

# RAPPORT ANNUEL ENVIRONNEMENT DÉCHETS

## 2024



## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PREAMBULE .....</b>   | <b>5</b>  |
| PRESENTATION GENERALE .....  | 5         |
| ORGANIGRAMME DU SERVICE ENVIRONNEMENT-DECHETS .....  | 6         |
| <b>1. LA PREVENTION DES DECHETS.....</b>   | <b>8</b>  |
| 1.1    LA GESTION DES BIODECHETS .....   | 8         |
| 1.1.1    Le compostage domestique : compostage individuel .....                                | 8         |
| 1.1.2    Le compostage domestique : la promotion du compostage collectif .....                 | 12        |
| 1.2    LA GESTION DES DECHETS SANITAIRES.....  | 17        |
| 1.2.1    La promotion des couches lavables .....   | 17        |
| 1.3    LES PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS .....  | 21        |
| 1.3.1    Le Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement (PPSE).....             | 21        |
| 1.3.2    Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) .....     | 28        |
| 1.4    L'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES LOCALES.....   | 31        |
| 1.4.1    Les mayouris quartiers propres .....  | 31        |
| 1.4.2    Les subventions aux associations .....  | 37        |
| 1.5    LES EVENEMENTS .....  | 42        |
| 1.5.1    Les évènements autour du réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage..... | 42        |
| <b>2 LA COLLECTE DES DECHETS .....</b>   | <b>45</b> |
| 2.1    LA PRECOLLECTE DES DECHETS .....  | 45        |
| 2.1.1    La gestion du service de pré-collecte des déchets .....                               | 45        |
| 2.1.2    La mise à disposition de bacs .....   | 45        |
| 2.1.3    Les interventions réalisées auprès des particuliers .....                             | 49        |
| 2.2    LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE DE DECHETS MÉNAGERS .....                                | 52        |
| 2.2.1    La collecte des ordures ménagères (OM).....   | 52        |
| 2.2.2    La collecte des encombrants et des déchets verts .....                                | 60        |
| 2.2.3    Les collectes spécifiques.....  | 63        |
| 2.2.4    La redevance spéciale sur les déchets industriels banals .....                        | 65        |
| 2.2.5    Organisation du service et contrôles .....  | 75        |
| 2.2.6    Bilan.....  | 77        |
| 2.3    URBANISME .....   | 78        |
| AVIS SUR LES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE .....  | 78        |
| 2.4    LA COLLECTE DU VERRE.....   | 79        |
| 2.4.1    Collectes des bornes à verre (BAV) .....  | 79        |
| 2.4.2    Collecte des bacs à verre de professionnels .....                                     | 81        |
| 2.4.3    Collectes du verre en déchetterie .....   | 81        |

|  |            |
|--|------------|
| 2.5 LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES, DES FILTRES SOUILLES ET DES BIDONS SOUILLES.....                 | 81         |
| 2.6 LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES .....   | 82         |
| 2.6.1 La déchetterie de Rémire-Montjoly .....  | 83         |
| 2.6.2 La déchetterie de Cayenne .....  | 85         |
| 2.6.3 Les caractéristiques communes aux deux déchetteries.....   | 86         |
| 2.6.4 La sensibilisation.....  | 92         |
| 2.6.5 Analyse des tonnages collectés .....   | 93         |
| 2.6.6 Travaux réalisés en 2024 .....   | 101        |
| 2.6.7 Bilan.....   | 101        |
| 2.6.8 Perspectives .....   | 102        |
| <b>3 LE TRAITEMENT DES DECHETS .....</b>   | <b>105</b> |
| 3.1 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins des Maringouins à Cayenne ..... | 106        |
| 3.1.1 Historique.....  | 106        |
| 3.1.2 Exploitation .....   | 107        |
| 3.1.3 Sensibilisation .....  | 107        |
| 3.1.4 Analyse des tonnages collectés .....   | 107        |
| 3.1.5 Perspectives .....   | 115        |
| 3.2 La plateforme de compostage des déchets verts à Matoury.....   | 117        |
| 3.2.1 Historique.....  | 117        |
| 3.2.2 Exploitation .....   | 118        |
| 3.2.3 Sensibilisation .....  | 118        |
| 3.2.4 Analyse des tonnages collectés .....   | 118        |
| 3.2.5 Bilan.....   | 122        |
| 3.2.6 Perspectives .....   | 123        |
| 3.3 Le centre de tri « Ekotri » à Rémire-Montjoly.....   | 124        |
| 3.3.1 Historique.....  | 124        |
| 3.3.2 Exploitation .....   | 124        |
| 3.3.3 Sensibilisation .....  | 124        |
| 3.3.4 Analyse des tonnages collectés .....   | 125        |
| 3.3.5 Bilan.....   | 135        |
| 3.3.6 Perspectives .....   | 135        |
| 3.4 SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES.....  | 136        |
| <b>4 LES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>  | <b>137</b> |
| 4.1 BILAN DES DEPENSES .....   | 137        |
| 4.1.1 Bilan des coûts de service de prévention des déchets .....   | 137        |
| 4.1.2 Bilan des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets.....                                    | 141        |
| 4.1.3 Bilan des coûts de traitement des déchets .....  | 149        |

|       |   |     |
|-------|---|-----|
| 4.1.4 | Bilan global des dépenses du service de gestion des déchets ..... | 154 |
| 4.2   | BILAN DES RECETTES .....  | 160 |
| 4.3   | BILAN DES COÛTS DE GESTION DES DECHETS .....                      | 163 |

# PREAMBULE

## PRESENTATION GENERALE

Créée le 9 Juin 1997, la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) regroupait six communes pour un ensemble de 99 000 habitants. Elle s'est transformée en une Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) le 1er janvier 2012 et son territoire compte 151 887 habitants en 2023 (dernière source INSEE).

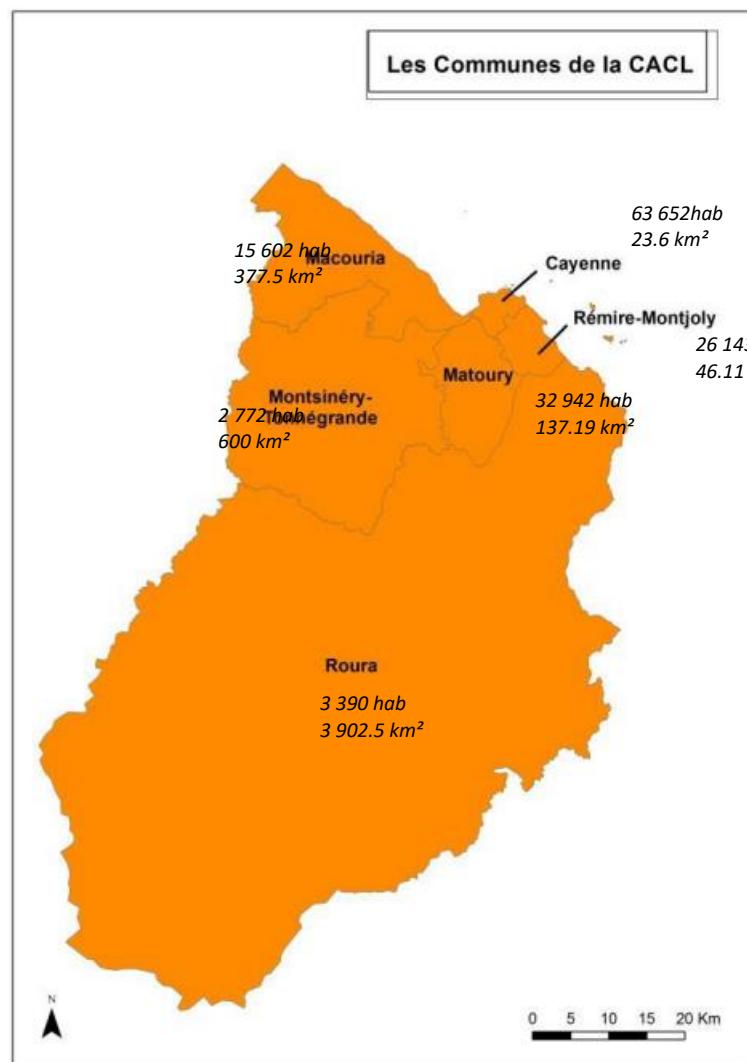


Figure 1 : Répartition de la population du territoire de la CACL par commune en 2023

La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence « Traitement et élimination des déchets ». La compétence « collecte » des déchets ménagers - ordures ménagères (OM), encombrants et déchets verts - a été transférée à la CACL par arrêté préfectoral en date du 18 février 2008, notifié le 3 mars 2008.

Les communes membres de la CACL sont concernées par le déploiement les outils liés à la prévention des déchets, le service de collecte des déchets ménagers et la réalisation d'équipements structurant pour le traitement des déchets : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.

L'un des principaux enjeux aujourd'hui consiste à éviter l'enfouissement grâce aux actions de prévention pour réduire le volume de déchets, l'optimisation de la collecte des déchets et les actions de tri permettant le recyclage. La CACL a donc pensé son système de traitement de manière pérenne, ce qui a conduit à la mise en œuvre de plusieurs projets sur son territoire. Cela se traduit notamment, par la mise en place de différentes infrastructures qui permettront d'adapter le traitement selon le type de déchets mais aussi par des investissements importants réalisés pour sensibiliser la population à la préservation de l'environnement.

En 2024, l'effectif de la CACL est de 208 agents qui œuvrent à l'amélioration du quotidien des habitants de son territoire.

## ORGANIGRAMME DU SERVICE ENVIRONNEMENT-DECHETS

Au Sein de la Direction Hydraulique Environnement, le Service environnement-déchets assure la mise en œuvre et le suivi de la gestion des déchets. Il se compose d'une responsable de service et son adjointe, et de 27 agents répartis en 4 cellules :

- **La cellule administrative et financière** - 1 responsable de cellule et 3 agents :

Cellule support de toutes les cellules techniques, en charge de la gestion des tâches administratives (courriers, préparation des réunions et instances, compte-rendu, saisies et suivies des conventions et marchés), des tâches financières (édition des bons de commande, engagements, rapprochement des factures), des commandes de fournitures pour le service, ainsi que de l'accueil et des réclamations (gestion des appels, du mail du service, et de l'application 6en1).

- **La cellule prévention** – 1 responsable de cellule et 3 agents :

En charge de l'organisation des événements du service, du traitement des demandes de subventions par des associations et de toutes les actions visant à la réduction des déchets et à la sensibilisation du public.

- **La cellule collecte** – 1 responsable de cellule et 14 agents :

En charge de la gestion des prestations de pré-collecte et de collecte de déchets, de la redevance spéciale, ainsi que des opérations de contrôles de ces prestations, du traitement des demandes d'avis sur les mesures de collecte dans le cadre des dossiers de permis de construire et notamment des actions de sensibilisation sur le tri avec les ambassadeurs du tri.

*Un poste de "chef de projet collecte a été créé en 2022, dans un objectif d'optimisation du service de collecte, d'optimisation coûts de collecte et pour la mise en place, la coordination et le suivi d'une brigade environnement. Au 1<sup>er</sup> août 2024, le chef de projet collecte a été recruté, et un contrôleur collecte a été remplacé.*

- **La cellule traitement** – 1 responsable de cellule et 4 agents :

En charge de la gestion des prestations de service pour le tri et le traitement des déchets, ainsi que des opérations de contrôles de ces prestations, du développement des contrats avec les éco-organismes pour la mise en place des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), des projets de développement de nouvelles infrastructures de traitement des déchets et notamment l'accompagnement de porteurs de projets.

*Un poste de "chef de projet traitement a été créé en 2021, pour mener à bien le développement des infrastructures. Au 1<sup>er</sup> septembre 2024, le chef de projet traitement a été recruté.*

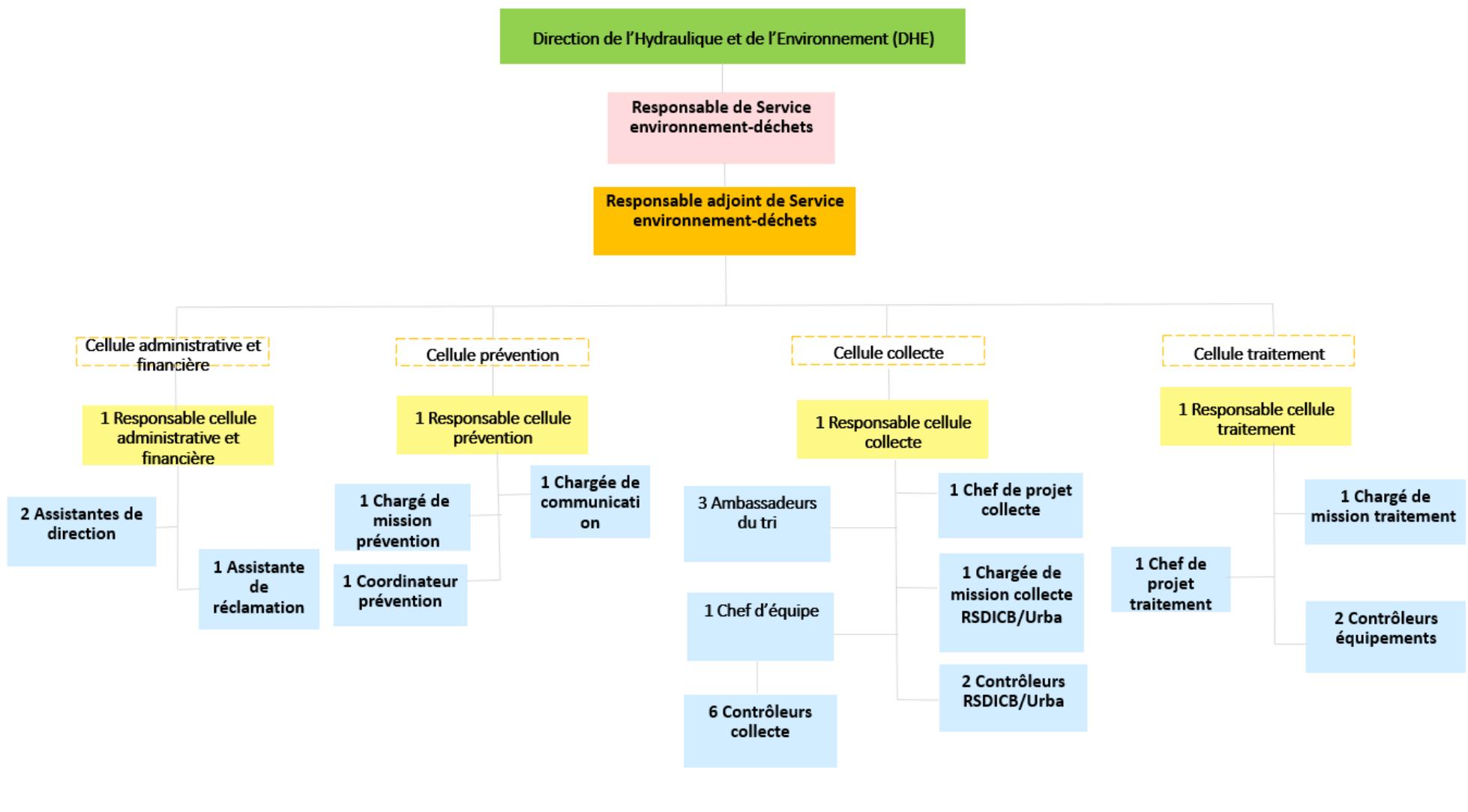


Figure 2 : Organigramme du service environnement-déchets de la CACL en 2024

# 1. LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets se traduit par l'ensemble des actions visant à éviter la production de déchets.

## 1.1 LA GESTION DES BIODECHETS

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.).

Il existe deux méthodes de tri à la source des biodéchets :

- **La collecte séparée, par le service public de gestion des déchets.** Cette méthode offre une solution pour les usagers ne pouvant composter eux-mêmes leurs biodéchets et elle est adaptable en fonction du contexte : points d'apport volontaire, points de regroupement ou tournées de ramassage en porte-à-porte, etc. Elle est adaptée aux zones urbaines très denses.
- **La gestion de proximité** (compostage individuel, partagé, autonome en établissement, broyage et paillage de déchets verts, etc.). Elle permet un traitement des biodéchets au plus près du lieu de production et donc de réduire l'énergie utilisée pour le transport. Certains déchets alimentaires peuvent servir à nourrir les animaux domestiques, et les branchages peuvent être broyés et utilisés comme paillage ou dans le compost

La CACL a fait le choix de la gestion de proximité.

### 1.1.1 Le compostage domestique : compostage individuel

#### Contexte/historique

- Qu'est-ce que le compostage individuel ?

Le compostage est un processus naturel de transformation de la matière organique en compost. Ce dernier ressemble à de la terre noire, il sert à nourrir le sol, fertiliser les plantes et les arbres.

La pratique du compostage individuel demande de :

- Avoir un jardin
- Se procurer un composteur en fonction de l'espace et du flux disponible
- Alimenter le composteur avec de la matière organique compostable (humide et sèche) en alternance.
- Disposer des outils nécessaires à la pratique (bio-seau, fourche, râteau, pelle, arrosoir, grillage, ...)

La pratique obéit également à certaines règles :

- Mélanger les matières dans le composteur
- Vérifier l'humidité (ni trop humide, ni trop sec)

En principe, plus les matières sont petites, plus la transformation est rapide. Le compost peut être obtenu entre 4 et 6 mois pour les matières fines et 6 à 9 mois pour les matières grossières. A noter que le climat local facilite la dégradation rapide de la matière organique. Le composteur est alimenté principalement avec des déchets de cuisine, les épluchures de fruits et légumes, les fruits et légumes impropre à la consommation (pourris, trop abimés). Cette partie est composée de déchets humides. Cependant les déchets humides ne suffisent pas pour pratiquer le compostage, il en faut des structures, des matières capables d'absorber le liquide des matières humides. Il s'agit principalement des feuilles mortes, des brindilles, ...

Le compostage individuel (domestique) est une pratique ancienne et une solution efficace pour la gestion des biodéchets. La CACL accompagne les habitants de son territoire à pratiquer le compostage individuel (domestique)

➤ Accompagnement à la pratique du compostage individuel (domestique)

La CACL a fait le choix d'accorder une aide à l'achat d'un composteur, établie dans un premier temps à 50% du prix d'achat en 2014, l'aide est ensuite passée à 70% en 2017.

Afin de bénéficier de cette aide, les conditions sont les suivantes :

- Être un habitant du territoire de la CACL et le justifier
- Faire la demande via un formulaire disponible sur le site internet de la CACL ou sur demande
- Disposer d'un jardin privatif
- Participer à l'achat à hauteur de 30% dans les points de vente conventionnés

Le nombre de points de vente a évolué, la CACL ne dispose plus de point de vente à Macouria, il reste 1 point de vente à Matoury (Weldom), 2 points de vente à Cayenne (La Palette et Culture Indoor).

En 2019, 530 foyers ont bénéficié de l'aide de la CACL pour l'achat d'un composteur. L'accent a été mis sur la communication dans les points de vente et la fidélisation des partenaires. La promotion a été faite également à la radio, lors des formations et évènements du territoire.

Les points de vente accompagnent la communication relative au dispositif "**un jardin = un composteur**" et de l'aide à l'achat d'un composteur.

Une sensibilisation est proposée à tous les bénéficiaires, la version dématérialisée du petit guide « je fabrique du compost dans mon jardin » est envoyée à tous ceux qui ont communiqué une adresse E-mail. Les bénéficiaires sont accompagnés par la CACL.

## Bilan des 5 dernières années

3 223 composteurs ont été distribués depuis le début de l'opération. Les demandes ne cessent de croître.

| Années | Nbre composteurs/an | Cumul composteurs / an |
|--------|---------------------|------------------------|
| 2019   | 530                 | 2 160                  |
| 2020   | 174                 | 2 334                  |
| 2021   | 170                 | 2 504                  |
| 2022   | 235                 | 2 739                  |
| 2023   | 263                 | 3 002                  |
| 2024   | 221                 | 3 223                  |

Tableau 1 : Evolution du nombre de composteurs installé de 2019 à 2024

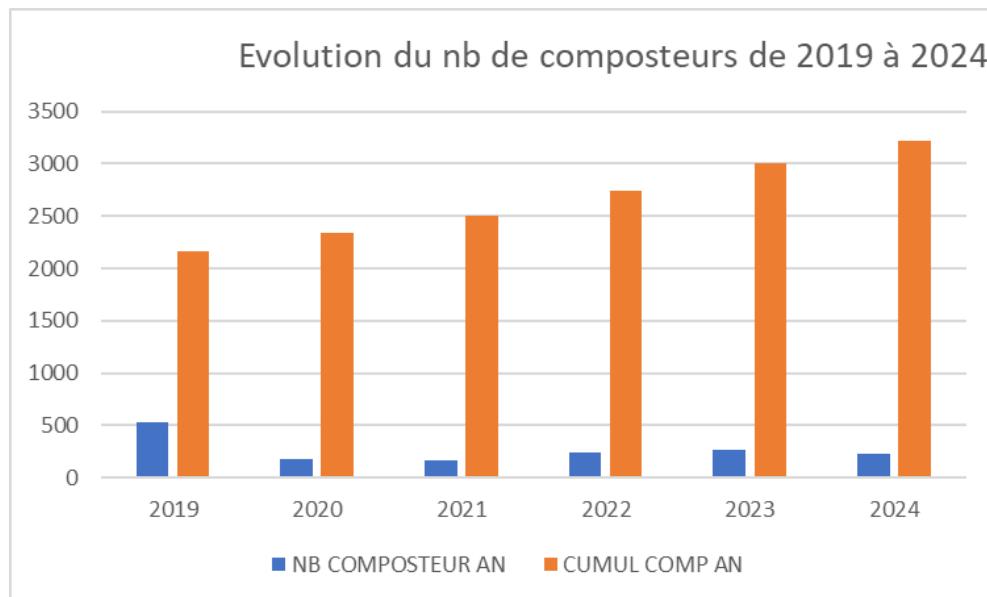


Figure 3 : Evolution du nombre de composteurs aidés de 2019 à 2024  
dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat

En 2022, le constat est que les demandes de composteurs sont de plus en plus nombreuses même en dehors des évènements particuliers.

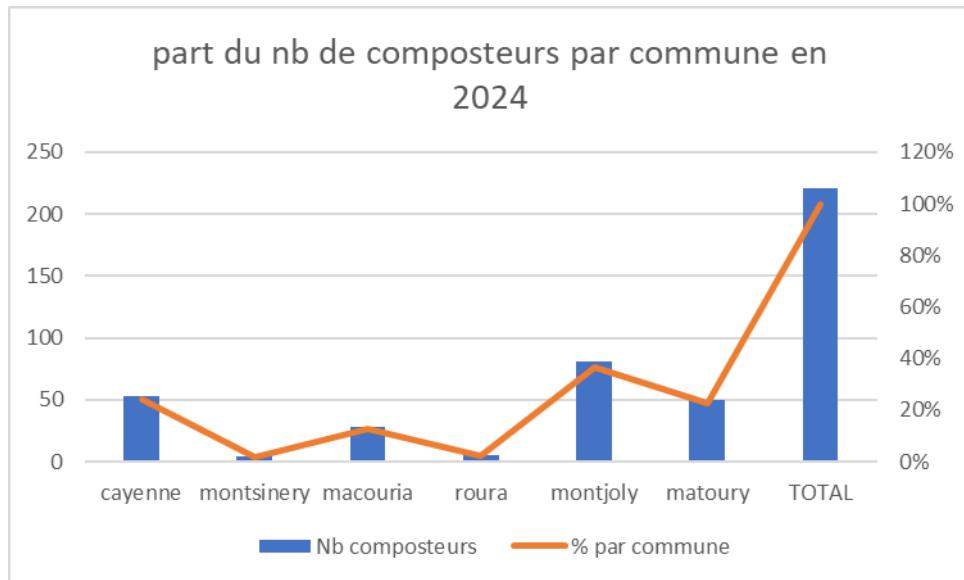
En 2023, les demandes de composteurs continuent de croître malgré le retrait d'un des points de vente des composteurs en bois.

En 2024, les demandes de composteurs ont légèrement diminué mais restent dans la moyenne des dernières années.

La CACL s'associe aux évènements du territoire et continue à sensibiliser ses usagers à la pratique du compostage en animant des stands d'information ou des ateliers de démonstration. (Marché aux plantes, Green days, ateliers à la CACL/Auzaneau...)

|                | Cayenne | Montsinery-T | Macouria | Roura | Montjoly | Matoury | TOTAL       |
|----------------|---------|--------------|----------|-------|----------|---------|-------------|
| Nb composteurs | 53      | 4            | 28       | 5     | 81       | 50      | <b>221</b>  |
| % par commune  | 24%     | 2%           | 13%      | 2%    | 37%      | 23%     | <b>100%</b> |

**Tableau 2 : Nombre de composteurs subventionnés sur le territoire de la CACL par commune en 2024**



**Figure 4 : Nombre de composteurs subventionnés sur le territoire de la CACL par commune en 2024**

## Perspectives

Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source des biodéchets, les initiatives visant la promotion de la pratique du compostage augmentent. De plus en plus de particuliers sollicitent l'aide de la CACL et des réflexions sont en cours pour faciliter l'accès au plus grand nombre.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA de la CACL, il est prévu de :

- Créer un réseau dédié au compostage en Guyane. Ce réseau aura pour objectif de rassembler et de représenter les structures et les individus membres ayant un objectif commun de promotion de la gestion de proximité des biodéchets.

- Proposer des ateliers de promotion du compostage individuel sur tout le territoire avec des outils adaptés au public à sensibiliser.
- Optimiser les points de vente à proximité des habitants et impliquer les acteurs aux actions de sensibilisation,
- Améliorer la communication et l'accès à l'information des habitants,
- Proposer régulièrement des visites de suivi de la pratique du compostage aux détenteurs.

La CACL pourrait accompagner des porteurs de projets qui seraient en mesure de suivre les initiatives visant la promotion et gestion de proximité des biodéchets (PGProx).

### 1.1.2 Le compostage domestique : la promotion du compostage collectif

#### Contexte/historique

Un composteur collectif et partagé est un composteur dans lequel les déchets alimentaires des habitants d'un quartier sont transformés en compost. Ces apports sont mélangés avec d'autres types de biodéchets notamment les déchets de jardin composés de feuilles mortes, de brindilles ou du bois raméale fragmenté.

Cette pratique se différencie de la pratique individuelle par le nombre de participants d'abord et la mobilisation des acteurs concernés. Elle nécessite l'identification de référents, des volontaires formés pouvant vérifier si les principes fondamentaux (règles) de la pratique du compostage sont respectés.

Il s'agit des mêmes principes que pour le compostage individuel, à savoir :

- Le mélange de la matière dans le composteur
- L'alternance des matières humides et des matières sèches
- La surveillance de l'humidité
- ...

La pratique du compostage collectif là où une collecte de biodéchets n'est pas possible, semble être la solution la plus appropriée pour répondre aux exigences réglementaires relatives au tri à la source des biodéchets.

En effet, un travail a été réalisé avec les bailleurs sociaux du territoire pour identifier des lieux susceptibles d'accueillir un site de compostage. L'étude EVABIO estimait une couverture du territoire à 400 sites.

Afin d'inciter les acteurs du territoire à développer les actions de manière cohérentes, une formation de Guide composteur, a été organisée par l'ADEME et dispensée par l'organisme de formation MB Consultant en collaboration avec le Réseau Compost citoyen.

Au programme :

- Le béaba du compostage
- Le compostage collectif (réglementation, mise en place d'un site...)
- Visite du site de compostage des biodéchets de Yana Aggro écologie

Suite à l'étude EVABIO, la CACL a lancé la phase opérationnelle du compostage collectif. Une recherche active de sites pouvant accueillir une aire de compostage a permis de rencontrer à nouveau les bailleurs sociaux et certaines sociétés immobilières. Un courrier a été adressé à ses structures pour leur rappeler le dispositif légal et l'accompagnement auquel ils peuvent prétendre. Entre autre, la CACL continue sa sensibilisation auprès des acteurs du territoire, tout en développant une stratégie incluant les habitants, les bailleurs et les communes. Les jardins partagés dans les quartiers par exemple peuvent bénéficier d'un accompagnement de la CACL à condition qu'un site de compostage soit adossé au jardin.

Conformément aux recommandations de l'étude EVABIO, un site comprend :

- Un composteur principal en bois pour l'apport des biodéchets
- Un composteur de stockage de la matière sèche en plastique pour le
- Un composteur de stockage du compost, en plastique (ce dernier est installé dans un 2<sup>e</sup> temps pour ne pas laisser un composteur vide sur le site).

En matière de communication, 3 panneaux explicatifs sont installés sur les sites de compostage pour faciliter la compréhension et l'utilisation des composteurs. Ainsi, un dépliant avec toutes les informations sur la pratique du compostage et un bio-seau sont confiés aux référents à destination des utilisateurs qui apportent régulièrement leurs biodéchets dans le composteur du site.

Les conditions d'installation d'un site de compostage sont pour rappel :

- L'identification d'un emplacement avec l'espace suffisant pour accueillir les composteurs,
- L'identification et l'engagement d'au moins 2 référents qui conseilleront les habitants et qui feront le relai entre l'Agglo et la Résidence, la garantie que le composteur sera bien utilisé par les habitants de la résidence
- La sensibilisation des utilisateurs et distributions des outils nécessaires à la vie du site.

Il faudrait qu'au moins 2 de ces 3 conditions se réunissent pour pouvoir installer le site de compostage.

## Actions de l'année 2024

À l'initiative de 2 principaux bailleurs du territoire, une réunion s'est tenue le jeudi 29 juin 2023 à l'agence SIMKO avec les parties prenantes, en présence de représentants des bailleurs Simko/Siguy et des régies de quartier de Cayenne, Rémire Montjoly et Macouria.

### ➤ Cayenne :

**Stanislas (SIGUY)** : En 2024, la référente, présidente de l'association des habitants de la résidence a été sollicitée, elle ne souhaite pas s'impliquer dans la gestion des biodéchets dans la résidence.

**Mango-Jacarandas (SIGUY)** : En 2024, le projet d'installation n'a pas été effectif, il y a quelques réticences, la CACL a cherché à comprendre les raisons, un accompagnement des volontaires dans un premier temps pourrait être une solution au démarrage de ce site. Cela nécessiterait le recrutement des travailleurs sociaux pour faire de la médiation. Aucun porteur de projet ne s'est mobilisé pour cet accompagnement.

**Medan-Oayanas (SIMKO)** : En 2024, le projet a connu quelques retards, l'OSL et la canopée des sciences souhaitent toujours accompagner le projet d'installation d'un site au sein de la

résidence Oyanas. Certaines autorisations (conventions) sont à prévoir entre le bailleur et les associations avant de passer à l'étape de recrutement de référents.

**Diamant (Gestimmo)** : En 2024, un nouveau site conforme à la bonne pratique du compostage partagé devait être installé. La CACL est resté sans nouvelles des principaux acteurs engagés dans la gestion du site.

➤ **Rémire-Montjoly :**

**Les Âmes Claires (SIMKO)** : Le 23 octobre 2024, le 1er des 12 sites pilotes de compostage collectif a été inauguré à la résidence les Ames claires. Le projet est suivi par la Régie de Quartier de Rémire Montjoly. 6 référents, habitants du quartier ont été identifiés. 1 des agents de la régie ayant suivi la formation de "Guide composteur" est chargé de contrôler le bon fonctionnement du site.

**Tarzan (SIMKO)** : En 2024, des échanges ont eu lieu avec la régie de quartier de Rémire Montjoly qui assure l'entretien des espaces vert et qui a voulu tenter une médiation avec les habitants afin d'envisager l'éventualité de la matérialisation du site.

**Tamarinier (SIMKO hors QPV)** : En 2024, le bailleur semble maintenir cette proposition. L'identification des référents n'a pas pu se faire, aucune proposition d'accompagnement du site, aucune initiative au sein même de la résidence comme une association de riverains.

➤ **Matoury :**

**Gibelin et Anolis (SIMKO)** : En 2024, la direction de la régie de quartier de Matoury a communiqué à la CACL le nom des résidences suivantes :

1. La résidence COPAYA de 141 logements du bailleur social la SEMSAMAR  
La résidence GIBELIN, de 58 logements du bailleur social la SIMKO

Un accord de principe a été donné par les 2 bailleurs, une rencontre devait être programmée afin d'évaluer les conditions de la mise en œuvre du projet. La CACL avait communiqué en amont à la régie de quartier les éléments nécessaires à la mise en place d'un site de compostage. Cette rencontre tant attendue par la CACL n'a pas eu et malgré les relances. La direction de la régie informe que ses effectifs sont très limités pour le travail préparatoire et l'identification des référents.

➤ **Macouria :**

**Les sites de Balisiers (SIMKO) et Ste Agathe (SIMKO) ont été sites proposés dans le cadre de l'étude EVABIO**

Pour ces 2 sites ci-dessus, aucune avancée en 2024, la CACL a tenté de relancer la régie de territoire de Macouria qui semble être en incapacité d'accompagner les éventuels sites de compostage sur le territoire. L'interlocuteur principal au niveau de la régie travaille plus au sein de cette structure.

➤ **Montsinery-Tonnegrande :**

**Château d'Eau (SIGUY) :** En 2024, l'interlocutrice qui s'était proposée pour être référente confie à la CACL qu'elle souhaite être réenumérée pour le travail à effectuer. Le principe du dispositif nécessite des résidents référents bénévoles voire une association de riverains.

Sur ces 12 sites retenus en 2023, 8 sites ont des contrats d'entretien avec les régies. L'intérêt étant le suivi opérationnel du déploiement des composteurs collectifs, et la sensibilisation auprès des habitants par le personnel de chaque régie. En 2024, certains agents principalement de la CACL, de la régie de quartier de Rémire Montjoly ont suivi une formation de l'ADEME sur la pratique du compostage.

#### **Fort de ces éléments, en 2024 :**

Un premier composteur a été installé à La résidence Clos de Bénédicte à Cayenne à l'initiative du Syndic de copropriété

Nombre de logements : 62 logements

Nombre de volontaires : 29 personnes (16 familles)

Nombre de référents : 2

Partenariat : SYMBIOZ



Un autre site a été installé à la résidence Emeraude à Cayenne

Nombre de logements : 48

Nombre de volontaires : Non communiqué

Nombre de référents : 2

Partenariat : SYMBIOZ



Un site a été inauguré à la résidence des âmes claires à Rémire Montjoly en partenariat avec la régie de quartier de Rémire Montjoly

Nombre de logements : 325

Nombre de volontaires : 7

Nombre de référents : 3

Partenariat : REGIE DE QUARTIER + SYMBIOZ



Un site a été installé à la résidence Echos des vagues à Rémire Montjoly à la demande du syndic de copropriété

Nombre de logements : 63

Nombre de volontaires : Non communiqué

Nombre de référents : 3

Partenariat : GESTIMMO - SYMBIOZ



Un site a été installé à la résidence Bois de rose à Rémire Montjoly à l'initiative du syndic de copropriété

Nombre de logements : 16

Nombre de volontaires : 11 volontaires

Nombre de référents : 2

Partenariat : SYMBIOZ



## Perspectives

La phase opérationnelle de la promotion du compostage étant lancée, il est prévu en 2025 de :

- Poursuivre la recherche des sites de compostage collectif en partenariat avec les bailleurs et les syndics de copropriété.
- Mobiliser les moyens financiers nécessaires à la promotion du compostage sur le territoire. Une demande de subvention est possible sur le dispositif Fonds verts.
- Travailler avec le service communication sur les outils de communication nécessaires.
- Prévoir des ateliers de sensibilisation dans les résidences et quartiers candidat à l'accueil d'un site de compostage.
- Organiser des visites pédagogiques des sites où les habitants s'impliquent pour inciter les autres quartiers et résidences du territoire à accepter des sites.

La CACL mobilise ses moyens afin d'accompagner l'installation de 50 sites en 2025. Pour rappel la mise en place d'un site exige la prise en compte des préconisations suivantes 5 grandes étapes:

- La 1ère étape sera consacrée à la mobilisation des acteurs, (Qui : référents, volontaires, guide composteur, ...) - Impliquer les bailleurs et les régies de quartier dans la mise place des sites pilotes
- La 2ème étape sera consacrée à l'identification des moyens à engager pour la pratique (Qui et quoi ?) - Former les personnes volontaires à s'engager pour être référents de site.
- La 3ème étape sera consacrée à l'implantation et le démarrage des sites - Aider les porteurs de projets à concrétiser leur projet jardin partagé accompagné de la pratique du compostage.
- La 4ème étape sera consacrée au suivi des sites en fonctionnement - Organiser des réunions de concertation avec les publics concernés, former les personnes volontaires.
- La 5ème étape sera consacrée à l'évaluation et la durabilité de la pratique (Bilan)

## 1.2 LA GESTION DES DECHETS SANITAIRES

### 1.2.1 La promotion des couches lavables

L'INSEE a publié des chiffres récents concernant le taux de natalité en Guyane pour l'année 2024. Voici les points clés :

- Baisse du nombre de naissances : En 2024, la Guyane a enregistré 6 600 naissances, ce qui représente une baisse pour la troisième année consécutive.
- Recul du taux de natalité : Le taux de natalité recule de 4 points en Guyane en 2024, atteignant son niveau le plus bas depuis plus de 30 ans, soit 22,6 %.

Malgré ce repli, le taux de natalité en Guyane reste le plus élevé des régions françaises après Mayotte (27,7 %).

- Diminution du taux de fécondité : Le taux de fécondité des femmes diminue pour tous les âges.
- Naissances de mères mineures : En 2024, 280 bébés sont nés de mères mineures en Guyane, représentant 4,2 % des naissances, un pourcentage nettement plus élevé qu'en Guadeloupe, Martinique ou en France hexagonale.

Ces données soulignent un ralentissement de la croissance démographique en Guyane, bien que le territoire conserve un dynamisme démographique plus important que la plupart des autres départements français.

L'encouragement à l'utilisation des couches lavables en Guyane est une démarche pertinente, compte tenu de la forte natalité et des enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets.

### Contexte/historique

La promotion des couches lavables a commencé en 2011 sur le territoire de la CACL.

En effet, les couches jetables sont le 2<sup>e</sup> gisement de déchets sur le territoire après les déchets organiques.

La CACL participe à hauteur de 50% à l'achat d'un kit de couches lavables pour les habitants de son territoire. La participation de la CACL est proportionnelle au montant de l'achat. Un quota est fixé à 300€/kit et par foyer.

Il faut justifier pour cela, son identité, être un habitant du territoire de la CACL, être parent d'un enfant ou en attente d'un enfant.

Les adultes présentant un problème de santé (incontinence, ...) peuvent également prétendre à la subvention.

La demande peut se faire en ligne à l'adresse suivante : [environnement@cacl-guyane.fr](mailto:environnement@cacl-guyane.fr) ou au 0594 28 91 07. Le formulaire de demande est disponible sur le site de la CACL mais également sur l'application 6 en 1 de l'Agglo.

3 points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif (La pharmacie Ibis, La pharmacie Colibri, Pharmacie Loe-Mie). La liste des points de vente est communiquée lors de chaque validation de formulaire de demande.

La plupart des professionnels de santé ont été approchés pour participer à la promotion de couches lavables. Certains sont très impliqués et sensibilisent déjà leurs patients.

## Actions de l'année 2024

Autre que le traitement des demandes de subventions en baisse, aucune action d'envergure n'a été menée 2024. Cette période de latence met l'accent sur la mobilisation des acteurs du territoire, la communication et le développement d'une nouvelle stratégie pour faciliter l'accès au dispositif.

Le constat est que le public bénéficiaire aujourd'hui est un public déjà acquis à la cause de la protection de l'environnement.

Le constat est qu'à Cayenne et à Rémire Montjoly, les demandes sont plus importantes que le reste du territoire.

| Années     | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total (2019 à 2024) |
|------------|------|------|------|------|------|------|---------------------|
| nb de kits | 115  | 48   | 23   | 29   | 22   | 12   | 249                 |

Tableau 3 : Evolution du nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide

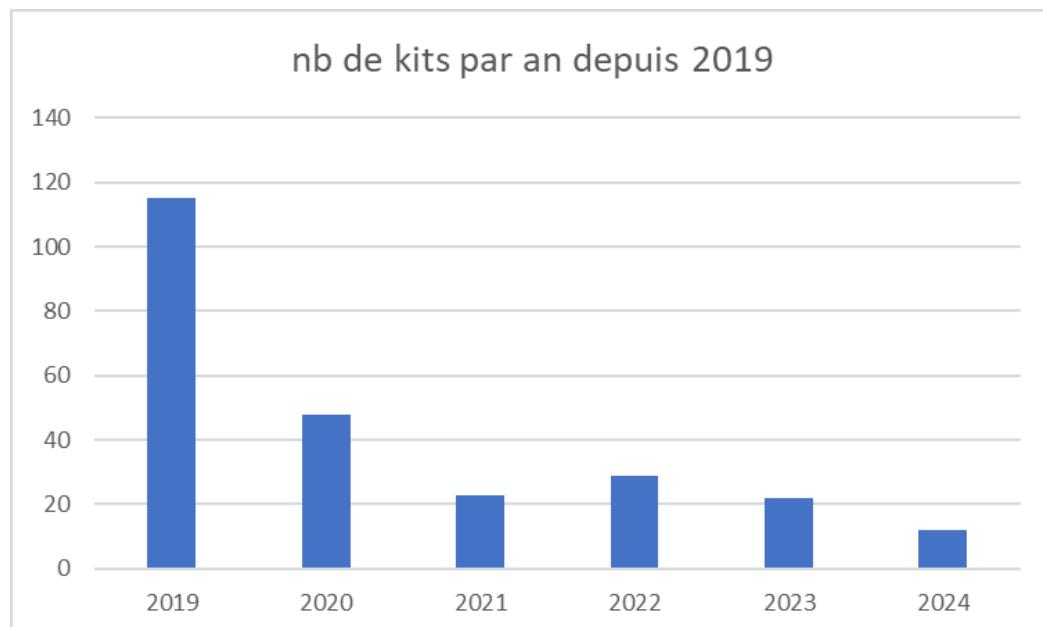


Figure 5 : Evolution du nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide

4 points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif, La pharmacie Ibis, Le Grand Marché Bio, La pharmacie Colibri et la Pharmacie Loe-Mie, dont le Grand Marché Bio qui a fermé ses portes.

La liste des points de vente est communiquée lors de chaque validation de formulaire de demande.

La plupart des professionnels de santé ont été approchés pour participer à la promotion de couches lavables. Certains sont déjà très impliqués.

Une décroissance des demandes est constatée depuis quelques années, il y a de moins en moins d'associations et de relais sur le territoire locaux faisant la promotion des couches lavables.

En 2022, il n'y a pas eu de rebond, les demandes arrivent timidement, sachant que la CACL n'a pas réitérer de campagne de communication et se prépare à lancer son programme de prévention (PLPDMA) pour dynamiser ce sujet. Des rencontres seront organisées avec les acteurs du territoire pour étudier les stratégies à mettre en place.

En 2023, toujours la même dynamique sur les demandes de couches qui sont toujours en baisse. La fermeture d'un de nos points de vente cumulant le plus de demandes ne facilite pas la situation.

En 2024, la dynamique reste à la baisse. Seules 12 demandes ont été enregistrées cette année.

Autre que le traitement des demandes subventions en baisse, aucune action d'envergure n'a été menée en 2024. Cette période de latence met l'accent sur la mobilisation, des acteurs du territoire, la communication et le développement d'une nouvelle stratégie pour faciliter l'accès au dispositif.

Le constat est que le public bénéficiaire aujourd'hui est un public déjà acquis à la cause de la protection de l'environnement.

## Perspectives

La dynamique visant à encourager l'utilisation des couches lavables doit être accompagnée d'une stratégie multiforme, combinant information, incitations financières, accompagnement pratique et promotion des avantages.

La communication et la sensibilisation devrait passer par des campagnes de communication pour informer le grand public en mettant en avant les bénéfices écologiques, économiques, pour la santé de bébé – moins d'allergies et d'érythèmes fessiers.

Sensibilisation ciblée via les professionnels de santé :

- Proposer notamment des formations aux médecins, sages-femmes et personnel des PMI sur l'utilisation et les bénéfices des couches lavables.
- La diffusion de kits d'information en mettant à disposition dans les maternités et PMI des brochures, dépliants et petits échantillons de couches lavables.

Ateliers et événements locaux :

- Organiser des ateliers de démonstration et d'initiation à l'utilisation des couches lavables (comment les choisir, les laver, les entretenir) dans les quartiers, les centres sociaux, les crèches.
- Participer aux événements liés à la parentalité et à l'environnement pour présenter les couches lavables (Forums et salons)
- Mettre en place des services de prêt de kits de découverte de couches lavables pour une période d'essai, ou encourager le développement de services de location.

- Renforcer le soutien aux familles qui pourraient rencontrer des difficultés financières, en partenariat avec des associations comme L'Arbre Fromager.

Le développement d'un réseau de points de vente et de services permettrait de diversifier les points de vente, soutenir les créateurs locaux et développer également les point de collecte et de vente d'occasion.

Tous les points évoqués ci-dessus feront l'objet de discussion lors des groupes de travail de l'axe 2 du PLPDMA - Développer la consommation responsable.

Une association s'est déjà positionnée pour accompagner la promotion des déchets sanitaires notamment les couches lavables.

## 1.3 LES PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS

### 1.3.1 Le Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement (PPSE)

#### Contexte/historique

Depuis 2004, la CACL a mis en place un programme pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement à destination des établissements scolaires mais aussi des autres structures accueillant du public et donc vectrices d'un message sur le territoire (Centres de loisirs, Maisons de quartier, Associations, Collectifs, Missions de développement social urbain). Ce programme a pour but de modifier durablement les comportements à l'école, à la maison et dans les quartiers au travers d'un appui technique et pédagogique aux porteurs de projets et organisations en démarche de développement durable. Il permet de sensibiliser les publics sur l'impact des déchets dans leur environnement proche, et les aider à adopter un comportement responsable et citoyen.

Depuis 2024 le PPSE est divisé en 3 lots dans le cadre d'un marché public :

- Lot n°1 : promotion des évènements et équipements de la CACL (Visites pédagogiques des ouvrages de la CACL, mobilisation des acteurs) - Lot remporté par l'association la Compagnie Zoukouyanyan
- Lot n°2 : Sensibilisation et valorisation de la matière (environnement, tri, recyclage, ...) - Lot remporté par l'association La Compagnie Zoukouyanyan
- Lot n°3 : La gestion des biodéchets (compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire) – Lot remporté par Symbioz

En septembre 2024 l'association La Compagnie Zoukouyanyan a été placée en liquidation judiciaire. La cellule Prévention reprenant les activités du Lot 1 et du Lot 2, dans l'attente de la relance du marché.

#### Actions et bilans quantitatifs l'année 2024

##### ➤ Lot 1 : Promotion des évènements et équipements de la CACL

###### ○ Visites des installations de traitement des déchets

En collaboration avec les ambassadeurs du tri de la CACL et les exploitants des divers sites, la Compagnie Zoukouyanyan a assuré, sur la période de janvier à mai, les visites de sites de traitement des déchets de la CACL (les deux déchetteries, la plateforme de compostage, et le centre de tri) permettant de manière significative de valoriser et de faire découvrir les installations du territoire. Ces visites sont à destination des établissements scolaires, centres de loisirs, associations, ou autres groupes organisés. Dès le mois de mai les agents de la CACL ont repris le relais sur les visites.

|                                  | Centre de tri | Plateforme de Compostage | Déchetterie de Rémire-Montj. | Déchetterie de Cayenne | Total par catégorie de public |
|----------------------------------|---------------|--------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| <b>Scolaires</b>                 | 174           | 170                      | 56                           | 0                      | <b>400</b>                    |
| <b>Associations</b>              | 30            | 39                       | 25                           | 20                     | <b>114</b>                    |
| <b>Administrations publiques</b> | 38            | 38                       | 38                           | 17                     | <b>131</b>                    |
| <b>Privés</b>                    | 50            | 0                        | 0                            | 0                      | <b>50</b>                     |
| <b>Total visiteurs</b>           | <b>392</b>    | <b>247</b>               | <b>119</b>                   | <b>37</b>              | <b>795</b>                    |
| <b>Total visites</b>             | <b>11</b>     | <b>17</b>                | <b>9</b>                     | <b>3</b>               | <b>40</b>                     |

Tableau 4 : Nombre de visiteurs par catégorie et par installation en 2024

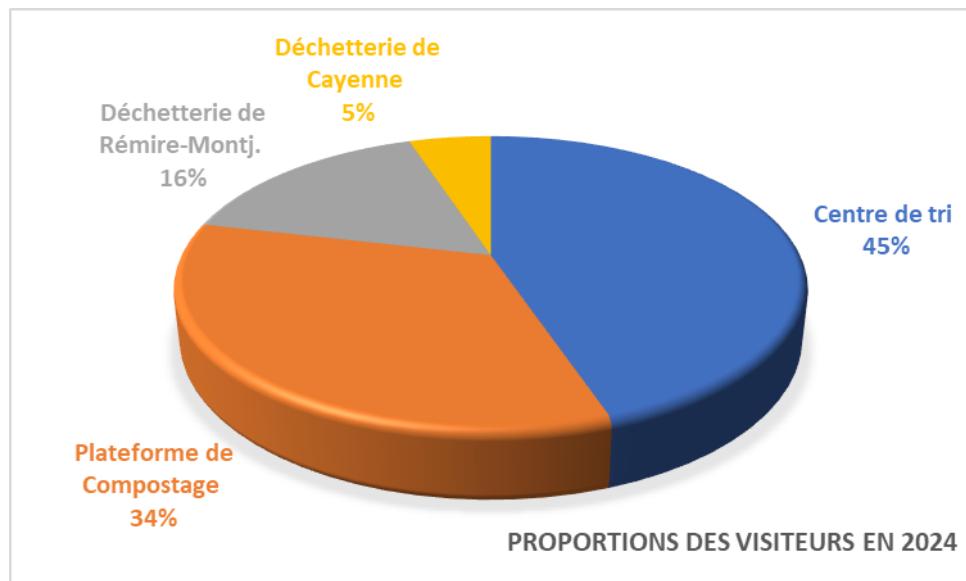
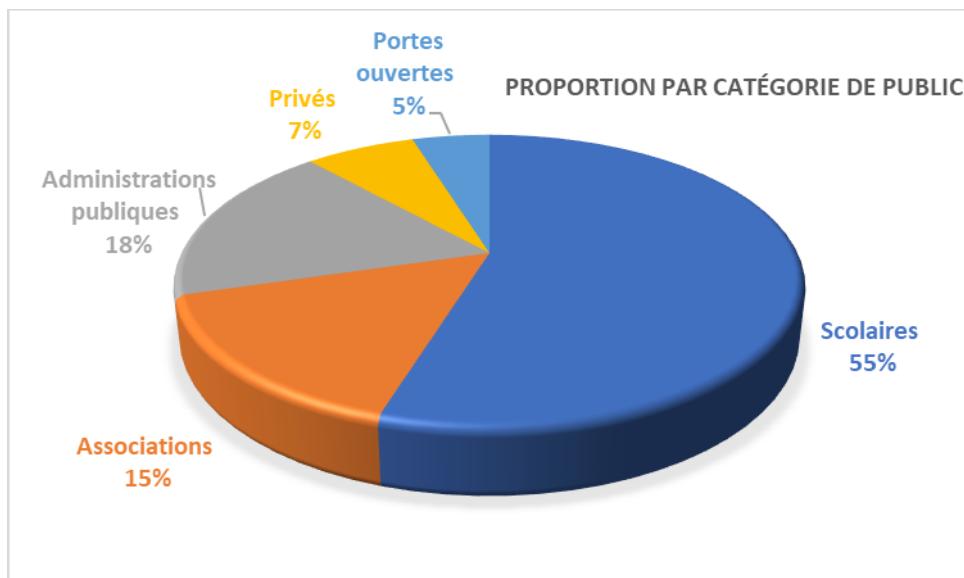


Figure 6 : Proportion des visiteurs par installation en 2024



**Figure 7 : Proportion des visiteurs par catégorie en 2024**

55% des visites concernaient les établissements scolaires, c'est une cible privilégiée, les associations à 15% sont des partenaires et de relais de proximité. Le centre de tri est l'équipement le plus visité, il accueille 45% des visites.

- **Le Challenge Zéro Déchet**

Le Challenge Zéro Déchet a été lancé pour les établissements scolaires du territoire communautaire dont l'objet est la réalisation d'un projet collectif visant à réduire les déchets.

Les Thématiques qui peuvent être proposées :

- Le compostage (la gestion des biodéchets)
- La lutte contre les dépôts sauvages
- La sensibilisation à l'environnement de manière générale
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le réemploi, la réutilisation, le recyclage
- Le tri

Ce Challenge est proposé à tous les établissements scolaires allant de la maternelle au lycée. Le Challenge Zéro Déchet faisant parti du Lot n°1, c'est La Compagnie Zoukouyanyan qui est chargée de l'animation du programme EEDD, de l'accompagnement et du suivi des participants. A l'issu de ce Challenge, une remise des prix est organisée en fin d'année scolaire afin de récompenser les projets les plus aboutis.

|                        | <b>Nombre d'établissements</b> | <b>Nombre de participants</b> |
|------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>Matoury</b>         | 2                              | 119                           |
| <b>Cayenne</b>         | 1                              | 25                            |
| <b>Rémire-Montjoly</b> | 1                              | 24                            |
| <b>Total</b>           | <b>4</b>                       | <b>168</b>                    |

**Tableau 5 : Participation au Challenge Zero Dechet par communes en 2024**

➤ **Lot n°2 : Sensibilisation et valorisation de la matière (animations, sensibilisations, suivi de projets, etc.)**

Ce lot regroupe l'ensemble des actions menées sur le territoire en faveur de la réduction des déchets à la source, du tri, de la valorisation et plus largement de l'évolution des comportements. Il inclut la conception, l'animation et le suivi de projets de sensibilisation auprès de différents publics : établissements scolaires, grand public, associations, entreprises et collectivités.

Les interventions peuvent prendre diverses formes :

- Animations pédagogiques en milieu scolaire,
- Stands et ateliers lors d'événements locaux,
- Campagnes de communication ciblées,
- Accompagnement de démarches exemplaires (mise en place du tri dans les établissements, projets de compostage, défis citoyens, etc.).

L'objectif de ce lot est double : **informer** pour mieux faire comprendre les enjeux du tri et de la prévention, et **mobiliser** pour favoriser l'adhésion et le passage à l'action. Il contribue également à valoriser les initiatives locales et les matières détournées de l'enfouissement, dans une logique d'économie circulaire.

| <b>Communes</b> | <b>Nombres de personnes sensibilisées</b> |
|-----------------|---|
| Cayenne         | 176                                       |
| Macouria        | 11  |

**Tableau 6 : Nombre de personnes sensibilisées par communes lors d'animations réalisées en 2024**

## Bilans évolutifs depuis 2019

Les visites d'équipements jouent un rôle clé pour sensibiliser la population à leur fonctionnement. Après une forte baisse en 2020 liée au COVID, la fréquentation est repartie à la hausse, sans toutefois retrouver les niveaux de 2019, que ce soit en nombre de visites ou de visiteurs.

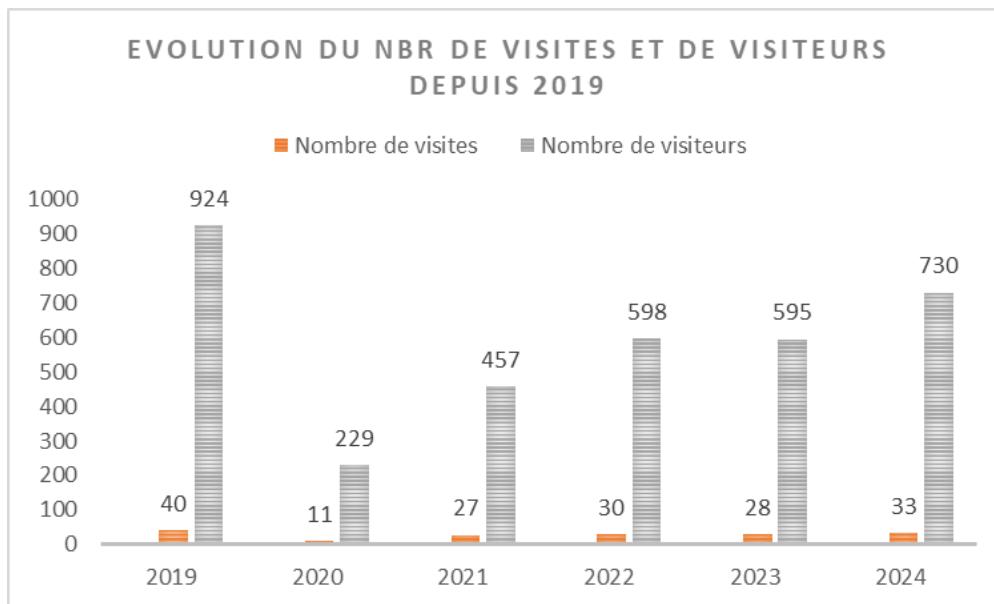
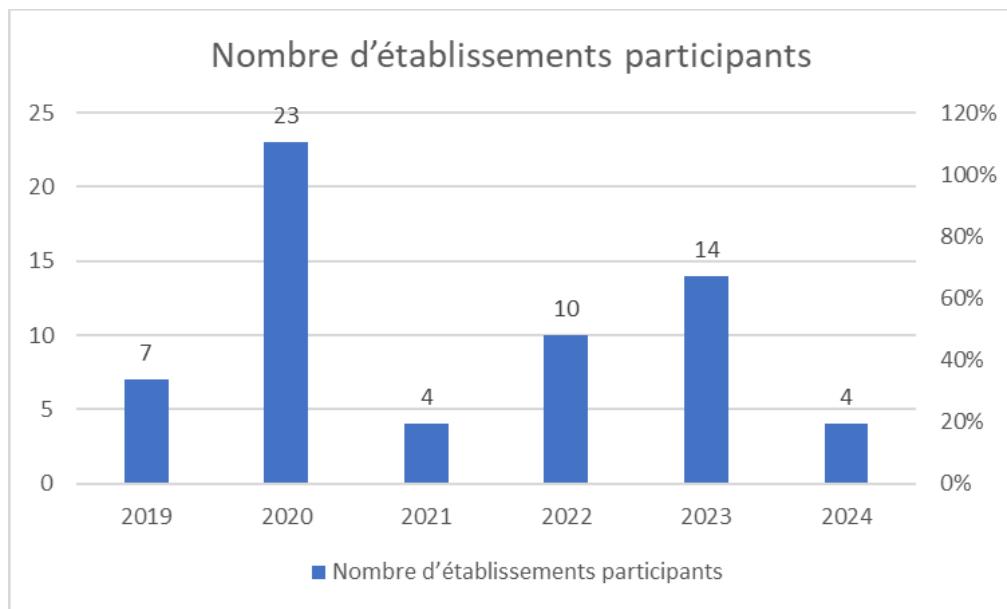


Figure 8 : Tableau évolutif du nombre de visites d'installations depuis 2019

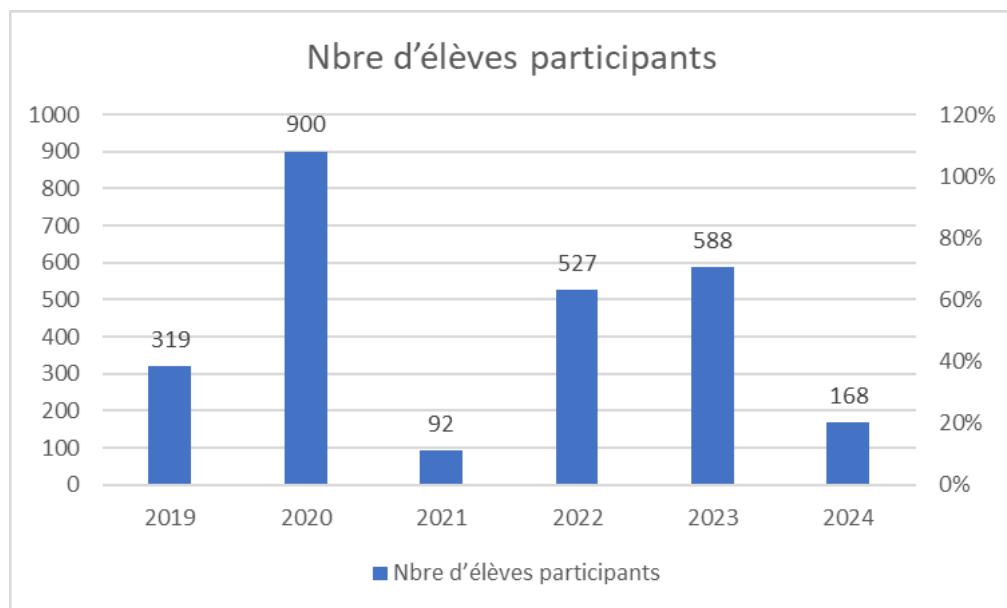
|                                      | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Challenge Zéro Déchet</b>         |      |      |      |      |      |      |
| Nombre d'établissements participants | 7    | 23   | 4*   | 10   | 14   | 4    |
| Nbre d'élèves participants           | 319  | 900  | 92*  | 527  | 588  | 168  |

Tableau 7 : Evolution du nombre de participants au Challenge zéro déchets

\*Crise sanitaire COVID-19 en mars 2020 les établissements ferment.



**Figure 9 : Evolution du nombre d'établissements participants au challenge zéro déchets**



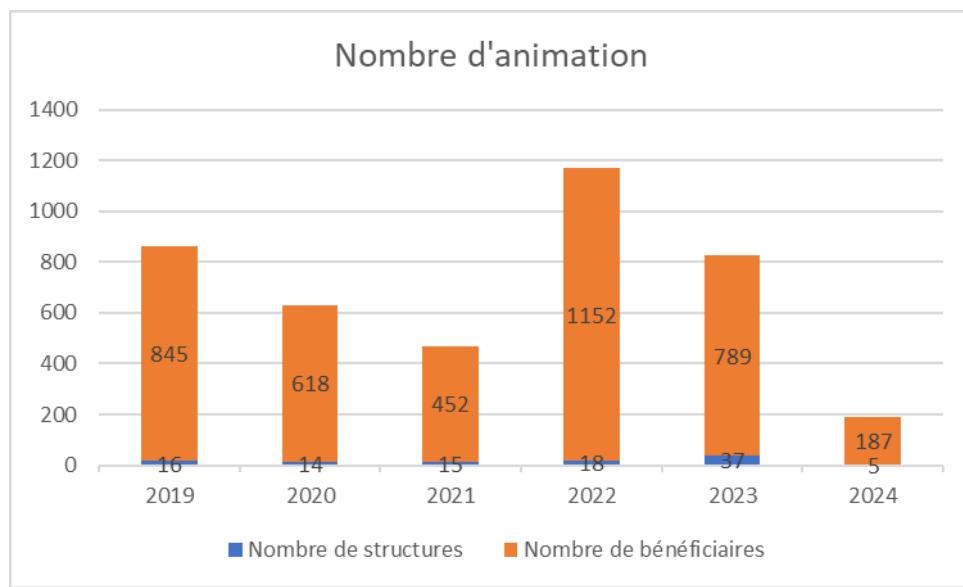
**Figure 10 : Evolution du nombre d'élèves participants au challenge zéro déchets**

Le Challenge Zéro Déchet connu sous le nom de challenge stop déchet avant 2019 devient un événement incontournable du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement.

La forte mobilisation de 2020 enrayée par la crise sanitaire est en train de revenir et le challenge se renforce avec d'autres partenaires. Cependant, avec le changement d'attributaire en 2024, le Challenge Zéro Déchet a pris du retard sur sa communication ce qui explique le faible nombre d'établissements inscrits.

|                             | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Nbre d'interventions</b> |      |      |      |      |      |      |
| Nombre de structures        | 16   | 14   | 15   | 18   | 37   | 5    |
| Nombre de bénéficiaires     | 845  | 618  | 452  | 1152 | 789  | 187  |

**Tableau 8 : Tableau évolutif du nombre d'animations depuis 2019**



**Figure 11 : Nombre d'animations organisées dans le cadre du PPSE depuis 2019**

Les animations sont au cœur du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement. Qu'elles soient au sein d'un établissement, dans des centres de loisirs, lors des événements, elles donnent vie au programme qui ne cherche qu'à s'améliorer d'année en année.

## Perspectives

L'année 2025 sera une année de transition et de structuration pour le programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement.

La relance du marché public visant à redéfinir les lots 1 et 2 permettra de clarifier les modalités d'intervention des prestataires et de redynamiser les actions de terrain. Un effort particulier sera porté sur l'accompagnement des établissements scolaires et la diversification des supports de sensibilisation, afin de toucher un public plus large et de renforcer l'impact des messages de prévention.

La cellule Prévention poursuivra également l'amélioration du pilotage et du suivi des projets, en s'appuyant sur des indicateurs plus précis et des outils partagés avec les partenaires. L'objectif est d'optimiser la coordination entre les différents acteurs et de garantir une continuité des actions, même en cas de changement d'attributaire.

En parallèle, la volonté est de renforcer la communication autour du Challenge Zéro Déchet et des visites d'équipements, pour augmenter la participation et valoriser les projets exemplaires. Une attention particulière sera portée aux thématiques émergentes telles que la réduction des plastiques à usage unique et la valorisation des biodéchets.

### 1.3.2 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

#### Contexte/historique

Conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

La loi Transition Energétique Pour la Croissance Verte promulguée en 2015 impose une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits en 10 ans, soit une réduction de 1% par an.

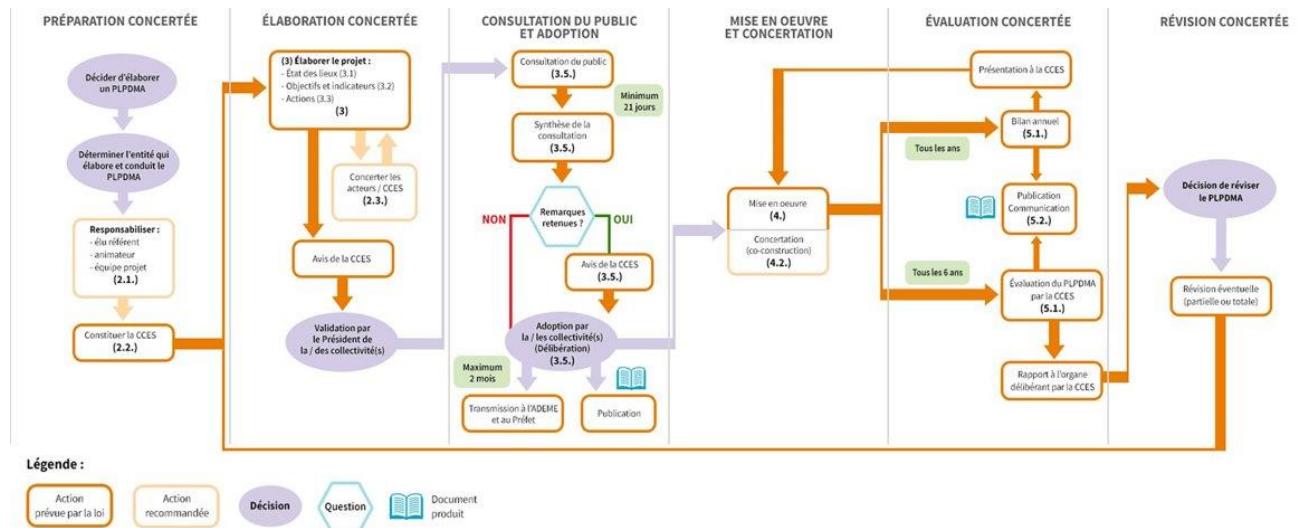
Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 vient conforter l'obligation pour les collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets de réaliser un programme local de prévention des déchets.

Ce décret réaffirme ces dispositions et précise les obligations des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales en matière de prévention :

- Définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Définition des objectifs de réduction des quantités,
- Identification des mesures mises en place pour atteindre ces réductions,
- Bilan annuel du programme afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités,
- Mettre à disposition du public le programme local de prévention des déchets ainsi que les bilans annuels d'évaluation.

Ainsi, comme tout établissement public compétent en matière de collecte et traitement des déchets, la CACL est soumise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à cette obligation d'élaborer un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés.

## La méthodologie d'élaboration et de déploiement d'un PLPDMA



## Actions de l'année 2024

Un comité de pilotage composé de la commission environnement déchets, de l'ADEME, de la CTG s'est réuni le 22 février 2024 pour donner suite aux travaux engagés dans le cadre du PLPDMA. Était à l'ordre du jour de ce COPIL, la restitution des animations des groupes de travail en vue de l'élaboration du PLPDMA.

La mise en place effective des réunions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, la 1<sup>ère</sup> réunion de la CCES s'est tenue 29 février 2024 à la CACL. Les membres ont étudiés la restitution des animations des groupes de travail en vue de l'élaboration du PLPDMA.

La 2<sup>ème</sup> réunion du COPIL a eu lieu le 31 mai 2024, était à l'ordre du jour, la restitution et validation du plan d'action proposé dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA

La 2<sup>ème</sup> réunion de la CCES s'est tenue le 18 juin 2024 à la CACL. Les membres de la CCES ont étudiés la restitution et la validation du plan d'action proposé dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA.

Faisant suite à ces travaux, conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 le grand public a été invité du 15 novembre au 31 décembre 2024 à se prononcer sur le plan d'action proposé dans cadre l'élaboration du PLPDMA de la CACL.

## **Bilan des 5 dernières années**

De 2019 à 2022, la CACL a contribué à l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la CTG. Le plan en question est opposable au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'élu délégué à l'environnement et les techniciens avaient participé à l'ensemble des groupes de travail sur les différentes thématiques abordées.

## **Perspectives**

Il est attendu pour l'année 2025 :

L'adoption du PLPDMA par le conseil communautaire est une condition obligatoire du décret n°2015-662 du 10 juin 2015.

La stratégie de communication à proposer et discuter avec le service communication de la CACL.

La CACL étant le principal pilote, à l'issue de l'adoption, elle aura pour mission de :

- Définir les actions prioritaires, allouer les ressources humaines et financières nécessaires.
- Impulser, coordonner et animer les groupes de travail,
- Identifier les outils nécessaires à la mise en place des actions de prévention,
- Informer et mobiliser les habitants, les entreprises, les associations.
- Mesurer les indicateurs de performance, évaluer l'impact des actions, et ajuster le programme si nécessaire

## 1.4 L'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES LOCALES

### 1.4.1 Les mayouris quartiers propres

#### Contexte/historique

Un mayouri (Opération citoyenne) est une action de nettoyage de site (Plage, site naturel, coin de rue sale et pollué, ...) axé sur la sensibilisation du public et des riverains et plus particulièrement à la problématique des déchets.

Ce sont généralement les associations de défense de l'environnement, de riverains ou les établissements scolaires qui organisent ce type d'opération sur le territoire de la CACL en mobilisant des bénévoles, des associations, les services techniques des communes, les entreprises, ...).

| N° | Dates de réalisation | Lieux                 | Organisateurs         | Communes        | Nombre de Participants |
|----|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|------------------------|
| 1  | 6 janvier 2024       | Quesnel Ouest         | ALS Mimosa            | MACOURIA        | 25                     |
| 2  | 24 février 2024      | Avenue Pripri         | DSU de Macouria       | MACOURIA        | 50                     |
| 3  | 20 mars 2024         | Lycée Michotte        | Lycée Michotte        | CAYENNE         | 50                     |
| 4  | 22 mars 2024         | Plage du Gosselin     | CEGELEC               | REMIRE MONTJOLY | 50                     |
| 5  | 22 mars 2024         | Buzaré                | CEGELEC               | CAYENNE         | 30                     |
| 6  | 23 mars 2024         | Lot Frangipanier      | DSU de Macouria       | MACOURIA        | 35                     |
| 7  | 23 mars 2024         | Avenue Louis Caristan | Armée du salut        | REMIRE MONTJOLY | 25                     |
| 8  | 20 avril 2024        | Collège S. A FELIX    | DSU de Macouria       | MACOURIA        | 25                     |
| 9  | 20 avril 2024        | Pointe Liberté        | ASS; Kwata            | MACOURIA        | 20                     |
| 10 | 22 avril 2024        | Quartier Hibiscus     | Lions Club de Cayenne | CAYENNE         | 15                     |

| N° | Dates de réalisation | Lieux                      | Organisateurs            | Communes        | Nombre de Participants |
|----|----------------------|----------------------------|--------------------------|-----------------|------------------------|
| 11 | 30 avril 2024        | Pointe Liberté             | GNE                      | MACOURIA        | 20                     |
| 12 | 5 juin 2024          | Réserve de Montabo         | ONF                      | CAYENNE         | 50                     |
| 13 | 9 juin 2024          | Cayenne                    | CTG                      | CAYENNE         | 50                     |
| 14 | 21 juin 2024         | Plage de Montabo           | DDSU de Cayenne          | CAYENNE         | 25                     |
| 15 | 25 juin 2024         | Sentier de Lamirande PROGT | GNE                      | MATOURY         | 35                     |
| 16 | 6 juillet 2024       | Pointe Liberté             | DSU de Macouria          | MACOURIA        | 50                     |
| 17 | 7 juillet 2024       | Plage de Montabo           | Lions Club               | CAYENNE         | 30                     |
| 18 | 8 juillet 2024       | Plage du GOSSELIN          | ASS. Kwata               | REMIRE MONTJOLY | 30                     |
| 19 | 18 juillet 2024      | Quartier de MAHURY         | AAPSE                    | REMIRE MONTJOLY | 25                     |
| 20 | 22 juillet 2024      | Cité Pasteur Clives        | DDSU                     | CAYENNE         | 25                     |
| 21 | 22 juillet 2024      | Cité Jacarandas            | GPS Appart Pédagogique   | CAYENNE         | 35                     |
| 22 | 20 août 2024         | Village Norino             | AAPSE                    | MACOURIA        | 50                     |
| 23 | 24 août 2024         | RD 18 Rocade Zéphir        | Caravane Solidaire       | CAYENNE         | 20                     |
| 24 | 25 août 2024         | Parking de la CTG          | CTG                      | CAYENNE         | 25                     |
| 25 | 19 septembre 2024    | Sentier du Rorota          | Ecole de la 2ème change  | REMIRE MONTJOLY | 15                     |
| 26 | 20 septembre 2024    | Village Kamuyeneh          | ATMO                     | MACOURIA        | 25                     |
| 27 | 21 septembre 2024    | Plage de Gosselin          | OFB                      | REMIRE MONTJOLY | 20                     |
| 28 | 8 octobre 2024       | Plage de Gosselin          | Lycée Agricole de Matiti | REMIRE MONTJOLY | 25                     |

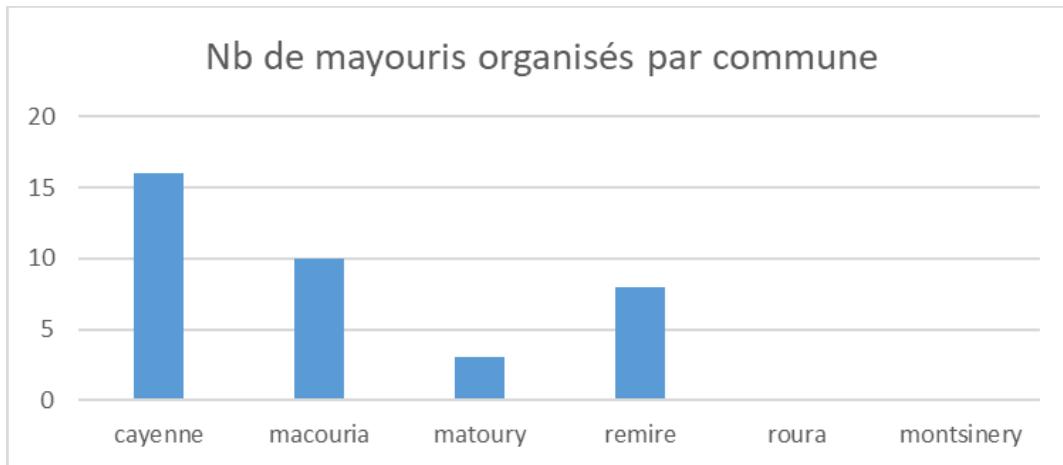
| N° | Dates de réalisation | Lieux                     | Organisateurs                 | Communes        | Nombre de Participants |
|----|----------------------|---------------------------|-------------------------------|-----------------|------------------------|
| 29 | 2 novembre 2024      | Cogneau Lamirande         | ASCS                          | MATOURY         | 25                     |
| 30 | 5 novembre 2024      | Pointe Liberté            | GNE                           | MACOURIA        | 50                     |
| 31 | 9 novembre 2024      | Lot Abriba                | ASS. Practice Golf de Matoury | MATOURY         | 50                     |
| 32 | 16 novembre 2024     | Plage de Gosselin         | RIBAL TP                      | REMIRE MONTJOLY | 50                     |
| 33 | 17 novembre 2024     | Pointe Liberté            | ASS. COM FOR GOOD             | MACOURIA        | 20                     |
| 34 | 17 novembre 2024     | Plage de Montabo          | ASS. COM FOR GOOD             | CAYENNE         | 30                     |
| 35 | 2 décembre 2024      | Village Chinois /Bonhomme | DDSU de Cayenne               | CAYENNE         | 100                    |
| 36 | 2 décembre 2024      | Village Chinois /Bonhomme | DDSU de Cayenne               | CAYENNE         | 100                    |
| 37 | 2 décembre 2024      | Village Chinois /Bonhomme | DDSU de Cayenne               | CAYENNE         | 100                    |

**Tableau 9 : Mayouris accompagnés par la CACL en 2024**

Environ 1 400 personnes ont participé aux mayouris. Soient, autant de personnes sensibilisées. Pour une moyenne de 37 personnes par mayouri

| Cayenne | Macouria | Matoury | Remire-Montjoly | Roura | Montsinery-Tonnegrande |
|---------|----------|---------|-----------------|-------|------------------------|
| 16      | 10       | 3       | 8               | 0     | 0                      |

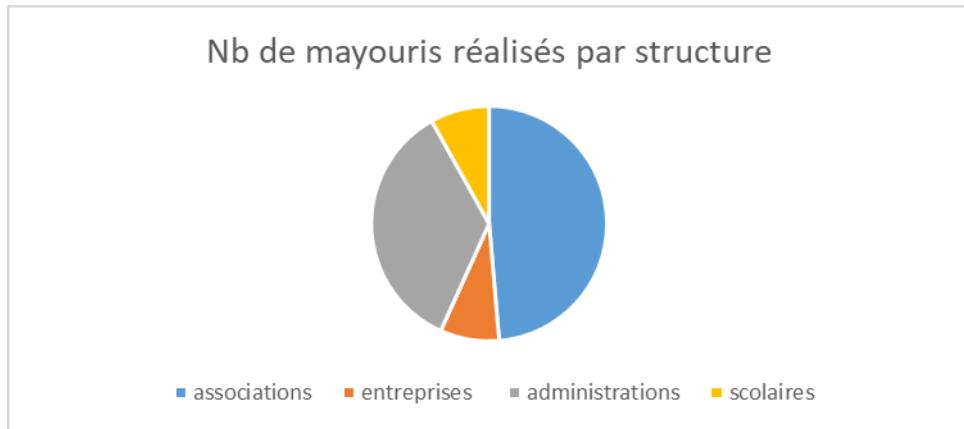
**Tableau 10 : Demandes d'accompagnement auprès de la CACL pour des Mayouris par commune en 2024**



**Figure 12 : Demandes d'accompagnement auprès de la CACL pour des Mayouris par commune en 2024**

| associations | entreprises | administrations | scolaires |
|--------------|-------------|-----------------|-----------|
| 18           | 3           | 13              | 3         |

**Tableau 11 : Demande d'accompagnement auprès de la CACL pour des Mayouris par structures en 2024**



**Figure 13 : Les principaux organisateurs de Mayouris en 2024**

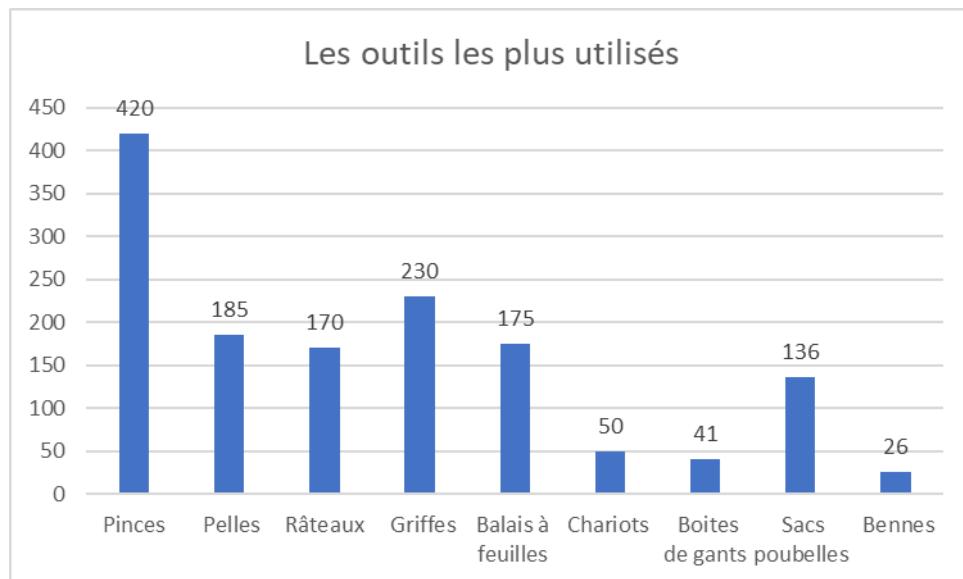
Les organisateurs se sont engagés à donner un certain nombre d'informations à la CACL, à savoir :

- Prendre des photos avant, pendant et après l'action. Ces informations pourraient être utile pour comprendre la réalité des incivilités et adapter nos outils de communication et sensibilisation. Le souci est que les organisateurs sont plus dans l'action que dans la communication.

- A la question concernant la caractérisation des déchets collectés, 19 sur 28 ont répondu qu'ils comptent effectuer la caractérisation des déchets. Dans la réalité, la CACL ne reçoit pas ces informations.

| Pinces | Pelles | Râteaux | Griffes | Balais à feuilles | Chariots | Boites de gants | Sacs poubelles | Benres |
|--------|--------|---------|---------|-------------------|----------|-----------------|----------------|--------|
| 420    | 185    | 170     | 230     | 175               | 50       | 41              | 136            | 26     |

**Tableau 12 : Outils mis à disposition des structures dans le cadre des mayouris en 2024**



**Figure 14 : Outils mis à disposition des structures dans le cadre des mayouris en 2024**

En 2024, 26 bennes ont été demandées pour la collecte des déchets volumineux. Pour les autres mayouris, des bacs, mis à disposition des participants, ainsi que des collectes exceptionnelles ont été prévues pour faciliter l'évacuation des déchets et éviter la création de nouveaux dépôts sauvages.

D'après le retour de certains organisateurs, les pinces et les griffes sont les outils les plus utiles sur une opération de nettoyage (Mayouri).

## Bilan des 6 dernières années

| Années                     | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Nb de mayouris accompagnés | 30   | 16   | 21   | 28   | 32   | 37   | 164   |

Tableau 13 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL

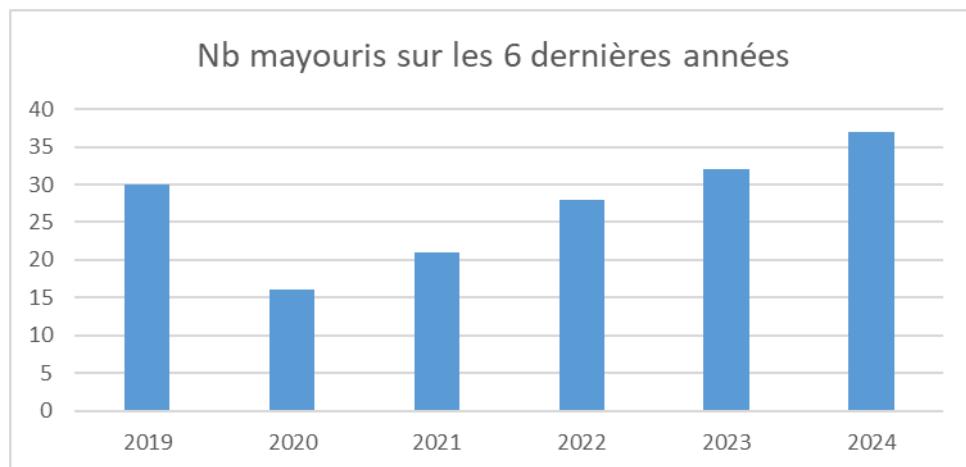


Figure 15 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL

Le tableau ci-dessus montre que d'années en années les demandes d'accompagnement augmentent. Sachant que depuis la mise en place de cet accompagnement, la CACL compte en moyenne 21 demandes par an.

## Perspectives

- Participer activement aux opérations de nettoyage des sites, plages, ...
- Disposer de matériels suffisants pour répondre aux demandes des organisateurs
- Communiquer sur les gestes à respecter pour éviter les déchets sur les plages et sites touristiques (pique-nique zéro déchet)
- Valoriser les acteurs fidèles à cette forme de sensibilisation de la population.

## 1.4.2 Les subventions aux associations

### Contexte/historique

« La politique communautaire repose sur la volonté forte des élus d'établir un véritable partenariat avec les associations. La CACL affirme le rôle important tenu par les associations dans la vie du territoire et les accompagne dans leurs actions par le biais de subventions directes (aides financières) et indirectes (soutien en communication, prêts de matériels, dotations en récompenses pour les participants ou les bénévoles).

La CACL s'engage dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire. Les subventions attribuées ont pour caractéristiques d'être :

- Facultatives : elles ne peuvent être exigées par un quelconque tiers ;
- Précaires : leur renouvellement ne peut-être automatique en application de la règle de l'annualité budgétaire ;
- Conditionnelles : elles doivent être attribuées sous condition d'une utilité locale et intercommunale et sous condition d'adéquation du projet subventionné et des intérêts communautaires définis par l'assemblée délibérante. Elle reste soumise à la libre appréciation du comité interne.

Les aides sont attribuées dans la limite des enveloppes budgétaires votées et des crédits disponibles ». (*Cf. règlement des modalités d'attribution des subventions aux associations*)

### Actions de l'année 2024

Les associations suivantes ont sollicité une aide financière à la CACL.

#### ➤ SPRING CLUB de MACOURIA

**Période prévisionnelle de réalisation de l'opération : Janvier 2024 à Décembre 2024**

**Projet : Recycl'Vélo.**

#### **Objectifs:**

- Participer à la lutte contre le réchauffement climatique
- Lutter contre la sédentarité des jeunes
- Gagner en autonomie en se déplaçant à vélo
- Mettre en place une pratique durable de consommation
- Réduire les déchets en leur donnant une nouvelle vie
- Rendre le vélo accessible à un public précaire dès le plus jeune âge
- Développer l'usage du vélo comme transfert alternatif
- Utiliser le recyclage comme moyen d'accès à un vélo
- Donner une seconde vie au vélo usagé
- Mettre en place des actions cyclistes

### **Moyens mobilisés :**

- Moyens humains : les membres bénévoles de l'association
- Moyens matériels : matériels et équipements ont été fournis par l'association
- Moyens de communication : réseaux sociaux, flyers, affichages

**La CACL a été sollicitée à hauteur de 5 000 € soit 48,5 % du budget total du projet**

### **Statut du projet : Accordé**

#### ➤ **Secours catholique**

**Période prévisionnelle de réalisation de l'opération : Janvier 2024 à Décembre 2024**

### **Projet : Boutique solidaire Top Timoun**

La boutique Solidaire du Secours Catholique est un espace de rencontre et d'échange pour lutter contre l'isolement social. Elle permet à plus de 150 familles de se vêtir dignement tout en contribuant par une participation à bas prix.

### **Objectifs :**

- Proposer des vêtements de seconde main pour enfants (0 à 10 ans), femmes enceintes et accessoires de puériculture à moindre coût
- Valoriser le réemploi des vêtements par une promotion de l'économie circulaire et éco-responsable
- Encourager les dons et les achats solidaires
- Favoriser le lien social entre les familles par l'animation de divers ateliers : fraternité et convivialité, lieu d'écoute, de partage et de mixité sociale

### **Moyens mobilisés :**

- Moyens humains : les membres de l'associations
- Moyens matériels : aménagement d'un local comme magasin de vêtement avec des espaces pour divers ateliers

La promotion des actions est prévue sur les réseaux sociaux

**La CACL a été sollicitée à hauteur de 1 500 € soit 2,7% du budget total du projet**

### **Statut du projet : Accordé**

**Période prévisionnelle de réalisation : Avril 2024 à Mars 2025**

#### ➤ **Balata Factory**

**Période prévisionnelle de réalisation de l'opération : Septembre 2024 à Juin 2025**

### **Projet : Valoplast**

Le projet a pour but de contribuer au développement durable par le réemploi de déchets et par la sensibilisation de la population aux impacts de notre mode de consommation sur l'environnement.

### **Objectifs :**

- Valoriser de façon innovante, les déchets, par la collecte de bouteille de type PET, de transformer celle-ci en filament, afin de produire des objets artisanaux ou artistiques, par des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et tout autre moyen
- Contribuer à créer un lien social, entre lycéens, artistes, créateurs professionnels ou amateurs et grand public
- Prise de conscience aux élèves sur l'effort fournit par la région en matière de mise en valeur des déchets par une visite du centre de tri

#### **Moyens mobilisés**

- Moyens humains : membres de l'association

**La CACL a été sollicitée à hauteur de 3 200 € soit 7,6 % du budget total du projet**

**Statut du projet : Accordé**

**Période prévisionnelle de réalisation : Avril 2024 à Mars 2025**

#### ➤ **LA CONSIGNE**

**Période prévisionnelle de réalisation de l'opération : Juillet 2023 à Décembre 2024**

**Projet : Construction d'une filière de consigne dans le secteur de la restauration**

**Objectifs :**

- Création d'un réseau de professionnels de la restauration engagés en faveur du réemploi
- Réduction de l'utilisation d'emballages à usage unique dans le secteur de la restauration
- Réduction de la production de déchet issus de l'usage unique dans le secteur de la restauration
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Développer un service de collecte, lavage et stockage des contenants
- Mener des actions de sensibilisation au réemploi et à l'EPCI auprès d'un large public

**Moyens mobilisés :**

- Moyens humains : création de 2 emplois
- Moyens matériels : développement d'une application pour accompagner le concept, des contenants consignés, un local, un véhicule électrique aménagé, ...

**La CACL a été sollicitée à hauteur de 15 000 € soit 4.4 % du budget total du projet**

**Statut du projet : Accordé**

**Période prévisionnelle de réalisation : Avril 2024 à Mars 2025**

#### ➤ **COMFORGOOD**

**Période prévisionnelle de réalisation de l'opération : Novembre 2024**

**Projet : GREEN DAYS SCHOOL & GREEN BEACH**

**Objectifs :**

- Sensibiliser le public

- Créer de l'engagement citoyen par l'action tout en participant à la prise de conscience écologique et en valorisant les acteurs du changement sur les territoires
- Maximiser l'impact positif sur les territoires
- Créer de l'engagement citoyen par l'action tout en participant à la prise de conscience écologique

**Moyens mobilisés :**

- Moyens humains : membres de l'association, personnel CACL, les scolaires
- Moyens matériels : matériel mayouri

**La CACL a été sollicité à hauteur de 7 500€ soit 14 % du budget total du projet.**

**Statut du projet : Accordé.**

**Période prévisionnelle de réalisation : Avril 2024 à Mars 2025**

**Bilan des 5 dernières années**

|                             | <b>2018</b> | <b>2019</b> | <b>2020</b> | <b>2021</b> | <b>2022</b> | <b>2023</b> | <b>2024</b> |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Budget alloué               | 60 000 €    | 60 000 €    | 60 000 €    | 60 000 €    | 70 000 €    | 100 000 €   | 100 000€    |
| Subventions demandées       | 26 000 €    | 28 100 €    | 70 178 €    | 75 000 €    | 68 905 €    | 94 000 €    | 51 800€     |
| Total subventions accordées | 21 000 €    | 15 600 €    | 26 178 €    | 40 544 €    | 37 800 €    | 94 700 €    | 52 200€     |

**Tableau 14 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL**

Les demandes de subvention dépendent en grande partie de la connaissance que les acteurs du territoire ont de la CACL.

En 2022, une rencontre des acteurs du territoire a été organisée pour permettre aux acteurs de connaître les champs d'intervention de la CACL.

En 2023, les acteurs ayant pris part à la rencontre de 2022 sont les principaux partenaires des actions menées sur le territoire. Ils constituent un réseau d'acteur qui permet à la CACL de diffuser les informations importantes en matière de gestion et de prévention des déchets.

## **Perspectives**

La CACL poursuit son aide financière auprès des associations menant des actions en cohérence avec les objectifs du programme local de prévention.

En 2025, dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, tous ces acteurs seront mobilisés pour le développement des actions cohérentes avec les différents axes du PLPDMA.

## 1.5 LES EVENEMENTS

### 1.5.1 Les évènements autour du réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage

Les actions de sensibilisation axées sur le réemploi, la réparation, la réutilisation et le recyclage occupent une place centrale dans la politique de prévention des déchets menée par la CACL. Ces événements, organisés ou soutenus par la collectivité, contribuent activement à réduire la production de déchets à la source, en prolongeant la durée de vie des objets et en encourageant des modes de consommation plus responsables.

Depuis plusieurs années, la CACL s'appuie sur un réseau d'acteurs engagés et sur des partenariats solides pour structurer une offre d'animations cohérente et impactante. Parmi les initiatives emblématiques du territoire, on peut citer :

- Les Repair Cafés organisés dès 2017 par l'association Carte à Puce, puis par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en 2018 et 2019.
- Les salons GREEN DAYS (2018, 2019, 2021, 2022, 2023), véritables temps forts réunissant acteurs économiques, associatifs et citoyens autour de la transition écologique.
- L'implantation de structures clés comme la recyclerie de l'association Symbioz à Rémire-Montjoly (mobilier et jardin), qui facilite le réemploi local.
- La création d'un tiers-lieu d'auto-fabrication, La Fabrique du Dégrad, ainsi que les actions de Guyaclic, qui œuvre pour la valorisation du matériel informatique.
- Enfin, l'organisation par la CACL de 14 Marchés aux Jouets et Jeux d'Occasion (MJJO) entre 2010 et 2023, symboles d'un engagement durable en faveur de la seconde vie des objets.

L'année 2024 s'inscrit dans cette dynamique, avec de nouveaux événements porteurs de sens, un public de plus en plus réceptif, et une volonté renforcée de rendre la prévention concrète, visible et accessible à tous.

## Actions de l'année 2024

|   | Dates                        | Communes   | Nbre de visiteurs |
|---|------------------------------|--|-------------------|
| Salon de l'Habitat                                      | 31 mai, 1er et 2 juin 2024   | Matoury  | 188               |
| Jardin du bonheur                                       | 01 juin 2024                 | Rémire-Montjoly  | 25                |
| Collecte évènementielle                                 | 08 juin 2024                 | Montsinney   | 24                |
| Flamme Olympique  | 09 juin 2024                 | Cayenne  | 10                |
| Répar'Acteurs - 1ère édition                            | 27 juin 2024                 | Matoury  | 50                |
| Marché des Fournitures scolaires d'Occasion             | 10 août 2024                 | Rémire-Montjoly  | 60                |
| Collecte évènementielle                                 | 13 juillet 2024              | Macouria   | 17                |
| Aggro'Tour  | 19,20 et 21 juillet 2024     | Mont Ton, Roura, Macouria, Cayenne, Rémire-Mont, Matoury | 800               |
| Cayenne Beach   | 26 et 27 juillet 2024        | Cayenne  | 30                |
| Cayenne Podium Vacances                                 | 07 août 2024                 | Cayenne  | 18                |
| Tour de Guyane  | 17 & 18 et 24 & 25 août 2024 | Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria et Cayenne            | 800               |
| Répar'Acteurs - 2ème édition                            | 21 septembre 2024            | Rémire-Montjoly  | 200               |
| 20 ans de la plateforme de compostage                   | 21 septembre 2024            | Matoury  | 432               |
| Collecte évènementielle                                 | 27 septembre 2024            | Cayenne  | 31                |
| Portes ouvertes EKOTRI                                  | 28 septembre 2024            | Rémire-Montjoly  | 21                |
| Inauguration site compostage collectif des Âmes Claires | 23 octobre 2024              | Rémire-Montjoly  | 50                |
| Collecte évènementielle                                 | 26 octobre 2024              | Rémire-Montjoly  | 14                |
| Marché aux plantes de Rémire - Montjoly                 | 26 octobre 2024              | Rémire-Montjoly  | 25                |
| Portes ouvertes EKOTRI                                  | 17 novembre 2024             | Rémire-Montjoly  | 14                |
| Green Days  | 15 & 16 novembre 2024        | Matoury  | 296               |
| Green Beach   | 17 novembre 2024             | Cayenne, Macouria  | 19                |
| Répar'Acteurs - 3ème édition                            | 23 novembre 2024             | Cayenne  | 165               |
| Marché aux Jeux et Jouets d'Occasion                    | 7 décembre 2024              | Rémire-Montjoly  | 775               |
| Marché aux plantes de Rémire - Montjoly                 | 14 décembre 2024             | Rémire-Montjoly  | 73                |
| <b>TOTAL</b>  |                              |  | <b>4137</b>       |

Tableau 15 : Liste des évènements sur l'année 2024

En 2024, la CACL a poursuivi activement sa politique de sensibilisation en matière de prévention des déchets à travers 32 actions de terrain, dont 18 organisées directement par la collectivité (en bleu) et 14 en partenariat (en orange) ou en tant qu'invité sur des événements tiers. Ces interventions se sont déployées sur l'ensemble des communes du territoire, avec une prédominance sur Rémire-Montjoly (12 actions) et Cayenne (8 actions), territoires à fort potentiel de mobilisation citoyenne.

En cumulé, ce sont plus de 4 000 visiteurs qui ont été sensibilisés tout au long de l'année, dont 2 653 dans le cadre d'actions portées par la CACL et 1 384 via des événements extérieurs. Ces chiffres traduisent à la fois une bonne implantation territoriale et une capacité à fédérer largement autour des enjeux de réduction des déchets, de consommation responsable, de compostage et de réemploi.

## Perspectives 2025

- Renforcer la présence à Macouria, Montsinéry-Tonnegrande et Roura, qui présentent encore un potentiel de développement en matière de sensibilisation.
- Structurer un programme d'animations régulières dans les quartiers et zones d'activité pour favoriser la proximité et la continuité des messages.
- Valoriser les événements à fort impact, tels que les Répar'Acteurs ou les collectes événementielles, en les rendant récurrents et en amplifiant leur communication.
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux (associations, collectivités partenaires, établissements scolaires) pour démultiplier les points de contact avec la population.
- Mesurer l'impact qualitatif des actions (changement de comportement, adhésion au compostage, pratiques de tri, etc.) via des enquêtes post-événement.

En 2024, la CACL a démontré qu'une action de terrain bien ciblée et déployée avec constance peut générer un réel engagement citoyen. L'enjeu pour 2025 sera de consolider les acquis tout en élargissant le public touché, notamment dans les zones encore peu couvertes, afin de tendre vers un territoire plus résilient et circulaire.

## 2 LA COLLECTE DES DECHETS

### 2.1 LA PRECOLLECTE DES DECHETS

#### 2.1.1 La gestion du service de pré-collecte des déchets

Le marché relatif à la « Fourniture et entretien de conteneurs à déchets » est actuellement détenu par l'entreprise SULO. Initialement prévu de 2017 à 2021, ce marché a été prolongé par la collectivité jusqu'en mai 2023.

Ce contrat comprend :

- Des investissements englobant l'achat de bacs,
- Des prestations comprenant la livraison des fournitures, le service après-vente, des interventions (décrisées dans les paragraphes suivants), la gestion de la base de données et de la redevance spéciale, ainsi que le contrôle du parc.

Dans l'attente de relancer ce marché, le service passait de mai 2023 à septembre 2024 par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), centrale d'achat qui permettait de maintenir un service quasi équivalent et dispensait la CACL de procédure de passation de marché.

En février 2024, la CACL a lancé une procédure de consultation afin de relancer le marché de « Fourniture et entretien de conteneurs à déchets ménagers ». Celui-ci a été divisé en deux lots :

- Lot 1 – Fourniture et entretien de bacs à ordures ménagères
- Lot 2 – Fourniture et entretien de bornes d'apport volontaire

Les deux lots ont été attribués à la société SULO CARAÏBES le 06 septembre 2024 pour une durée de 2 ans (et 1 an de reconduction possible). Les prestations ont débuté le 01 octobre 2024.

#### 2.1.2 La mise à disposition de bacs

La mise à disposition des bacs suit des règles spécifiques en fonction du type d'usager :

- Pour les particuliers : ils bénéficient gratuitement d'un bac (qui reste la propriété de la CACL) pour la gestion des ordures ménagères résiduelles (OM) avec un couvercle vert, ainsi que d'un bac pour les emballages ménagers recyclables (EMR : papier, carton, bouteilles et flacons en plastique et emballages métalliques) avec un couvercle jaune. La taille des bacs fournis est adaptée à la taille du foyer, augmentant en proportion du nombre de membres du foyer.

- Pour les professionnels (entreprises, associations et administrations) : la collectivité n'est pas tenue de gérer leurs déchets. Ces usagers ont la possibilité de recourir à un prestataire privé selon leur propre calendrier. Si un professionnel souhaite toutefois intégrer le service public de collecte des déchets, seuls ceux qui sont assimilables à des déchets ménagers, désignés comme "déchets industriels banals", seront collectés. Ils bénéficieront alors d'un ou plusieurs bacs avec un couvercle rouge pour les OM et d'un ou plusieurs bacs avec un couvercle jaune pour les recyclables. Le nombre et la taille des bacs fournis sont déterminés par le professionnel en fonction de ses besoins. De plus, il doit se conformer au calendrier établi par la collectivité.

### Les types de bacs proposés

| Volume des bacs | Professionnels |             | Particuliers |             |
|-----------------|----------------|-------------|--------------|-------------|
|                 | Bacs rouges    | Bacs jaunes | Bacs verts   | Bacs jaunes |
| 120L            | X              | X           | X            | X           |
| 240L            | X              | X           | X            | X           |
| 360L            | X              | X           | X            | X           |
| 770L            | X              | X           |              |             |

**Tableau 16 : Volumes de bacs disponibles**

Ce tableau illustre les options de bacs disponibles pour la collecte des déchets, adaptées aux besoins spécifiques des professionnels et des particuliers.

En ce qui concerne les bailleurs, ils sont traités au même titre que les particuliers, bénéficiant de bacs verts et jaunes d'une capacité de 770 litres chacun.

### Contexte et analyse sur la répartition des bacs

La plupart des bacs déployés dans le cadre du marché de fourniture de conteneurs pour la gestion des déchets ménagers sont destinés aux particuliers.

Cependant, une fraction de ces bacs est réservée aux services destinés aux professionnels.

De 2019 à 2024, le nombre total de bacs en service a augmenté de 10 094 unités, passant de 65 385 à 75 479. Cette évolution traduit une croissance continue des besoins en gestion des déchets, avec une hausse tant du nombre de bacs OMR que EMR, bien que leur progression varie selon les catégories d'usagers.

### Répartition par type de bac : OMR et EMR

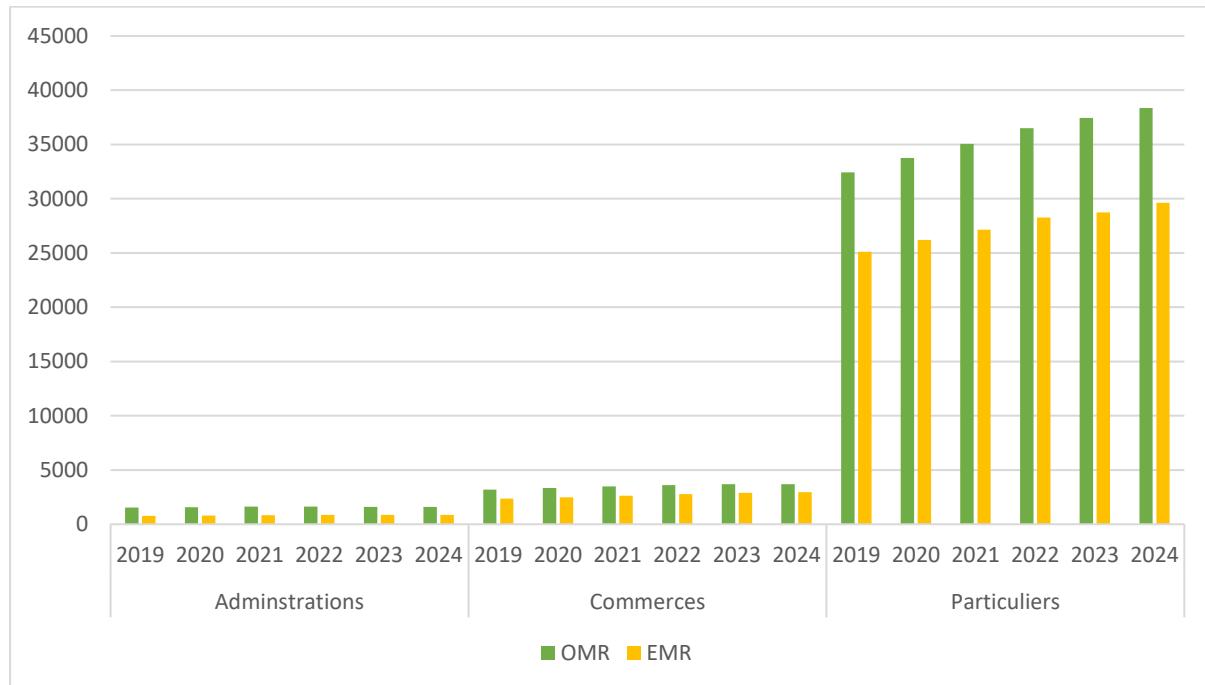
Le nombre de bacs OMR augmente de 13,1 % sur la période, passant de 37 163 bacs en 2019 à 42 036 bacs en 2024. Cependant, après une croissance régulière jusqu'en 2023, on observe un léger recul en 2024, ce qui pourrait s'expliquer par des ajustements dans la gestion des déchets résiduels (optimisation de la collecte, réduction des déchets produits, sensibilisation au tri) et par une optimisation de la gestion des stocks.

L'augmentation des bacs EMR est plus marquée (+18,5 %), passant de 28 222 bacs en 2019 à 33 443 bacs en 2024. Cette hausse significative du nombre de bacs dédiés au recyclage reflète

avant tout la volonté de la CACL de renforcer sa politique de sensibilisation et d'encouragement au tri sélectif, en mettant davantage de moyens à disposition des usagers.

Cette tendance générale met en évidence un effort accru pour renforcer le tri des déchets recyclables, notamment chez les particuliers.

### Évolution et répartition par catégorie d'usagers



**Figure 16 : Evolution du nombre de bacs OMR ET EMR au fil des années par catégorie d'usagers**

\*

- Les particuliers : 90% des bacs installés en 2024

Les particuliers constituent la catégorie d'usagers la plus représentée, avec 67 986 bacs en 2024, soit 90 % du total.

Le nombre de bacs OMR a progressé de 18,3 % entre 2019 et 2024, atteignant 38 355 bacs. Cette augmentation reflète à la fois la croissance démographique et l'amélioration de la couverture du service de collecte.

La hausse des bacs EMR est également significative (+18,1 %), passant de 25 101 à 29 631 bacs. Cette évolution confirme une amélioration progressive de la répartition entre déchets résiduels et recyclables, avec un encouragement croissant au tri sélectif.

- Les commerces : 8,8% des bacs installés en 2024

Le nombre de bacs dédiés aux commerces a augmenté de 19,4 % entre 2019 et 2024, atteignant 6 639 bacs en 2024.

La progression du nombre de bacs OMR est relativement constante (+15 %), atteignant 3 681

bacs. Cela traduit une production stable de déchets résiduels dans le secteur commercial.

La hausse des bacs EMR est plus marquée (+25,4 %), avec 2 958 bacs en 2024 contre 2 359 en 2019. Cette augmentation significative illustre une sensibilisation accrue des commerces au tri sélectif et aux obligations réglementaires en matière de recyclage.

➤ **Les administrations : 1,1 % des bacs installés en 2024**

Les administrations représentent une part plus faible du total, avec 2 450 bacs en 2024, soit 3 % du total des bacs installés.

Le nombre de bacs OMR est relativement stable depuis 2022, oscillant autour de 1 585 bacs. Cela reflète une optimisation du parc de bacs dans le secteur administratif.

Contrairement aux autres catégories, le nombre de bacs EMR a connu une évolution plus modérée (+12 % sur six ans), atteignant 854 bacs en 2024. Cette croissance limitée laisse néanmoins entrevoir une volonté d'améliorer le tri dans la sphère publique.

## **Tendances générales et perspectives**

Les bacs EMR augmentent à un rythme plus soutenu que les bacs OMR, ce qui illustre les efforts du service en faveur du tri sélectif et du recyclage.

Les particuliers restent les principaux bénéficiaires de la collecte, avec 89 % des bacs en service en 2024. Ils sont suivis des commerces avec une dynamique plus forte pour les bacs EMR. Les administrations, quant à elles, affichent une évolution plus stable.

### 2.1.3 Les interventions réalisées auprès des particuliers

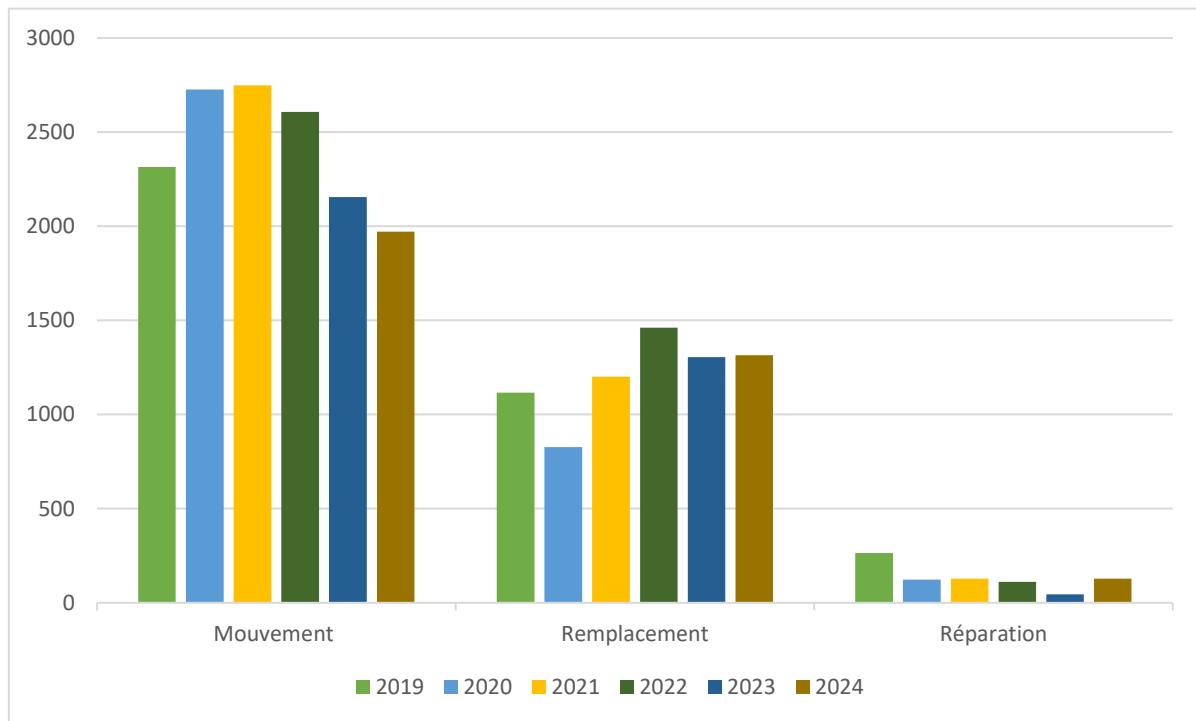


Figure 17 : Nombre et type d'interventions réalisées entre 2019 et 2024 pour les particuliers

Comme le montre le graphique ci-contre, les interventions sont de trois types :

- Interventions de réparation : elles concernent les bacs dont la cuve est en bon état, mais d'autres parties détachables sont endommagées. Cela inclut les opérations suivantes :
  - changement d'un couvercle cassé ou de l'axe du couvercle ;
  - changement des roues ou de l'axe des roues ;
  - ajout d'autocollants ou d'étiquettes.
- Interventions de remplacement : elles consistent à remplacer un bac disparu, brûlé, volé ou dont la cuve est cassée par un autre bac de volume équivalent.
- Interventions de mouvement : elles comprennent les ajouts, retraits ou échanges de bacs pour un volume différent.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution quantitative de ces interventions sur la période étudiée. L'analyse qui suit met en lumière les principales tendances observées pour chaque type d'intervention, en précisant les facteurs explicatifs et les enjeux opérationnels qui en découlent.

|                           | 2019         | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Réparations</b>        | <b>83</b>    | <b>91</b>    | <b>81</b>    | <b>76</b>    | <b>27</b>    | <b>123</b>   |
| Autocollant               | 2            | 1            | 0            | 0            | 1            | 0            |
| Etiquette adresse         | 3            | 0            | 0            | 5            | 1            | 2            |
| Couvercle                 | 58           | 44           | 35           | 28           | 12           | 69           |
| Roue                      | 20           | 46           | 46           | 43           | 13           | 52           |
| <b>Remplacements</b>      | <b>763</b>   | <b>569</b>   | <b>938</b>   | <b>1 380</b> | <b>1 132</b> | <b>1 533</b> |
| Cuve brûlée               | 34           | 19           | 41           | 69           | 38           | 36           |
| Cuve cassée               | 460          | 328          | 525          | 826          | 816          | 1041         |
| Cuve tombée dans la benne | 71           | 60           | 51           | 69           | 64           | 95           |
| Vol / disparition         | 198          | 162          | 321          | 416          | 214          | 361          |
| <b>Mouvements</b>         | <b>2 444</b> | <b>2 980</b> | <b>2 910</b> | <b>3 141</b> | <b>2 118</b> | <b>2 587</b> |
| Mise en place/ajout       | 2 089        | 2 338        | 2 215        | 2 417        | 1 448        | 1 910        |
| Echange                   | 355          | 642          | 695          | 724          | 670          | 677          |
| <b>Total</b>              | <b>3 290</b> | <b>3 640</b> | <b>3 929</b> | <b>4 597</b> | <b>3 277</b> | <b>4 243</b> |

**Tableau 17: Total des opérations réalisées de 2019 à 2024 pour l'ensemble des particuliers**

➤ Les réparations : 123 interventions

Après un pic en 2020 et 2021 (2 748 interventions), les interventions pour réparation ont connu une baisse significative jusqu'en 2023 (27 interventions), avant de remonter en 2024 à 123 interventions.

Cette hausse récente est principalement liée à une augmentation marquée des changements de couvercles (+474 %) et de roues (+300 %), probablement causée par une mauvaise manipulation des bacs lors des collectes. A noter également une interruption des prestations de réparations entre 2022 et 2023 durant la période de renouvellement du marché.

➤ Les remplacements : 1 533 interventions

En progression constante jusqu'en 2022 (1 462 interventions), se sont stabilisés autour de 1 300 en 2023 avant de connaître une nouvelle hausse en 2024 (+35 % par rapport à 2023).

Cette augmentation pourrait s'expliquer par une recrudescence des cas de cuves cassées (+27 %) et de vols ou disparitions de bacs (+69 %), soulignant la nécessité d'intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des usagers.

➤ Les mouvements de bacs : 128 interventions

Après une forte chute entre 2019 (264 interventions) et 2023 (45 interventions), les mouvements ont connu une forte hausse en 2024 (+22 % par rapport à 2023), notamment grâce à l'augmentation des mises en place et ajouts (+32 %).

Ces évolutions traduisent une gestion réactive et en constante adaptation, influencée par les pratiques des usagers, les conditions d'usage des bacs et les politiques de gestion mises en œuvre.

La tendance générale à la hausse des interventions en 2024 met en lumière l'importance d'actions

préventives, de sensibilisation et d'optimisation logistique pour garantir la durabilité et l'efficacité du service de précollecte.

Globalement, les données de 2024 montrent une tendance à la hausse dans le nombre d'interventions, que ce soit pour les réparations, les remplacements ou les opérations de mise en place. Ces résultats témoignent de l'importance des campagnes de sensibilisation (notamment la remise des bacs) et de gestion préventive pour optimiser la durée de vie des bacs. Il est essentiel pour la collectivité de poursuivre ces actions afin de maintenir une amélioration continue de l'efficacité logistique dans la gestion des déchets.

## 2.2 LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE DE DECHETS MÉNAGERS

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de collecte, de gestion et de traitement des déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral prend en charge différents flux, selon des modalités adaptées à leur nature.

Les prestations assurées comprennent :

- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles.
- La collecte sélective en porte-à-porte des déchets recyclables.
- La collecte en porte-à-porte des encombrants.
- La collecte en porte-à-porte des déchets verts.
- La collecte en porte-à-porte du verre issu des activités professionnelles.
- La collecte du verre en apport volontaire, par le biais de bornes dédiées implantées sur le territoire.

### 2.2.1 La collecte des ordures ménagères (OM)

Le territoire de la CACL a été séparée en lots géographiques distincts pour la répartition des collectes des bacs à ordures ménagères résiduelles, recyclables secs et des encombrants/déchets verts.

|                                   | Situation précédente |           |   | Situation actuelle |           |  |
|-----------------------------------|----------------------|-----------|---|--------------------|-----------|--|
|                                   | N° LOT               | Durée     | Périmètre géographique  | N° LOT             | Durée     | Périmètre géographique   |
| Ordures ménagères/<br>recyclables | <i>LOT N°1</i>       | 2017-2023 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cayenne hors zones Collery</li> <li>• Partie limitrophe de Rémire-Montjoly ouest</li> </ul>  | <i>LOT N°6</i>     | 2023-2025 | Cayenne EST  |
|                                   |                      |           |   | <i>LOT N°7</i>     | 2023-2025 | Cayenne OUEST  |
|                                   | <i>LOT N°2</i>       | 2015-2022 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matoury Nord (entre le rond-point du PROGT et le pont du Larivot)</li> <li>• Macouria</li> <li>• Montsinéry-Tonnegrande</li> </ul> | <i>LOT N°8</i>     | 2023-2028 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Collecte bacs à verre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cayenne,</li> <li>▪ Rémire-Montjoly,</li> <li>▪ Matoury</li> </ul> </li> <li>• <b>Collecte des OMr des écarts :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tout le territoire CACL</li> </ul> </li> </ul> |
|                                   | <i>LOT N°3</i>       | 2015-2022 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémire-Montjoly</li> <li>• Matoury Sud (du PROGT au rond-point de Roura)</li> <li>• Roura</li> </ul>                               | <i>LOT N°4</i>     | 2022-2027 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matoury Nord (entre le rond-point du PROGT et le pont du Larivot)</li> <li>• Macouria</li> <li>• Montsinéry-Tonnegrande</li> </ul>  |
|                                   |                      |           |   | <i>LOT N°5</i>     | 2022-2027 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémire-Montjoly</li> <li>• Matoury Sud (du PROGT au rond-point de Roura)</li> <li>• Roura</li> </ul>  |

Tableau 18: répartition des lots OM/RS

| Commune(s)              | N° du lot OM/RS                              | Titulaire du marché en cours | Moyens matériels  | Moyens humains         | Date de démarrage du marché (durée)                                |
|-------------------------|--|------------------------------|---|------------------------|--|
| Tout le territoire CACL | <b>LOT N°8</b><br>(verre des pros et écarts) | TRANSPREV SERVICES           | 1 micro-benne 3,5T  | 1 équipage de 2 agents | 1 <sup>er</sup> juillet 2023<br>(5 ans+ 1 an)                      |
| Cayenne EST             | <b>LOT N°6</b>                               | G2C                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3,5 BOM (6 jours/semaine)</li> <li>• 1camion de relai</li> </ul> | 3 équipes de 3 agents  | 1 <sup>er</sup> septembre 2023<br>(2 ans max – marché transitoire) |
| Cayenne OUEST           | <b>LOT N°7</b>                               | TRANSPREV SERVICES           | 4,5 BOM   | 4 équipes de 3 agents  | 1 <sup>er</sup> septembre 2023<br>(2 ans max – marché transitoire) |
| Matoury Nord            | <b>LOT N°4</b>                               | TRANSPREV COLLECTE           | 2 BOM (6 jours/semaine)   | 2 équipes de 3 agents  | 1 <sup>er</sup> avril 2022<br>(5 ans + 1 an)                       |
| Montsinéry-Tonnegrande  |  |                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 BOM (6 jours/semaine)</li> <li>• 5 camions de relai</li> </ul> | 3 équipes de 3 agents  |  |
| Macouria                |  |                              | 3 BOM (6 jours/semaine)   | 3 équipes de 3 agents  |  |
| Rémire-Montjoly         | <b>LOT N°5</b>                               | TRANSPREV COLLECTE           | 3 BOM (6 jours/semaine)   | 3 équipes de 3 agents  | 1 <sup>er</sup> avril 2022<br>(5ans + 1 an)                        |

Tableau 19 : Découpage géographique et dimensionnement opérationnel des lots pour les ordures ménagères et recyclables

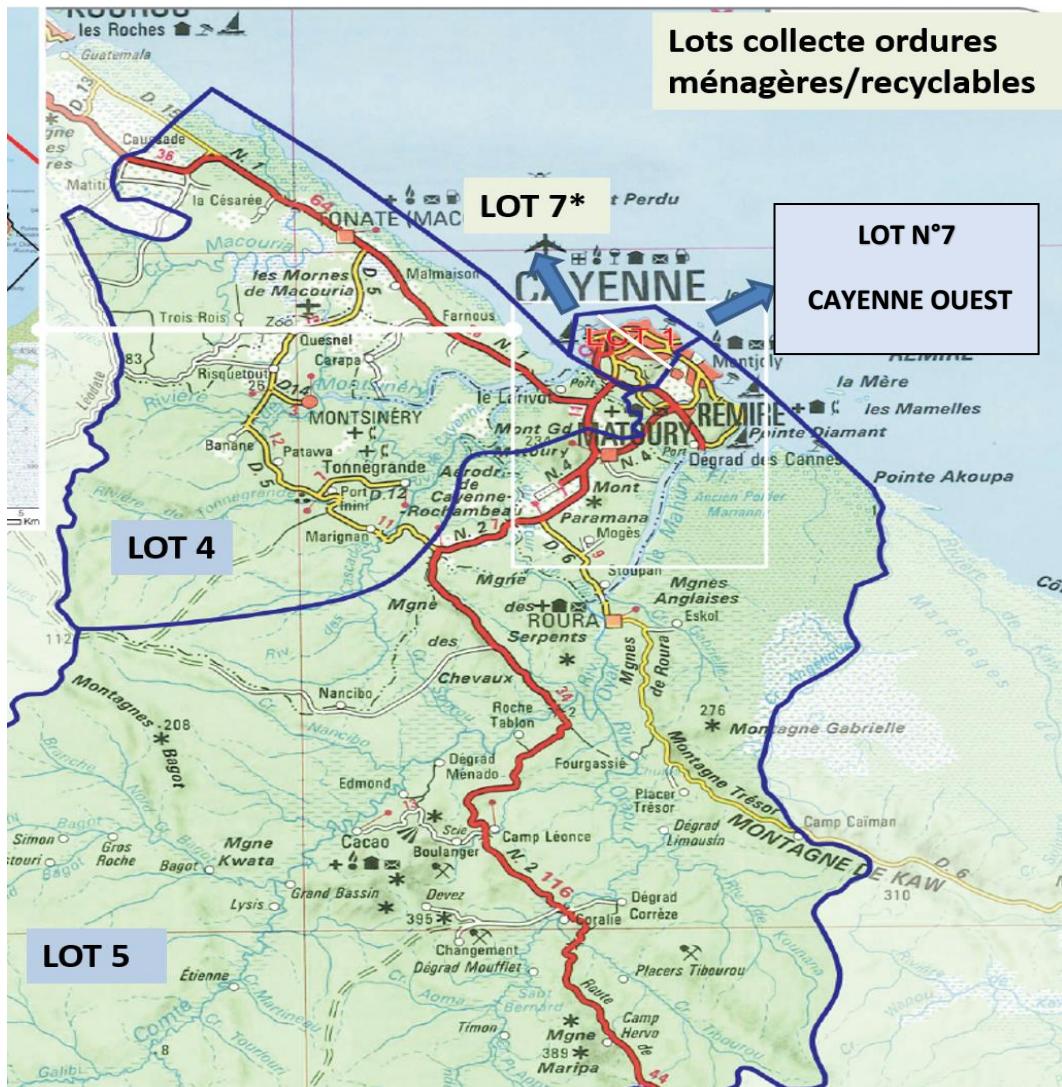


Figure 18 : Détail des lots géographiques de Cayenne

La relance du lot n°1 OMr/EMr a induit la refonte de la sectorisation de Cayenne et sa séparation en 2 lots géographiques (Lot n°6 - Cayenne Est et Lot n°7 - Cayenne Ouest) afin d'améliorer le service rendu sur le chef-lieu. La séparation en 2 lots permet en sus de mobiliser des moyens de l'une ou l'autre société en cas de crise sur le secteur de Cayenne impacté, et sans perturber l'ensemble du service.

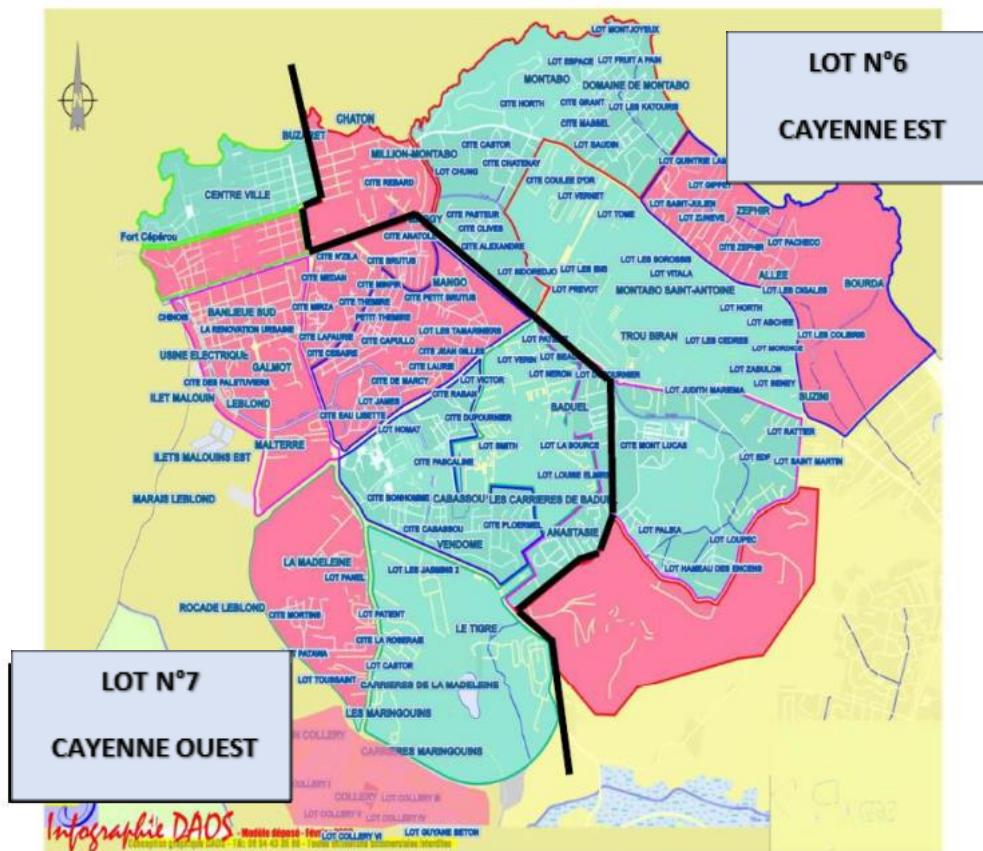


Figure 19 : Détail des lots géographiques de Cayenne

Un lot n°8 distinct a démarré au 1er Juillet 2023 et prévoit la collecte des bacs à verre des professionnels sur les communes de Cayenne, Rémire et Matoury (3 communes ciblées afin d'optimiser les tournées). Ce lot n°8 prévoit également la collecte des ordures ménagères/recyclables des écarts (zones où les camions de collecte ne peuvent pas réaliser les prestations en porte-à-porte et où la mise en place de point de regroupement n'est pas une solution viable (secteur trop densément peuplé, risques sanitaires et de dépôts sauvages, empiètement du PDR sur la voie.).

Les collectes du lot n°8 sont réalisées avec une micro-BOM de 3,5T.

Les collectes sont réalisées uniquement avec des bennes-compactrices plus adaptées à la collecte des OMr et équipées de lève-conteneurs (qui ont remplacé progressivement les bennes rotatives qui dégradent le gisement de recyclables). Elles ont une capacité allant de 3,5T à 26T. La majorité des bennes à ordures ménagères et camions en service sont dans un très bon état, la mise en œuvre de camions neufs pour l'exécutions des prestations a été imposée lors de la relance des marchés.

Au total, ce sont 27 bennes nécessaires sur l'ensemble de la CACL, soit 19 bennes affectées quotidiennement aux prestations et 7 bennes à ordures ménagères de réserve (mobilisées en cas d'immobilisation de véhicule).

Les collectes d'ordures ménagères/recyclables sont rémunérées à prix forfaitaires avec la possibilité de déclencher des prestations ponctuelles en cas de besoin à prix unitaires.

La collecte en porte-à-porte du verre des professionnels est rémunérée à cout forfaitaire. La collecte des écarts est déclenchée à prix unitaires en fonction du nombre de tournées réalisées.

- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont définis comme étant les déchets produits par les ménages et en principe non valorisables restant dans la poubelle classique après le tri à la source.

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles a été harmonisée sur l'ensemble du territoire de la CACL en « C2 »: collecte des bacs à couvercle vert (ou rouge pour les administrations et certaines sociétés) 2 fois par semaine.

Lorsque la collecte en porte à-porte ne peut pas être réalisée avec les moyens de collecte actuels, un point de regroupement est placé en entrée de voie ou il est demandé aux riverains de présenter leur bac à la collecte en bordure de voie. Le service constate de nombreux actes inciviques sur ce type de points.

Certains points problématiques identifiés sur chaque lot géographique font l'objet d'une collecte renforcée des OMr en « C3 » (3 fois par semaine). Ces points sont souvent situés sur des zones d'habitat collectif, informel, ou sur des zones rurales où les voies ne permettent pas d'assurer une collecte en porte-à-porte et où les bacs sont susceptibles de déborder régulièrement.

La CACL apporte en outre des aménagements de fréquence pour des points particuliers comme les marchés de producteurs, ou les zones où les bacs collectifs débordent régulièrement.

| N°Lot | Dénomination                          | Adresse  | Commune                |
|-------|---------------------------------------|--|------------------------|
| 6     | Route des Encens                      | Route des Encens                                 | Cayenne                |
| 6     | Source de Baduel                      | Route de la Source de Baduel                     | Cayenne                |
| 6     | Résidence Terasse de Raban            | Route de Raban                                   | Cayenne                |
| 6/7   | Route de Troubiran                    | Route de Troubiran                               | Cayenne                |
| 7     | PDR Village Chinois                   |  | Cayenne                |
| 7     | PDR Cité Bonhomme                     |  | Cayenne                |
| 7     | PDR centre-ville                      |  | Cayenne                |
| 4     | PDR rue de la condensation            | Cogneau-Lamirande                                | Matoury                |
| 4     | PDRs lot. Pélicans                    | Cogneau-Lamirande                                | Matoury                |
| 4     | PDR rue du Grog                       | Cogneau-Lamirande                                | Matoury                |
| 4     | PDR rue des Négociants                | Cogneau-Lamirande                                | Matoury                |
| 4     | PDR Komou- Cogneau                    | Cogneau-Lamirande                                | Matoury                |
| 4     | PDR rue Mazurka                       | Balata-ouest                                     | Cayenne                |
| 4     | PDR les Loussais                      | Balata-ouest                                     | Matoury                |
| 4     | PDR Tamarins                          | Balata-ouest                                     | Matoury                |
| 4     | Toutes les Kaz ti tri -CD5            | Quesnel / Risquetout/ Banane/ Beauséjour/ Kalani | Montsinéry-Tonnegrande |
| 4     | Boxes ZAC Soula/ PDR rond-point Soula |  | Macouria               |
| 4     | Boxes Sainte Agathe                   |  | Macouria               |
| 5     | Boxes Clos de Montjoly (OM)           | Route de Montjoly                                | Remire-Montjoly        |
| 5     | PDR rue des entreprises               | Rue des entreprises / Degrad des Cannes          | Remire-Montjoly        |
| 5     | PDR et boxes des Ames Claires         |  | Remire-Montjoly        |
| 5     | Beauséjour                            | Route de l'Est                                   | Roura                  |
| 5     | Nancibo                               | Route de l'Est                                   | Roura                  |
| 5     | Crique Marguerite                     | Route de l'Est                                   | Roura                  |
| 5     | Fourgassier                           | Route de l'Est                                   | Roura                  |
| 5     | PDR Mogès (plateau sportif)           | Chemin Mogès                                     | Matoury Sud            |

Tableau 20 : Secteurs difficiles collectés en C3 soit 3 fois par semaine en OM

➤ La collecte en porte-à-porte des emballages recyclables

Un emballage recyclable est un emballage qui peut être trié puis orienté vers un centre de valorisation.

Septembre 2015 marquait le démarrage de la collecte sélective multi-matériaux (recyclables secs) en Guyane avec l'ouverture du centre de tri de la CACL à vocation régionale : « Eko Tri » situé sur la commune de Rémire-Montjoly (l'équipement est décrit au chapitre 3 « Traitement »).

Les tonnages entrants issus de la collecte sélective ont diminué en 2024 (1 327 tonnes de déchets issus des collectes sélectives sont arrivées au centre de tri) par rapport à 2023 (1 525 tonnes) soit une baisse de 13% qui maintient la tendance à la baisse du gisement entrant. Cette diminution du gisement entrant est probablement liée à la réduction de fréquence de la collecte des recyclables à 2 fois par mois à partir septembre 2023 sur l'ensemble des communes de la CACL qui a permis d'optimiser le service de collecte. Mais cette réduction de fréquence a également entraîné l'incompréhension par le public des nouveaux calendriers de collecte et l'abandon du dispositif par certains administrés.

Afin d'y remédier, le service environnement-déchets déploie des actions de communication de proximité (distribution de calendriers en porte-à-porte, participation à des évènements pour sensibiliser le public) et travaille notamment sur la diffusion d'information via l'application mobile 6 en 1 de la CACL.

Le service environnement-déchets prévoit également de mettre en place des bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables afin de capter du tonnage supplémentaire sur certains types d'habitat où le geste de tri n'est pas forcément développé (entrée de voies non carrossables) et sur les secteurs où les bacs jaunes ont dû être retirés du service car la collecte en porte-à-porte ne fonctionne pas (habitat collectif). Une consultation a été lancée en octobre 2024 pour la collecte de bornes d'apport volontaire mais a dû être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Elle sera relancée en 2025.

Les fréquences de collecte des recyclables secs (bacs à couvercle jaune), sont les suivantes :

C0.5 : collecte deux fois par mois sur les 6 communes de la CACL A noter que la fréquence de collecte des bacs jaunes sur la commune de Cayenne a été harmonisée à compter du 1er septembre 2023 à 2 fois/mois. La collecte des recyclables était auparavant réalisée une fois par semaine, dû à l'échéance différée du marché de collecte de Cayenne par rapport aux autres lots "collecte des ordures ménagères".

Les collectes de recyclables sont assurées par les mêmes Titulaires que pour le flux ordures ménagères. Les camions sont systématiquement lavés et désinfectés avant les collectes de recyclables afin de ne pas souiller le gisement.

A noter également que les horaires de collecte des ordures ménagères /recyclables ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire (démarrage des circuits à 2h00) ce qui permet au service de réagir plus vite en cas d'anomalie et d'effectuer certaines corrections sous 24h.

## 2.2.2 La collecte des encombrants et des déchets verts

La collecte des encombrants et déchets verts des ménages est assurée par la CACL dès que possible en porte-à porte et dans la limite de 3m3.

Ne sont pas pris en charge par le service les déchets suivants :

- Les dépôts sauvages
- Les VHU (Véhicules Hors d'Usage)
- La ferraille en quantité
- Certains déchets spécifiques de professionnels (ex : réfrigérateurs professionnels, etc.)

Les déchets verts et les encombrants sont collectés une fois par mois sur le territoire, sauf pour le centre-ville de Cayenne où une collecte hebdomadaire fixée au calendrier.

Les encombrants ou déchets en mélange au sol sont traitées à l'ISDND des Maringouins à Cayenne. Les déchets verts quant à eux, sont envoyés à la plateforme de compostage (voir plus de détails au chapitre traitement).

Des collectes renforcées au grappin sont mises en place en soutien des communes dans leur mission de salubrité publique (certains dépôts sauvages accessibles, certains dépôts d'encombrants présentés en bordure d'axe principaux sans respect du calendrier de collecte) au niveau de certains quartiers problématiques, zones d'habitat informel ou en entrée de certaines voies non desservies en porte-à-porte par le service. Ces collectes ont néanmoins un coût organisationnel et financier car le nombre de points ne fait qu'augmenter sans que cela n'ait un effet à terme sur les comportements des contrevenants.

Sur certains secteurs densément peuplés où la collecte des déchets ne peut être réalisée en porte-à-porte en raison des contraintes d'accès, le service a fait le choix de mettre des bennes amovibles de 15m3 minimum (exemple : Sablance, Saint-Pierre) afin de pouvoir évacuer un maximum de déchets. Le surplus de déchets est récupéré au grappin.

### ➤ Moyens affectés à la collecte

Les véhicules sont adaptés à la collecte des objets encombrants et des déchets verts : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière ;

Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du nettoyage des points de dépôts après collecte ;

Les 3 marchés pour la collecte des encombrants et des déchets verts ont été renouvelés pour 5 ans (notification en décembre 2021) avec un démarrage des prestations au 1<sup>er</sup> avril 2022 et une échéance au 31 mars 2027 (voir dimensionnement dans les tableaux ci-dessous).

|                               | N° LOT         | Durée     | Périmètre géographique  |
|-------------------------------|----------------|-----------|---|
| Encombrants/<br>Déchets verts | <b>LOT N°1</b> | 2022-2027 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cayenne hors zones Collery</li> <li>• Partie limitrophe de Rémire-Montjoly ouest</li> </ul>  |
|                               | <b>LOT N°2</b> | 2022-2027 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matoury Nord (entre le rond-point du PROGT et le pont du Larivot)</li> <li>• Macouria</li> <li>• Montsinéry-Tonnegrande</li> </ul> |
|                               | <b>LOT N°3</b> | 2022-2027 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémire-Montjoly</li> <li>• Matoury Sud (du PROGT au rond-point de Roura)</li> <li>• Roura</li> </ul>                               |

**Tableau 21 : Le périmètre géographique de la collecte des ordures ménagères et recyclables**

| Périmètre   | Titulaire du marché en cours                             | Moyens matériels   | Durée du marché          |
|---|--|--|--------------------------|
| <b>Cayenne (hors zones Collery)</b><br><b>Rémire-Montjoly ouest</b> | <b><u>LOT N°1 :</u></b><br><i>TRANSPREV COLLECTE</i>     | 5 camions grappin 19T  | 01/04/2022 au 31/03/2027 |
| <b>Matoury Nord</b>   | <b><u>LOT N° 2 :</u></b><br><i>MATOURY ESPACES VERTS</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 camions grappin 19T</li> <li>• 1 camionnette</li> </ul>         | 31/03/2022 au 31/03/2027 |
| <b>Macouria</b><br><b>Montsinéry-Tonnegrande</b>                    |  |  |                          |
| <b>Rémire-Montjoly</b>  | <b><u>LOT N° 3 :</u></b><br><i>GUYANET ENVIRONNEMENT</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 camions grappins</li> <li>• 2 camions de réserve 26T</li> </ul> | 31/03/2022 au 31/03/2027 |
| <b>Roura</b>  |  |  |                          |
| <b>Matoury S.ud</b>   |  |  |                          |

**Tableau 22 : Organisation des prestataires par lot à compter du 1er avril 2022 pour les encombrants/déchets verts**

### 2.2.3 Les collectes spécifiques

En raison des particularités du territoire et de certaines "habitudes" des administrés, le service a dû mettre en place des collectes dites spécifiques pour éviter des problèmes de salubrité et/ou permettre l'évacuation et le traitement de déchets non ménagers.

#### ➤ Collecte des dépôts sauvages

Les dépôts sauvages de déchets désignent l'abandon illégal de déchets dans des lieux non autorisés, tels que les voies publiques, les forêts, les bords de route, les terrains vagues ou les espaces naturels. Ils sont souvent constitués d'encombrants, de déchets ménagers, de gravats, de déchets verts voire de déchets dangereux.

Bien que la gestion de ces déchets ne relève pas de la compétence directe de la CACL, celle-ci intervient néanmoins sur certains sites, qualifiés de « points difficiles », afin de prévenir les nuisances (visuelles, olfactives) et les risques sanitaires pour la population, ainsi que la pollution de l'environnement (sols, eaux, faune).

#### ➤ Prestations et demandes effectuées hors marché par la CACL pour les mairies

La CACL réalise, en plus de ses marchés habituels de collecte des déchets, des prestations de collecte exceptionnelle pour le compte de ses communes membres. Ces prestations sont mises en place à la demande des mairies et leurs services techniques, notamment à l'occasion de manifestations, événements culturels, festifs, sportifs ou autres rassemblements ponctuels.

Ces prestations spécifiques permettent de garantir la propreté des espaces publics et d'assurer une gestion efficace des déchets générés par ces événements. Elles incluent, par exemple, la mise à disposition de bennes, la planification de tournées spécifiques ou l'organisation de collectes renforcées.

#### ➤ Collecte de ferraille

Les déchets ferreux n'étant pas considérés comme déchets ménagers, ils ne peuvent pas être récupérés par le service lors des opérations de collecte « normales », c'est-à-dire avec les déchets encombrants au camion grappin. Ces déchets ferreux sont en outre refusés à l'ISDND des Maringouins. Les opérateurs sont alors contraints de trier les déchets ferreux dans les dépôts d'encombrants afin de les collecter ultérieurement.

Aussi pour éviter une accumulation au niveau de ces dépôts de ferraille, le service assure un enlèvement régulier (environ 1 fois/mois) sur les points de dépôt récurrents. Des bons de commandes sont passés régulièrement auprès de la société Métal Recyclage Guyane pour le traitement de ce type de déchets.

Une diminution des frais de traitement s'explique par les difficultés administratives rencontrées par la société courant 2024. Aussi, certaines tournées de collecte de ferraille ont dû être déprogrammée. Le service prévoit de contractualiser avec un nouvel opérateur courant 2025.

#### ➤ Transport Fluvial des ordures ménagères du Village Favard

En raison de son statut de site isolé et des problèmes d'accès récurrents dus à l'état de la piste menant à la route de l'Est, le village amérindien de Favard situé sur la commune de Roura, fait

l'objet depuis 2021 d'une collecte particulière afin d'évacuer la totalité des déchets du site. Les bacs OMr collectifs mis à disposition au niveau du village sont régulièrement ramenés par barge au niveau du débarcadère du pont de Roura (rotation tous les 10 jours environ) où ils sont collectés suivants les jours inscrits au calendrier de collecte. Des bacs vides sont amenés au village par le bargier dans le cadre de cette rotation.

Une étude a été réalisée en juillet 2023 afin d'analyser la quantité et le type de déchets sur site, pour permettre à terme d'optimiser les rotations et d'instaurer un tri des déchets à la source. En l'occurrence, la composition des OM se définit en 12 catégories de déchets et s'exprime en % de la masse du gisement étudié. Cela a permis de faire apparaître qu'environ 35% des déchets recensés sont issu de la filière emballages et 30% du volume total concerne les couches jetables. Ces résultats nous permettront d'établir un plan d'actions de sensibilisation afin de réduire le volume de déchets produit (ex: fourniture de couches lavables, mise en place de bacs jaunes) dans le but de réduire le nombre de rotations et le coût de cette opération.

| CATEGORIES                       | FAVARD-01 |
|----------------------------------|-----------|
| % de la masse                    |           |
| DECHETS SANITAIRES               | 37,9%     |
| PAPIERS CARTONS                  | 11,9%     |
| VERRE                            | 11,7%     |
| PLASTIQUES                       | 11,2%     |
| TLC                              | 6,7%      |
| METAUX                           | 6,4%      |
| COMPOSITES                       | 5,5%      |
| BIODECHETS                       | 4,3%      |
| DECHETS COMBUSTIBLES             | 0,7%      |
| DECHETS INCOMBUSTIBLE NON CLASSE | 0,7%      |
| DECHETS MENAGERS SPECIAUX        | 0,5%      |
| AUTRES                           | 0,6%      |
| ELEMENTS FINS < 20 mm            | 1,9%      |

Tableau 23 : Caractérisation des déchets de Favard

### ➤ Mise en place de bennes amovibles

Initialement, le service prévoit la mise à disposition de bennes amovibles (de 10 à 15 m<sup>3</sup>) pour : la gestion des déchets divers de l'habitat informel (type Saint-Pierre à Matoury ou Sablance à Macouria)

les sites où la mise en place de bacs collectifs n'est pas adaptée, en soutien des associations lors de la réalisation de Mayouris Citoyens dans les quartiers ou sur les plages.

Le service a toutefois fait face à des demandes exceptionnelles de mise à disposition comme lors de l'incendie du Mont Baduel en juillet 2024 qui a entraîné la destruction d'habitats précaires et le déplacement de sinistrés sur plusieurs sites sur Cayenne. La CACL a apporté sa contribution en mettant 3 bennes à disposition de manière continue pour évacuer les déchets ménagers des sinistrés.

### 2.2.4 La redevance spéciale sur les déchets industriels banals

Les municipalités ont la possibilité d'instaurer une redevance spéciale pour financer la collecte et le traitement des déchets, obligation découlant de l'absence de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) selon l'article L2333-78 du code général des collectivités territoriales.

La CACL, ayant généralisé la TEOM sur son territoire, a choisi de mettre en place une redevance spéciale pour les professionnels utilisant le service public de collecte des déchets. Cette décision a été approuvée par le conseil communautaire via la délibération n° 88/2010/CCCL de décembre 2010. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu, notamment en tenant compte de la quantité de déchets traités.

Pour l'année 2024, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été fixé à 14,56 %, conformément à la délibération n° 14/2025/CACL adoptée par le conseil communautaire de mars 2025.

Ainsi, les entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations et autres entités privées assujettis à la TEOM peuvent être redevables s'ils dépassent le seuil de gratuité de 1540 litres collectés par semaine, établi par la collectivité pour la gestion de leurs déchets industriels assimilables à des déchets ménagers. Cependant, certaines entités bénéficient d'une exonération, comme les associations culturelles propriétaires qui sont exonérées de la TEOM.

En ce qui concerne les administrations (collectivités locales, leurs établissements, ainsi que l'État et ses établissements), le tarif de la redevance spéciale est appliqué dès le premier litre collecté par semaine.

La Redevance Spéciale pour les Déchets Industriels et Commerciaux Banals permet de facturer aux administrations et aux professionnels le coût réel du service rendu, contribuant ainsi au financement du service public de collecte et de traitement des déchets.

Les services aux professionnels sont les suivants :

- Leurs déchets sont collectés en mélange avec les OMr et recyclables des ménages, par le biais de bacs de couvercle rouge pour les OMr et de couvercle jaune pour les recyclables, fournis par la collectivité dans le cadre d'une convention, selon les mêmes fréquences que les déchets ménagers.

- À la demande des gros producteurs dans les communes urbaines : la fourniture d'un bac à verre de couvercle vert avec opercule peut être mise en place et la collecte du verre est assurée en porte à porte une fois par semaine.

Aussi, le nombre de bacs fournis et leur volume est défini par le professionnel en fonction de ses besoins.

Il est à noter toutefois que dans les zones industrielles, de nombreuses entreprises font appel en direct à des prestataires de collecte privés et ont à leur disposition des bennes ouvertes de gros volumes. Ces entreprises n'intègrent pas le service public de collecte.

#### ➤ Organisation interne

À ce jour, la collectivité établit des conventions avec les redevables dès lors qu'ils dépassent le seuil de gratuité. Cette démarche a été initiée à partir de l'année 2019, suite à la transition vers la dématérialisation, visant à assurer la fiabilité des données. Depuis 2024, cette convention est également signée par les non-redevables, afin de permettre un suivi plus pertinent et exhaustif de l'ensemble des usagers professionnels bénéficiant du service de collecte.

Cependant, certains redevables n'ont pas encore signé de convention. Néanmoins, le service environnement-déchets s'emploie à contacter ces administrations et entreprises pour régulariser leur situation.

La plateforme de gestion de bacs fournie par le prestataire de pré-collecte, SULO, demeure l'outil central pour la gestion de la redevance. Cette plateforme offre un suivi et une gestion complets en répertoriant toutes les interventions demandées par la CACL et effectuées par le prestataire titulaire du marché. Elle permet également d'exporter les statistiques de l'année 2023, facilitant ainsi le suivi et l'analyse des données relatives à la collecte et au traitement des déchets.

#### ➤ Bacs mis à disposition auprès des professionnels

Comme l'illustre le tableau ci-contre, entre 2019 et 2024, le nombre total de bacs (OMR + EMR) mis à disposition auprès des professionnels est passé de 8 244 à 9 462, soit une augmentation globale de 14,8 %.

Cette progression traduit une adaptation continue du service aux besoins croissants en matière de gestion des déchets des professionnels du territoire. De plus, elle met en lumière une politique volontariste d'accompagnement des professionnels vers de meilleures pratiques de tri et de gestion des déchets.

On observe notamment une croissance plus marquée des bacs destinés aux recyclables, qui augmentent de 25 %, contre 9 % pour les ordures ménagères. Cette progression est particulièrement significative pour les bacs de grande capacité (770 L), désormais majoritaires, ce qui répond aux besoins des structures générant de gros volumes de déchets.

La constance des petits formats et la baisse légère de certains volumes intermédiaires suggèrent une rationalisation du parc, au profit d'un équipement plus adapté et plus efficient. Globalement, ces données illustrent une évolution cohérente avec les objectifs de la CACL qui sont de sensibiliser les usagés sur la réduction des déchets et l'augmentation du tri.

|                      | 2019         |       | 2020         |       | 2021         |       | 2022         |       | 2023         |       | 2024         |       |
|----------------------|--------------|-------|--------------|-------|--------------|-------|--------------|-------|--------------|-------|--------------|-------|
| Type de bac          | OMR          | EMR   |
| 120 L                | 834          | 2     | 834          | 2     | 850          | 2     | 854          | 2     | 828          | 2     | 806          | 2     |
| 240 L                | 782          | 851   | 783          | 857   | 810          | 882   | 806          | 881   | 809          | 891   | 805          | 882   |
| 360 L                | 1 405        | 695*  | 1 440        | 734   | 1 451        | 753   | 1 464        | 772   | 1 429        | 767   | 1 372        | 760   |
| 770 L                | 2 420        | 1 255 | 2 563        | 1 352 | 2 732        | 1 516 | 2 828        | 1 647 | 2 937        | 1 782 | 2 961        | 1 874 |
| Total                | 5 441        | 2 803 | 5 620        | 2 945 | 5 843        | 3 153 | 5 952        | 3 302 | 6 003        | 3 442 | 5 944        | 3 518 |
| <b>Total général</b> | <b>8 244</b> |       | <b>8 565</b> |       | <b>8 996</b> |       | <b>9 254</b> |       | <b>9 445</b> |       | <b>9 462</b> |       |

**Tableau 24 : Distribution des bacs OM et recyclables par volume**

➤ Répartition du nombre de bacs mis en place

| Type de producteur | 2019         | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Entreprises        | 5 574        | 5 837        | 6 146        | 6 381        | 6 597        | 6 656        |
| Administrations    | 2 307        | 2 364        | 2 479        | 2 498        | 2 484        | 2 454        |
| <b>Total</b>       | <b>7 881</b> | <b>8 201</b> | <b>8 625</b> | <b>8 879</b> | <b>9 081</b> | <b>9 110</b> |

**Tableau 25 : Répartition du nombre de bacs mis en place en fonction du type de professionnels**

Entre 2019 et 2024, les données montrent une tendance globale à la hausse du nombre total de bacs mis en place pour les entreprises et les administrations, passant de 7 881 bacs en 2019 à 9 110 bacs en 2024, soit une augmentation de 15,6 % sur la période.

Dans le détail, le nombre d'entreprises a régulièrement augmenté chaque année, progressant de 5 574 en 2019 à 6 656 en 2024, soit une croissance de près de 19 %. Cette hausse peut s'expliquer par un meilleur recensement des entités redevables, une dynamique économique locale ou encore une amélioration des méthodes de collecte et de mise à jour des informations. Cependant, entre 2023 et 2024, on note un ralentissement de cette progression (+59 seulement), traduisant probablement l'impact des régularisations : en effet, de nombreux bacs ont été retirés suite à la constatation de leur absence sur les sites déclarés, ce qui a permis d'affiner la base de manière plus réaliste.

Côté administrations, la tendance est légèrement différente. Après une croissance modérée entre 2019 (2 307) et 2022 (2 498), une légère baisse s'observe à partir de 2023 (2 484) puis se confirme en 2024 (2 454). Cette diminution peut également s'expliquer par les régularisations opérées, notamment la suppression de bacs attribués à tort à des structures administratives où ils n'étaient plus présents ou n'avaient jamais été installés.

Enfin, si le total général continue d'augmenter entre 2023 et 2024 (+29), cette hausse est la plus faible enregistrée sur toute la période étudiée. Cela confirme que l'année 2024 a été marquée davantage par un travail de fiabilisation et de nettoyage de la base que par une croissance nette du nombre de structures réellement concernées. Ce travail de régularisation contribue à renforcer

la justesse de la redevance spéciale, en assurant que seules les entités effectivement utilisatrices du service soient comptabilisées.

En conclusion, les données de 2024 traduisent une phase de consolidation du système : après plusieurs années de hausse, l'année écoulée a été l'occasion de corriger des incohérences, d'affiner le recensement et de se rapprocher davantage de la réalité du terrain. Cela constitue une étape essentielle pour garantir l'équité et la transparence du dispositif.

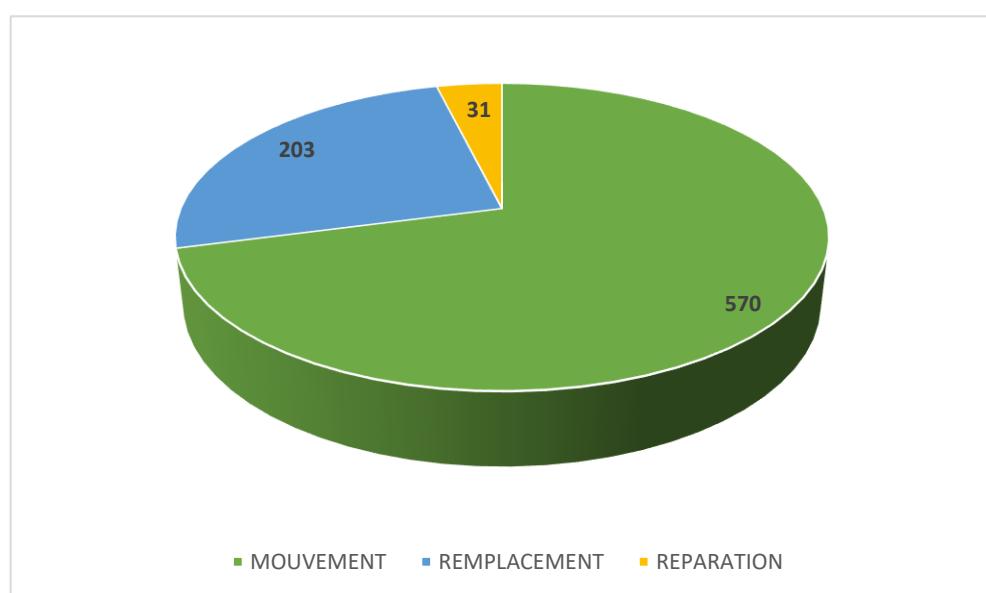
➤ Interventions auprès des professionnels

Le nombre d'interventions réalisées sur l'année 2024 n'en est pas moins important, comme le montre le graphique ci-dessous :

Au total, 772 opérations ont été effectuées en 2024. Les opérations dites de « mouvement » constituent la majorité de ces interventions. Les demandes de remplacement arrivent en seconde position et concernent principalement des cas de vol, de casse ou de brûlure des bacs.

De ce fait, il reste nécessaire pour les professionnels et les administrations de faire preuve de plus de vigilance quant à la gestion de leurs contenants, en les rentrant après la collecte ou en limitant leur exposition prolongée sur l'espace public.

En effet, chaque remplacement engendre un coût direct pour la CACL et peut, à terme, avoir un impact – même minime – sur la qualité et la continuité du service rendu à l'ensemble des usagers.



**Figure 20 : Nombre d'interventions réalisées auprès des professionnels sur l'année 2024**

➤ *Facturation des professionnels*

La facturation pour la redevance des déchets industriels banals en 2024 c'est 187 factures pour un montant total de 1 247 361 €.

Soit :

- Nombre de factures « administration » : 118 soit 1 084 311 € facturés
- Nombre de factures « commerces » : 69 soit 163 050 € facturés

Le tableau ci-dessous des montants facturés par type de professionnel nous permet de constater une augmentation des sommes de Redevance Spéciale facturées. Pour comparatif, la campagne de facturation de l'année 2023 comportait 178 factures pour un montant total de la campagne de 1 180 125 €.

| Type producteur       | 2019         | 2020           | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |
|-----------------------|--------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Administrations       | 465 892,50 € | 859 207 €      | 984 870 €   | 1 014 405 € | 1 009 785 € | 1 084 311 € |
| Commerces             | 80 362,50 €  | 229 560 €      | 175 290 €   | 165 720 €   | 170 340 €   | 163 050 €   |
| Montant total recette | 546 255,00 € | 1 088 767,50 € | 1 160 160 € | 1 180 125 € | 1 180 125 € | 1 247 361 € |
| Ratio montants        | 85% / 15%    | 79% / 21%      | 85% / 15%   | 86% / 14 %  | 86% / 14%   | 87% / 13%   |

**Tableau 26 : Montants facturés par type de professionnel pour les campagnes de facturation émises entre 2020 et 2024**

Entre 2019 et 2024, le montant total des recettes de la redevance spéciale est passé de 546 255 € à 1 247 361 €, soit une hausse de 128 % sur la période. Cette progression témoigne d'un élargissement progressif de la base des redevables au travers de l'identification et de la régularisation de nouveaux producteurs.

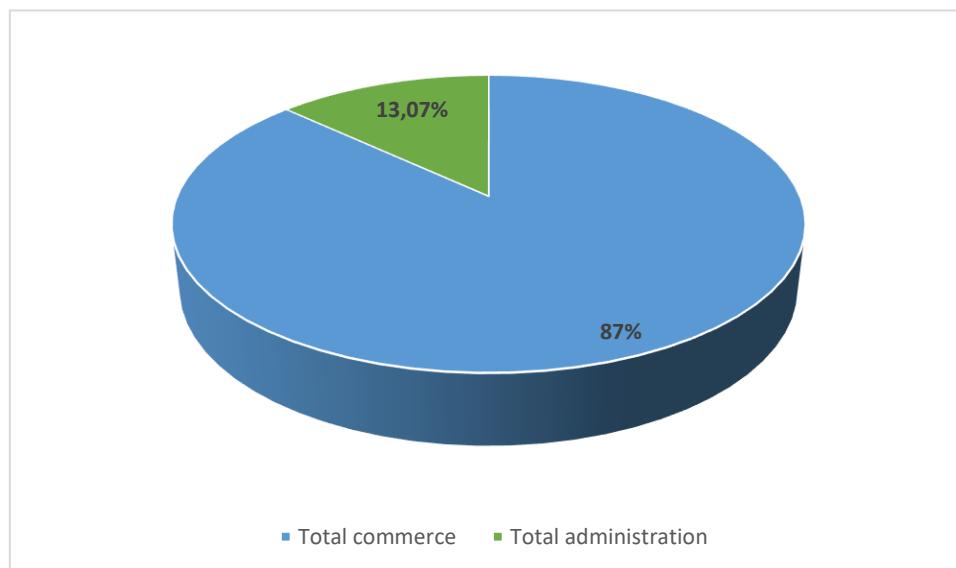
En 2024, les administrations représentent 87 % des recettes totales, contre 85 % en 2019. Leur contribution est en augmentation constante, atteignant 1 084 311 € contre 465 892,50 € en 2019, soit une hausse de +133 % sur la période. Cette hausse s'explique par le maintien, voir l'extension, des services de collecte associés et par une meilleure prise en compte des administrations et de leurs entités dans la base de données.

À l'inverse, les commerces passent de 80 362,50 € en 2019 à 163 050 € en 2024 avec une hausse globale de +103 %, mais avec des fluctuations importantes. Après un pic en 2020 (229 560 €), les recettes issues des commerces ont régulièrement diminué. Ce recul s'explique par la nécessaire régularisation de la base de données qui est encore en cours. De plus, une tendance à la réduction des volumes a été observée, certaines entreprises diminuant le nombre de bacs utilisés afin de rester sous le seuil déclenchant l'application de la redevance spéciale.

Cette situation met en lumière les défis économiques persistants auxquels font face les entreprises, accentués par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Les administrations, en revanche, semblent maintenir un niveau de dépenses stable, assurant ainsi une part significative du financement des services de gestion des déchets.

Il est essentiel de rappeler que le service redevance spéciale est toujours en phase de régularisation de sa base de données. Plusieurs administrations et entreprises potentiellement

redevables n'ont pas encore été intégrées ou facturées. Cela signifie que les chiffres actuels ne reflètent pas encore la totalité du potentiel fiscal du service. Une mise à jour complète pourrait se traduire par une hausse notable des recettes en 2025 et dans les années à venir, avec un meilleur équilibre entre les différents types de producteurs.



**Figure 21 : Répartition des montants facturés par type de professionnels sur l'année 2024**

|                        | Administrations |            | Commerçants |            | Total      |            |
|------------------------|-----------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
|                        | 2023            | 2024       | 2023        | 2024       | 2023       | 2024       |
| Cayenne                | 140             | 102        | 203         | 183        | 343        | 285        |
| Macouria               | 9               | 8          | 8           | 7          | 17         | 15         |
| Matoury                | 31              | 31         | 55          | 50         | 86         | 81         |
| Montsinéry-Tonnegrande | 3               | 3          | 7           | 6          | 10         | 9          |
| Remire-Montjoly        | 30              | 29         | 42          | 34         | 72         | 63         |
| Roura                  | 7               | 4          | 4           | 2          | 11         | 6          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>220</b>      | <b>177</b> | <b>319</b>  | <b>282</b> | <b>539</b> | <b>459</b> |

**Tableau 27 : Répartition des entreprises et administrations redevables non facturées par commune sur les années 2023 et 2024**

Le total des entités redevables non facturées en 2024 pour toutes les villes combinées est de 2567, dont 246 administrations et 2321 commerçants.

Cayenne a la plus forte concentration de non-facturation, particulièrement notable chez les commerçants. À l'inverse, Montsinéry-Tonnegrande a le plus faible nombre d'entités non facturées, suggérant une activité économique ou administrative moins intense ou une meilleure gestion de la facturation.

Dans toutes les villes, le nombre de commerçants non facturés dépasse largement celui des administrations, ce qui peut indiquer des défis spécifiques dans la facturation des commerçants.

#### ➤ Recouvrement

Le recouvrement de la redevance spéciale est assuré par les agents de la Trésorerie Municipale de Cayenne. Depuis la mise en place d'une équipe dédiée au sein de la CACL, des procédures renforcées de suivi et de gestion ont été instaurées, permettant une meilleure fiabilité des données et un traitement plus efficace des dossiers.

Cette nouvelle organisation a favorisé un partenariat étroit entre les services du Trésor public et ceux de la CACL, notamment les pôles comptabilité et environnement-déchets, contribuant ainsi à la résorption progressive des arriérés accumulés par le passé et à une amélioration continue du processus de recouvrement.

Une amélioration et une fluidification des procédures internes pour le recouvrement des montants de redevance spéciale (traitement des liquidations et des erreurs de facturation, diminution des temps de traitement, ...) a pu être largement constatées ces dernières années grâce aux actions de collaborations des agents de la Trésorerie et de la CACL.

| Année de facturation | Montant facturé de 2019 à 2024 | Montant encaissé entre 2019 et 2024 | % recouvré    | Reste à recouvrer     |
|----------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---------------|-----------------------|
| <b>2019</b>          | 1 055 201,25 €                 | 788 110,00 €                        | *74,49%       | 267 688,75 €          |
| <b>2020</b>          | 1 088 767,50 €                 | 695 115,00 €                        | 63,84%        | 393 652,50 €          |
| <b>2021</b>          | 1 160 160,00 €                 | 951 186,42 €                        | 81,99%        | 208 973,58 €          |
| <b>2022</b>          | 1 180 125,00 €                 | 359 077,50 €                        | 43,33%        | 668 805,00 €          |
| <b>2023</b>          | 1 180 125,00 €                 | 961 710,00 €                        | 81,49%        | 218 415,00 €          |
| <b>2024</b>          | 1 249 305,00 €                 | 853 635,00 €                        | 68,33%        | 395 670,00 €          |
| <b>TOTAL</b>         | <b>5 594 013,75 €</b>          | <b>3 912 136,42 €</b>               | <b>69,64%</b> | <b>1 681 877,33 €</b> |

**Tableau 28 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2019 et 2024**

\*

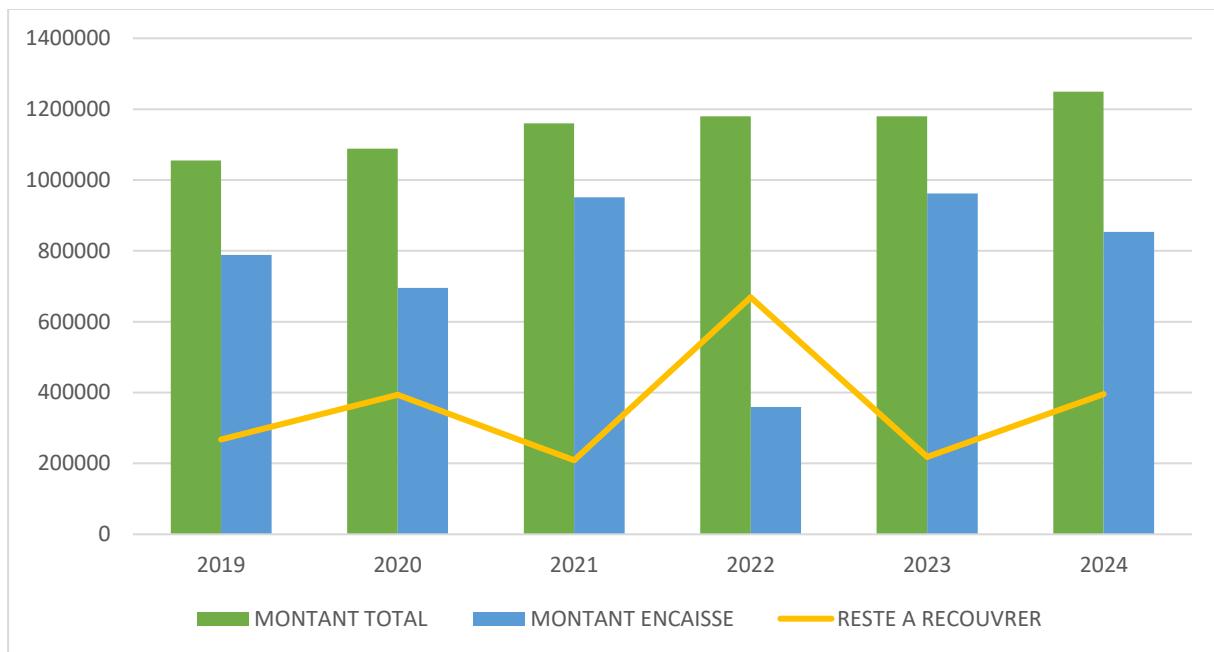
Sur la période 2019–2024, un total de 5 594 013,75 € a été facturé au titre de la redevance spéciale, pour un montant encaissé de 3 912 136,42 €, soit un taux moyen de recouvrement de 69,64 %. Ce taux, bien qu'en deçà de l'objectif optimal, demeure cohérent avec la moyenne observée ces dernières années, estimée autour de 70 %.

L'année 2021 affiche le meilleur taux de recouvrement de la période, atteignant 81,99 %, avec un encaissement de plus de 950 000 €. Ce résultat reflète une dynamique efficace en matière de gestion et de suivi de la facturation annuelle.

L'année 2023 montre également une performance notable avec un taux de 81,49 %, traduisant la continuité des efforts du service et une bonne réactivité du Trésor Public.

À l'inverse, les campagnes de 2020 et 2022 présentent des taux plus faibles, respectivement 63,84 % et 43,33 %. Pour 2022, ce taux s'explique en partie par le décalage dans l'émission des factures, envoyées en début d'année 2023, ce qui a retardé le processus de recouvrement.

Pour 2024, le taux de recouvrement s'établit à 68,33 % à ce jour. Il est encore susceptible d'évoluer, notamment en fonction des actions de relance menées dans les mois à venir. Il est important de souligner que malgré des résultats globalement stables, le reste à recouvrir cumuler atteint près de 1,7 million d'euros, ce qui constitue un enjeu majeur pour le service. Cela met en lumière la nécessité de poursuivre les efforts de suivi, de relance et de régularisation, notamment dans le cadre de la mise à jour de la base de données des redevables.



**Figure 22 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2019 et 2024**

Pour améliorer les capacités de recouvrement, l'équipe redevance spéciale a intensifié les contrôles de différentes sortes :

- Contrôles inopinés : pour vérifier la bonne utilisation des bacs.
- Contrôle annuel réalisé chez les redevables : permettant de suivre l'évolution des besoins et de mettre à jour les données.
- Contrôle de la base de données : ce contrôle a été capital pour l'efficacité du recouvrement. Étant donné les fluctuations du tissu économique suite à la crise sanitaire de COVID-19, il a fallu remettre à jour la base de données et consolider les informations déjà en notre possession. Une corrélation entre les données terrain (nombre de bacs réellement en place) et les données informatiques a permis de mettre en lumière les modifications à effectuer pour mettre à jour la base de données.
- ➤ Points de vigilance et d'amélioration pour 2024 :
  - Contractualisation par convention à intensifier : pour les administrations afin de faciliter la communication avec ces structures et avoir dans la base de données le nom du contact approprié (la dématérialisation a mis en relief de nouvelles données à posséder et

changeantes parfois pouvant bloquer la facturation, comme le code engagement et le code services).

- Intensifier les contrôles inopinés : pour les entreprises du territoire.
- Sensibilisation intensive au tri : pour une meilleure utilisation du bac jaune et une meilleure gestion des déchets au niveau des professionnels.
- Mise à jour régulière de la base de données : pour une facturation exacte.

## 2.2.5 Organisation du service et contrôles

### ➤ Contrôle des prestations

Le contrôle des prestations est effectué en deux phases :

- Contrôle des prestations via un suivi GPS
- Contrôle des prestations sur le terrain qui portent à la fois sur les prestations non exécutées et sur les prestations exécutées pour en mesurer la qualité.

Les contrôles sont principalement orientés vers les secteurs susceptibles d'être non terminés et nécessitant un rattrapage. Les secteurs complets font l'objet d'un contrôle sur la qualité des prestations. Ils sont réalisés par des contrôleurs environnement qui sont au nombre de 6 et travaillent généralement en binôme (1 binôme par lot, 3 lots géographiques).

Les principaux problèmes rencontrés sont de l'ordre de l'accessibilité des voiries (état des voiries, élagage, réseau EDF/Télécom trop bas, stationnement...). Des problèmes techniques sont également rencontrés au cours de l'année, toutefois le matériel de réserve permet d'assurer les collectes de rattrapages des tournées non achevées.

### ➤ Contrôle des administrés

Un des objectifs prioritaires est la communication auprès des usagers sur les raisons de non collecte (flyers ou avis de passage distribués dans les boîtes aux lettres).

Le contrôle des usagers est nécessaire au vu du fort taux d'incivilités constatées : bacs non remisés au domicile, encombrants/déchets verts présentés sans respect du calendrier.

Ce contrôle s'effectue en deux phases :

- Contrôle des usagers par les agents contrôleurs de la CACL seuls,
- Contrôle des usagers en compagnie des services de Police Municipale ou des services techniques.

Le contrôle des usagers permet de les sensibiliser au respect des jours et conditions de collecte en distribuant un avertissement leur donnant un délai (24 heures) pour remiser les déchets mal présentés. Passé ce délai, l'usager est alors contrôlé à nouveau en compagnie de la Police Municipale pour constater le remisage des déchets ou réprimander le contrevenant n'ayant pas respecté l'avertissement qui lui a été remis. Il est important de noter que la verbalisation est du ressort des communes disposant du pouvoir de Police du Maire. L'implication dans la répression des usagers diffère d'une commune à l'autre. Les résultats des interventions de police induisent un meilleur respect des règles de présentation des déchets.

Quelle que soit l'origine des contrôles (contrôleurs CACL seuls ou en collaboration avec les services de police ou les services techniques des communes) et qu'elles que soient les zones du territoire, les anomalies constatées concernent essentiellement le non-respect des jours de collecte des encombrants et des déchets verts.

Malgré la diffusion des calendriers de collecte, la communication associée, le passage des contrôleurs et des ambassadeurs, la présentation des déchets les jours indiqués aux calendriers de collecte ne sont pas systématiquement respectés par les usagers.

Une partie des contrôles programmés sont annulés sur désistement des Polices Municipales ou

de la CACL. La majorité des contrôles sont toutefois réalisés.

Le nombre de foyers sensibilisés est directement lié au nombre de contrôles réalisés, toutefois il apparaît une forte disproportion dans les suites données aux constats d'infraction selon les communes.

Afin de réduire les incivilités, la CACL intensifie les contrôles conjoints avec les Polices Municipales. La répression des récidives semble être un passage nécessaire afin de réduire les actes d'incivilité.

#### ➤ *Les ambassadeurs du tri*

Les ambassadeurs du tri ont pour mission de réaliser une communication de proximité, de sensibiliser au geste de tri et de contrôler le bon tri dans le bac jaune. Ils assurent aussi des animations lors des visites du centre de tri et des suivis de collecte du bac jaune.

Les ambassadeurs peuvent participer à tout type de manifestations ou évènements autour de la gestion des déchets ou de l'environnement en général. Ils ont surtout une action ciblée de proximité en particulier vers les jeunes publics et des relais spécifiques (gestionnaires de résidences, référents quartiers, etc.).

L'équipe d'ambassadeurs a été renforcée

Ils assurent des interventions régulières avec pour objectif la montée en charge au niveau des tonnages réceptionnés au centre de tri et une amélioration de la qualité globale du gisement capté au niveau de cet exutoire. Les interventions réalisées par les ambassadeurs sur l'année 2023 sont les suivantes :

| Visites centre de tri<br>(voir chapitre traitement) | Interventions scolaires | Sensibilisation en porte à porte | Manifestations diverses | Contrôles de collecte |
|---|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 16 sur 18 (visites annulées)                        | 7                       | 57                               | 19                      | 9                     |

Tableau 29 : Nombre d'interventions réalisées par les ambassadeurs du tri en 2024

## 2.2.6 Bilan

| Points forts   | Points à améliorer   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suivi des collectes via GPS bien adapté au contrôle des prestations en 1er niveau ;</li><li>▪ Conteneurisation de l'ensemble des communes améliorée par la poursuite de la dotation gratuite sans caution et par des opérations de dotation massives sur les nouvelles zones ouvertes à la collecte (Soula, Concorde,etc...) ;</li><li>▪ Des habitants qui connaissent mieux le calendrier de collecte des bacs.</li><li>▪ Toutes les opérations de collecte réalisées le matin-possibilité de réaction rapide</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Comportement incivique d'une partie des administrés (dépôts de vrac et sacs à côté des bacs, agression verbale et parfois physique des équipes de collecte) ;</li><li>▪ Secteurs de collectes inaccessibles du fait de l'absence de route carrossables : collecte en point de regroupement et formation de dépôts sauvages ;</li><li>▪ Nouveaux lotissements ou résidences créées avec des aires de retourne étroites ou des sites de dépôts de déchets en entrée de résidence ;</li><li>▪ Dégradation des voies de collecte, manque d'élagage notamment sur les voies privées ;</li><li>▪ Pannes, casses fréquentes impactant le service public rendu.</li><li>▪ Peu de verbalisation d'usagers ne respectant pas le règlement de collecte (respect des jours de collecte essentiellement) mais également concernant le brûlage de déchets.</li><li>▪ Vols de bacs récurrents sur certains points, ce qui accentue les problèmes d'incivilités.</li><li>▪ Nombreux dépôts sur des terrains privés non clôturés.</li></ul> |

## 2.3 URBANISME : AVIS SUR LES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Les services de la CACL sont sollicités pour avis concernant les sujets suivants :

- l'assainissement,
- les eaux pluviales,
- les déchets.

Les mairies recevant des demandes de permis de construire, notamment pour les grands ensembles d'habitations collectives ou individuelles, peuvent solliciter l'avis de la collectivité sur les aménagements prévus pour la collecte des déchets présentés dans les projets qu'elles reçoivent.

Bien que cette consultation soit facultative, il est fortement recommandé aux mairies de transmettre ces demandes au service environnement-déchets. Cela permet d'éviter diverses complications liées à la collecte des déchets et ainsi de prévenir son arrêt potentiel.

Les permis de construire et l'ensemble des pièces du dossier sont analysés par le service environnement-déchets afin de déterminer si les dispositions présentées sur les plans fournis sont conformes à celles requises pour un raccordement au service de collecte des déchets en bonne et due forme.

La chargée de mission se réserve le droit de contacter le demandeur afin d'obtenir davantage d'informations si elle estime ne pas en disposer suffisamment pour rédiger la réponse à sa demande de permis de construire. Le délai de traitement sera alors décalé et débutera à la date de réception des documents complémentaires.

Ci-contre, quelques chiffres enregistrés pour l'année 2024 en lien avec cette mission.

- Nombre de demandes traitées : **40** (38 demandes provenant de Matoury et 2 demandes provenant de Rémire-Montjoly)
- Nombre d'avis favorables : **30**
- Nombre d'avis défavorables : **10**

Les avis défavorables émis par la CACL concernent majoritairement des projets ne répondant pas aux prescriptions techniques indispensables à une collecte des déchets efficace et sécurisée. Ces insuffisances peuvent notamment porter sur l'absence d'aire de retournement pour les véhicules de collecte, la présence d'obstacles empêchant l'accès aux points de collecte, ou encore l'aménagement de voies non conformes ou impraticables par les camions. Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets et de garantir la compatibilité des futurs aménagements avec le service de collecte, l'ensemble des prescriptions à respecter est détaillé dans le Guide des aménageurs, disponible sur le site internet de la CACL, rubrique « ENTREPRISES ». Il est donc vivement recommandé de s'y référer en amont du dépôt des dossiers de permis de construire.

Il est également important de rappeler aux mairies la nécessité non seulement de consulter le guide des aménageurs, mais aussi de se conformer aux avis et préconisations de la CACL. Or, comme ces avis sont formulés sous forme de recommandations, ils ne sont pas toujours suivis par certaines mairies ou porteurs de projets.

Cette absence de suivi du guide et des préconisations de la CACL engendre des complications concrètes pour la collecte des déchets, telles que des dépôts sauvages, un manque de place pour le stationnement des camions de collecte au niveau de la voirie, ou encore des difficultés à assurer le ramassage en porte-à-porte.

## 2.4 LA COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre est réalisée de 3 manières différentes sur le territoire de la CACL :

- Collecte par apport volontaire dans environ 380 bornes à verre ou points d'apport volontaire (au 31 décembre 2024)
- Collecte en porte à porte 1 fois par semaine dans environ 300 bacs roulants mis à disposition des gros producteurs (restaurants, bars, ...)
- Collecte par apport volontaire en déchetterie (abordé dans la partie 4 Traitement)

### 2.4.1 Collectes des bornes à verre (BAV)



Borne à verre en plastique recyclé



Borne à verre en métal

En 2021, on comptait 270 points d'apport volontaire sur le territoire de la CACL.

Au 31 décembre 2024, 380 bornes sont en service. Cette densification est réalisée dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme CITEO qui prend en charge 100% du montant unitaire de la borne.

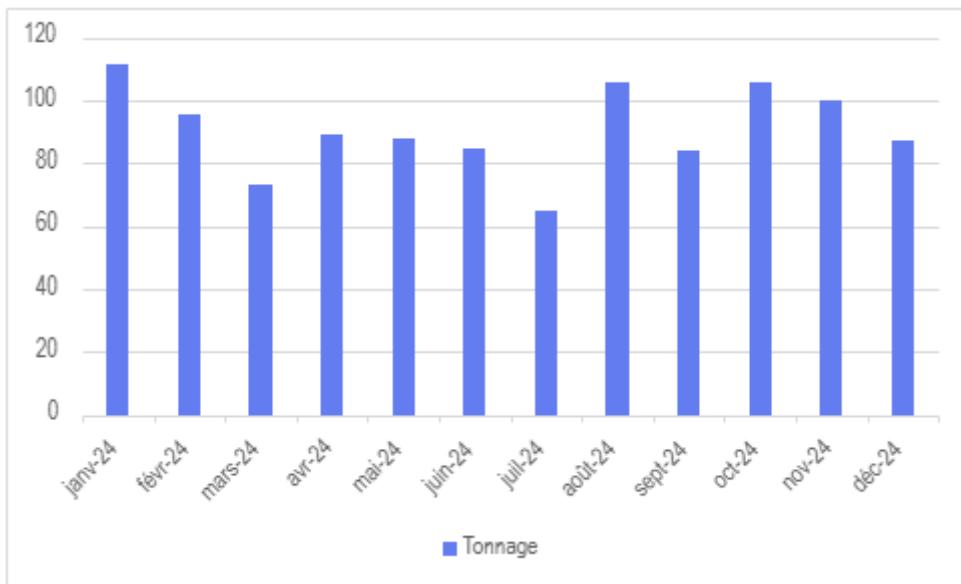
La volonté de la collectivité est de mener un travail d'analyse des tonnages obtenus, de la vitesse de remplissage et de procéder au redéploiement des bornes et à leur densification pour que celles-ci soient optimisées sur le territoire en fonction des besoins et de la demande.

Après achèvement de l'ancien marché, un nouveau prestataire a été désigné suite aux procédures de mise en concurrence par prestation de service. Une collecte dès 75% de remplissage est exigée au prestataire de collecte afin de prévenir les débordements.

Les tonnages collectés varient énormément par conteneur et au cours de l'année. Certains conteneurs sont à peine utilisés, même en zone urbaine, avec des performances faibles sur l'habitat collectif social.



**Figure 23 : Évolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2019 à 2024**



**Figure 24 : Evolution des tonnages mensuels BAV au cours de l'année 2024**

On constate une diminution de 20.6% du tonnage capté en apport volontaire en 2024 par rapport à 2023. Ce résultat reste encore insuffisant compte tenu de l'opération de densification et de maillage du territoire menée depuis 2022 (80 nouvelles bornes implantées entre 2021 et 2023). Les faibles performances des bornes situées à proximité d'habitat vertical (environ 35% des logements sur la CACL). Le service prévoit d'accentuer la communication sur le geste de tri afin d'améliorer les résultats. Une hausse des tonnages captés est visible en période de fêtes et pendant les grandes vacances scolaires

## 2.4.2 Collecte des bacs à verre de professionnels



Bac à verre operculé

Le service environnement-déchets propose à certains commerçants générant beaucoup de déchets en verre de disposer de bacs individuels operculés de 360L pour la collecte du verre. A ce jour cette collecte est réalisée uniquement sur les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury en raison du nombre important de producteurs (restaurateurs, snacks, etc) et dans le but d'optimiser la tournée des camions.

Ce service est réalisé depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2022 par la société TRANSPREV SERVICES qui collecte ces bacs les mercredis (Rémire-Montjoly et Matoury) et jeudis (Cayenne) à partir de 12h00. Le contenu des bennes est dépoté au niveau du site d'Eiffage, Route de Degrad des Cannes, face à l'ISDND des Maringouins.

En 2024, environ 128T de verre ont ainsi été collectés, soit un tonnage stable par rapport à 2023 (environ 120T).

## 2.4.3 Collectes du verre en déchetterie

Ce point est développé dans l'article 2.6 « LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES ».

## 2.5 LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES, DES FILTRES SOUILLES ET DES BIDONS SOUILLES

Depuis 2020, seules les déchetteries disposent de bornes pour la récupération des huiles de vidange. Les autres points de collecte ont été supprimés car leur emplacement ne permettait pas une collecte efficace.

## 2.6 LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Une déchetterie est un « espace aménagé, gardienné, clôturé où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels » (ADEME).

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) est équipée de deux déchetteries :

- La déchetterie de Rémire-Montjoly ;
- La déchetterie de Cayenne.

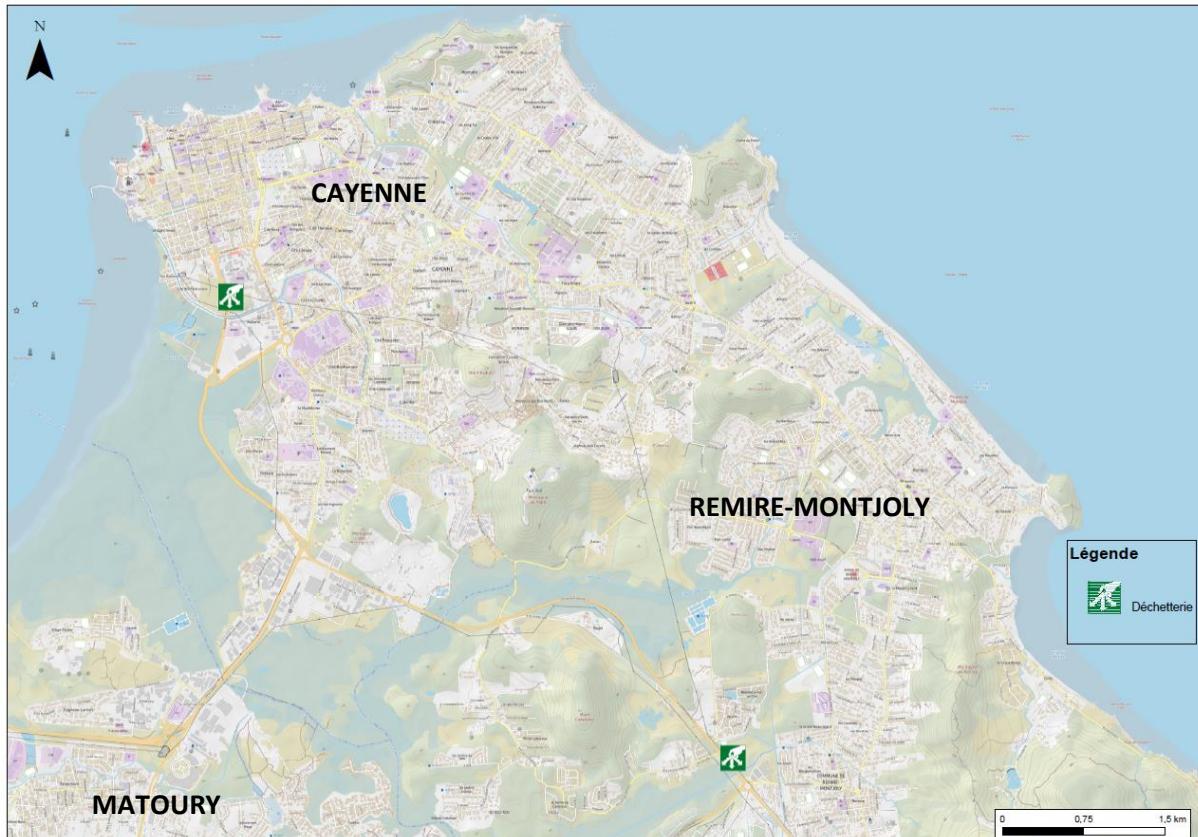


Figure 25 : Localisation des déchetteries intercommunales

## 2.6.1 La déchetterie de Rémyre-Montjoly



Photo : Entrée de la déchetterie de Rémyre-Montjoly

### Caractéristiques

La déchetterie à Rémyre-Montjoly, ouverte depuis 2002, est située sur la départementale 23 (route de Dégrad-des-Cannes), à proximité du rond-point Adélaïde Tablon.

Il s'agit d'une déchetterie à quai couvert, qui comprend :

- Neuf bennes destinées à la collecte du bois, des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, des cartons, du verre et de la ferraille ;
- Une zone dédiée en haut de quai pour le dépôt des déchets spécifiques avec :
  - o Un comptoir et divers contenants pour le dépôt des produits chimiques appelés déchets diffus spécifiques (DDS) ;
  - o Un contenant pour le dépôt des petits appareils électriques et électroniques en mélange (PAM) et les écrans ;
  - o Un contenant pour le dépôt des objets réparables/réemployables (articles de maison, textiles, livres...) ;
  - o Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) ;
  - o Une borne pour la collecte des huiles de friture ;
- Une zone dédiée en bas de quai :
  - o Un conteneur DDS, non accessible au public dans lequel sont stockés les batteries et les DDS collectés sur le comptoir par les agents d'exploitation ;
  - o Un conteneur non accessible au public dans lequel sont stockés les petits appareils électriques et électroniques (PAM/DEEE) et les écrans par les agents d'exploitation ;
  - o Un conteneur non accessible au public dans lequel sont stockés les objets réparables/réemployables (textiles, livres...) par les agents d'exploitation ;
  - o Un conteneur pour le dépôt des gros appareils électriques électroniques (GEM/DEEE) par le public.

## **Historique**

En novembre 2008, des travaux d'aménagement de la déchetterie ont permis de :

- Disposer des 4 nouveaux conteneurs de stockage ;
- Sécuriser le site (garde-corps, signalétique...).

En 2010, une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) a été installée sur le site. Cette borne a été remplacée en 2024.

Depuis 2012, une borne pour la collecte des huiles de friture a également été mise en place et permet une meilleure gestion de ces déchets. Cette borne a été remplacée en 2020.

En juin 2012, une aire bétonnée a été aménagée pour l'accueil des bennes tampons (bennes supplémentaires disposées pendant les périodes d'affluence).

En 2018, afin de renforcer la sécurité du site, régulièrement visité par des chiffonniers, la clôture grillagée a été remplacée par un mur de 3 mètres de haut, surmonté de barbelés. Les serrures des containers ont également été renforcées.

## **Déchets n'étant plus acceptés**

- Pneumatiques

Compte-tenu de l'obligation de reprise des pneumatiques usagés par les revendeurs, ces déchets ne sont plus acceptés à la déchetterie depuis 2014 (Article R543-142 du Code de l'Environnement).

- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Compte-tenu des risques de stockage des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement en déchetterie, cette collecte n'a pas été mise en place.

- Papiers

La benne papiers-cartons qui existait en déchetterie ne suivait pas la chaîne de tri classique au centre de tri. Afin d'alimenter la presse à balles, cette benne demandait un travail de tri au sol au préalable permettant de séparer le papier du carton. Suite aux difficultés de tri rencontrés par le centre de tri pour effectuer cette opération, la benne papiers-cartons de la déchetterie a été dédiée aux cartons uniquement au mois de septembre 2016 (en priorité cartons volumineux ne pouvant pas être déposés dans le bac jaune). Les papiers pouvant être déposés directement dans leurs bacs jaunes par les usagers.

## **Exploitation**

La déchetterie de Rémire-Montjoly est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 octobre 2024. Le marché d'exploitation ayant été reconduit de 5 mois, pour une fin le 31 mars 2025. L'exploitant sur cette période est la société OPTIM'OM.

## 2.6.2 La déchetterie de Cayenne



**Photo : Casiers couverts de la déchetterie de Cayenne**

### Caractéristiques

La déchetterie à Cayenne a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Elle est située dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Galmot sur la commune de Cayenne.

Il s'agit d'une déchetterie à plat, qui comprend :

- Une zone dédiée au dépôt des déchets spécifiques avec :
  - Un conteneur pour le dépôt des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : petits appareils électriques et électroniques en mélange (PAM) et Gros électroménagers (GE) froids et hors froids ;
  - Un conteneur pour le dépôt des objets réparables/réemployables (articles de maison, textiles, livres...) ;
  - Un comptoir pour le dépôt dans divers contenants des produits chimiques appelées déchets diffus spécifiques (DDS) ;
  - Un local DDS sécurisé, non accessible au public dans lequel sont stockés les batteries et DDS collectés sur le comptoir par les agents d'exploitation ;
  - Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) ;
  - Une borne pour la collecte des huiles de friture ;
- 7 casiers couverts pour le dépôt au sol du bois, des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, des cartons et de la ferraille. Ces déchets sont par la suite mis en bennes par les agents d'exploitation après avoir vérifié le respect des consignes de tri ;
- Deux bornes à verre à grande ouverture pour un dépôt en grande quantité.

## Exploitation

La déchetterie de Cayenne est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2024. Le marché d'exploitation ayant été reconduit de 6 mois, pour une fin le 31 mars 2025. L'exploitant actuel est la société OPTIM'OM.

### 2.6.3 Les caractéristiques communes aux deux déchetteries

#### Horaires d'ouverture

Les déchetteries de Rémire-Montjoly et de Cayenne sont ouvertes 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 14 heures.

#### Publics acceptés

Le public accepté (dans la limite de 5 m<sup>3</sup>) par jour, comprend :

- Les particuliers résidant sur la CACL à titre gratuit ;
- Les professionnels de la CACL contre paiement au mètre cube (tarifs définis dans les règlements intérieurs).

#### Déchets des professionnels (collectivités, sociétés et associations)

Sont acceptés les dépôts suivants : ferrailles, gravats, tout-venant, éléments d'ameublement, cartons et bois.

Les batteries, déchets verts, DDS et DEEE des professionnels ne sont pas acceptés afin de limiter les débordements de bennes et conteneurs. Ils doivent diriger leurs déchets directement vers les centres de traitement ou se rapprocher des éco-organismes compétents.

Les quantités importantes de cartons (et autres recyclables) peuvent être apportées directement au centre de tri par les professionnels.

#### Eco-organismes

Certains déchets acceptés en déchetteries entrent dans une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Une filière REP est un dispositif d'organisation de la prévention et de la gestion de certains types de déchets.

Le principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) se définit comme suit : « *les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie* » (Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires).

Les metteurs sur le marché français des produits (fabricants, importateurs ou distributeurs) peuvent organiser eux-mêmes la collecte de leurs produits en fin de vie ou se regrouper auprès d'un éco-organisme agréé par l'Etat français. Ce dernier soutient les collectivités territoriales en charge de la collecte et du traitement des déchets (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

## Fonctionnement simplifié de la REP

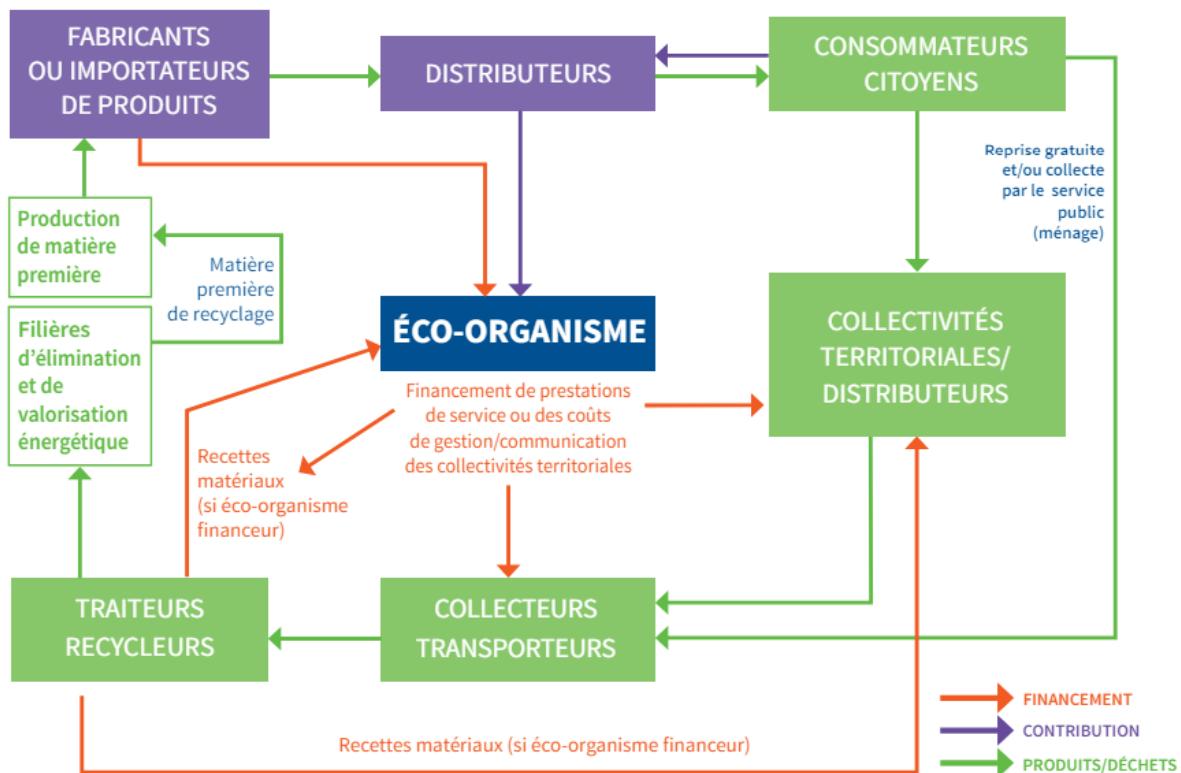


Figure 26 : Fonctionnement simplifié de la REP

© Les filières à responsabilité élargie du producteur, Rapport de l'ADEME, 2017

Par conséquent, la CACL est en contrat avec des éco-organismes pour les filières REP suivantes :

| Type de déchet  | Eco-organisme | Période agrément |
|---|---------------|------------------|
| Déchets Diffus Spécifiques (DDS)                          | ECODDS        | 2022-2027        |
| Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)                    | VALOBAT       | 2023-2029        |
| Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) | ECOLOGIC      | 2022-2027        |
| Emballages ménagers et papiers graphiques                 | CITEO         | 2023-2024        |
| Huiles de vidange   | CYCLEVIA      | 2022-2028        |
| Lampes et néons   | ECOSYSTEM     | 2022-2027        |
| Piles et accumulateurs                                    | SCRELEC       | 2022-2025        |

Tableau 30 : Période d'agrément des éco-organismes

Avec la promulgation de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) en février 2021, de nouvelles filières REP ont été créées pour la gestion de nouvelles familles de déchets.

En 2024, la CACL a passé les conventions suivantes :

| Type de déchet  | Eco-organisme | Période agrément |
|---|---------------|------------------|
| <b>Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)</b><br><i>Décoration de jardin, outils de jardinage et bricolage...</i> | ECOMAISON     | 2024-2027        |
| <b>Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ th)</b><br><i>Débroussailleuses, souffleurs...</i>            | ECOLOGIC      | 2024-2027        |
| <b>Articles de Sport et de Loisirs (ASL)</b><br><i>Planches à voile, skate, vélos...</i>                            | ECOLOGIC      | 2024-2027        |
| <b>Jeux et jouets</b><br><i>Jeux de société, jouets sans composants électriques et électroniques</i>                | ECOMAISON     | 2024-2027        |

**Tableau 31 : Liste des conventions signées entre les éco-organismes et la CACL**

La CACL doit contractualiser avec l'éco-organisme VALOBAT pour la filière REP des Produits et Matériaux de Construction du secteur du bâtiment (PMCB).

### Déchets spécifiques hors filière REP

Les déchets spécifiques (DS) non pris en charge par les éco-organismes à ce jour, font l'objet d'un marché de collecte auprès des 2 déchetteries. Il s'agit des :

- Cartouches d'encre,
- Batteries automobiles,
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange et de leurs bidons souillés.

La société SGVD est actuellement titulaire de ces 4 lots dans le cadre d'un marché de prestations de service du 1<sup>er</sup> août 2021 au 30 septembre 2024. Le marché d'exploitation ayant été reconduit de 6 mois, pour une fin le 31 mars 2025.

### Réparation/réemploi

La CACL a signé des conventions avec plusieurs structures de réparation/réemploi pour la récupération gratuite en déchetterie (associations, auto-entrepreneurs...).

Ces conventions exigent que la structure soit formalisée, s'engage à récupérer régulièrement les objets qui lui sont autorisés, dispose d'un local pour la réalisation de son activité et ait une gestion optimisée des déchets produits par son activité.

Les structures en convention en 2024 sont les suivantes :

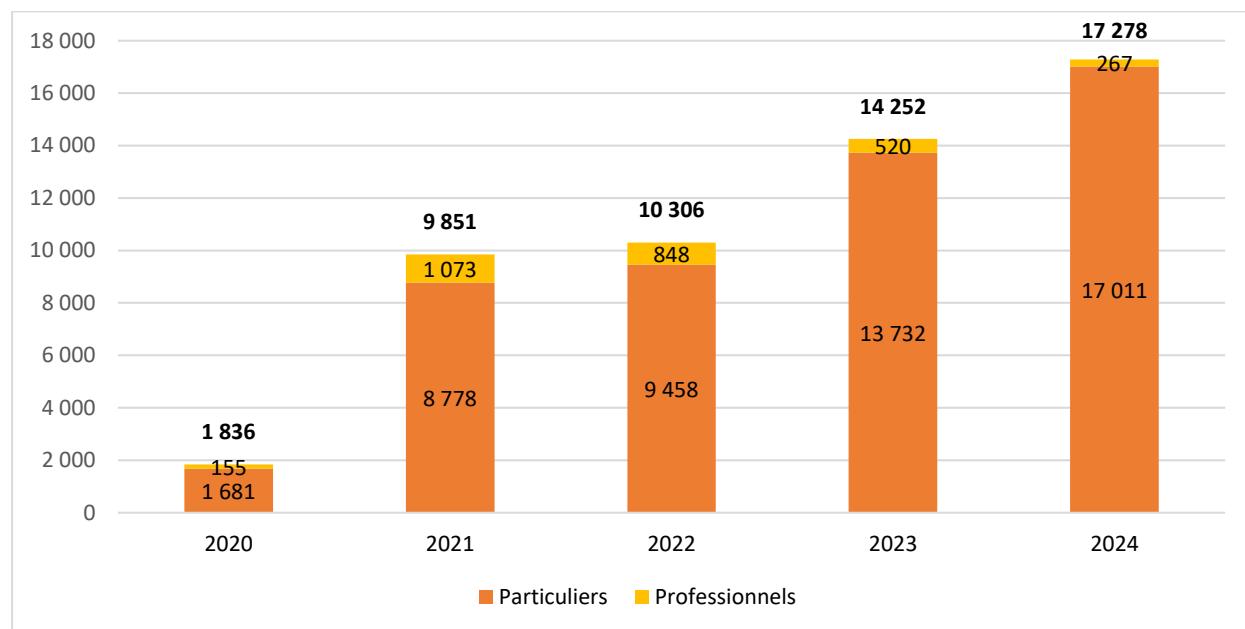
| Organisme                   | Accès   |                 | Déchets accordés  | Date de signature |
|-----------------------------|---------|-----------------|---|-------------------|
|                             | Cayenne | Rémire-Montjoly |   |                   |
| LA CAS'A BULLES             | Oui     | Oui             | Livres scolaires, encyclopédies, littérature, livres de poche.  | 4/01/2021         |
| RANJE TO BISIKLET           | Oui     | Oui             | Vélos pour adultes et enfants et pièces détachées de vélos.   | Juillet 2024      |
| ASSOCIATION SYMBIOZ         | Oui     | Non             | Objets divers pour réparation et/ou réemploi : encombrants, ferraille, bois.  | 8/04/2022         |
|                             | Oui     | Oui             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaisselle et accessoires de maison ;</li> <li>- Petits appareils électroménagers et gros appareils électroménagers <u>en état de fonctionnement</u> ;</li> <li>- Mobilier (chaises, tables, étagères...) ;</li> <li>- Articles de bricolage et jardinage (outils, pots, carreaux complets, décos...) ;</li> <li>- Autres articles de ressourcerie (livres, jouets, articles de sport...).</li> </ul>   |                   |
| ASSOCIATION YANA SOLIDARITY | Oui     | Oui             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Petits appareils électroménagers en état de fonctionnement ;</li> <li>- Mobilier : chaises, tables, étagères... ;</li> <li>- Articles de bricolage et jardinage : outils, pots, carreaux complets, décos... ;</li> <li>- Articles de Sport et Loisirs (ASL) : vélos, trottinettes, casque, ballons, raquettes, haltères... ;</li> <li>- Jeux et jouets : peluches, poupées, jeux de société, jouets de jardin, cycles... ;</li> <li>- Objets de puériculture : chaises hautes, poussettes, sièges auto...</li> <li>- Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures (TLC) : robe, pantalon, serviettes, layette, tennis...</li> </ul> | 16/12/2024        |

Tableau 32 : Association en convention avec la CACL pour la récupération en déchetterie

## Fréquentation

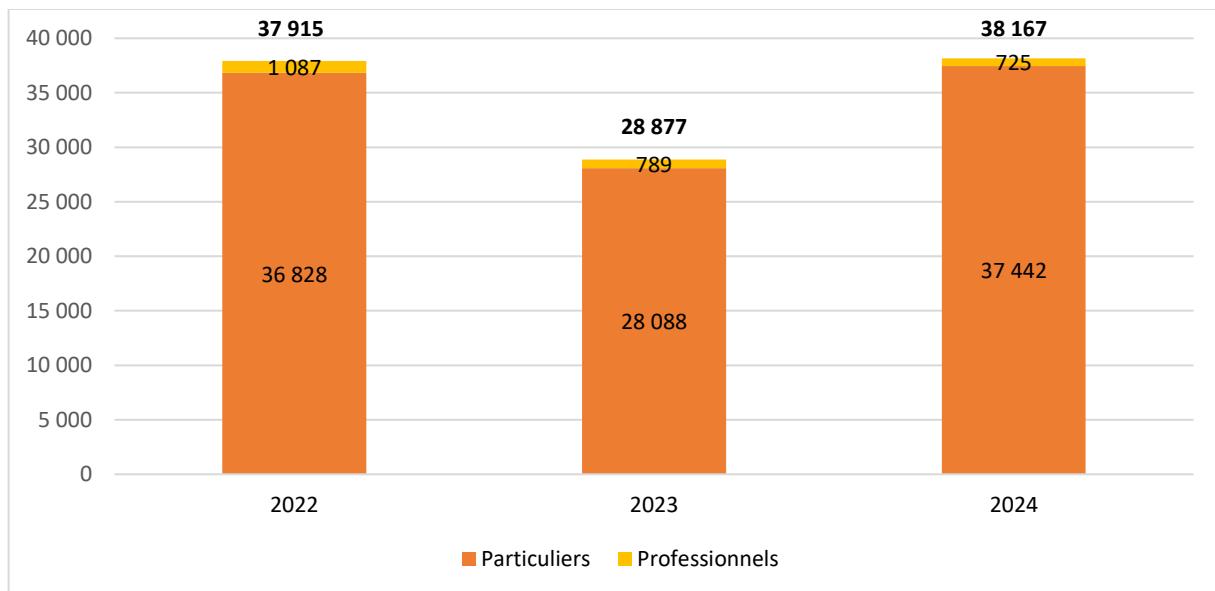
Lors de la construction de la déchetterie de Cayenne il a été mis en place un système de contrôle d'accès des véhicules avec un lecteur de plaques d'immatriculation. De ce fait, un suivi de la fréquentation est réalisé.

En 2024, 17 278 entrées ont été comptabilisées, soit une hausse de 21% par rapport à 2023 (14 252 entrées). 98% des entrées concernaient des particuliers (contre 96% des entrées en 2023) et 2% des professionnels (contre 4% en 2023).



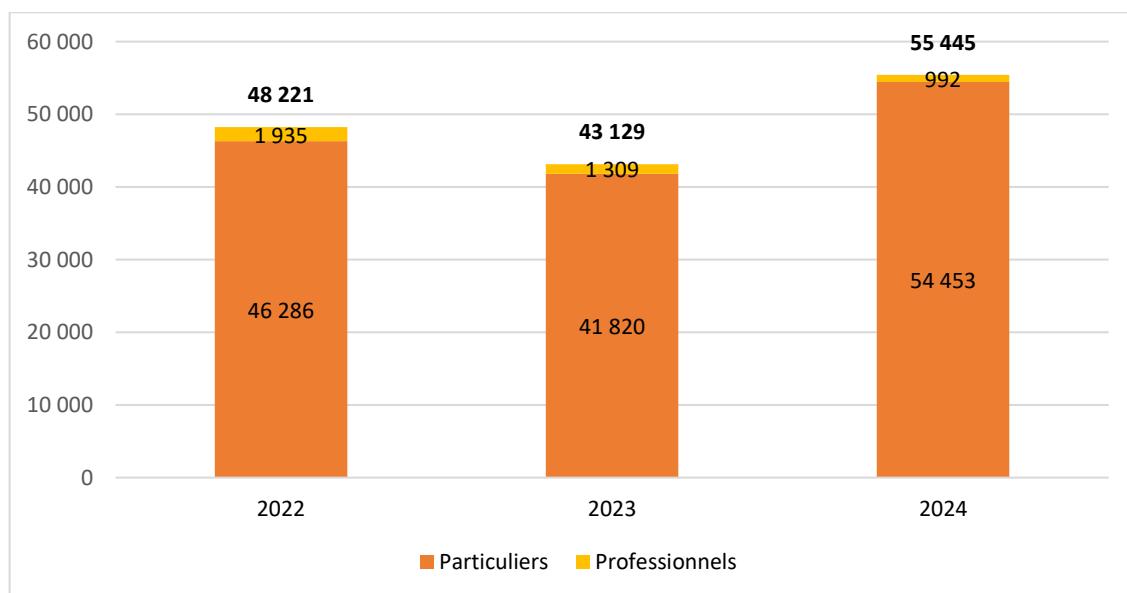
**Figure 27 : Evolution de la fréquentation annuelle de la déchetterie de Cayenne**

Ce suivi de la fréquentation est non informatisé à la déchetterie de Rémiere-Montjoly. Il a été mis en place lors du renouvellement du marché en 2022. 38 167 entrées ont été comptabilisées en 2024, soit une hausse de 32% par rapport à 2023. 98% des admissions sont des particuliers et 2% des professionnels.



**Figure 28 : Fréquentation annuelle de la déchetterie de Rémire-Montjoly**

Au total, 55 445 entrées ont été comptabilisées au sein des déchetteries de la CACL, soit une diminution de 29% par rapport à l'année précédente (43 129 en 2023). Cela représente 98% de particuliers (54 453) et 2% de professionnels (992).



**Figure 29 : Evolution de la fréquentation annuelle des déchetteries depuis 2022**

A noter, des usagers accèdent aux déchetteries via d'autres modes de transport : à pied, à vélo ou en transport en commun (bus).

#### 2.6.4 La sensibilisation

Des visites des déchetteries sont organisées à destination du public (scolaires, université, associations, administrations publiques...) ou sur demande.

En 2024, il y a eu 12 visites réalisées dans les déchetteries. Cela représente 156 visiteurs sensibilisés et répartis comme suit :

- 9 visites de la déchetterie de Rémire-Montjoly (1 visite en 2023\*) avec 119 visiteurs (15 visiteurs en 2023\*) ;
- 3 visites de la déchetterie de Cayenne (4 visites en 2023\*) avec 37 visiteurs (83 visiteurs en 2023\*).

*\*Ces données concernent le premier semestre 2023 car le marché avec la SEPANGUY s'est achevé en juin 2023.*

## 2.6.5 Analyse des tonnages collectés

En 2024, 7 825 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchetteries (hors déchets destinés à la réparation ou au réemploi provenant des ressourceries), soit une augmentation de 18% par rapport à 2023 (6 644 tonnes). Le tableau suivant présente les tonnages collectés par types de déchets et les filières de traitement pour chaque déchetterie.

|  | Déchetterie Rémire-Montjoly |                | Déchetterie Cayenne |                | Total 2024    |                | Filière de traitement                                 |
|--|-----------------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------|----------------|---|
|  | Tonnages 2024               | Evolution 2023 | Tonnages 2024       | Evolution 2023 | Tonnages 2024 | Evolution 2023 |   |
| <b>Tout-venant</b>                       | 1 298                       | 31%            | 734                 | 26%            | <b>2 033</b>  | <b>29%</b>     | Enfouissement à l'ISDND des Maringouins               |
| <b>Déchets d'Eléments d'Ameublement</b>  | 376                         | 75%            | 144                 | 92%            | <b>520</b>    | <b>80%</b>     |   |
| <b>Gravats</b>                           | 122                         | 21%            | 49                  | -27%           | <b>171</b>    | <b>2%</b>      |   |
| <b>Bois</b>                              | 768                         | 38%            | 667                 | 30%            | <b>1 435</b>  | <b>34%</b>     |   |
| <b>Cartons</b>                           | 842                         | 8%             | 386                 | 24%            | <b>1 229</b>  | <b>12%</b>     | Centre de tri Ekotri : tri et export pour recyclage   |
| <b>Ferraille</b>                         | 460                         | -35%           | 307                 | 53%            | <b>767</b>    | <b>-16%</b>    | Traitement en centre agréé et export pour recyclage   |
| <b>Déchets verts</b>                     | 566                         | 15%            | 278                 | 49%            | <b>843</b>    | <b>24%</b>     | Valorisation à la plateforme compostage               |
| <b>Verre</b>                             | 177                         | -5%            | 70                  | 11%            | <b>247</b>    | <b>-1%</b>     | Valorisation locale en sous-couche routière           |
| <b>Déchets Diffus Spécifiques (DDS)*</b> | 88                          | 41%            | 25                  | -19%           | <b>113</b>    | <b>21%</b>     | Traitement et export pour valorisation ou élimination |
| <b>DEEE</b>                              | 357                         | 48%            | 110                 | 51%            | <b>467</b>    | <b>48%</b>     | Export pour recyclage                                 |
| <b>TOTAL 2024</b>                        | 5 054                       | 11%            | 2 771               | 32%            | <b>7 825</b>  | <b>18%</b>     |   |

Tableau 33 : Synthèse des tonnages réceptionnés en 2024 dans les déchetteries

\*Cette catégorie comprend les déchets ménagers nécessitant un traitement spécifique compte-tenu de leur nocivité pour l'environnement et la santé humaine à savoir : acides, aérosols, batteries, bidons souillés, cartouches d'encre, huiles usagées, huiles de vidange, piles...

Dans les données présentées, il manque les tonnages définitifs des huiles, des lampes et ampoules collectées.

Les déchetteries sont dotées d'un espace recyclerie où les associations et entreprises en convention avec la CACL sont autorisées à récupérer ces déchets dans un objectif de revalorisation. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** détaille les récupérations réalisées par ces associations en convention.

En raison d'un manque d'effectifs, la librairie CAS'A BULLES n'a pu réaliser aucune collecte en déchetteries en 2024. La convention a été arrêtée par la suite en janvier 2025.

| BILAN 2024                                    | Déchetterie<br>Rémire-Montjoly |                      | Déchetterie<br>Cayenne |                      | Total déchetteries |                           |
|---|--------------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|--------------------|---------------------------|
|   | Quantité                       | Tonnage<br>estimatif | Quantité               | Tonnage<br>estimatif | Quantité           | Tonnage<br>estimatif (kg) |
| <b>RANJE TO BISIKLET</b>                      | <b>52</b>                      | <b>622,1</b>         | <b>4</b>               | <b>53</b>            | <b>56</b>          | <b>675,1</b>              |
| Vélos récupérés                               | 50                             | 622                  | 4                      | 53                   | 54                 | 675                       |
| Pièces détachées et accessoires               | 2                              | 0,1                  |                        |                      | 2                  | 0,1                       |
| <b>SYMBIOZ</b>                                | <b>40</b>                      | <b>826,2</b>         | <b>15</b>              | <b>189,8</b>         | <b>55</b>          | <b>1016</b>               |
| Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)         | 7                              | 128,5                |                        |                      | 7                  | 128,5                     |
| Articles de Sport et Loisirs (ASL)            | 4                              | 79                   |                        |                      | 4                  | 79                        |
| Cuisine                                       |                                |                      | 1                      | 6,95                 | 1                  | 6,95                      |
| Décoration                                    |                                |                      | 1                      | 0,65                 | 1                  | 0,65                      |
| Eléments d'ameublement                        | 14                             | 533,15               | 5                      | 157                  | 19                 | 690,15                    |
| Equipements Electriques et Electroniques      | 11                             | 57,85                | 7                      | 16,3                 | 18                 | 74,15                     |
| Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) |                                |                      | 1                      | 8,9                  | 1                  | 8,9                       |
| Jouets  | 4                              | 27,7                 |                        |                      | 4                  | 27,7                      |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>92</b>                      | <b>1 448</b>         | <b>19</b>              | <b>243</b>           | <b>111</b>         | <b>1 691</b>              |

Tableau 34 : Synthèse des déchets récupérés dans les déchetteries

En 2024, 55 déchets ont été revalorisés soit environ 1 tonne de déchets. Cela représente 50% du volume de déchet récupéré en 2024 par les acteurs en convention. A noter, l'association RANJE TO BISIKLET ne suit pas la valorisation des objets récupérés en raison d'un manque de moyens humains. Par conséquent, ce chiffre serait plus élevé (cf.

Tableau 35 : Synthèse des déchets valorisés provenant des recycleries

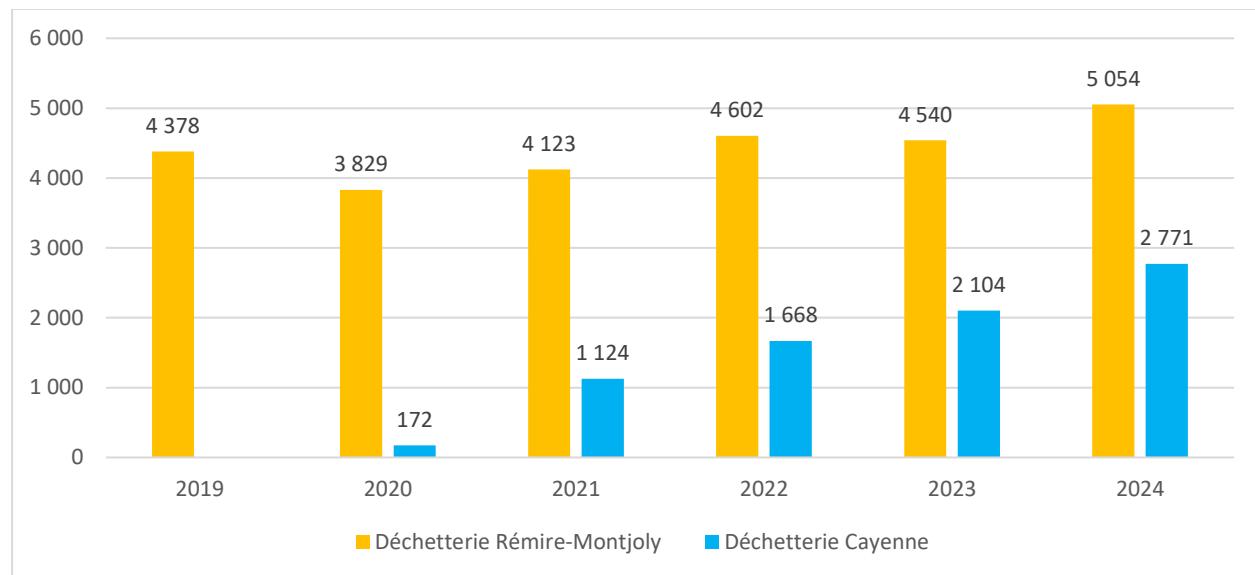
).

En effet, les vélos, accessoires et pièces détachées récupérés ont une seconde vie soit la vente, soit la réparation à travers les ateliers de réparation et d'entretien proposés par l'association.

| BILAN 2024   | Total valorisation |                        | Taux de valorisation |
|--|--------------------|------------------------|----------------------|
|  | Unités valorisées  | Tonnage estimatif (kg) |                      |
| <b>RANJE TO BISIKLET</b>                             | <b>NC</b>          | <b>NC</b>              | <b>-</b>             |
| <i>Vélos récupérés</i>                               |                    |                        |                      |
| <i>Pièces détachées et accessoires</i>               |                    |                        |                      |
| <b>SYMBIOZ</b>                                       | <b>55</b>          | <b>1 016</b>           | <b>100%</b>          |
| <i>Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)</i>         | 7                  | 128,5                  |                      |
| <i>Articles de Sport et Loisirs (ASL)</i>            | 4                  | 79                     |                      |
| <i>Cuisine</i>                                       | 1                  | 6,95                   |                      |
| <i>Décoration</i>                                    | 1                  | 0,65                   |                      |
| <i>Eléments d'ameublement</i>                        | 19                 | 690,15                 |                      |
| <i>Equipements Electriques et Electroniques</i>      | 18                 | 74,15                  |                      |
| <i>Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)</i> | 1                  | 8,9                    |                      |
| <i>Jouets</i>  | 4                  | 27,7                   |                      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>55</b>          | <b>1 016</b>           | <b>50%</b>           |

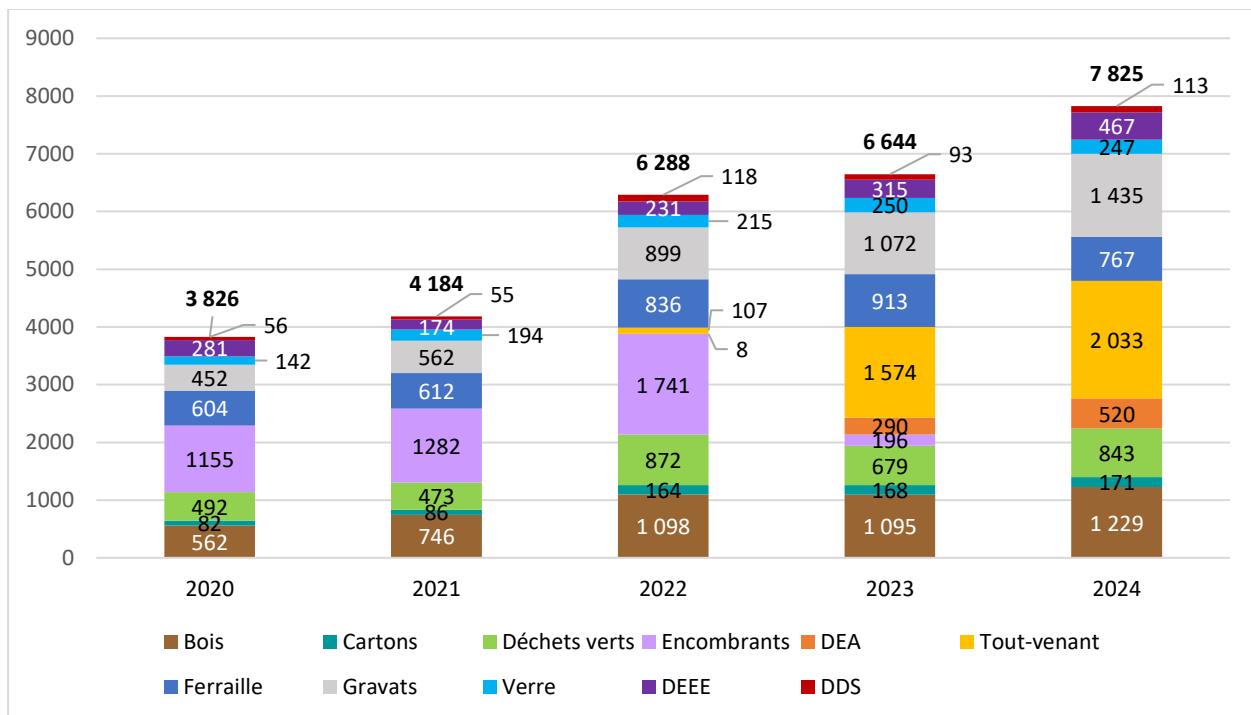
Tableau 35 : Synthèse des déchets valorisés provenant des recycleries

La figure suivante montre l'évolution des tonnages au sein des deux déchetteries. Nous observons une augmentation de 11% des déchets apportés à la déchetterie de Rémire-Montjoly et une augmentation de 32% des déchets apportés à la déchetterie de Cayenne. A noter, les données des précédentes années ont été actualisées.



**Figure 30 : Comparaison de l'évolution des tonnages entrants au sein des deux déchetteries**

En 2024, 7 825 tonnes de déchets ont été collectées dans les deux déchetteries (hors déchets provenant des recycleries). Cela représente une hausse de 104% par rapport aux tonnages collectés en 2020. Pour rappel, la déchetterie de Cayenne a ouvert ses portes fin 2020.



**Figure 31 : Evolution annuelle des tonnages entrants des deux déchetteries selon l'origine**

En analysant mensuellement les tonnages, nous constatons un pic des tonnages entrants au mois de décembre avec 845 tonnes. Les tonnages les plus faibles ont été observés en janvier 2024 avec 518 tonnes.

A noter, nous recevons trimestriellement les données des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEEE). Une répartition estimative a été réalisée.

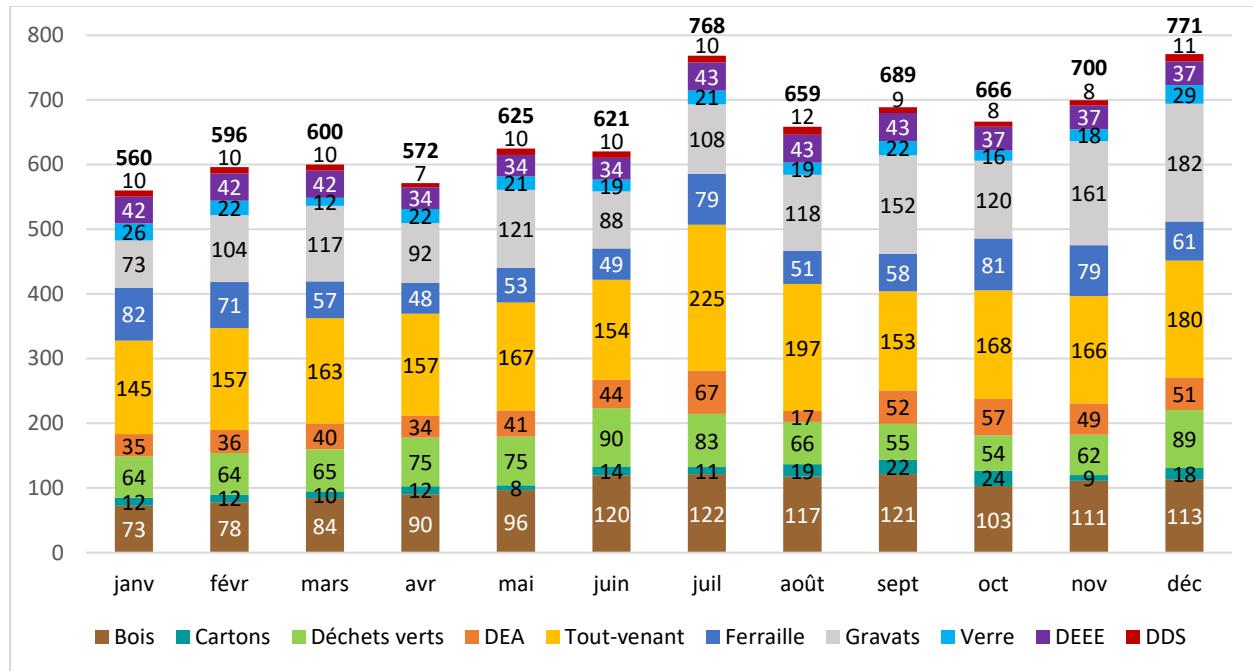


Figure 32 : Evolution mensuelle des tonnages entrants des déchetteries en 2024

A la déchetterie de Cayenne, le tonnage sortant le plus élevé a été observé en décembre avec 320 tonnes composées majoritairement de gravats.

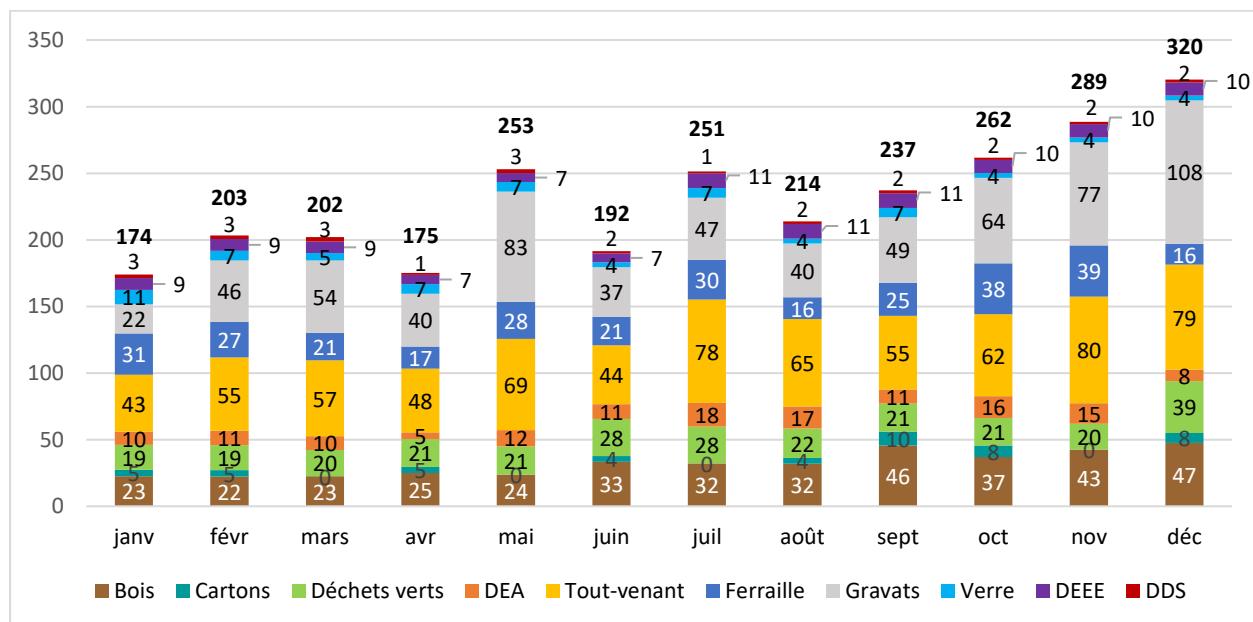


Figure 33 : Evolution mensuelle des tonnages entrants de la déchetterie de Cayenne en 2024

A la déchetterie de Rémire-Montjoly, le tonnage sortant le plus élevé a été observé en juillet avec 517 tonnes composées majoritairement de tout-venant.

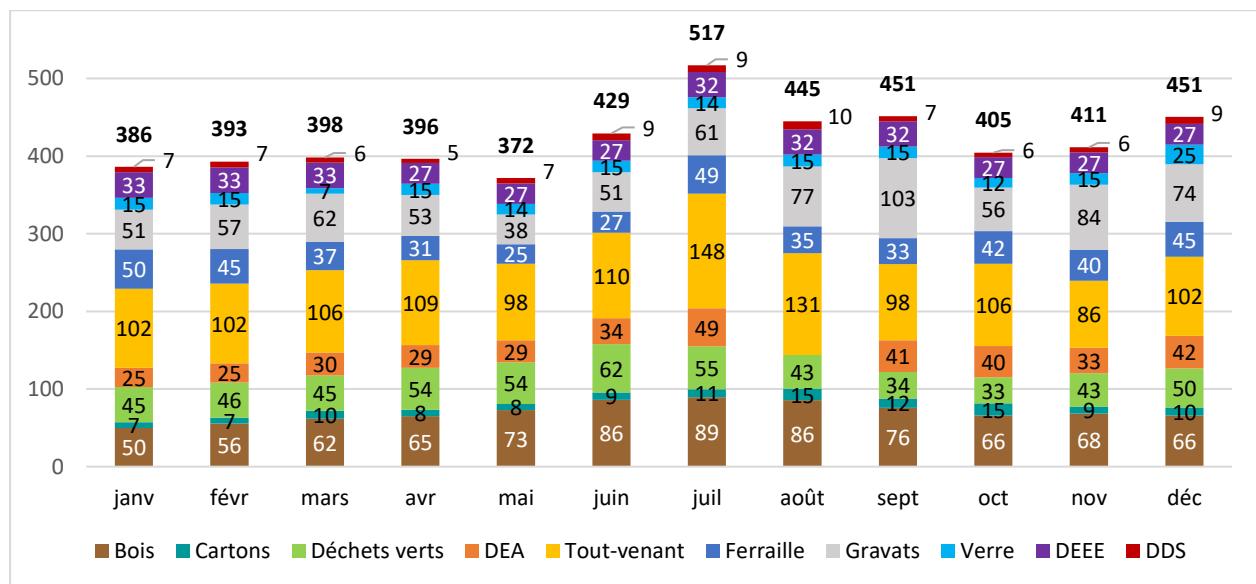


Figure 34 : Evolution mensuelle des tonnages sortants de la déchetterie de Rémire-Montjoly en 2024

### Estimation tonnages particuliers/professionnels

D'après la part de particuliers ayant fréquenté la déchetterie de Cayenne (98% en 2024), ces derniers auraient apporté 2 729 t. de déchets. Cela représente une hausse de 34 % par rapport à 2023 : 2 032 t. déposés (96% des entrées).

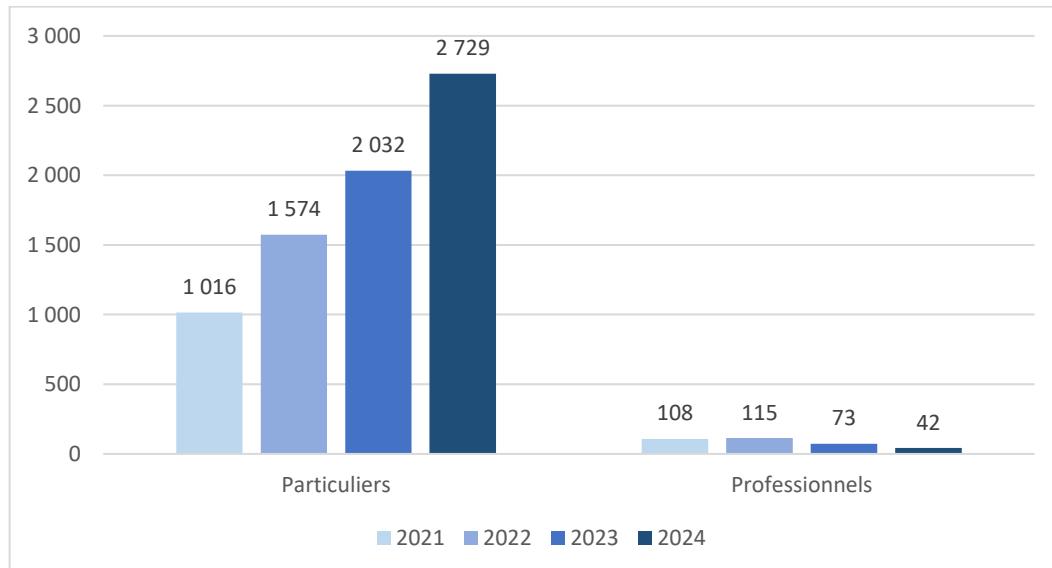
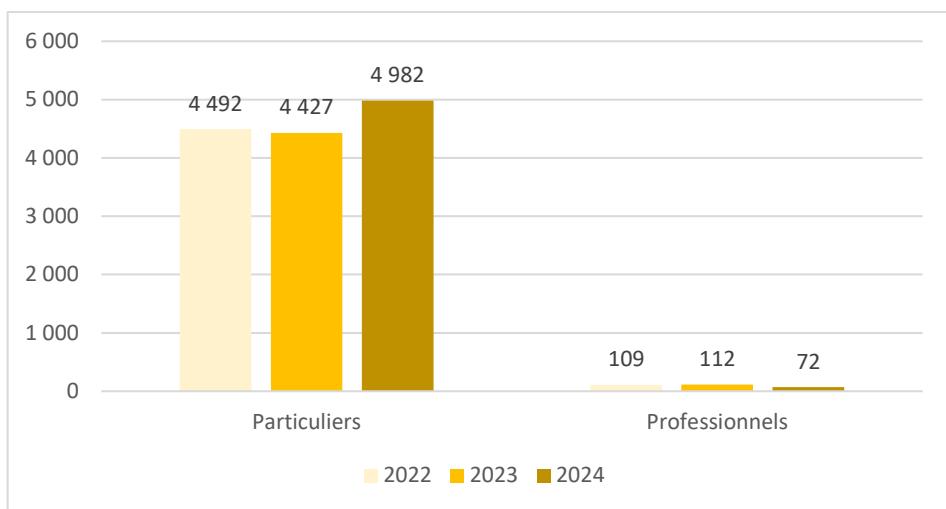


Figure 35 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Cayenne

A la déchetterie de Rémire-Montjoly, les particuliers représentant 98% des entrées, auraient déposés 4 982 tonnes de déchets en 2024 (contre 4 427 t. en 2023).

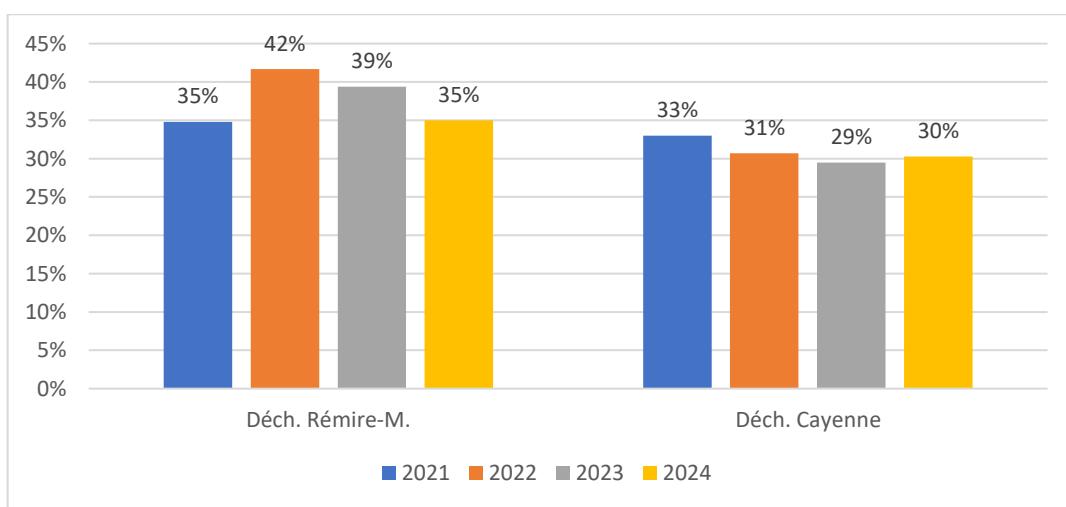


**Figure 36 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Rémire-Montjoly**

### Valorisation des déchets entrants

D'après les filières d'évacuation des déchets collectés en déchetterie, en 2024 :

- 34% des déchets de la déchetterie de Rémire-Montjoly ont été valorisés (1 769 tonnes), soit une diminution de -4 points par rapport à 2023 (39% de déchets valorisés soit 1 797 tonnes). Cela résulte de la diminution de la part des tonnages valorisés (-2%) et l'augmentation des tonnages non valorisés (+19%) par rapport à 2023 ;
- 30% des déchets de la déchetterie de Cayenne ont été valorisés (840 tonnes), soit une augmentation de 1 point par rapport à 2023 (29% de déchets valorisés soit 620 tonnes). Cela résulte de l'augmentation de la part des tonnages valorisés (+35%) et non valorisés (+30%) par rapport à 2023.



**Figure 37 : Evolution du taux de valorisation des déchets apportés en déchetterie**

## 2.6.6 Travaux réalisés en 2024

En septembre 2024, des travaux de voirie ont été réalisées à la déchetterie de Rémire-Montjoly. Ces travaux comprenaient :

- La réfection complète de la voirie d'accès du portail d'entrée aux pentes d'accès et de sortie du haut de quai avec l'ajout de ralentisseurs,
- La réparation de nids de poule et le prolongement de la voirie dans la zone d'exploitation,
- Le prolongement des butées dans la zone d'exploitation pour protéger le mur d'enceinte.

En décembre 2024, de nouvelles bornes de collecte et stockage des huiles de vidange ont été livrées dans les deux déchetteries. Ces bornes comprennent une rétention et un espace dédié à la collecte des bidons vides souillés.

## 2.6.7 Bilan

| Points forts   | Points à améliorer   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Horaires d'ouverture adaptés ;</li><li>▪ Accès payant pour les professionnels ;</li><li>▪ Limitation des quantités acceptées et des tailles de véhicule ;</li><li>▪ Augmentation des dépôts de déchets ;</li><li>▪ Amélioration de la qualité du tri ;</li><li>▪ Taux de valorisation correcte ;</li><li>▪ Absence des actes de vandalisme et de vol grâce à la sécurité désormais présente.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réseau de déchetteries insuffisant au regard de la population à desservir (nombre moyen d'hab. /déchetterie : 15 000 hab.). Projet de création d'un réseau de déchetteries sur le territoire de la CACL ;</li><li>▪ Aménagement et mise en conformité du site de Rémire-Montjoly : panneaux et affichages complémentaires pour le tri, renforcement de la sécurité ;</li><li>▪ Valorisation des gravats ;</li><li>▪ Communication plus accrue sur le règlement et le fonctionnement de la déchetterie ;</li><li>▪ Valorisation des textiles, chaussures et jouets.</li></ul> |

## 2.6.8 Perspectives

La CACL a lancé un Schéma Directeur de gestion des déchets en 2016, qui a été révisé en février 2017.

Ce schéma directeur a débouché sur la création d'un réseau de déchetteries en complément de la déchetterie Rémire-Montjoly créée en 2002.

En octobre 2020, la déchetterie de Cayenne a été mise en service. Ce réseau sera complété par les déchetteries de Macouria, de Matoury et de Montsinéry-Tonnégrande.

### ➤ Déchetterie de Macouria

La CACL prévoit de construire la 3<sup>e</sup> déchetterie sur la commune de Macouria entre le carrefour de la Carapa et le Giratoire de Soula, sur la parcelle communale AN1.

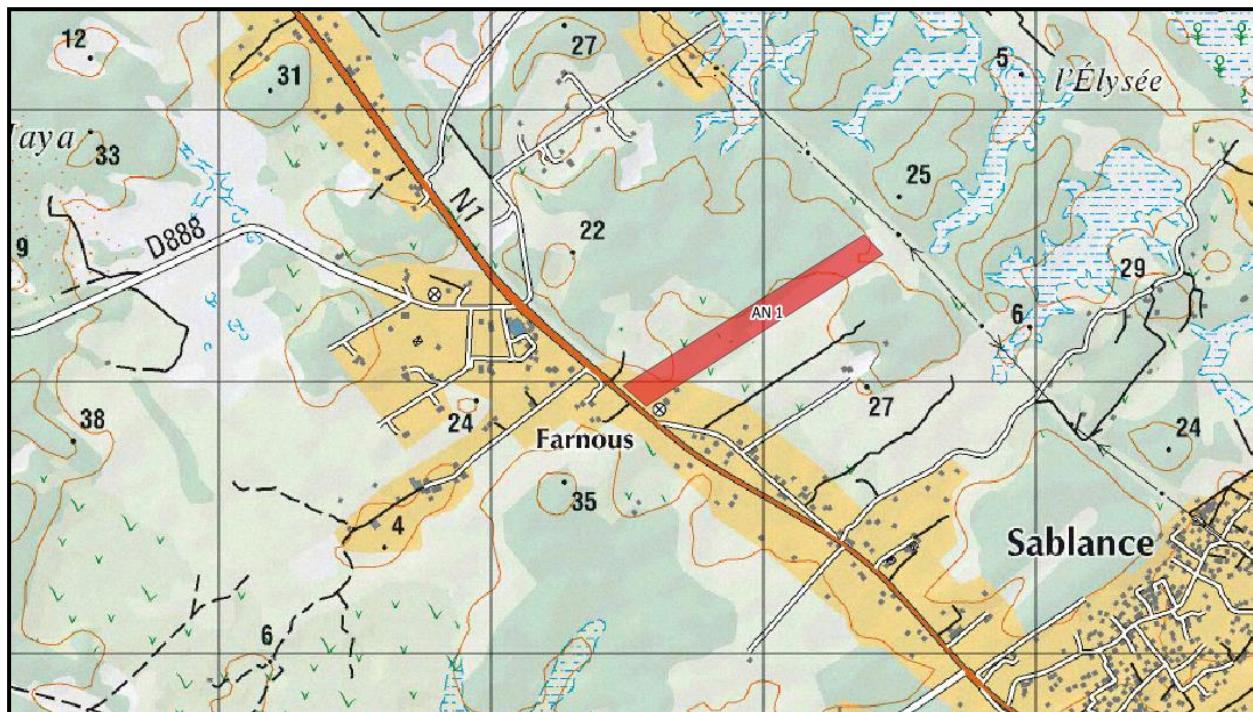
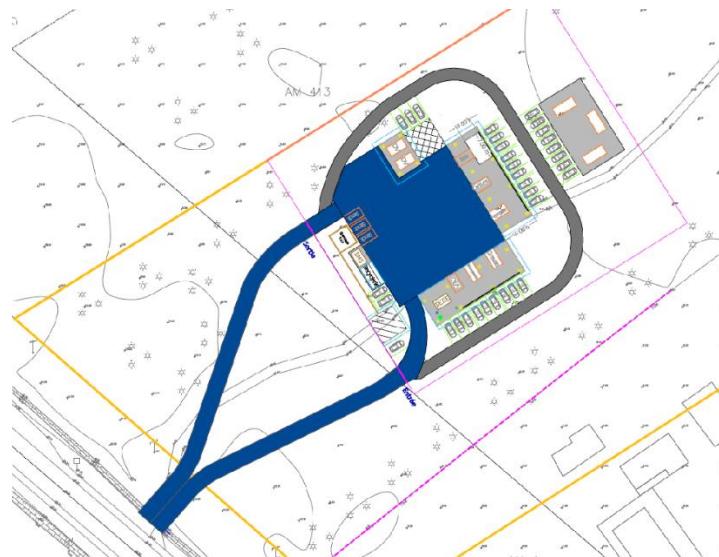


Photo : localisation déchetterie de Macouria

La maîtrise d'œuvre ainsi que les études géotechniques, ont été lancé en 2020.

La phase avant-projet a été validée par la commission environnement-déchets le 10 décembre 2021 et un avis favorable a été émis pour la construction d'une déchetterie de type « à plat ». Le projet occupera une superficie approximative d'environ 7 000 m<sup>2</sup>.

Par délibération n° 184/2021/CACL du 17 décembre 2021, le conseil communautaire a validé la construction d'une déchetterie de type « à plat » et le plan de financement pour des travaux d'un montant estimé à 2 080 000 €. La maîtrise d'œuvre est donc poursuivie en phase projet.



**Pho : Projet de plan de masse déchetterie à plat de Macouria**

Ce projet a été retardé par des problématiques d'accès ne permettant pas le démarrage des travaux en 2021. En effet, la DGTM prévoit un agrandissement de la RN1 dans les prochaines années avec l'aménagement d'une 2 fois 2 voies et n'autorise pas la création d'un accès direct de la déchetterie à la RN1.

Afin de convenir du scénario permettant d'accéder à cette future installation à partir de la RN1, un dossier d'opportunité a été déposé le 27 septembre 2022 par la CACL auprès du service infrastructures et transports de la DGTM et a été instruit par le Ministère des transports. Le DGTM a émis un accord par courrier du 14 octobre 2022.

Cet accord permet aux services de la mairie de Macouria, d'engager la construction d'une intersection en T réglé par un STOP au niveau de la rue de l'Elysée, sa sécurisation et la création d'une contre-allée parallèle à la RN1 jusqu'à la parcelle AN1.

La CACL dépend des travaux de voirie permettant l'accès à la parcelle pour lancer la construction de la déchetterie. Un financement DETR a été accordé à la mairie de Macouria en septembre 2024, et par délibération n° 154/2024/CACL du 25 octobre 2024, le conseil communautaire a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la CACL.

Un maître d'œuvre a été sélectionné pour la préparation du marché de travaux de voirie, dont le lancement est prévu au début de l'année 2025.

➤ Déchetterie de Matoury

Par délibération n° 154/2024/CACL du 25 octobre 2024, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement pour la construction d'une déchetterie à Matoury.

Un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une déchetterie à Matoury a été lancé et les études ont pu démarrer en fin d'année 2024 pour une livraison de la déchetterie prévue en 2026.

➤ Autres déchetteries

Une étude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie simplifiée sera proposée en 2025 pour desservir la commune de Montsinéry-Tonnegrande ou une déchetterie mobile qui desservira les zones plus rurales du territoire.

### 3 LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets, une fois collectés, sont traités dans différents exutoires présents sur le territoire de la CACL pour préparation à l'exportation pour valorisation hors du territoire ou valorisation directe.

Les installations de traitement des déchets appartenant à la CACL sont :

- L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) Maringouins à Cayenne ;
- La plateforme de compostage à Matoury ;
- Le centre de tri Ekotri à Rémire-Montjoly.

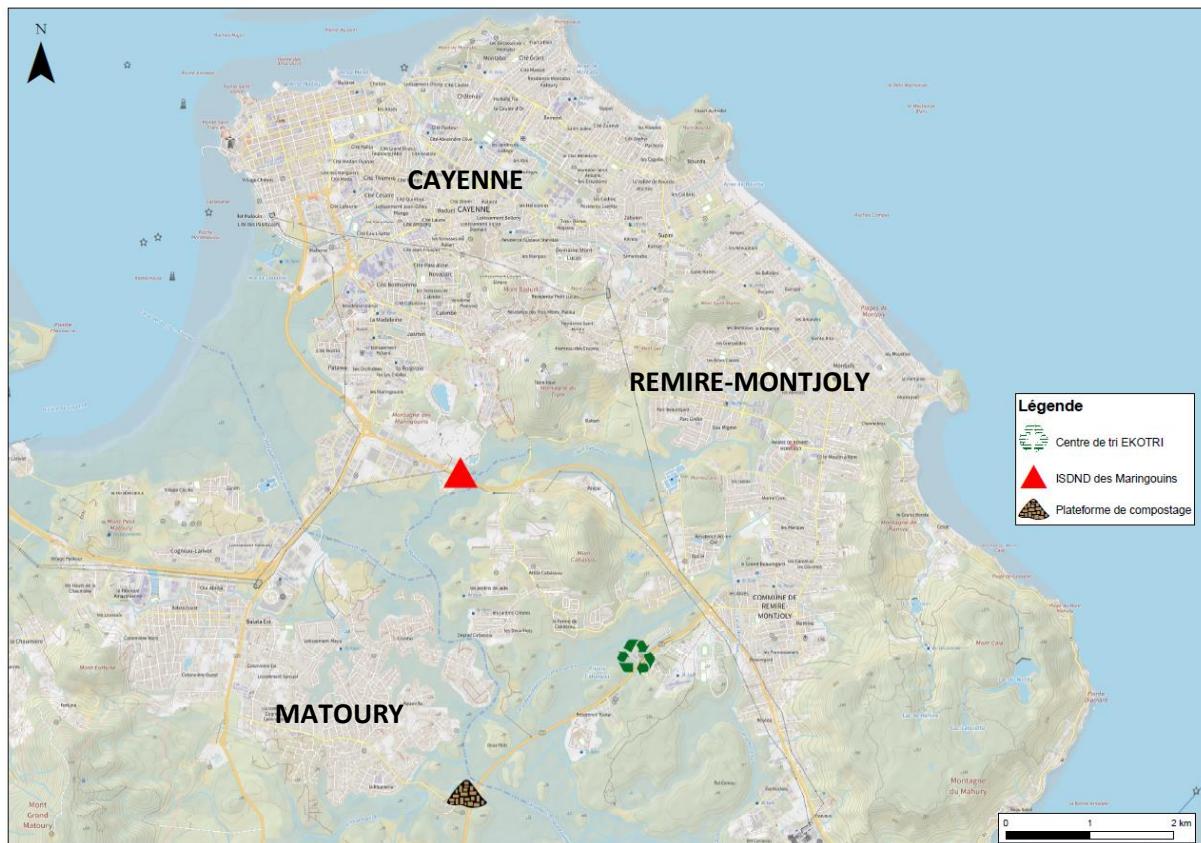


Photo : Localisation des installations de traitement des déchets

### 3.1 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins des Maringouins à Cayenne



**Photo : Dôme de l'ISDND des Maringouins**

#### 3.1.1 Historique

Aujourd'hui, l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins est l'unique installation autorisé du territoire de la CACL. Le site a été en premier lieu autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1999.

Des subventions d'investissement ont été accordées à l'exploitant afin de maîtriser les charges d'exploitation tout en permettant la réalisation des travaux d'extension avec la création d'un nouveau casier en 2011. Parmi les travaux prévisionnels, on compte également le déplacement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors de la mise en service de ce nouveau casier, la réhabilitation de la zone exploitée en 2013 a ainsi pu débuter. Le traitement des lixiviats issus de ce nouveau casier s'effectue selon un système d'osmose inverse.

Dans l'attente de la décision relative à la future ISDND, un deuxième casier a été réalisé permettant l'exploitation des déchets produits sur la période 2014-2015.

Le projet d'ISDND du Galion qui devait permettre le traitement des déchets produits à compter de l'année 2016 ayant été annulé par décision préfectorale, il était donc nécessaire de réaliser une extension du site actuel pour permettre la continuité du service public de mise en décharge jusqu'à la réalisation d'une nouvelle ISDND.

Celle-ci a été réalisée en 2 phases d'extension successives :

- La construction de 2 casiers a été réalisée en 2016 pour le stockage des déchets jusqu'en 2017.
- La construction ultérieure de 2 casiers supplémentaires permettra le stockage des années 2018 à 2020.

La réception du casier construit en 2016 a été faite tardivement, de plus la durée de vie de ce casier ayant été plus longue que prévue, la construction du 2e casier a débuté en 2019 pour une mise en service au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2019 à mars 2021.

L'optimisation de la gestion de l'exploitation et du compactage des déchets enfouis a permis de prolonger la durée de vie de l'ISDND des Maringouins dans le cadre des derniers travaux d'extension avec la création des casiers 3A et 3B. Initialement prévu jusqu'en mars 2021, ces casiers ont finalement une durée de vie estimée jusqu'en mars 2022. Ainsi, l'arrêté n°R03-2019-01-15-003 du 15 janvier 2019 d'autorisation d'exploitation du site prévoit la prolongation de l'exploitation du site jusqu'au 31 mars 2022.

Compte tenu de l'absence d'alternative jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle ISDND sur le territoire de d'Agglo prévue en 2025, un avenant concessif à la DSP a été appliqué au mois de novembre 2021. Il permet une prolongation du casier 3B jusqu'en 2023/2024 et une nouvelle extension avec la création d'un dernier casier 3C en 2024/2025, afin d'assurer la continuité du service public. Ces investissements complémentaires engendrent l'augmentation du coût à la tonne entrante qui évolue de 65,57 € à 78,65 € la tonne au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

En janvier 2023, un 7<sup>e</sup> avenant a été réalisé portant sur la réalisation du suivi post-exploitation qui doit durer 30 ans minimum. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une redevance post-exploitation est inclus dans le coût de traitement des déchets acceptés à l'ISDND. Cette redevance a pour objectif de couvrir les frais de gestion à venir à l'arrêt de l'activité sur site, soit sur la période 2025-2030.

### 3.1.2 Exploitation

L'ISDND des Maringouins est actuellement exploitée dans le cadre d'une délégation de service public, du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 décembre 2024. L'exploitant est GOV'ENVIRONNEMENT.

### 3.1.3 Sensibilisation

En 2024, aucune visite du site n'a été réalisée.

### 3.1.4 Analyse des tonnages collectés

L'ISDND des Maringouins a reçu au total en 2024 : 101 549 tonnes de déchets (Ordures Ménagères (OM), encombrants et Déchets Industriels Banals (DIB) compris) soit une légère hausse de 1,4 % par rapport à 2023 (100 113 tonnes entrantes).

#### ➤ Dépôts issus des collectes organisés par la CACL

56 624 tonnes de déchets ont été reçues en 2024 (+0,26 % : 56 474 en 2023), composés de :

- 39 253 tonnes d'OM collectés en porte-à-porte (+1,2% : 38 781 t. en 2023) ;
- 15 333 tonnes d'encombrants collectés en porte-à-porte (-3,71 % : 15 923 t. en 2023) ;

- 2 037 tonnes d'encombrants provenant des dépôts en déchetteries par apport volontaire (+15,11 % : 1 770 t. en 2023).

➤ Collecte spécifique de dépôts sauvages

75 tonnes ont été collectées en 2024 (cf. Les collectes spécifiques).

➤ Dépôts issus des autres collectivités

- 11 207 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCDS (-8 % : 12 225 t. en 2023) ;
- 1 139 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCEG (-9 % : 1 246 t. en 2023) ;
- 944 tonnes d'encombrant déposés par les services techniques (ST) des communes de la CACL (+ 62 % : 581 t. en 2023) ;
- 23 tonnes d'encombrants déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane (+15% : 20 t. en 2023).

➤ Dépôts issus des entreprises : les Déchets Industriels Banals (DIB)

- 31 538 tonnes de DIB (+7 % : 29 567 t. en 2023).

Nous remarquons que plus de la moitié des apports à l'ISDND des Maringouins proviennent de la CACL (56%). Les deuxièmes apports importants viennent des DIB, les dépôts réalisés par les entreprises, avec 31% des tonnages entrants.

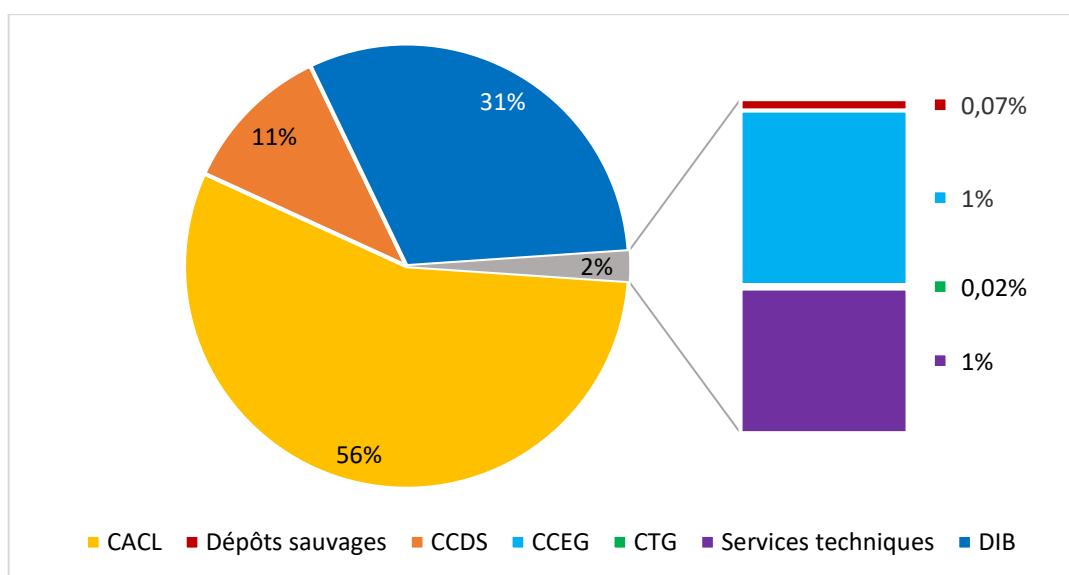


Figure 39 : Déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine en 2024

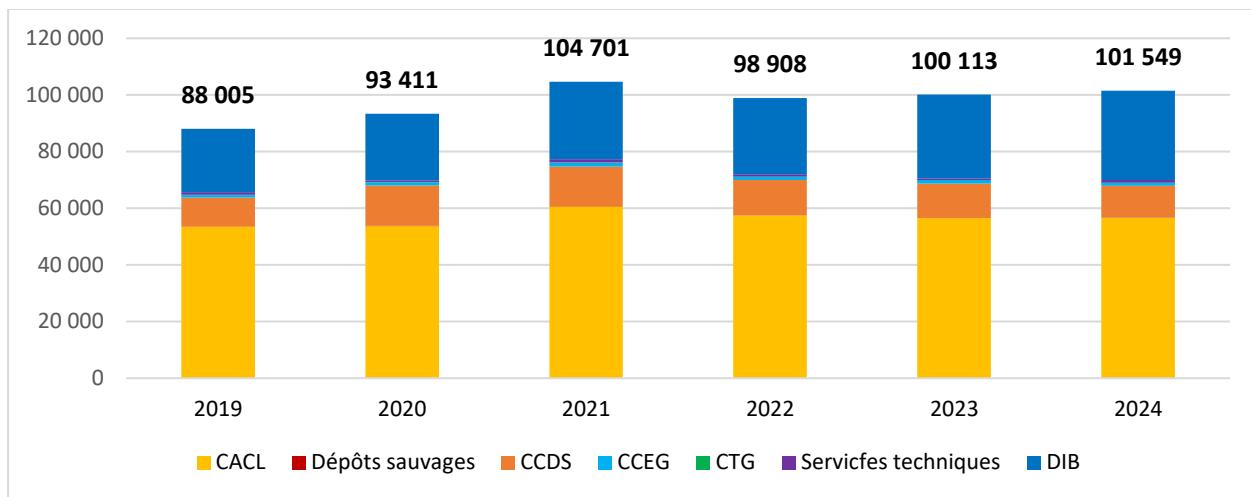


Figure 40 : Evolution des déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine

### Evolution des déchets collectés en porte-à-porte

Ci-dessous l'évolution des tonnages enfouis provenant des collectes en porte-à-porte de la CACL. En raison de la parution des données réelles de la population, les données de 2019 à 2022 ont été actualisées. Celles de 2023 et 2024, sont des données estimatives avec pour année de référence 2021 et 2022 respectivement.

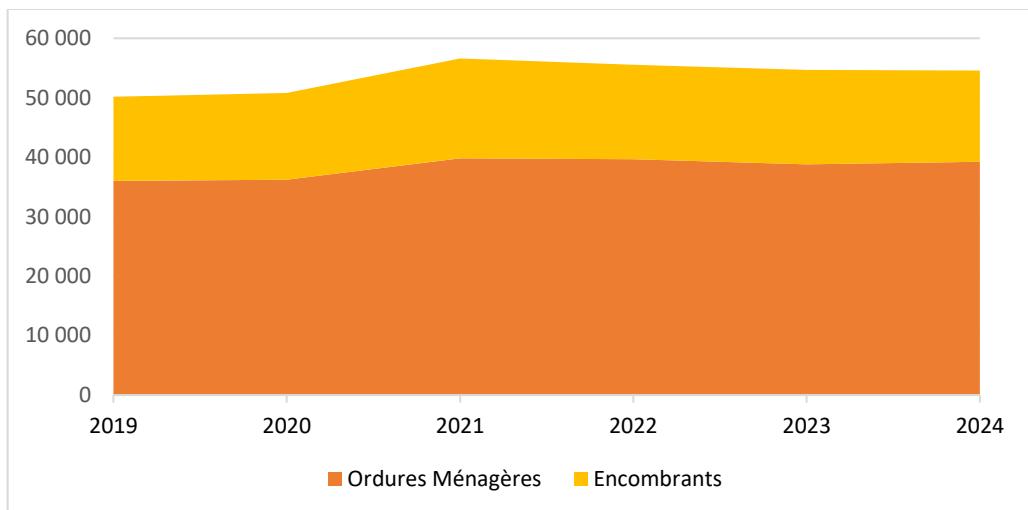
En 6 ans, nous observons une hausse de 9% du tonnage collecté des ordures ménagères en porte-à-porte : 39 253 tonnes soit 260 kg/habitants en 2024. Les déchets produits par habitant augmentent progressivement avec un pic observé en 2021 atteignant 263 kg/hab. en 2021, soit post-COVID 19. Malgré une baisse de la production de déchets ménagers en 2023, nous constatons une légère augmentation entre 2023 et 2024 (+1,2%).

Concernant les encombrants collectés en porte-à-porte, la tendance est similaire avec une hausse de 8% en 6 ans, atteignant 15 333 tonnes soit 101 kg/hab en 2024. A noter, ce gisement est un mélange entre les encombrants et les dépôts sauvages qui sont collectés systématiquement lors des tournées des collecteurs. La part de ce gisement peut donc biaiser l'analyse des données présentées.

| En tonnes | Population CACL | Ordures Ménagères (pap) | soit en kg/hab | Encombrants (pap) | soit en kg/hab |
|-----------|-----------------|-------------------------|----------------|-------------------|----------------|
| 2019      | 147 943         | 36 021                  | 243            | 14 137            | 96             |
| 2020      | 151 887         | 36 208                  | 238            | 14 601            | 96             |
| 2021      | 151 103         | 39 810                  | 263            | 16 796            | 111            |
| 2022      | 152 190         | 39 641                  | 260            | 15 897            | 104            |
| 2023      | 151 887*        | 38 781                  | 255            | 15 923            | 105            |
| 2024      | 151 103*        | 39 253                  | 260            | 15 333            | 101            |

\*Source INSEE, données estimatives provisoires

Tableau 36 : Evolution des apports de déchets de la CACL par habitants de 2019 à 2024



**Figure 41 : Evolution des apports de déchets du service public de la CACL de 2019 à 2024**

➤ MODECOM

En 2024, ont été communiqués les résultats de l'étude appelée « MODECOM » (MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères) commandée par l'ADEME. Cette campagne de caractérisations a été réalisée de septembre à décembre 2023. La précédente avait été réalisée en 2014.

Elle permet de caractériser la composition des bennes d'ordures ménagères entrantes et bennes d'encombrants provenant des déchetteries intercommunales sur cette installation et de connaître la composition des déchets des ménages et acteurs économique du territoire.

Il en ressort que les habitants du territoire de la CACL produisent 255 kg/hab/an de d'ordures ménagères composées majoritairement de plastiques<sup>1</sup> (21%), déchets putrescibles (17%) et textiles sanitaires (14%).

<sup>1</sup> La catégorie plastiques comprend les sacs poubelles noirs, les emballages en plastique (bouteilles, flacons, sachets, films...) et les objets en plastique.

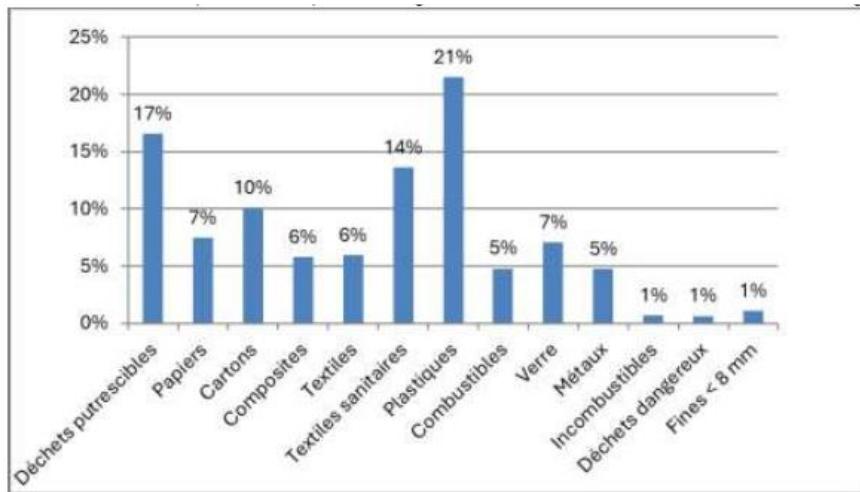


Figure 42 : MODECOM - Composition en pourcentage des OMR au sein de la CACL à l'échelle de la catégorie

Lorsque l'on décompose les analyses à l'échelle des sous-catégories, les restes alimentaires non consommables représentent 12% de l'échantillon, suivis des emballages en verre représentant 7% et des emballages en carton ondulés représentant 6%.

Des actions de communication et sensibilisation sont donc à réaliser afin d'améliorer le geste de tri des habitants pour réorienter :

- Les déchets putrescibles (restes alimentaires, déchets verts) vers le compostage individuel ou collectif et vers les déchetteries pour le compostage industriel ;
- Les emballages en verre, en carton, en plastique vers le bac jaune.

Concernant les encombrants, 4 bennes encombrants des déchetteries de Cayenne et Rémire-Montjoly et 2 bennes de la collecte en porte-à-porte provenant de Macouria et Matoury ont été caractérisées.

Elles sont composées de près de 21% de déchets combustibles et de fines (ces derniers sont des déchets assimilables à des OMR par leur granulométrie inférieure à 100 mm), suivis des plastiques (13%) et des composites (11%).

Dans la catégorie des plastiques sont inclus les plastiques souples de type films, les bâches et tous les plastiques entrant dans une filière REP (jouets, mobilier, articles de sport et de loisirs, PMCB, articles de bricolage et de jardin).

Quant à la catégorie des composites sont inclus les DEEE, les panneaux solaires et composites entrant dans une filière REP (jouets, mobilier, articles de sport et de loisirs, PMCB, articles de bricolage et de jardin).

Il est donc nécessaire de :

- réaliser des actions de communication et sensibilisation pour orienter le gisement valorisable vers les filières REP, notamment grâce aux déchetteries ;

- contractualiser avec les filières REP (ex. PMCB) afin d'inscrire ces gisements dans les nouvelles filières en place.

Cela permettra de diminuer le gisement valorisable enfouis à l'ISDND et d'obtenir des soutiens pour leur collecte.

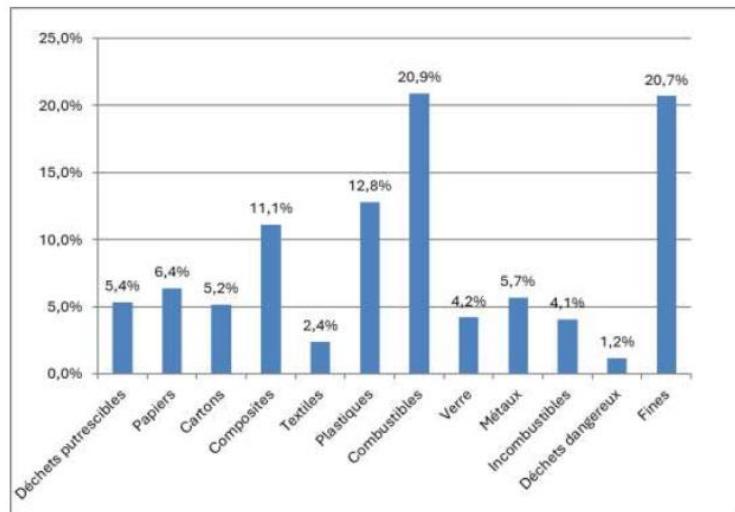


Figure 43 : MODECOM - Composition des bennes d à l'échelle de la CACL, en pourcentage

➤ Représentativité par commune

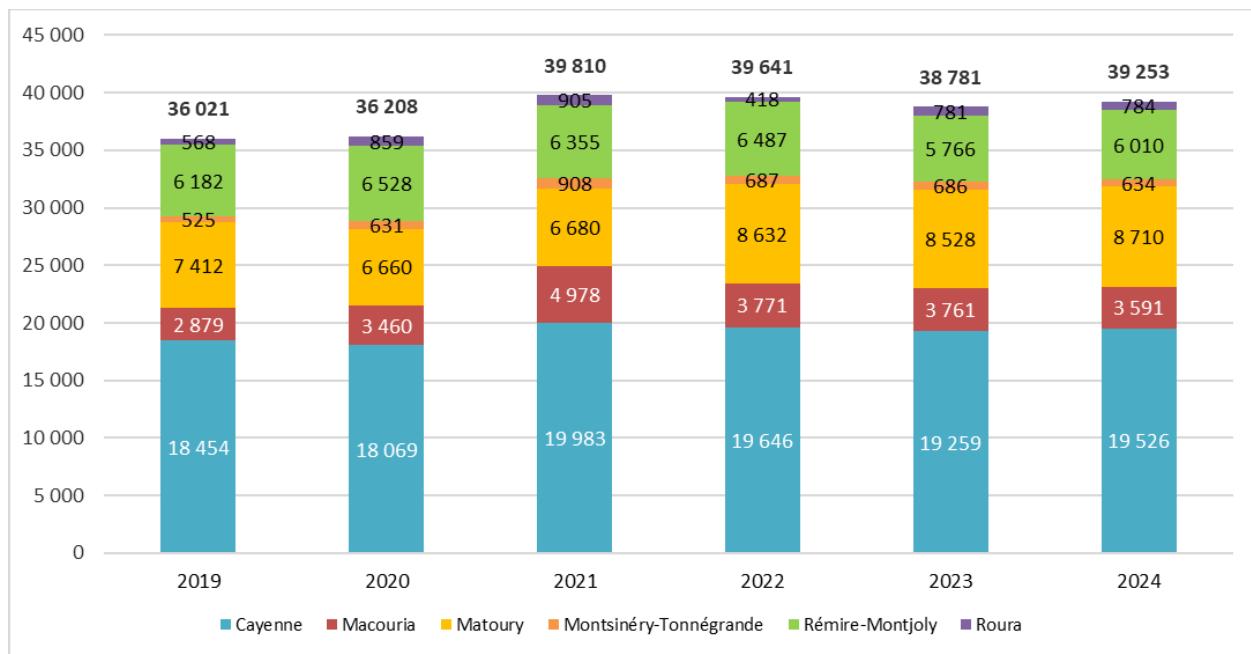
La décomposition des collectes par commune coïncide avec la population de chaque commune.

|                        | Population 2024 |
|------------------------|-----------------|
| Cayenne                | 63 468          |
| Macouria               | 18 847          |
| Matoury                | 34 810          |
| Montsinéry-Tonnégrande | 3 295           |
| Rémire-Montjoly        | 27 274          |
| Roura                  | 3 409           |
| Total                  | 151 103         |

Tableau 37 : Population municipale par commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024

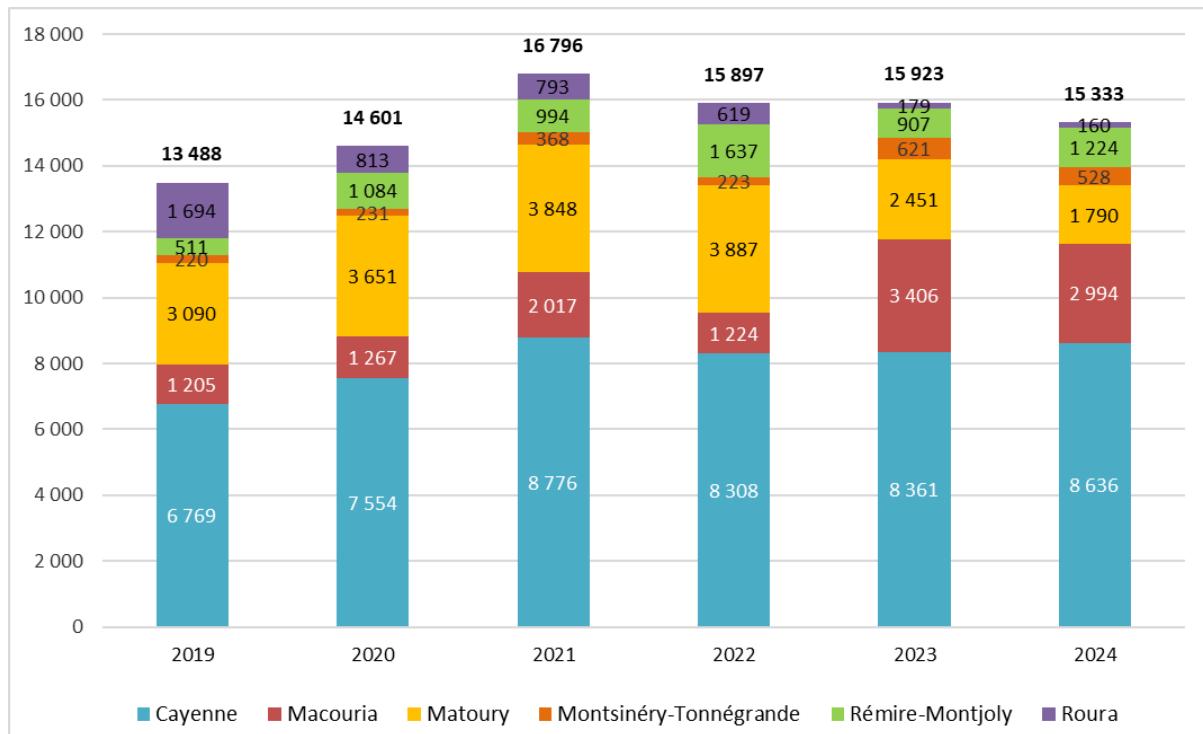
Source : Insee, décembre 2023. *Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 – date de référence statistique : 1er janvier 2021*

Pour les ordures ménagères, nous observons une hausse du tonnage collecté de 9% entre 2019 et 2024).



**Figure 44 : Evolution annuelle des OM collectées en pap par commune de 2019 à 2024**

Quant à l'évolution du tonnage des encombrants, nous observons une augmentation de 14% des déchets collectés entre 2019 et 2024.



**Figure 45 : Evolution annuelle des encombrants collectés en pap par commune de 2019 à 2024**

## **La collecte séparative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)**

Bien que les dépôts en déchetterie soient priorisés, la collecte séparative des DEEE a été mise en place en juillet 2012, avec une zone de dépotage sur le site de l'ISDND des Maringouins afin d'en permettre une valorisation et d'éviter leur enfouissement. La collecte a été interrompue en 2015 car réalisée au grappin, elle engendrait une dégradation des appareils, de ce fait non acceptés par l'éco-organisme.

Le service a été relancé en fin d'année 2017 en cohérence avec une adaptation des conditions d'acceptation des DEEE par l'Eco-organisme. Les DEEE valorisables sont séparés des encombrants par les prestataires de collecte. 15 tonnes ont été collectées en 2017 et 12 tonnes en 2018. Avec 4 tonnes de DEEE collectées en 2019 et seulement 3,5 tonnes en 2020, l'efficacité de la collecte n'est pas suffisante.

Une stratégie sera adoptée afin d'améliorer ces collectes.

### 3.1.5 Perspectives

L'ISDND des Maringouins arrivera à saturation en décembre 2027, selon les prévisions de stockage et des travaux d'extension et d'amélioration ont été engagés en vue de permettre une continuité du traitement des déchets. La première alvéole du dernier casier (Casier D) devrait être effective en juin 2025.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulgué en août 2015, a pour but de renforcer l'indépendance énergétique de la France et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour garantir le maintien d'un service public de qualité et maîtrisé administrativement et financièrement, la CACL travaille et s'investit activement sur un projet global volontariste, sécuritaire et responsable, qui structurera son territoire pour les 30 à 40 prochaines années. Ce projet de valorisation et de traitement des déchets, comprend une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) à l'horizon 2027, une UVE (Unité de Valorisation Energétique) à l'horizon 2028, conforme aux politiques territoriales en matière de planification et de gestion des déchets et un quai de transfert pour massifier les déchets.

Ce projet porté par la CACL permet d'éviter des quantités importantes d'émissions de Gaz à effet de Serre et de réduire de 70% la quantité de déchets enfouis.

#### Projet UVE

La CACL souhaite développer une filière de traitement des déchets conforme aux meilleurs standards nationaux et lui permettant de répondre à ses objectifs de transition écologique :

- **Volonté d'assurer la continuité du service** en disposant, dès la fermeture de l'ISDND des Maringouins, d'installations permettant de traiter des tonnages de déchets résiduels de la CACL et des collectivités voisines ;
- **Volonté d'assurer la qualité du service**, en proposant une solution de traitement conforme aux dernières normes réglementaires et traduisant les ambitions écologiques de la CACL et des collectivités voisines ;
- **Volonté d'assurer la maîtrise du service de traitement des déchets par la puissance publique**, tant d'un point de vue technique que financier.

*En particulier, seul un projet public permettra de garantir aux collectivités un coût de traitement optimisé et maîtrisé sur le long terme.*

#### Calendrier

Le conseil communautaire approuve au mois d'avril 2021, le projet de future ISDND à Macouria, sur le site dit B4-3.

Le conseil communautaire approuve au mois d'octobre 2021 le mode de gestion de l'ISDND sous forme de concession.

Un appel à candidature pour la Délégation de Service Public a été lancé au mois de novembre 2021, permettant la construction, la conception et l'exploitation de cette future ISDND en tranche ferme et de l'UVE en tranche optionnelle.

Une 1<sup>re</sup> version du Dossier de Demande d'Autorisation Environnemental pour l'ISDND a été déposé auprès du service instructeur de la DGTM au mois de décembre 2021. Après une demande de complément, une seconde version a été déposée en septembre 2022.

Le 9 août 2023, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Guyane (MRAe) transmet son avis sur le dossier. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique et mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de Guyane. Il énonce un certain nombre de recommandations, ainsi l'équipe technique est mobilisée afin d'y apporter des réponses.

La dernière étape nécessaire pour permettre l'enquête publique puis le démarrage des travaux, est une évolution en cascade des documents de planification : une modification du SAR (Schéma d'Aménagement Régional), une déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale -nouvellement exécutoire) et du PLU pour permettre l'autorisation du projet.

L'ouverture de la future ISDND en 2025 est de nouveau compromise. L'étude d'alternatives possible est donc engagée. Face à l'urgence et dans un souci de continuité du service public, le conseil communautaire a approuvé, par délibération en date du 4 octobre 2024, le lancement de nouvelles recherches de sites. Cette démarche débute par une actualisation des études déjà engagées dans le cadre du projet d'ISDND. Le premier comité de pilotage s'est réuni le 2 décembre 2024.

## Perspectives

### ➤ ISDND et quai de transfert :

- 2024-2025 : Etudes pour les travaux de réalisation de l'ISDND et du quai de transfert
- Fin 2027 : mise en service de l'ISDND et du quai de transfert

### ➤ UVE :

- 2024-2025 : réalisation des études de faisabilité du projet, DDAE, enquête publique et concertation du public
- 2026-2028 : travaux de construction de l'UVE
- Dernier trimestre 2028 : mise en service de l'UVE.

## 3.2 La plateforme de compostage des déchets verts à Matoury



Photo : Casiers de fermentation et maturation de la plate-forme de compostage

### 3.2.1 Historique

La plateforme de compostage des déchets verts à Matoury, ouverte depuis septembre 2004, était destinée à traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cet équipement a été sous-utilisé jusqu'en 2008 pour des raisons principalement liées à la qualité de déchets verts collectés, qui étaient impropre à un traitement en plate-forme de compostage, partaient directement à l'enfouissement à l'ISDND des Maringouins.

Le transfert de la compétence collecte a permis à partir de l'année 2008, d'entamer une optimisation de la qualité des déchets verts collectés. Suite à l'achèvement des travaux d'extension de la plate-forme de compostage réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de l'installation passe à 16 000 tonnes. L'inauguration de l'extension du site a été réalisée en septembre 2013. Ainsi en 2014, la capacité de traitement permet de traiter l'intégralité des déchets verts entrants.

En 2019, la mise en place de bons de refus a permis d'améliorer considérablement la qualité de déchets verts reçus et de réduire la perte de déchets verts valorisables qui étaient enfouis. En effet, les prestataires d'entretien espaces verts jugeaient auparavant par eux-mêmes de la qualité de leur gisement et se retrouvait très fréquemment à dépoter à l'ISDND des Maringouins. Depuis 2019, tout prestataire livrant des déchets verts a l'obligation de se présenter à la plateforme de compostage, et l'exploitant est seul juge de la qualité du gisement, le notant comme acceptable ou non. Dans le cas où ce gisement serait trop souillé, le prestataire reçoit un bon de refus qu'il a l'obligation de présenter à l'ISDND des Maringouins avant enfouissement. Dans le cas inverse, l'exploitant de la plateforme de compostage se charge du tri nécessaire avant traitement.

En 2020, suite au renouvellement du marché d'exploitation depuis juillet 2019, la plateforme de compostage se voit dotée de nouvelles machines. Broyeur et cribleur neuf permettent d'optimiser le process et d'améliorer la rentabilité de production du compost.

### 3.2.2 Exploitation

La plateforme de compostage est actuellement exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2025. L'exploitant actuel est ESPACES CLAUZEL.

### 3.2.3 Sensibilisation

Des visites de la plate-forme de compostage sont organisées afin de sensibiliser la population sur la nécessité de trier les déchets verts et le processus de compostage.

En 2024, 17 visites du site ont été réalisées (7 visites en 2023), pour 247 visiteurs sensibilisés (100 visiteurs en 2023).

A l'occasion des 20 ans de la plateforme de compostage en septembre 2024, une matinée portes ouvertes a eu lieu le samedi 21 septembre 2024 de 8h30 à 14h.

Lors de cet événement une centaine de visiteurs sont venus et ont pu participer aux ateliers proposés à savoir : visite de la plateforme, marché aux plantes, divers ateliers ludiques (démonstration d'installation d'un composteur ...).



Photo : Affiche 20 ans de la PFC

### 3.2.4 Analyse des tonnages collectés

Au total 11 866 tonnes de déchets verts (DV) ont été reçus en 2024. Nous observons une augmentation de +18% par rapport aux tonnages réceptionnés en 2024 (10 098 t. en 2023).

#### Dépôts issus des collectes organisées par la CACL

8 602 tonnes de déchets ont été reçues en 2024 (+ 25 % : 6 907 en 2023), composés de :

- 7 276 tonnes de DV collectés en porte-à-porte (+24% : 5 854 tonnes en 2023) ;

- 1 326 tonnes de DV issus des déchetteries (+26 % : 1 052 tonnes en 2024). Cela représente :
  - 1 027 tonnes de la déchetterie de Rémire-Montjoly (+ 18 % : 870 tonnes en 2023) ;
  - 300 tonnes de la déchetterie de Cayenne (+64 % : 182 tonnes en 2023).

A noter, certains apports en provenance des déchetteries sont réalisés par des particuliers. En effet, ces derniers sont redirigés vers la plateforme de compostage lorsque leurs volumes apportés en déchetterie sont importants (plus de 5 m<sup>3</sup>) ou pour éviter le débordement de la benne. Un bon leur est remis pour leur autoriser le dépôt à la plateforme de compostage.

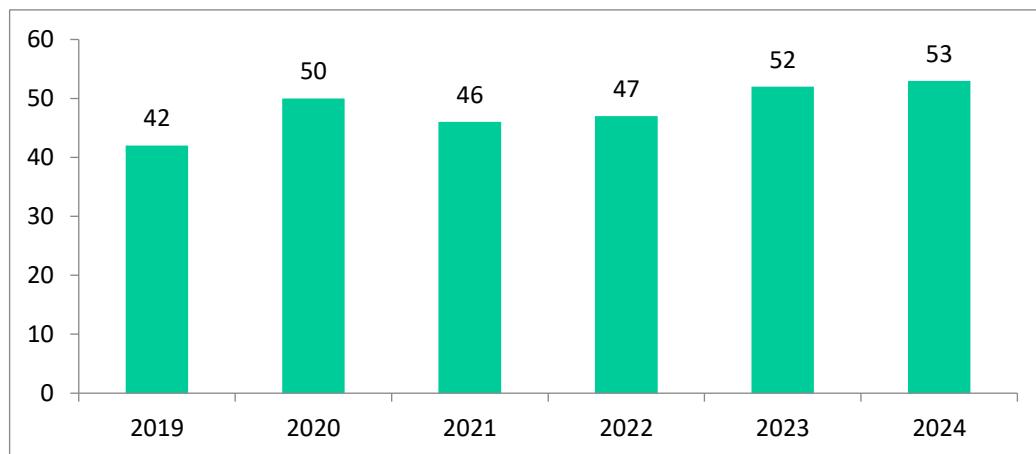
### Dépôts issus des autres collectivités

304 tonnes de déchets verts ont été déposés par les services techniques des communes de la CACL (+ 14% : 266 tonnes en 2023).

### Dépôts issus des entreprises

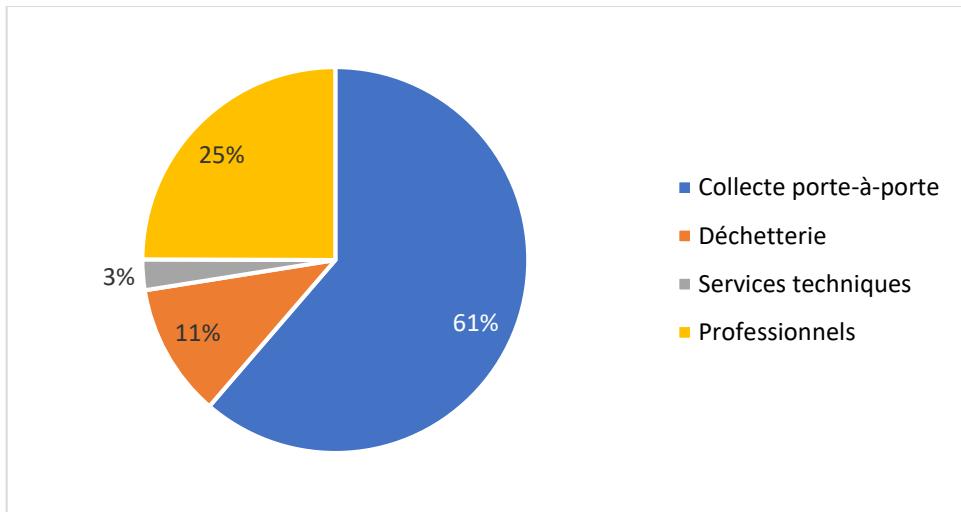
2 960 tonnes de déchets verts proviennent des professionnels du territoire de la CACL (+1 % : 2 925 tonnes en 2023).

Cela représente l'apport de 53 professionnels enregistrés à la plateforme de compostage pour réaliser leurs dépôts. Depuis 2019, le nombre de professionnels enregistrés a augmenté de 26%.



**Figure 46 : Evolution des professionnels entrants à la plateforme de compostage entre 2019 et 2024**

Pour rappel, l'apport de déchets verts des professionnels est interdit en déchetterie compte-tenu des capacités de stockage limitées. Ces derniers sont orientés vers la plateforme de compostage.



**Figure 47 : Déchets entrants à la plateforme de compostage selon leur origine en 2024**

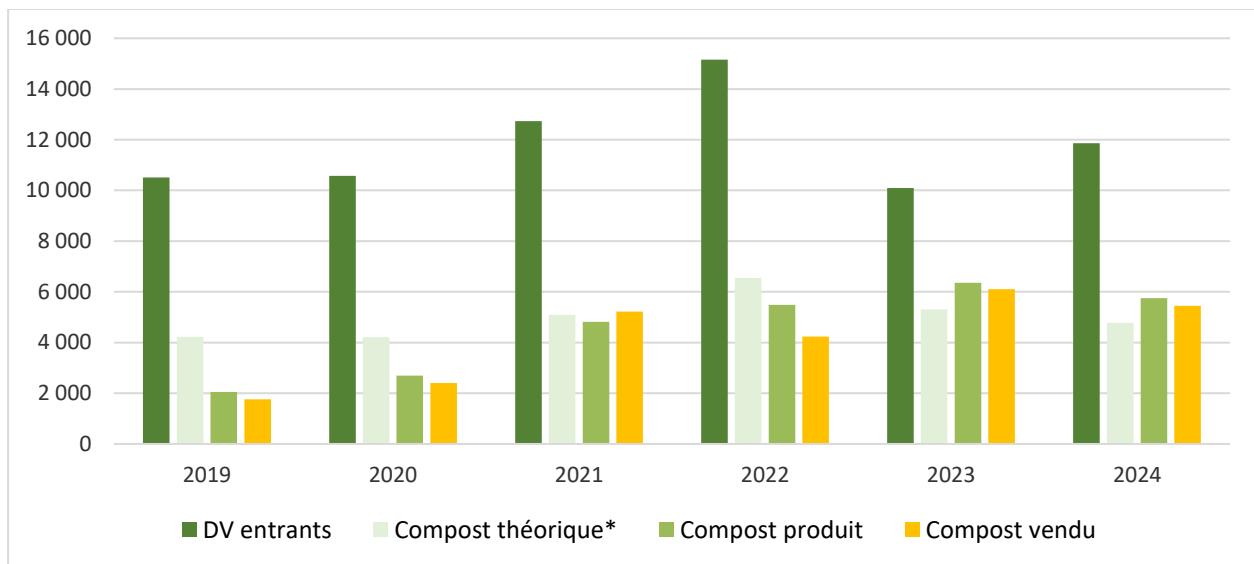
### Bilan quantitatif

Le tableau et la figure suivante présentent le bilan quantitatif de l'installation entre 2019 et 2024.

| En tonnes                                   | 2019          | 2020          | 2021          | 2022          | 2023          | 2024          |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>DV entrants</b>                          | <b>10 506</b> | <b>10 577</b> | <b>12 734</b> | <b>15 161</b> | <b>10 098</b> | <b>11 866</b> |
| Dont DV pap                                 | 7 083         | 7 253         | 8 192         | 10 430        | 5 854         | 7 276         |
| Dont DV déchetteries                        | 1 024         | 1 065         | 1 132         | 1 316         | 1 052         | 1 326         |
| Soit en kg/hab (hors ST et prof.)           | 71            | 71            | 86            | 102           | 66            | 79            |
| Dont services techniques                    | 325           | 181           | 283           | 345           | 266           | 304           |
| Dont professionnels                         | 2 074         | 2 078         | 3 127         | 3 070         | 2 925         | 2 960         |
| Compost théorique*                          | 4 223         | 4 211         | 5 094         | 6 548         | 5 308         | 4 783         |
| Compost produit                             | 2 053         | 2 700         | 4 815         | 5 485         | 6 357         | 5 753         |
| Compost vendu                               | 1 765         | 2 405         | 5 224         | 4 235         | 6 107         | 5 453         |
| % compost vendu par rapport à la production | 86%           | 89%           | 108%          | 77%           | 96%           | 95%           |

\*le compost théorique correspond à la quantité de compost qui aurait dû être produit.

**Tableau 38 : Evolution du bilan quantitatif entre 2019 et 2024**



**Figure 48 : Evolution du bilan quantitatif entre 2019 et 2024**

➤ **Bilan matière**

Depuis 2019 nous observons une forte augmentation du compost vendu (+209 %). Cela est dû au renouvellement des machines fin 2019 (chargeuse) et en septembre 2020 (cribleur et broyeur). Cela a permis la remise en route du process de compostage et son fonctionnement régulier.

➤ **Collecte en porte-à-porte**

Cette collecte correspond aux déchets verts ramassés auprès des habitants du territoire de la CACL. En raison des défaillances du prestataire de collecte GUYANET, des collectes en mélange (déchets verts et encombrants) ont été réalisées engendrant une diminution du gisement de déchets verts collectés en 2023 et 2024.

En 2024, la collecte en porte-à-porte représente 61 % du gisement entrant. La quantité de déchets verts collectés a augmenté de 3% entre 2019 et 2024.

Concernant le ratio par habitant nous remarquons une augmentation de 11% du tonnage de déchets verts produits par habitants entre 2019 et 2024.

➤ **Collecte en déchetterie**

Elle représente 4% du gisement entrant en 2024. Ce sont les déchets verts déposés par les habitants du territoire de la CACL dans les déchetteries de Rémire-Montjoly et Cayenne (depuis octobre 2020). Les dépôts en déchetteries ont augmenté de 30% depuis 2019.

## Représentativité par communes

En 2024, 40% des déchets verts collectés provenaient de la commune de Rémire-Montjoly (2 901 t. contre 1 926 t. en 2023).

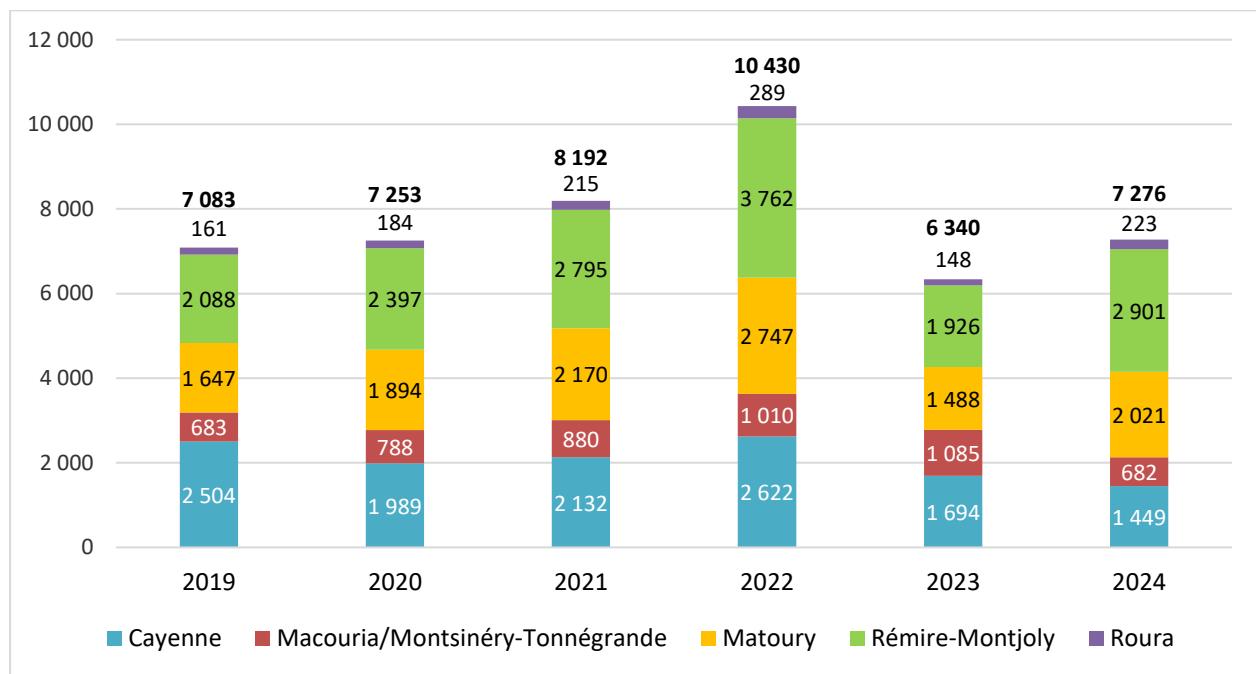


Figure 49 : Evolution des DV collectés par commune entre 2019 et 2024

### 3.2.5 Bilan

| Points forts   | Points à améliorer  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fréquentation croissante et régulière ;</li><li>▪ Horaires d'ouverture adaptés ;</li><li>▪ Accès payant pour les professionnels ;</li><li>▪ Capacités de traitement adaptées ;</li><li>▪ Installation de barrières automatiques afin de maîtriser les entrées ;</li><li>▪ Amélioration de la qualité des déchets verts entrants.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Accueil et renforcement du tri à l'accueil ;</li><li>▪ Entretien du site ;</li><li>▪ Anticipation de la saturation des déchets verts entrants ;</li><li>▪ Promotion du compost à développer et labellisation ;</li><li>▪ Travaux de rénovation et mise en conformité.</li></ul> |

### 3.2.6 Perspectives

En complément des actions de prévention qui prendront un essor ces prochaines années avec le développement du compostage collectif, il convient de lancer une étude prospective pour optimiser les gestions des flux de déchets verts (exemple : extraction de bois à orienter vers une centrale biomasse ou autres scénarios) et évaluer le potentiel du territoire.

En parallèle, dans le cadre de la mise en conformité de la plateforme de compostage de Matoury — en service depuis 2004 et enregistrée sous la rubrique 2780 de la nomenclature ICPE du Code de l'Environnement (« Installation de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale, ayant éventuellement subi une étape de méthanisation ») — la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a mandaté SUEZ Consulting pour la réalisation d'une étude technique.

L'objectif de cette étude était de fournir une solution de gestion et de traitement des différents flux rejetés par la plateforme.

### 3.3 Le centre de tri « Ekotri » à Rémire-Montjoly



Photo : Espace de stockage des balles du centre de tri Ekotri

#### 3.3.1 Historique

La CACL a porté le projet de centre de tri à vocation régionale tel que visé au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Cette infrastructure a été financée par la CACL et les partenaires au travers des fonds FEDER, FEI, Région et Département. Après une phase de travaux et de montage du process de 1 an, elle a ouvert ses portes au mois de septembre 2015.

Les collectes, démarrées au mois de septembre 2015, ont eu pour objet l'alimentation du centre de tri pour test du process. Ce dernier est effectivement rentré en fonctionnement par le biais d'une mise en exploitation par contrat de prestation de service au mois d'octobre 2015 avec un prestataire privé, la société Guyane Recyclage. Dès lors la poursuite de la dotation a permis la couverture du territoire se poursuivant jusqu'en 2016 permettant la montée en charge de l'infrastructure.

#### 3.3.2 Exploitation

Le centre de tri est actuellement exploité dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2025. L'exploitant est GUYANE RECYCLAGE.

#### 3.3.3 Sensibilisation

Des visites du centre de tri sont organisées sur demande ou à l'occasion de journées portes ouvertes. Elles sont à destination du grand public (scolaires, administration et entreprises, associations).

En 2024, 11 visites ont été réalisées sur le site (16 visites en 2023) pour 392 visiteurs (397 visiteurs en 2023).

### 3.3.4 Analyse des tonnages collectés

Ce centre est destiné à assurer le tri des différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs réalisées en porte-à-porte des ménages sur le territoire de la CACL. Il accueille également les tonnages issus des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il peut accueillir 4 500 tonnes de recyclables par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de recyclables par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront. Ce sont autant de tonnes évitées en enfouissement.

Le dépôt des recyclables des professionnels est possible. Il est facturé à la tonne et se fait en flux mono-matériau.

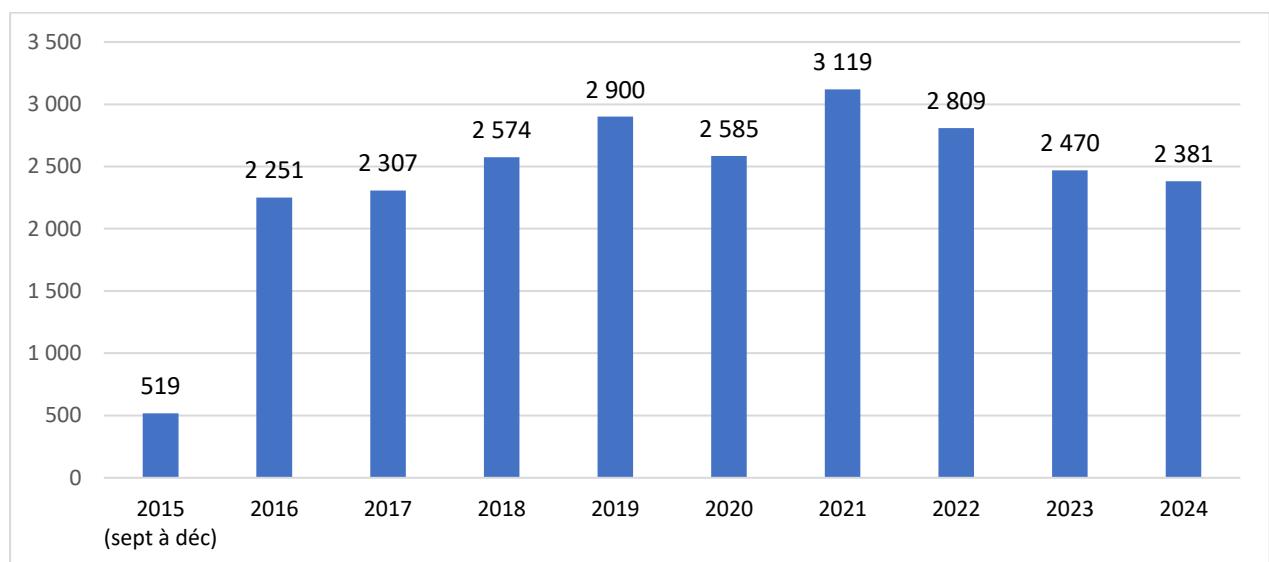
Le centre de tri a reçu en 2024, 2 381 tonnes de recyclables provenant de :

- La benne de cartons des déchetteries de la CACL et de la CCDS ;
- La collecte sélective (CS) en porte-à-porte des recyclables du territoire de la CACL ;
- Les dépôts en mono-matériaux par les professionnels ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCDS depuis le mois de mars 2017 ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCOG depuis le mois de juillet 2017 (gérée en pourvoir par l'éco-organisme CITEO) ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCEG depuis le mois d'avril 2018 (gérée en pourvoir par l'éco-organisme CITEO) ;
- La collecte des cartons des commerçants du centre-ville a été supprimée en 2021.

Le tableau et la figure suivants montrent les tonnages reçus depuis l'ouverture du site, selon la provenance des déchets recyclables :

|                      |                               | 2015<br>(sept à déc.) | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         |
|----------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CACL                 | Déchetteries                  | 47                    | 116          | 68           | 73           | 92           | 85           | 157          | 158          | 168          | 170          |
|                      | Collecte cartons centre-ville | 45                    | 135          | 125          | 130          | 121          | 117          | 0            | 0            | 0            | 0            |
|                      | Collecte sélective            | 420                   | 1 972        | 2 021        | 2 106        | 2 048        | 1 799        | 2 165        | 1 991        | 1 525        | 1 327        |
|                      | soit en Kg/hab                |                       | 15           | 15           | 16           | 14           | 12           | 15           | 13           | 10           | 9            |
| CCDS                 | Professionnels                | 7                     | 27           | 52           | 95           | 456          | 490          | 712          | 701          | 658          | 733          |
|                      | Collecte sélective            | 0                     | 0            | 41           | 62           | 68           | 73           | 78           | 81           | 88           | 89           |
|                      | Professionnels                |                       |              |              |              |              |              |              |              | 7            |              |
|                      | Déchetteries                  |                       |              |              |              |              |              |              |              |              | 3            |
| CCOG                 |                               | 0                     | 0            | 4            | 32           | 18           | 15           | 1            | 28           | 16           | 50           |
| CCEG                 |                               | 0                     | 0            | 0            | 3            | 6            | 6            | 7            | 9            | 8            | 10           |
| <b>Total entrant</b> |                               | <b>518</b>            | <b>2 250</b> | <b>2 311</b> | <b>2 501</b> | <b>2 809</b> | <b>2 585</b> | <b>3 120</b> | <b>2 968</b> | <b>2 470</b> | <b>2 381</b> |

**Tableau 39 : Evolution des tonnages réceptionnés au centre de tri Ekotri depuis 2015**

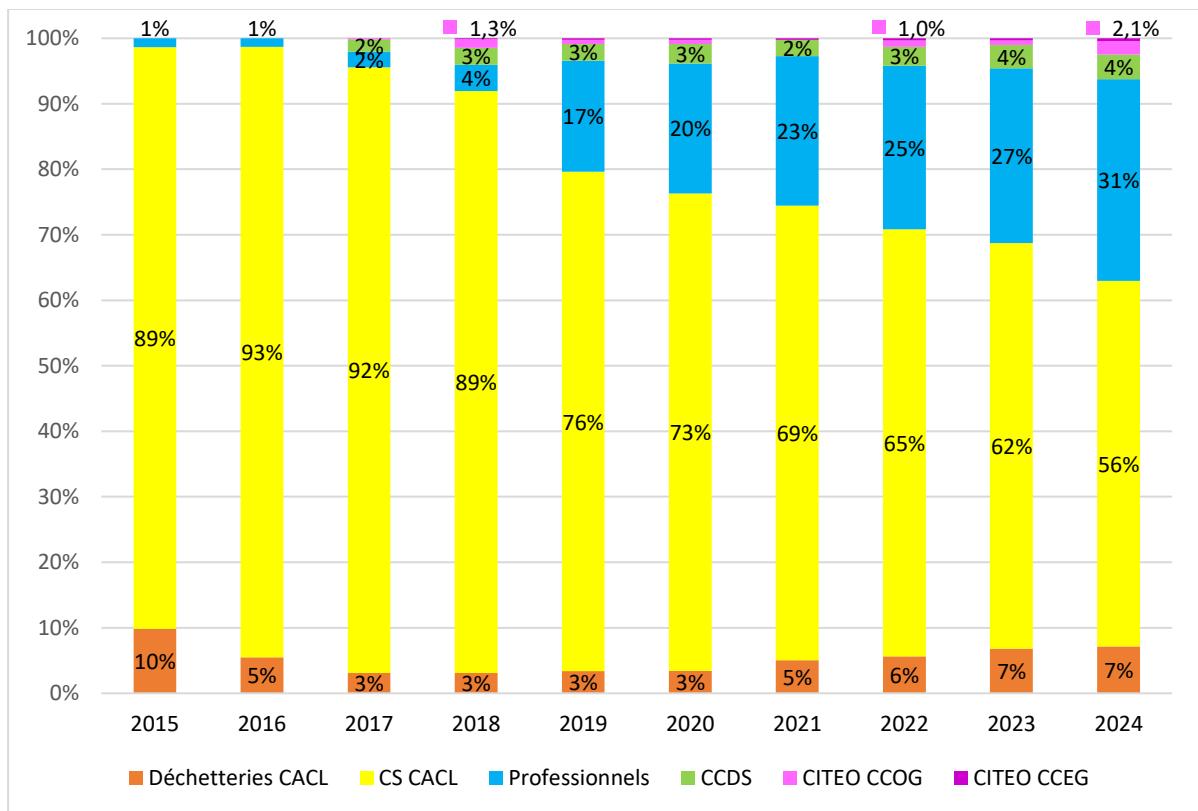


**Figure 50 : Evolution du tonnage global entrant au centre de tri**

Entre 2019 et 2024, nous observons une diminution de 15% du gisement total entrant (cf.

Figure 50 et

Tableau 39).



**Figure 51 : Evolution annuelle des tonnages entrants par origine**

La part des tonnages entrants provenant de la CCOG et la CCEG sont minimes par rapport aux autres tonnages. Depuis 2018, les apports de la CCOG oscillent entre 0,04% et 2,1%, quant à ceux de la CCEG ils oscillent entre 0,1% et 0,4%.

### Collecte sélective (CS) en porte-à-porte

Elle représente 56% du gisement entrant en 2024 (- 6 points par rapport à 2023).

La collecte sélective en porte-à-porte des bacs jaunes des ménages a démarré progressivement par secteur :

- Cayenne : début septembre 2015 ;
- Rémire-Montjoly entre mi-septembre et début octobre 2015 ;
- Matoury sud et Roura : fin novembre 2015 ;
- Macouria et Montsinéry-Tonnégrande : juin 2016.

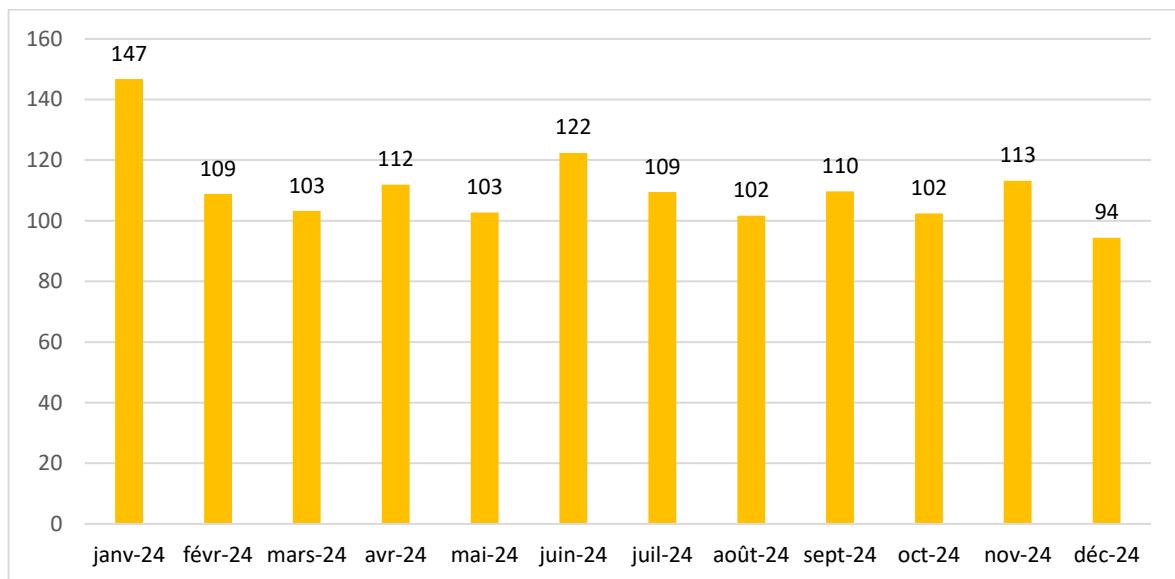
Des problèmes de collecte en 2019 n'ont malheureusement pas permis la montée en charge des gisements collectés comparé à 2018 et la crise sanitaire en 2020 a impacté les rendements. De plus, les fréquences de collecte ont été modifiées suite au renouvellement des marchés de collecte :

- Avril 2022 : deux collectes par mois dans tous les secteurs hors Cayenne ;
- Septembre 2023 : deux collectes par mois à Cayenne.

La part de la collecte sélective de la CACL a diminué de 20 points par rapport à 2019 où ce flux représentait 76% du gisement entrant (76%). Un pic a été observé en 2021, où les apports ont atteint 2 165 tonnes. Depuis 2022, nous constatons une diminution importante des tonnages : - 28% entre 2022 et 2024. Cela résulte de l'incompréhension du nouveau calendrier de collecte depuis la réduction des fréquences de collecte à deux par mois.

Entre janvier et décembre 2024, le tonnage entrant a diminué de 36%. Nous observons des pics en janvier et juin (cf.

Figure 52). La moyenne de ces apports s'élève à 111 t. (contre 171 t. en 2019 soit -35%).

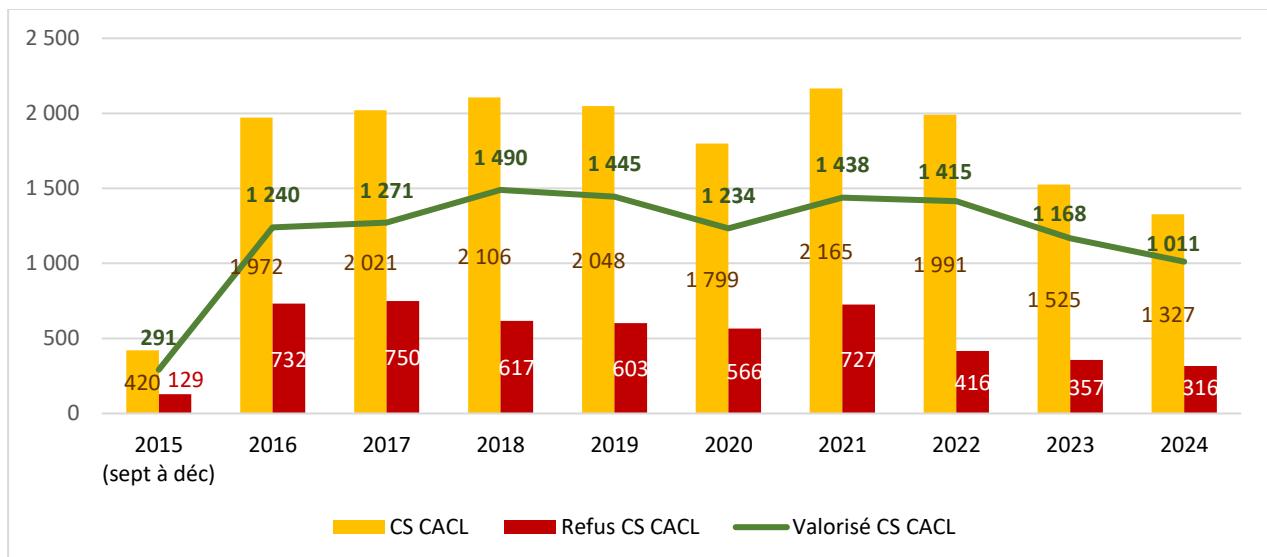


**Figure 52 : Evolution mensuelle de la collecte sélective en porte-à-porte en 2024**

Les refus provenant des collectes sélectives représentaient 24% du gisement entrant en 2024. La part des refus a diminué de 13 points depuis 2016 où ils s'élevaient à 37%.

Cela indique une meilleure qualité de tri par les usagers puisque la part des déchets valorisés représente 76% du tonnage entrant (cf.

Figure 53).



**Figure 53 : Evolution annuelle des tonnages de recyclables issus de la collecte sélective de la CACL**

### Composition des recyclables collectés sur le territoire de la CACL

Le centre de tri Ekotri collecte les emballages recyclables suivants :

- JRM : Journaux, revues, magazines (papiers) ;
- Cartons : Cartons bruns ;
- EMR : Emballages ménagers recyclables (cartonnettes) ;
- Bouteilles et flacons en plastique en :
  - PET : PolyEthylène Téréphthalate,
  - PEHD : PolyEthylène Haute Densité ;
- Emballages en acier ;
- Emballages en aluminium.

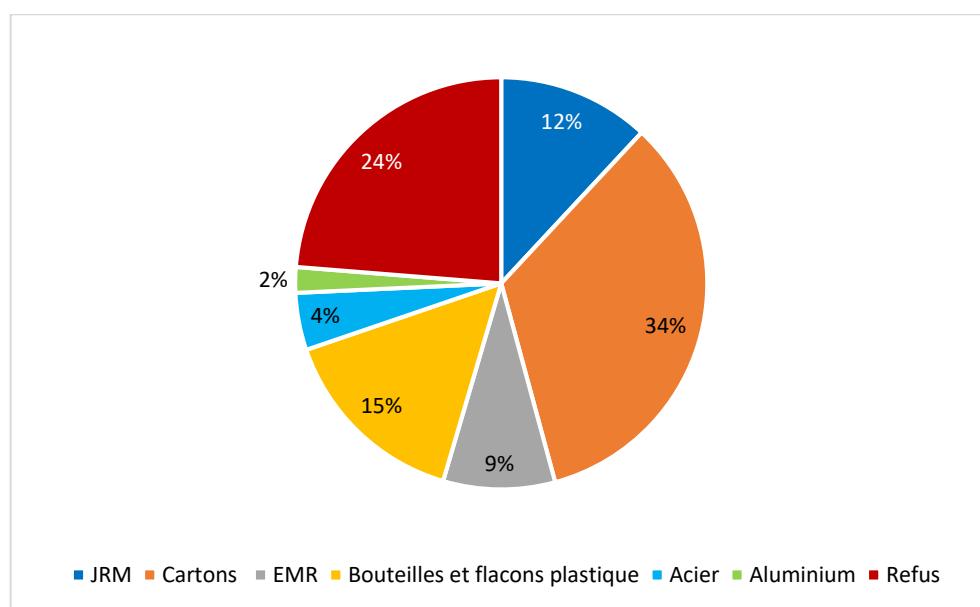
Les caractérisations effectuées chaque semaine par l'exploitant, permettent d'identifier la composition des livraisons reçues par matériau. Le tableau suivant détaille la composition des déchets ménagers réceptionnés au centre de tri. Nous observons une diminution de la part des JRM, des plastiques, acier et aluminium reçus à Ekotri. Inversement, la tendance est à la hausse pour les recyclables en cartons.

Les refus restent stables avec 24% en 2024, soit une diminution de 7 points depuis 2018.

| %                               | Moyenne 2018 | Moyenne 2019 | Moyenne 2020 | Moyenne 2021 | Moyenne 2022 | Moyenne 2023 | Moyenne 2024 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| JRM                             | 20           | 19           | 17           | 13           | 13           | 12           | 12           |
| Cartons                         | 22           | 24           | 18           | 23           | 17           | 29           | 34           |
| EMR                             | 8            | 6            | 7            | 8            | 8            | 9            | 9            |
| Bouteilles flacons en plastique | PET clair    | 8            | 9            | 9            | 7            | 11           | 10           |
|                                 | PET foncé    | 13           | 2            | 14           | 4            | 8            | 1            |
|                                 | PEHD         | 3            | 3            | 5            | 4            | 7            | 3            |
| Acier                           | 4            | 4            | 5            | 4            | 7            | 5            | 4            |
| Aluminium                       | 2            | 2            | 3            | 3            | 8            | 3            | 2            |
| Refus                           | 31           | 31           | 30           | 33           | 22           | 23           | 24           |

**Tableau 40 : Résultat des caractérisations des déchets ménagers collectés**

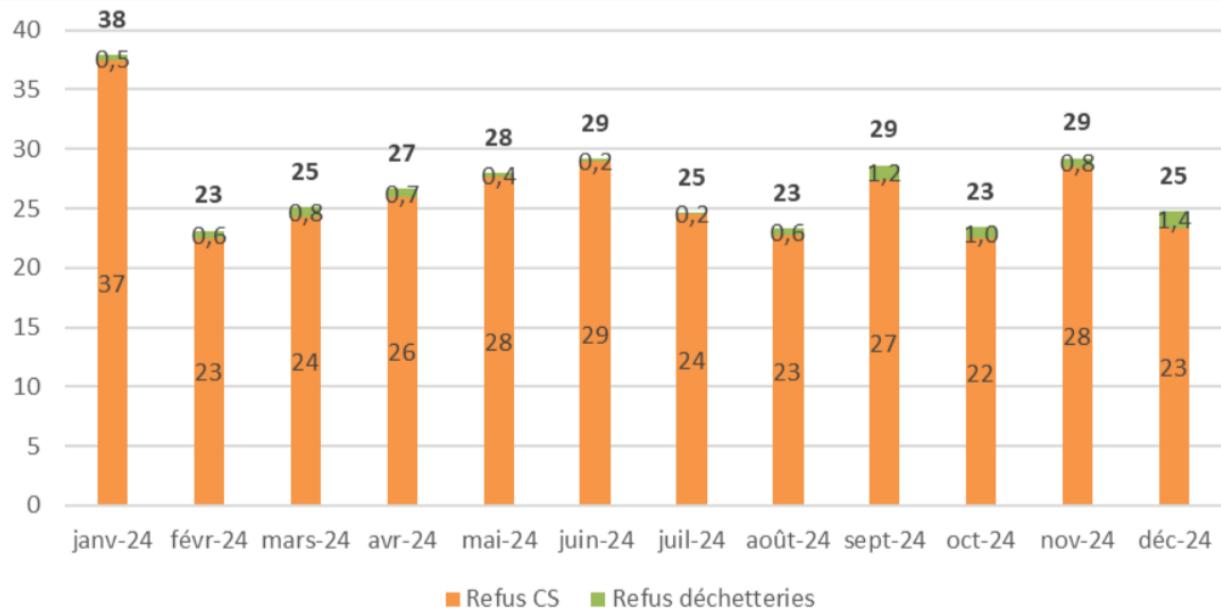
Sur les 1 327 tonnes de déchets collectées en 2024, la tendance reste similaire à l'année précédente. Nous notons toutefois une augmentation de la part de cartons collectés. L'étude MODECOM a permis de mettre en évidence que 34% des recyclables secs sont enfouis à l'ISDND. Il est donc nécessaire de réaliser des actions de communication et sensibilisation afin d'augmenter le tonnage collecté des papiers et emballages en plastique, acier et aluminium.



**Figure 54 : Estimation de la répartition des recyclables issus de la collecte sélective de la CACL en 2024**

Avec 24% d'indésirables retrouvés dans les bacs jaunes, le taux de refus reste élevé, soit deux à trois fois plus important que les refus attendus sur ce type d'ouvrage (10 à 15 %). Ils sont

constitués de déchets non recyclables non acceptés dans le bac jaune : en majorité sacs en plastique, films plastiques, polystyrène (seuls les bouteilles et bocaux en plastique sont recyclés) mais également de nombreux indésirables tels que ordures ménagères, verre, encombrants, électroménagers, textiles, couches, déchets médicaux, cadavres d'animaux, seringues...



**Figure 55 : Evolution des refus au cours de l'année 2024**

En général une prédominance de refus est observée en saison des pluies (fin novembre à fin février puis un pic en avril). En effet, les intempéries impactent fortement la qualité du gisement : JRM et cartons mouillés n'étant pas acceptés par les repreneurs (seuil : taux d'humidité < 10 %), ces matériaux se retrouvent dans les refus. Ce constat est beaucoup moins marqué en 2024.

En effet, il est donné pour consigne aux habitants de maintenir leurs bacs jaunes fermés, surtout en période de pluie afin que les recyclables ne soient pas mouillés. De même des consignes sont établies auprès des déchetteries. La sensibilisation des usagers au travers des missions menées par les ambassadeurs, des visites au centre de tri et des communiqués de presse semble contribuer à l'amélioration de la qualité de ce gisement.

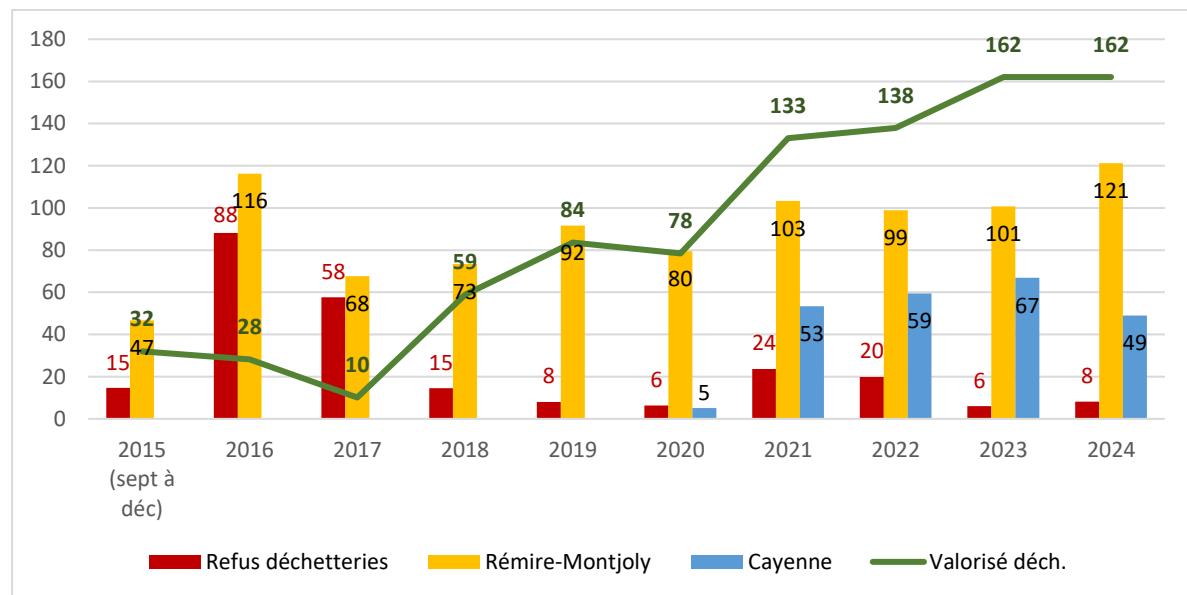
### Collecte des cartons des déchetteries

Les déchetteries disposent chacune d'une benne pour l'apport des cartons. Le dépôt en déchetterie est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (dans la limite de 5 m<sup>3</sup> par jour). Cet apport représente 7% du gisement arrivant au centre de tri avec 170 tonnes reçues en 2024 (168 t. en 2023).

En 2024, le taux de refus est égal à 5% (contre 4% en 2023).

Lors des dépôts en déchetterie, les cartons ne sont pas toujours vidés. Les agents de la déchetterie veillent à ce que les consignes de tri soient respectées. On retrouve : sacs poubelle,

chaussures, textiles, polystyrène, films plastiques, déchets verts, contreplaqués, métal, ou cartons mouillés en période de pluie.

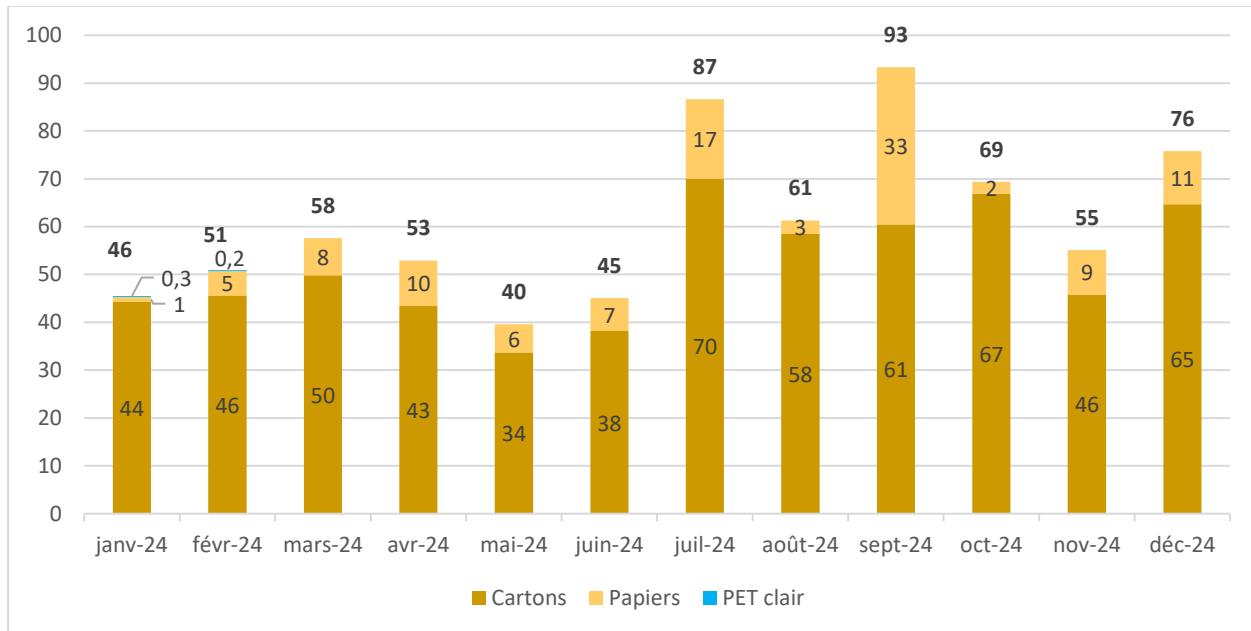


**Figure 56 : Evolution des tonnages des cartons des déchetteries**

### Collecte des professionnels

En 2024, 31% des tonnages entrants proviennent des professionnels avec leurs apports en monomatériaux. Les réceptions comportent 15% de papiers (111 t.) et 85% de cartons (621 t.).

L'exploitant du centre de tri a la charge de développer la communication auprès des professionnels. Pour une attractivité comparée au coût de mise en enfouissement à l'ISDND des Maringouins (83,82 € la tonne en 2024), le tarif appliqué par l'exploitant s'élève à 67 € la tonne.



**Figure 57 : Evolution du tonnage des professionnels**

### Tri et valorisation des déchets

Avec une moyenne de 3,9 h de tri par jour (idem en 2023), 3 à 4 jours par semaine et un débit moyen de process de 1,26 tonnes triées par heure (contre 2,27 tonnes en 2023), ce sont 684 heures de tri effectuées en 2024 (contre 564 h en 2023, soit une hausse de 21%) par les 10 opérateurs de tri présents sur site. Avec la diminution des tonnages entrants le nombre d'opérateurs de tri est passé de 12 à 10 depuis la fin de mars 2024.

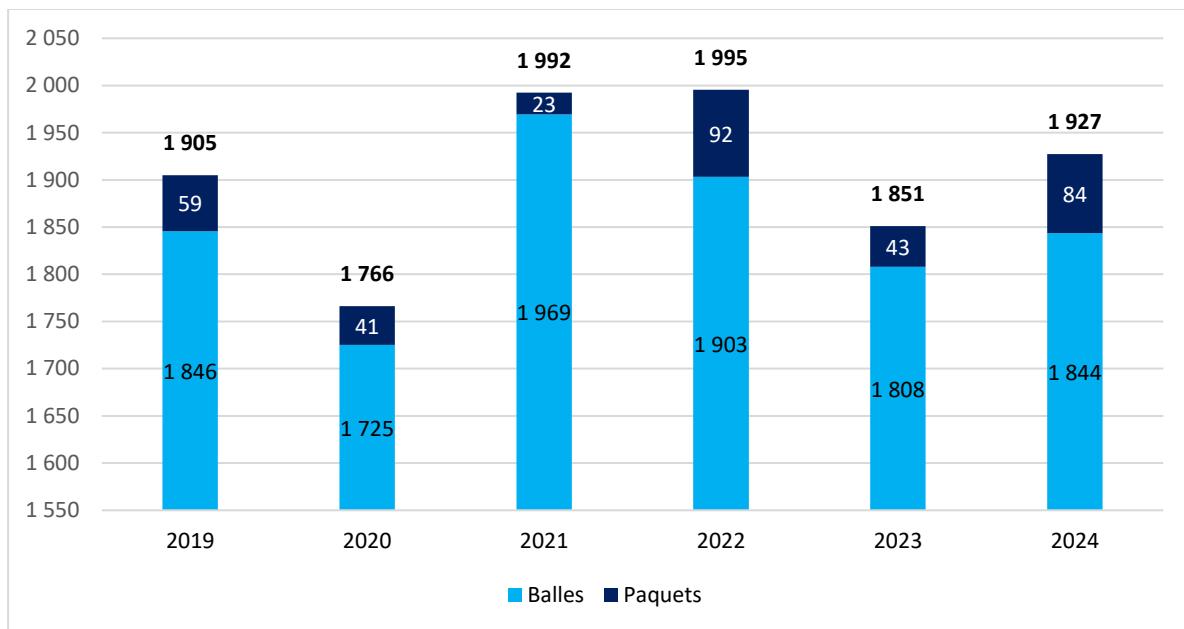
Au total, sur 2 381 tonnes entrantes (-4 % : 2 470 t. en 2023), on estime à **1 953 tonnes de recyclables réellement** reçues au centre de tri en 2024 (-5 % : 2 050 t. en 2023), en y déduisant les refus, et ainsi déviés de l'enfouissement à l'ISDND des Maringouins.

Parmi ces recyclables, 1 011 tonnes proviennent de la collecte des bacs jaunes du territoire de la CACL en 2024 (-13% : 1 168 t. en 2023) soit environ 7 kg par habitant.

Les recyclables, une fois triés, sont compressés par matériau sous forme de balles (ou de paquets dans le cas de l'acier) puis expédiés pour valorisation.

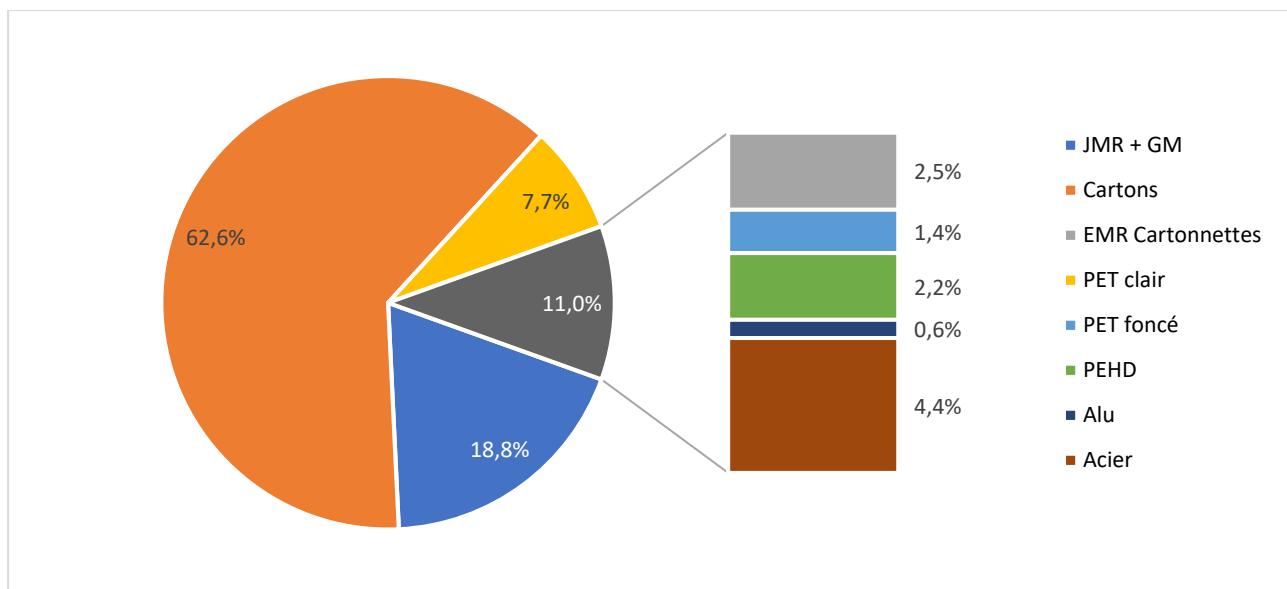
L'expédition des balles pour valorisation se fait par containers. Ces containers sont transportés par bateau vers des centres de recyclage en Europe ou à Taïwan.

En 2024, 1 927 tonnes de recyclables ont été expédiés pour valorisation (contre 1 851 t. en 2023).



**Figure 58 : Evolution des recyclables exportés pour valorisation**

La majorité des recyclables exportés en 2024 sont des cartons (63%, soit 1,3 t.) suivis des Journaux, Revus, Magazines et Gros de Magasin (19%, soit 361 t.) et du PET clair (8%, soit 149 t.).



**Figure 59 : Répartition des recyclables exportés par matériau**

### 3.3.5 Bilan

| Points forts   | Points à améliorer  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>■ Site bien aménagé ;</li><li>■ Horaires d'ouverture adaptés ;</li><li>■ Amélioration de la qualité du gisement ;</li><li>■ Accès payant pour les professionnels ;</li><li>■ Capacités de traitement adaptées.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Tonnages entrants inférieurs aux attentes ;</li><li>■ Communication plus accrue ;</li><li>■ Visites pédagogiques ;</li><li>■ Apport des déchets par les professionnels.</li></ul> |

### 3.3.6 Perspectives

Compte-tenu des fortes baisses de gisement, et avec l'optimisation en cours du service de collecte, il devient urgent de déployer des moyens de sensibilisation et de communication permettant une montée en puissance des performances.

Pour ce faire, des collaborations plus optimales sont en cours avec l'éco-organisme actuellement compétent CITEO, ainsi que des projets de recrutements d'ambassadeurs afin de renforcer l'équipe.

Selon la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la mise en œuvre de la nouvelle Extension des Consignes de Tri (ECT) doit être déployée sur l'ensemble des installations de tri des Collectes Sélectives avant le 31 décembre 2025. La CACL a donc lancé en juillet 2024, une étude de faisabilité pour le passage de la nouvelle extension des consignes de tri. Un marché de travaux devrait être lancé au début de 2025.

### 3.4 SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES

En 2024, 77 863 tonnes de déchets ont été collectées dans les installations de collecte et de traitement de la CACL (76 399 en 2023). 19 % des déchets collectés ont été valorisées (14 598 t. contre 11 594 t. en 2023). Parmi ces déchets, 74 % proviennent de la plateforme de compostage et 12 % de la déchetterie de Rémire-Montjoly.

|               | Déchets valorisés | Déchets non valorisés | Total  |
|---------------|-------------------|-----------------------|--------|
| Tonnages 2024 | 14 598            | 63 265                | 77 863 |

**Tableau 41 : Synthèse globale des déchets valorisés et non valorisés**

|                               | Déchets collectés (t) | Déchets valorisés (t) | Déchets non valorisés (t) | Taux de valorisation |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------|
| Déchetterie Rémire-Montjoly   | 5 054                 | 1 769                 | 3 285                     | 35%                  |
| Déchetterie de Cayenne        | 2 771                 | 839                   | 1 932                     | 30%                  |
| Plateforme de compostage      | 11 866                | 10 765                | 1 101                     | 91%                  |
| Centre de tri Ekotri          | 1 497                 | 1 173                 | 324                       | 78%                  |
| ISDND des Maringouins         | 56 624                | 0                     | 56 624                    | 0%                   |
| Collecte spécifique ferraille | 51                    | 51                    | NC                        | 100%                 |
| <b>Total</b>                  | <b>77 863</b>         | <b>14 598</b>         | <b>63 265</b>             | <b>19%</b>           |

**Tableau 42 : Synthèse des déchets valorisés et non valorisés par installation**

## 4 LES INDICATEURS FINANCIERS

### 4.1 BILAN DES DEPENSES

#### 4.1.1 Bilan des coûts de service de prévention des déchets

##### ➤ Section FONCTIONNEMENT

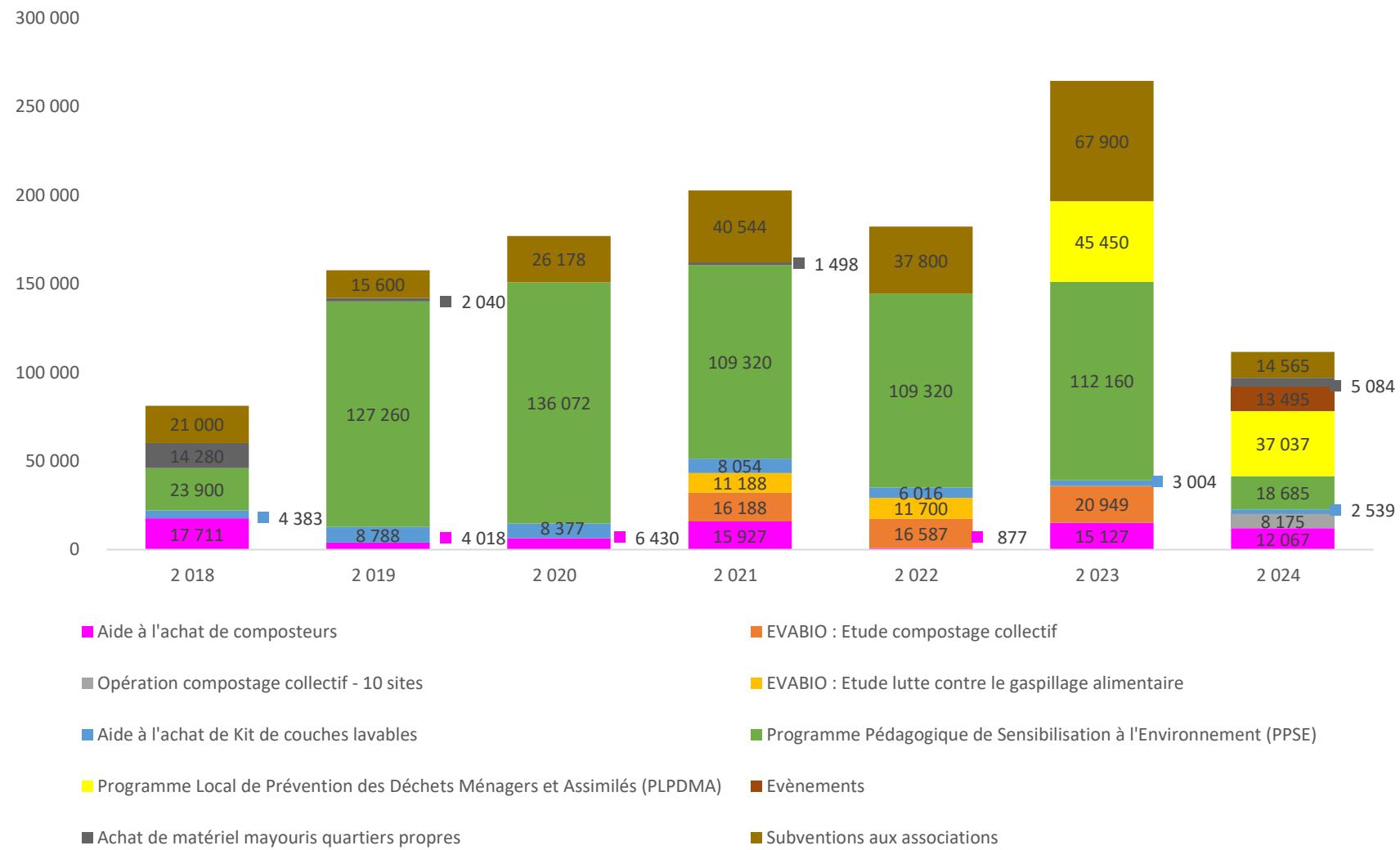
En 2024, le coût global en matière de prévention des déchets s'élevait à 111 646,16 € soit une diminution de 58% par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique par la liquidation judiciaire d'une des associations en charge du Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement. Ainsi, ce service a dû fonctionner en mode dégradé avec une prise en main par les agents en interne, des prestations prioritaires comme le « challenge zéro déchets » et les « visites des installations ».

Les dépenses ont été en grande partie consacrées à l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec 37 037 €, soit 33% des dépenses.

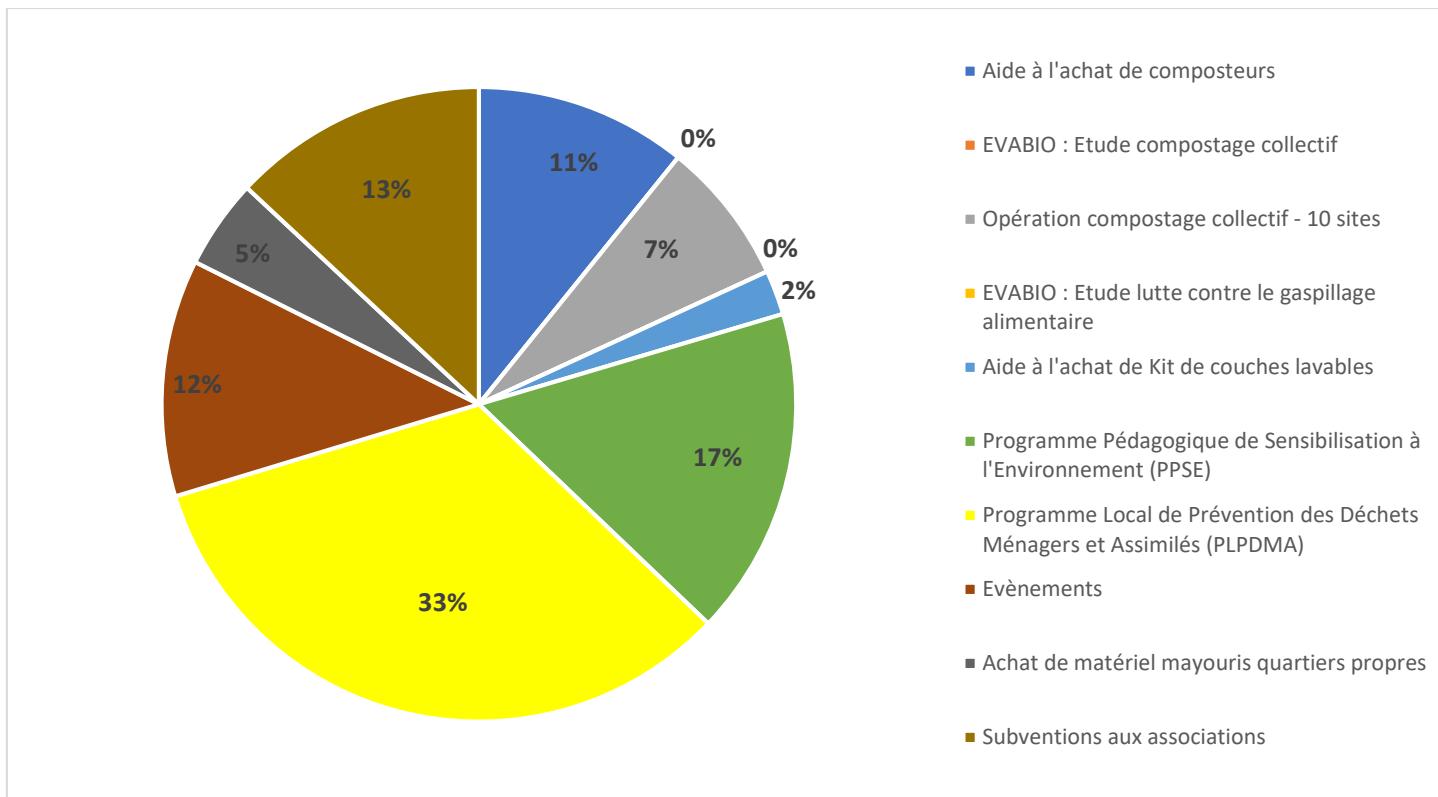
On constate également de nouveaux frais propres au service environnement-déchets liés aux évènements, avec la mise en place de l'évènement « Répar'acteurs » qui nécessite la mobilisation de prestataires de réparations, 13 495 € en 2024.

| Tableau 43 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets |  | 2019             | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              |                   |
|---|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| GESTION DES BIODECHETS  | Aide à l'achat de composteurs  | 17 711,39        | 4 018,00          | 6 430,34          | 15 927,31         | 877,03            | 15 127,10         | 12 066,83         |
|   | EVABIO : Etude compostage collectif                                      | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 16 188,00         | 16 587,00         | 20 949,00         | 0,00              |
|   | Opération compostage collectif - 10 sites                                | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 8 174,58          |
|   | EVABIO : Etude lutte contre le gaspillage alimentaire                    | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 11 188,00         | 11 700,00         | 0,00              | 0,00              |
| GESTION DES DECHETS SANITAIRES  | Aide à l'achat de Kit de couches lavables                                | 4 382,57         | 8 787,75          | 8 376,98          | 8 054,09          | 6 016,23          | 3 003,63          | 2 538,75          |
| PROGRAMMES DE PREVENTION  | Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement (PPSE)        | 23 900,00        | 127 260,00        | 136 072,00        | 109 320,00        | 109 320,00        | 112 160,00        | 18 685,00         |
|   | Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 45 450,00         | 37 037,00         |
|   | Evènements   | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 13 495,00         |
| ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES LOCALES                                | Achat de matériel mayouris quartiers propres                             | 14 280,00        | 2 040,00          | 0,00              | 1 498,30          | 0,00              | 0,00              | 5 084,00          |
|   | Subventions aux associations   | 21 000,00        | 15 600,00         | 26 178,00         | 40 544,00         | 37 800,00         | 67 900,00         | 14 565,00         |
|   | <b>TOTAL coûts de prévention</b>   | <b>81 273,96</b> | <b>157 705,75</b> | <b>177 057,32</b> | <b>202 719,70</b> | <b>182 300,26</b> | <b>264 589,73</b> | <b>111 646,16</b> |

Tableau 44 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets



**Figure 60 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets**



**Figure 61 : Répartition des dépenses selon les actions de prévention en 2024**

➤ Section INVESTISSEMENT

Le service prévention ne fait pas l'objet d'investissements en 2024.

#### 4.1.2 Bilan des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets

##### ➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2024, le coût de fonctionnement global du service de pré-collecte (prestations de livraisons, réparation, gestion de base, etc.) s'élevait à 210 763, 29 €, soit une augmentation de 83% par rapport à l'année précédente. Les prestations ayant été réalisées en passant par l'UGAP (centrale d'achat) en 2023 dans l'attente de la relance du marché, les prestations de réparation n'ont pas été réalisées, et les prestations d'entretien réduites. Le service ayant repris en 2024, l'augmentation du coût s'explique.

Le coût global du service de collecte des déchets ménagers s'élevait à 7 861 717,99€ en 2024 soit une augmentation globale de 9% comparé à 2023. Cette augmentation reflète les révisions de prix appliquées chaque année.

La collecte des Ordures ménagères est toujours le poste le plus important qui représente 54% des dépenses de fonctionnement, avec un poste lié aux encombrants/déchets verts qui commence à prendre de l'ampleur.

Au total, on observe une hausse de 11% en terme de fonctionnement.

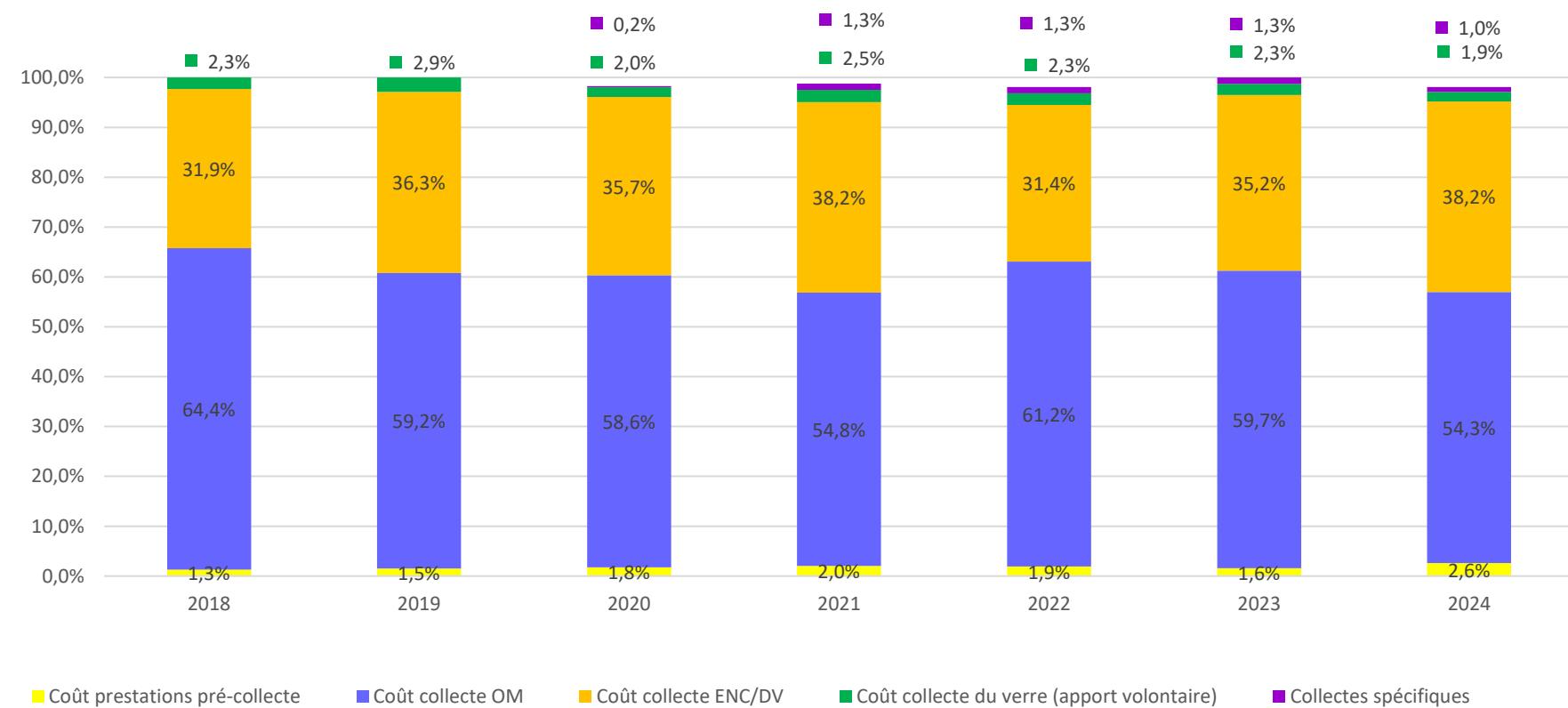
|   |               | 2018                | 2019                | 2020                | 2021                | 2022                | 2023                | 2024                |
|---|---------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Détail coût prestations pré-collecte        | Contrôle parc |                     |                     | 46 733,35           | 55 600,02           | 84 049,88           |                     |                     |
|   | Entretien     |                     |                     | 49 014,58           | 55 408,92           | 21 799,71           |                     |                     |
|   | Réparation    |                     |                     | 5 427,20            | 26 399,95           | 24 672,30           |                     |                     |
| <b>TOTAL Coût prestations pré-collecte</b>  |               | <b>73 811,20</b>    | <b>82 646,62</b>    | <b>101 175,13</b>   | <b>137 408,89</b>   | <b>130 521,89</b>   | <b>114 867,21</b>   | <b>210 763,29</b>   |
| Coût collecte OM                            |               | 3 622 247,00        | 3 162 162,19        | 3 380 321,27        | 3 678 379,00        | 4 204 627,00        | 4 355 209,45        | 4 386 073,16        |
| Coût collecte ENC/DV                        |               | 1 794 058,00        | 1 939 280,00        | 2 062 422,08        | 2 563 780,00        | 2 160 430,00        | 2 566 728,83        | 3 087 022,30        |
| Collecte verre professionnels en pap*       |               |                     |                     |                     |                     |                     |                     | 154 543,56          |
| Coût collecte du verre en apport volontaire |               | 130 966,00          | 154 595,00          | 114 061,16          | 167 200,00          | 158 452,00          | 166 251,00          | 154 078,97          |
| Collectes spécifiques                       |               |                     |                     | 12 000,00           | 84 100,00           | 88 500,00           | 92 000,00           | 80 000,00           |
| <b>TOTAL Collecte</b>                       |               | <b>5 547 271,00</b> | <b>5 256 037,19</b> | <b>5 568 804,51</b> | <b>6 493 459,00</b> | <b>6 612 009,00</b> | <b>7 180 189,28</b> | <b>7 861 717,99</b> |
| <b>TOTAL Précollecte et Collecte</b>        |               | <b>5 621 082,20</b> | <b>5 338 683,81</b> | <b>5 771 154,77</b> | <b>6 712 676,76</b> | <b>6 873 052,78</b> | <b>7 295 056,49</b> | <b>8 072 481,28</b> |

\*Montant distingué en 2024, qui auparavant était compris dans les coûts de collecte des OM

Tableau 45 :Evolution des coûts de précollecte et de collecte des déchets



Figure 62 : Evolution des coûts de précollecte et de collecte des déchets



**Figure 63 : Evolution de la répartition des coûts de précollecte et de collecte des déchets**

En effet les coûts de collecte des déchets sont impactés par des prestations supplémentaires qui viennent en soutien aux communes.

### La gestion des points difficiles :

|              | 2019 | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         |
|--------------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Lot 1</b> | -    | 117 587,17 € | 118 464,69 € | 134 853,59 € | 134 853,59 € | 134 853,59 € |
| <b>Lot 2</b> | -    | 99 924,35 €  | 100 377,32 € | 160 818,01 € | 160 818,01 € | 160 818,01 € |
| <b>Lot 3</b> | -    | 111 020,28 € | 117 804,26 € | 145 942,47 € | 145 942,47 € | 145 942,47 € |
| <b>TOTAL</b> | -    | 328 531,81 € | 336 646,26 € | 441 614,07 € | 441 614,07 € | 441 614,07 € |

Tableau 46 : Coûts des prestations en « points difficiles

Les coûts relatifs à l'année 2019 ne sont pas présentés en raison de l'indisponibilité des données correspondantes. Les coûts des prestations sur les « points difficiles », ventilés par lots, sont restés relativement stables entre 2020 et 2021, avant de connaître une hausse marquée en 2022. Depuis 2022, les coûts sont constants.

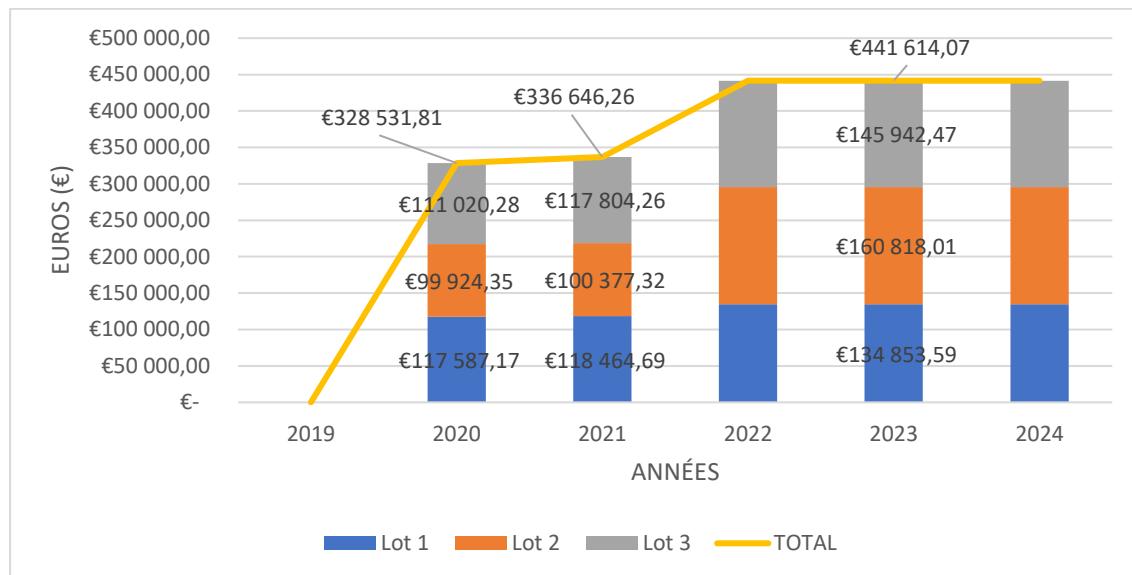
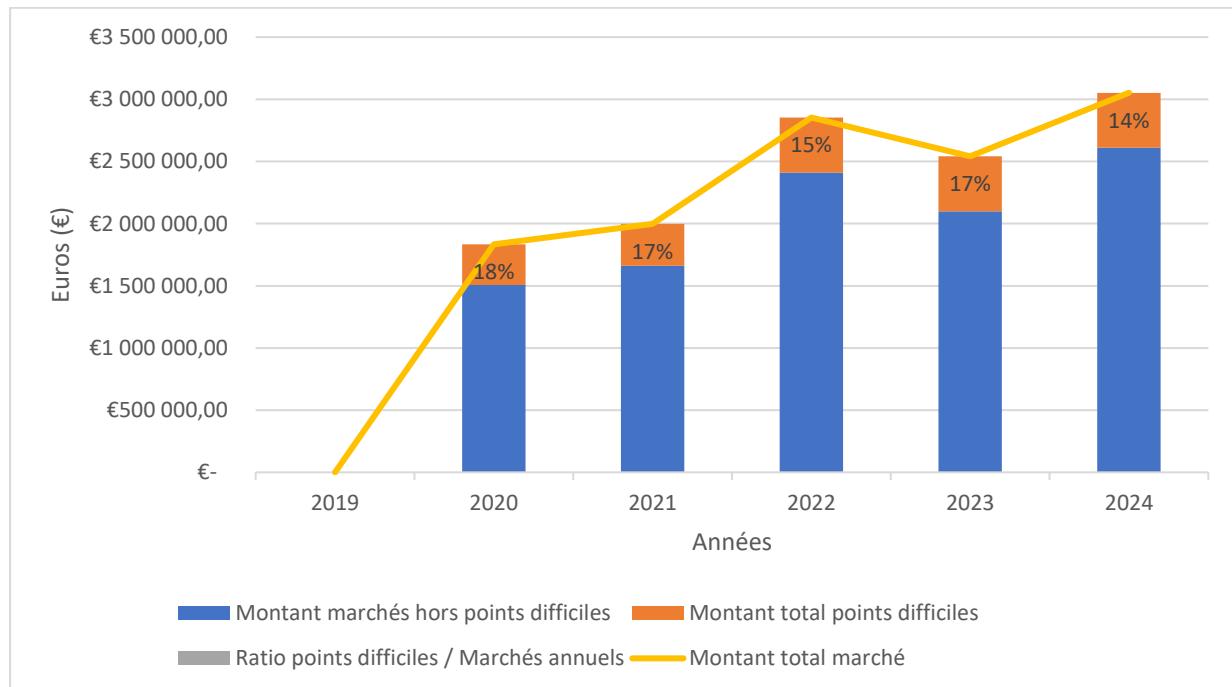


Figure 64 : Évolution des coûts des prestations en points difficiles

L'évolution des coûts des prestations réalisées en « points difficiles » connaît une légère hausse de 8 114,45 € entre 2020 et 2021, suivie d'une augmentation beaucoup plus marquée entre 2021 et 2022, atteignant 104 967,81 €. À partir de 2022, les coûts se stabilisent jusqu'en 2024.

Cette forte augmentation observée entre 2021 et 2022 s'explique d'une part par la hausse des

tarifs des prestations suite au renouvellement des marchés de collecte, et d'autre part par la recrudescence des sites de dépôts sauvages sur le territoire de la CACL.



**Figure 65 : Part des points difficiles par rapport au montant annuel des marchés Encombrants / Déchets verts**

D'après le graphique précédents, les points difficiles représentent entre 14 % et 18 % du total des marchés sur la période de 2020 à 2024 avec une tendance générale à la baisse de leur poids sur les marchés.

Cette baisse du poids des points difficiles sur le montant global des marchés s'explique par la tendance générale à la hausse des montants des marchés.

### Les prestations supplémentaires hors marché en soutien aux mairies

Il est important de noter que ces interventions génèrent des coûts supplémentaires pour la CACL, liés à la mobilisation de moyens humains, techniques et logistiques. De ce fait, chaque prestation exceptionnelle fait l'objet d'un ordre de service et d'une ligne de facturation spécifique, établie en concertation entre la CACL et les prestataires.

Le coût annuel des prestations hors marché demandées par les mairies et leurs services techniques est présenté dans le tableau ci-dessous :

| Année        | 2019 | 2020        | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |
|--------------|------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>TOTAL</b> | -    | 39 941,41 € | 45 684,79 € | 49 681,06 € | 80 521,10 € | 97 344,75 € |

**Tableau 47 : Coûts des prestations effectuées hors marché par la CACL pour les communes**

Les coûts relatifs à l'année 2019 ne sont pas présentés en raison de l'indisponibilité des données correspondantes.

Les coûts des prestations demandées par les mairies et leurs services techniques montrent qu'il y a eu, entre 2020 et 2022, une progression des coûts régulière mais modérée, avec une augmentation de 24% sur 3 ans (de 39 941,41 € à 49 681,06 €). Cette légère hausse s'explique par des demandes de prestations plus fréquentes de la part des mairies.

Entre 2022 et 2023, les coûts des prestations hors marché subit une nette hausse de 30 840,04 € soit une augmentation de 62%. Cela s'explique par une intensification des sollicitations des mairies (accroissement des fréquences de collecte et des volumes à collecter) et par l'augmentation des coûts unitaires des interventions.

La hausse se poursuit entre 2023 et 2024 mais à un rythme plus modéré, soit une augmentation de 20,9 %, signe que la CACL tente de maîtriser le nombre et les coûts des prestations hors marché réalisées.

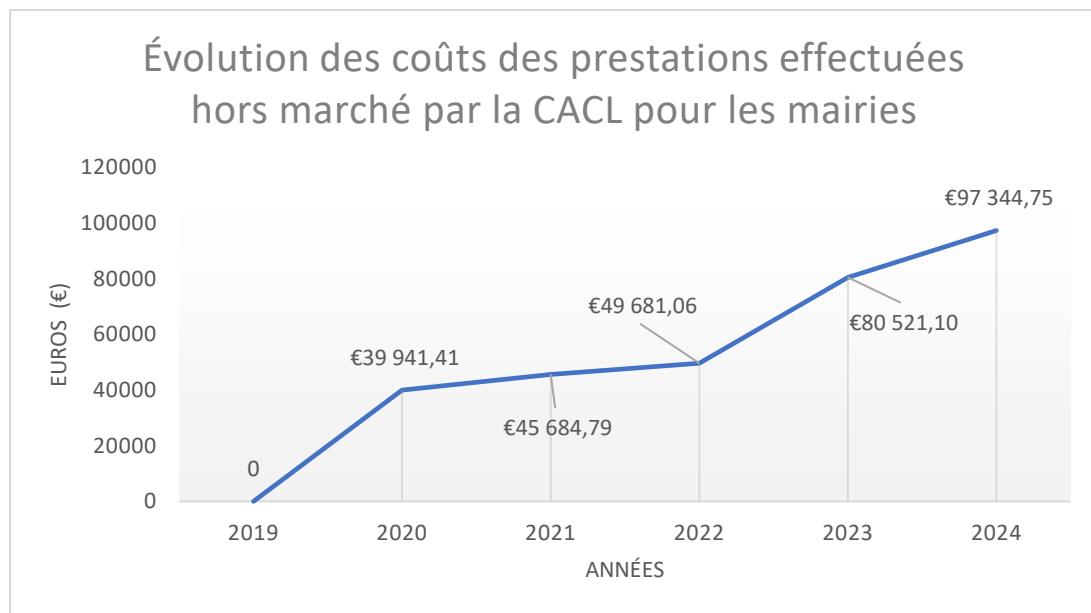


Figure 66 : Évolution des coûts des prestations hors marché effectuées pour les mairies

L'évolution des coûts des prestations hors marché constatée sur le graphique ci-dessus suggère une sollicitation croissante des demandes des mairies et leurs services techniques pour des interventions de collecte, en particulier à partir de 2022. Cette dynamique s'explique par :

- Une augmentation des incivilités et des dépôts sauvages
- Une plus grande sensibilité politique de la part des communes sur l'entretien de l'espace public
- Une dépendance aux prestations de la CACL en raison de leurs moyens techniques et financiers limités

➤ Section INVESTISSEMENT

En 2024, le coût global des investissements en bacs OMr, recyclables s'élève à 762 860,20 € soit 79% de plus que l'année 2023. Cela s'explique par des raccordements de nouvelles résidences et l'augmentation des demandes de livraison de bacs.

2024 a notamment marqué l'arrêt de la densification en bornes d'apport volontaire du verre :

|                                  | 2018       | 2019       | 2020       | 2021         | 2022         | 2023       | 2024       |
|----------------------------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|
| Bacs                             |            |            | 663 207,68 | 941 750,00   | 757 121,83   | 426 990,91 | 762 860,20 |
| BAV                              |            |            | 60 650,00  | 75 250,00    | 325 279,95   | 44 903,80  | 0,00       |
| Coût investissement pré-collecte | 664 300,80 | 743 819,56 | 723 857,68 | 1 017 000,00 | 1 082 401,78 | 471 894,71 | 762 860,20 |

Tableau 48 : Evolution des coûts d'investissements des bacs et bornes

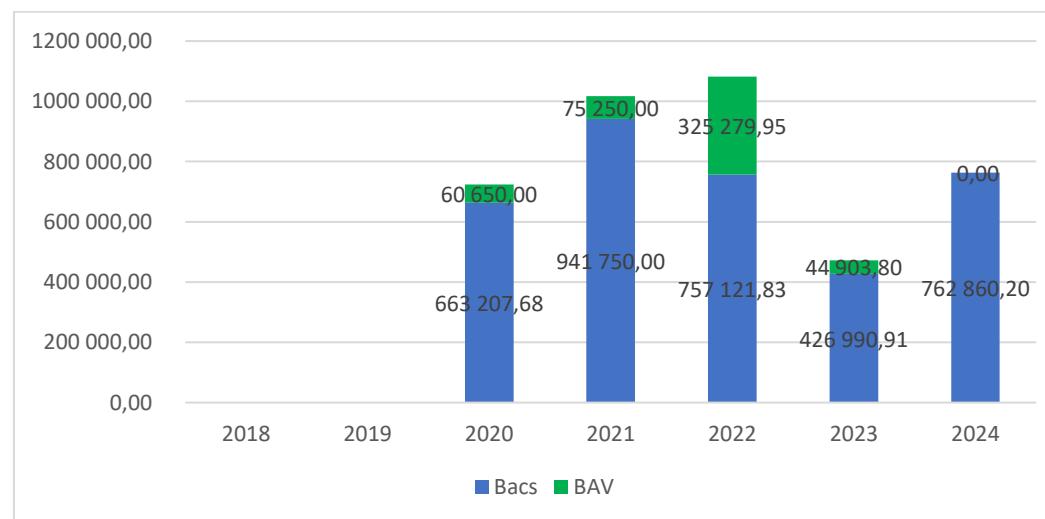


Figure 67 : Evolution des coûts d'investissements des bacs et bornes

### 4.1.3 Bilan des coûts de traitement des déchets

#### ➤ Section FONCTIONNEMENT

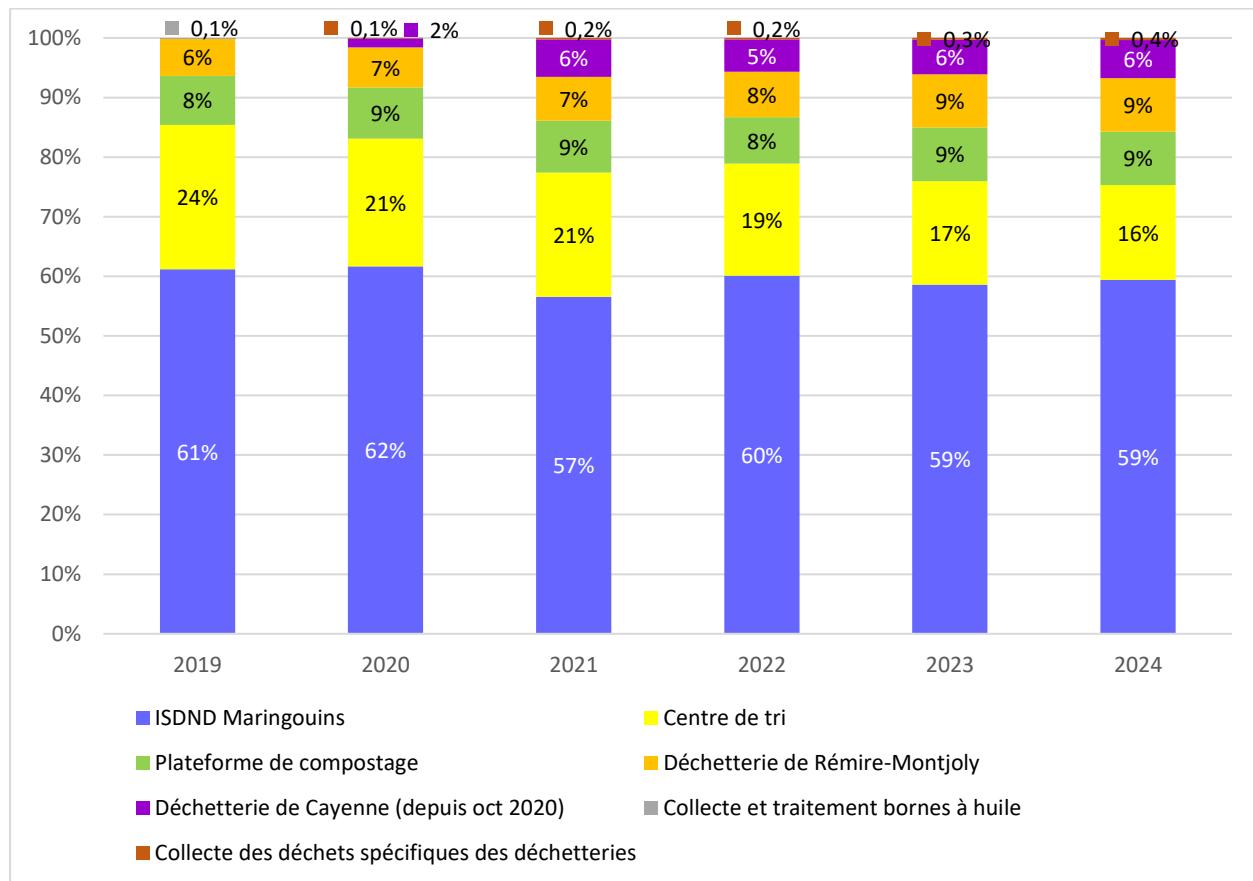
En 2024, le coût global de gestion des installations de traitement de la CACL s'élevait à 8 413 83 €, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente.

Elle s'explique principalement par l'augmentation du tarif d'enfouissement qui s'élève à 87,57€ la tonne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (contre 83.32 € la tonne en 2023), mais également par la révision des prix qui s'applique chaque année.

| Prestations (€)                                   | 2019             | 2020             | 2021             | 2022             | 2023             | 2024             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| ISDND<br>Maringouins                              | 3 511 341        | 3 521 461        | 3 408 354        | 4 568 505        | 4 753 874        | 4 996 847        |
| Centre de tri                                     | 1 391 514        | 1 222 973        | 1 256 646        | 1 426 408        | 1 407 490        | 1 338 700        |
| Plateforme de compostage                          | 471 153          | 490 637          | 523 491          | 594 714          | 731 443          | 757 043          |
| Déchetterie de Rémiere-Montjoly                   | 359 354          | 384 157          | 442 984          | 578 644          | 722 443          | 751 401          |
| Déchetterie de Cayenne (depuis oct. 2020)         |                  | 86 143           | 379 076          | 412 037          | 472 385          | 540 399          |
| Collecte et traitement bornes à huile             | 5 933            |                  |                  |                  |                  |                  |
| Collecte des déchets spécifiques des déchetteries |                  | 4 158            | 14 507           | 18 497           | 23 348           | 28 993           |
| <b>TOTAL<br/>Traitement</b>                       | <b>5 739 295</b> | <b>5 709 529</b> | <b>6 025 058</b> | <b>7 598 805</b> | <b>8 110 983</b> | <b>8 413 383</b> |

Tableau 49 : Evolution des coûts des installations de traitement des déchets

Plus de 50% des coûts sont liés à l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins



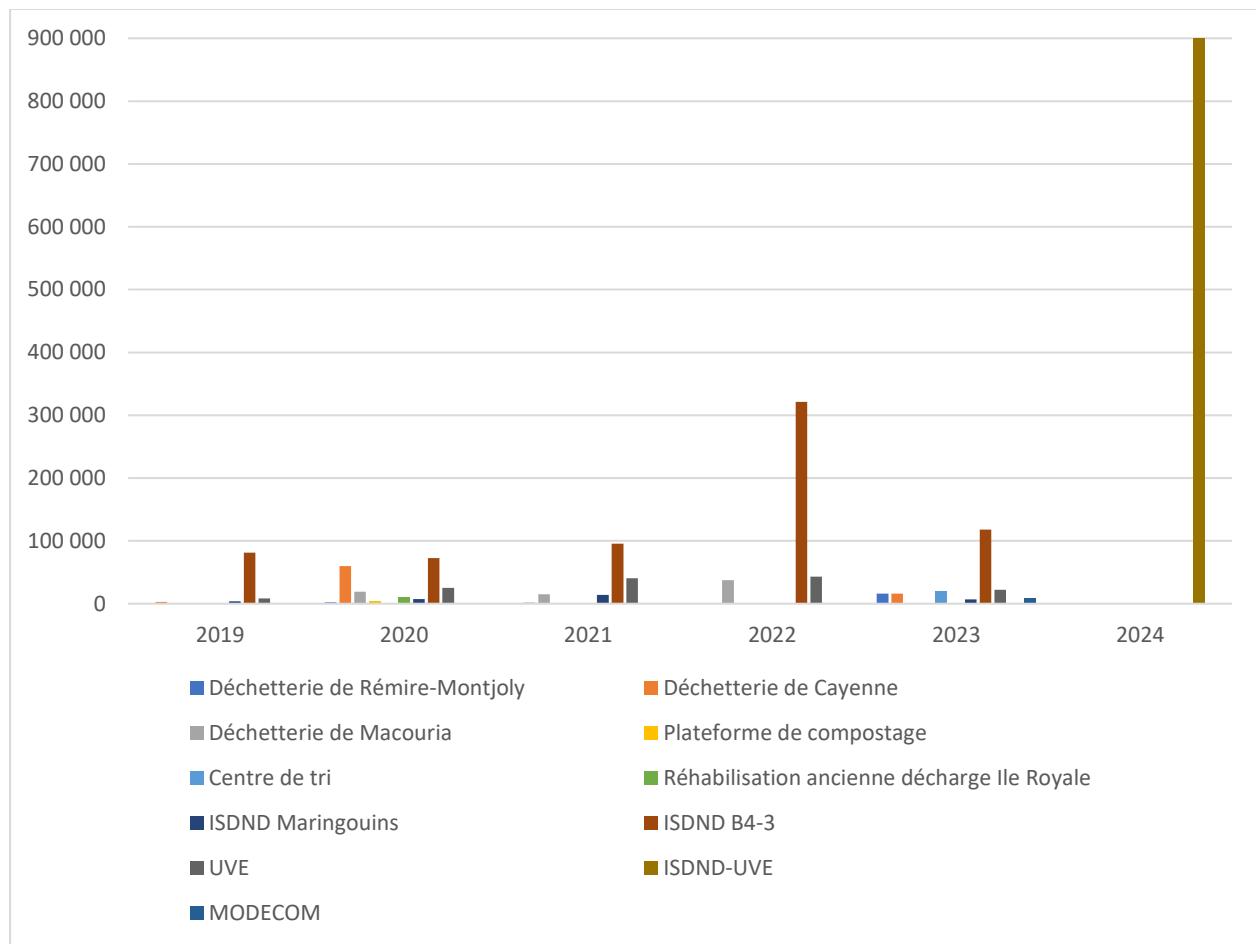
**Figure 68: Evolution des coûts des installations de traitement des déchets**

➤ Section INVESTISSEMENT

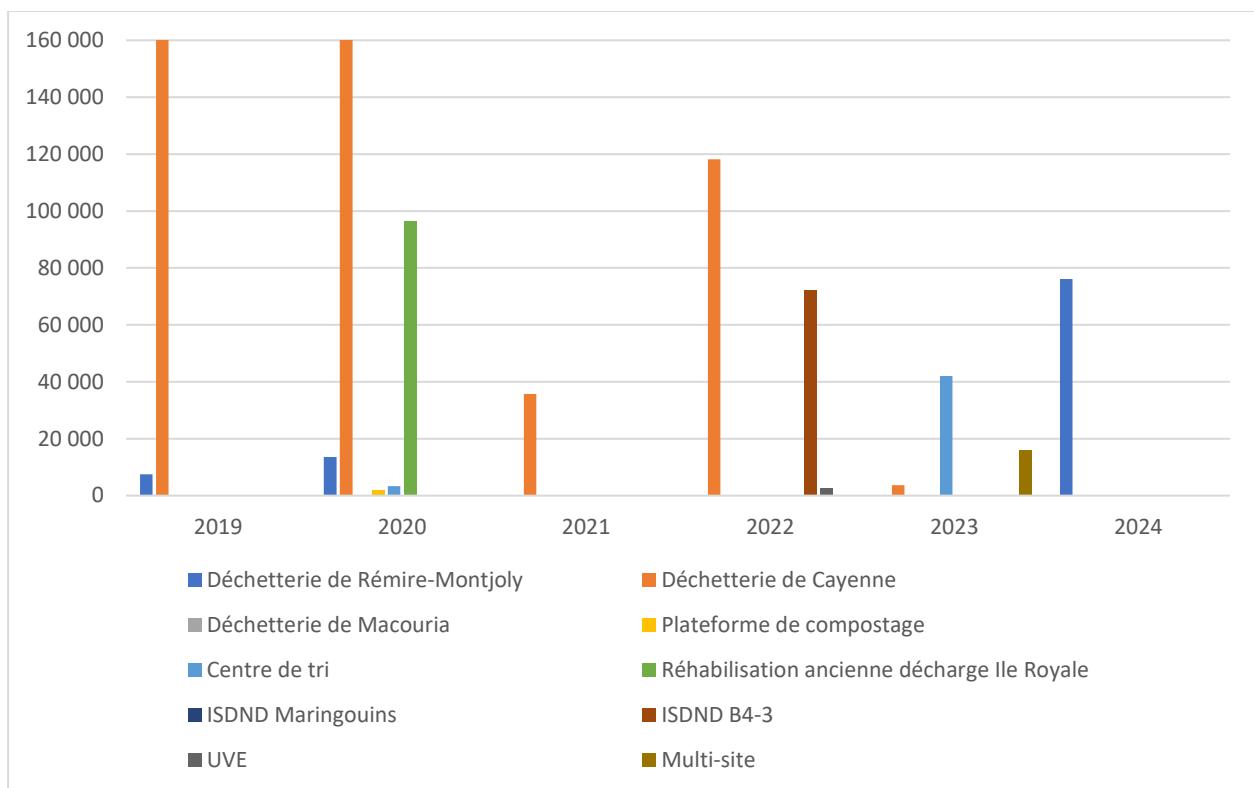
L'année 2024 a été principalement marquée par les études réalisées pour la future ISDND.

|   | En €    | 2019           | 2020             | 2021           | 2022           | 2023           | 2024             | TOTAL             |
|---|---------|----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|-------------------|
| Déchetterie de Rémire-Montjoly              | Etudes  |                | 2 200            |                |                | 15 950         |                  | <b>18 150</b>     |
|   | Travaux | 7 500          | 13 585           |                |                |                | 76 128           | <b>362 088</b>    |
| Déchetterie de Cayenne                      | Etudes  | 2 865          | 59 679           | 1 552          |                | 15 950         |                  | <b>141 723</b>    |
|   | Travaux | 404 636        | 1 383 083        | 35 671         | 118 136        | 3 660          |                  | <b>1 945 185</b>  |
| Déchetterie de Macouria                     | Etudes  |                | 19 190           | 15 000         | 37 295         |                |                  | <b>71 485</b>     |
|   | Travaux |                |                  |                |                |                |                  | <b>0</b>          |
| Plateforme de compostage                    | Etudes  |                | 3 780            |                |                |                |                  | <b>3 780</b>      |
|   | Travaux |                | 2 112            |                |                |                |                  | <b>2 112</b>      |
| Centre de tri                               | Etudes  |                |                  |                |                | 20 250         |                  | <b>20 250</b>     |
|   | Travaux |                | 3 286            |                |                | 42 032         |                  | <b>45 319</b>     |
| Réhabilitation ancienne décharge Ile Royale | Etudes  |                | 10 100           |                |                |                |                  | <b>10 100</b>     |
|   | Travaux |                | 96 455           |                |                |                |                  | <b>96 455</b>     |
| ISDND Maringouins                           | Etudes  | 3 676          | 7 200            | 14 000         |                | 7 000          |                  | <b>31 876</b>     |
|   | Travaux |                |                  |                |                |                |                  | <b>0</b>          |
| ISDND B4-3                                  | Etudes  | 81 522         | 72 514           | 95 546         | 321 264        | 117 904        |                  | <b>702 378</b>    |
|   | Travaux |                |                  |                | 72 250         |                |                  | <b>72 250</b>     |
| UVE   | Etudes  | 8 366          | 25 370           | 40 668         | 42 921         | 22 350         |                  | <b>139 675</b>    |
|   | Travaux |                |                  |                | 2 500          |                |                  | <b>2 500</b>      |
| ISDND –UVE                                  | Etudes  |                |                  |                |                |                | <b>8 024 957</b> | <b>8 024 957</b>  |
|   | Travaux |                |                  |                |                |                |                  |                   |
| MODECOM                                     | Etudes  |                |                  |                |                | 9 335          |                  | <b>9 335</b>      |
| Multi-site                                  | Travaux |                |                  |                |                | 16 199         |                  | <b>16 199</b>     |
| <b>TOTAL TRAITEMENT INVESTISSEMENT</b>      |         | <b>508 564</b> | <b>1 698 554</b> | <b>202 436</b> | <b>594 366</b> | <b>270 630</b> | <b>8 101 085</b> | <b>11 715 817</b> |

**Tableau 50 : Evolution des investissements pour les études et travaux réalisé pour les installations de traitement des déchets**



**Figure 69: Investissements réalisés pour les études dans le cadre des installations**



**Figure 70 : Investissements réalisés pour les travaux dans le cadre des installations**

#### 4.1.4 Bilan global des dépenses du service de gestion des déchets

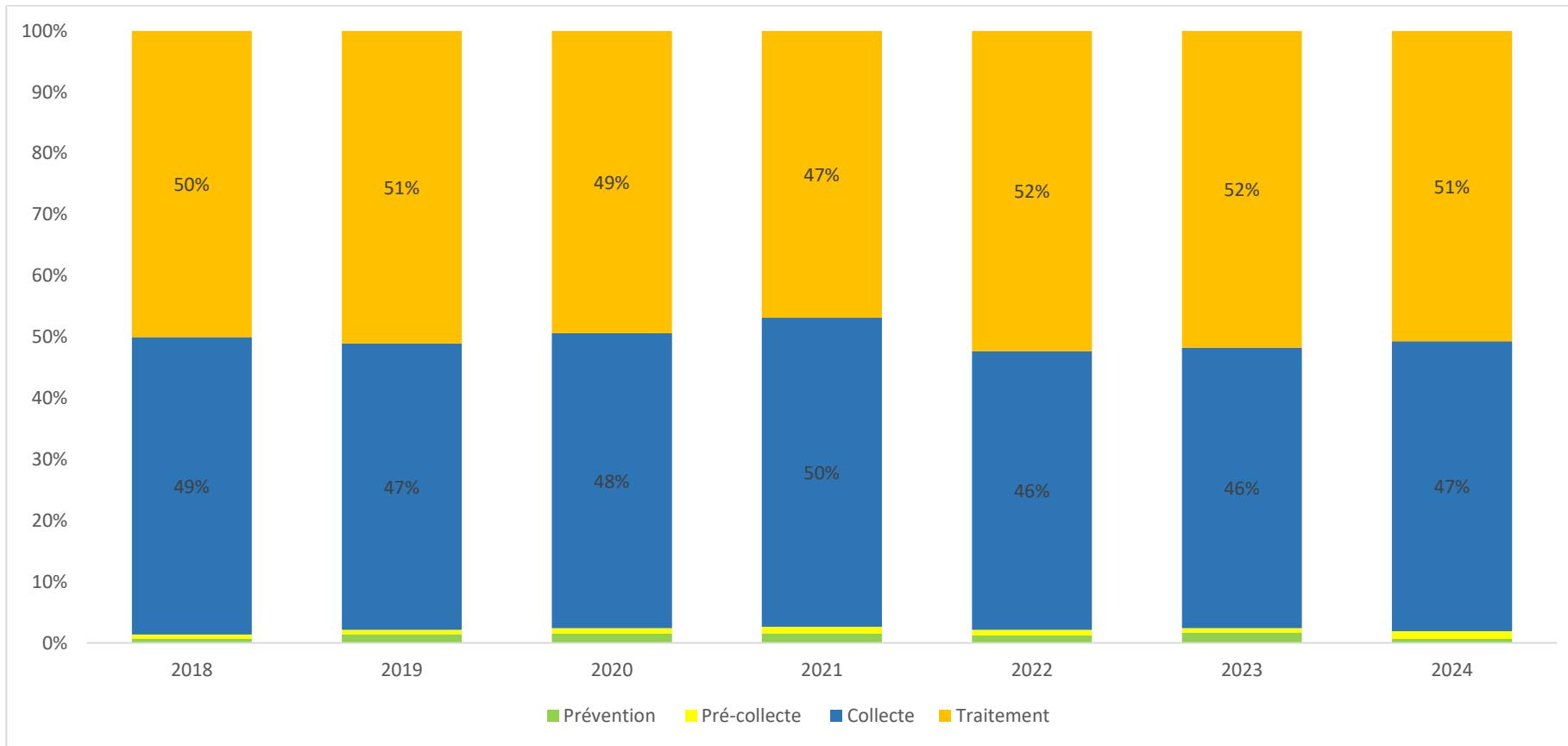
##### ➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2024, le coût global du service de gestion des déchets de la CACL s'élevait à 16 594 509,99 €, soit une augmentation générale de 6% par rapport à l'année précédente.

Les coûts de collecte (47%) et de traitement (51%) des déchets restent les 2 postes de dépenses principaux.

|                                      | 2018                   | 2019                   | 2020                   | 2021                   | 2022                   | 2023                   | 2024                   |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Prévention                           | 81 273,96 €            | 157 705,75 €           | 177 057,32 €           | 202 719,70 €           | 182 300,26 €           | 264 589,73 €           | 111 646,16 €           |
| Pré-collecte                         | 73 811,20 €            | 82 646,62 €            | 101 175,13 €           | 137 408,89 €           | 130 521,89 €           | 114 867,21 €           | 210 763,29 €           |
| Collecte                             | 5 547 271,00 €         | 5 256 037,19 €         | 5 568 804,51 €         | 6 493 459,00 €         | 6 612 009,00 €         | 7 180 189,28 €         | 7 861 717,99 €         |
| Traitement                           | 5 704 442,00 €         | 5 739 295,00 €         | 5 709 529,00 €         | 6 025 058,00 €         | 7 598 805,00 €         | 8 110 983,37 €         | 8 413 382,55 €         |
| <b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b> | <b>11 406 798,16 €</b> | <b>11 235 684,56 €</b> | <b>11 556 565,96 €</b> | <b>12 858 645,59 €</b> | <b>14 523 636,15 €</b> | <b>15 670 629,59 €</b> | <b>16 597 509,99 €</b> |

Tableau 51 : Evolution des dépenses globales de fonctionnement du service de gestion des déchets



**Figure 71 : Répartition des dépenses globales de fonctionnement du service de gestion des déchets**

En 2024, le coût des déchets collectés s'élève à 108 € la tonne. Le coût le plus élevé est celui du centre de tri à 894 € la tonne.

|                               | Déchets collectés (t) | Coût (€)         | Coût à la tonne (€/t) | Coût à l'habitant (€/hab) |
|-------------------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|---------------------------|
| Déchetterie Rémire-Montjoly   | 5 054                 | 770 536          | 152 €                 | 5 €                       |
| Déchetterie de Cayenne        | 2 771                 | 550 256          | 199 €                 | 4 €                       |
| Plateforme de compostage      | 11 866                | 757 043          | 64 €                  | 5 €                       |
| Centre de tri Ekotri          | 1 497                 | 1 338 700        | 894 €                 | 9 €                       |
| ISDND des Maringouins         | 56 624                | 4 996 847        | 88 €                  | 33 €                      |
| Collecte spécifique ferraille | 51                    | 4 357            | 85 €                  | 0,03 €                    |
| <b>Total</b>                  | <b>77 863</b>         | <b>8 417 740</b> | <b>108 €</b>          | <b>56 €</b>               |

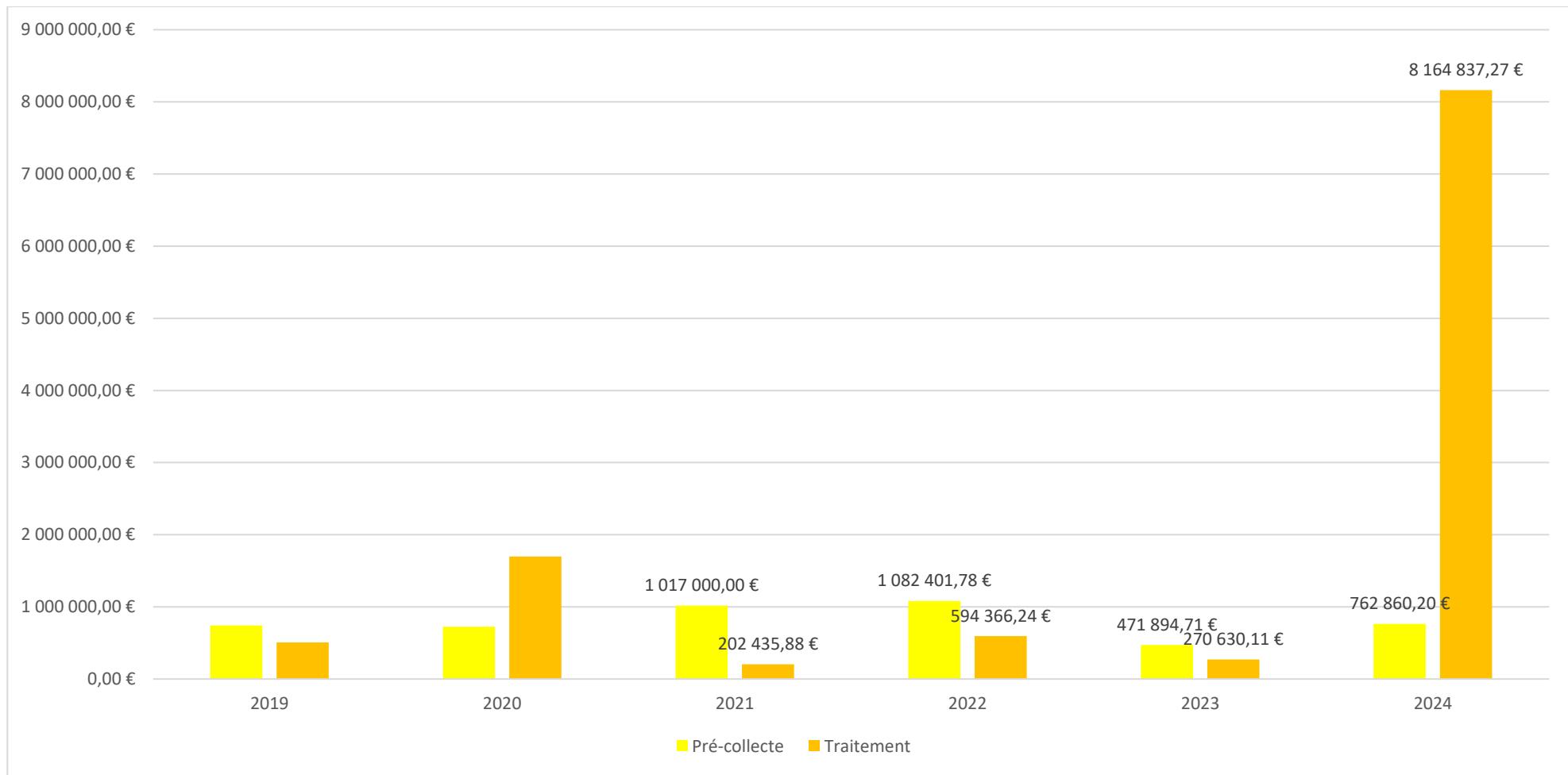
**Tableau 52 : Coût à la tonne du traitement des déchets collectés en 2024**

➤ Section INVESTISSEMENT

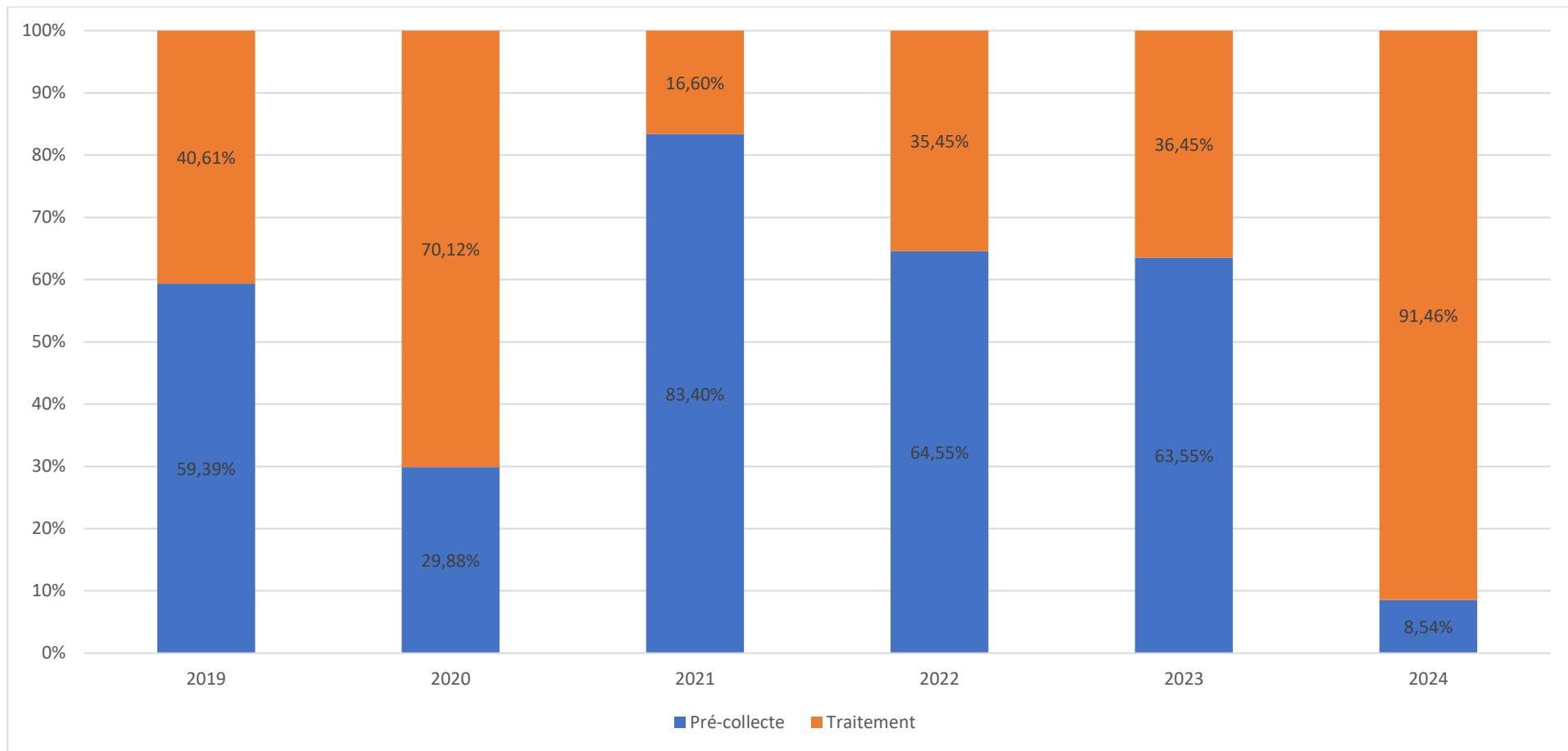
En 2024, le coût global d'investissement dans le cadre du service de gestion des déchets de la CACL s'élevait à 8 927 697,47 €. L'année est marquée par la signature de la délégation de service public pour la conception, construction et exploitation de l'UVE et l'ISDND, et donc un démarrage des études de conception de l'UVE.

|  | 2018                  | 2019                  | 2020                  | 2021                  | 2022                  | 2023                | 2024                  |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Pré-collecte                                 | 664 300,80 €          | 743 819,56 €          | 723 857,68 €          | 1 017 000,00 €        | 1 082 401,78 €        | 471 894,71 €        | 762 860,20 €          |
| Traitement                                   | 340 181,50 €          | 508 564,18 €          | 1 698 553,64 €        | 202 435,88 €          | 594 366,24 €          | 270 630,11 €        | 8 164 837,27 €        |
| <b>TOTAL<br/>Dépenses<br/>Investissement</b> | <b>1 004 482,30 €</b> | <b>1 252 383,74 €</b> | <b>2 422 411,32 €</b> | <b>1 219 435,88 €</b> | <b>1 676 768,02 €</b> | <b>742 524,82 €</b> | <b>8 927 697,47 €</b> |

Tableau 53 : Evolution des dépenses globales d'investissements du service de gestion des déchets



**Figure 72 : Evolution des dépenses globales d'investissements du service de gestion des déchets**



**Figure 73 : Répartition des dépenses globales d'investissements du service de gestion des déchets**

## 4.2 BILAN DES RECETTES

### ➤ Section FONCTIONNEMENT

Les recettes pour l'année 2024 s'élèvent à 18 226 315€ soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente.

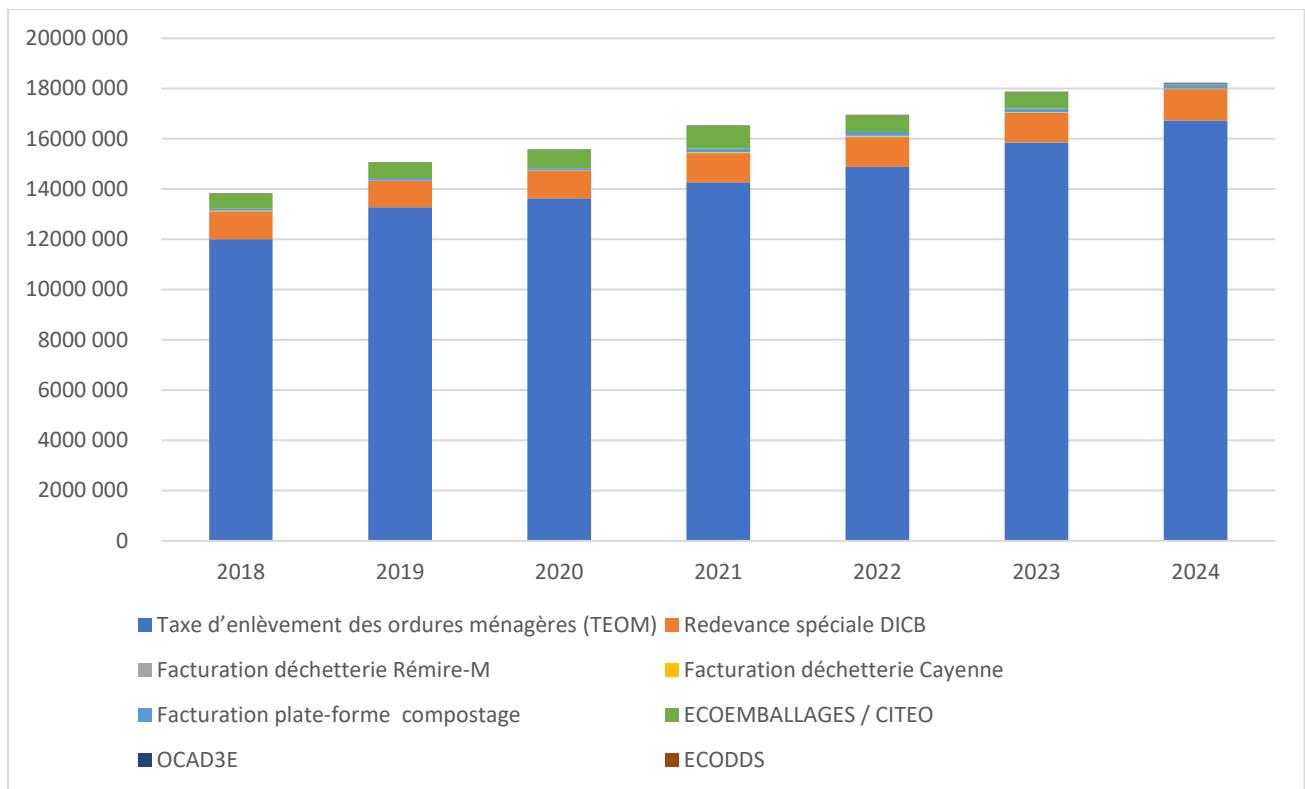
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente 93.6 % et reste la principale source des recettes perçues.

Les actions menées pour optimiser la gestion de la redevance spéciale, ont permis une augmentation de 6% des recettes perçues.

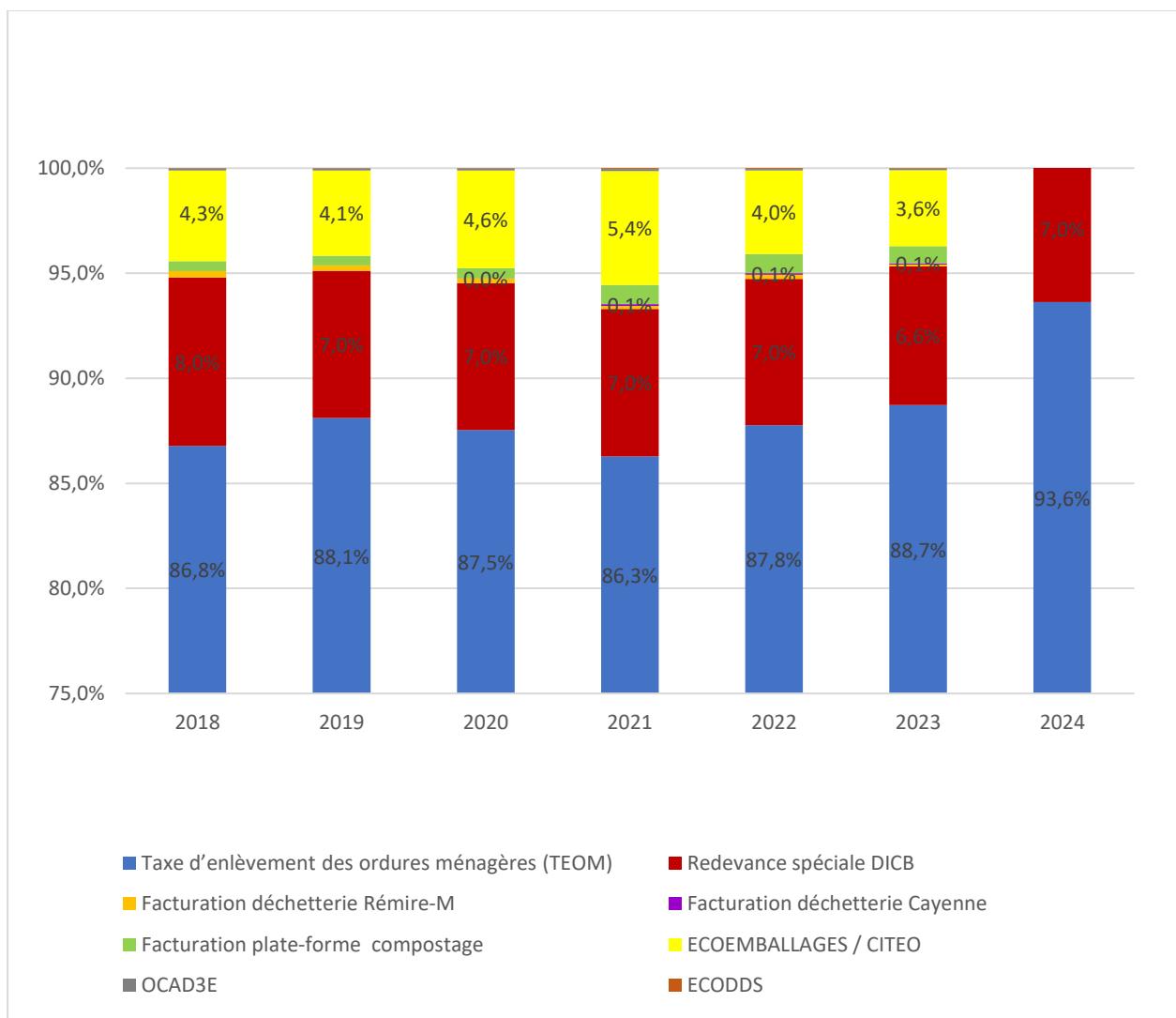
|   | 2018              | 2019              | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</b> | 12 000 000        | 13 270 800        | 13 636 780        | 14 264 616        | 14 885 558        | 15 854 148        | 16 731 460        |
| <b>Redevance spéciale DICB</b>                        | 1 109 760         | 1 055 201         | 1 088 767         | 1 160 160         | 1 180 125         | 1 180 125         | 1 249 305         |
| <b>Facturation déchetterie Rémire-M</b>               | 41 244            | 39 392            | 34 110            | 23 106            | 32 891            | 15 775            | 19 001            |
| <b>Facturation déchetterie Cayenne</b>                |                   |                   | 1 502             | 13 996            | 13 142            | 10 546            | 5 565             |
| <b>Facturation plate-forme compostage</b>             | 65 264            | 67 898            | 76 402            | 151 553           | 153 577           | 145 914           | 148 010           |
| <b>ECOEMBALLAGES / CITEO</b>                          | 595 993           | 613 124           | 723 727*          | 895 403*          | 673 880*          | 644 240*          | 42 766            |
| <b>OCAD3E</b>   | 13 983            | 15 040            | 14 702            | 17 833            | 12 767            | 12 533            | 21 844            |
| <b>ECODDS</b>   | 1 895             | 948               | 2 433             | 5 417             | 6 763             | 5 417             | 6 763             |
| <b>ECOLOGIC - ABJ th</b>                              |                   |                   |                   |                   |                   |                   | 1 200             |
| <b>ECOLOGIC - ASL</b>                                 |                   |                   |                   |                   |                   |                   | 400               |
| <b>TOTAL Recettes</b>                                 | <b>13 828 139</b> | <b>15 062 403</b> | <b>15 578 423</b> | <b>16 532 084</b> | <b>16 958 703</b> | <b>17 868 697</b> | <b>18 226 315</b> |

\*Montants mis à jour suite aux recettes perçues tardivement

Tableau 54 : Evolution des recettes perçues pour le service de gestion des déchets



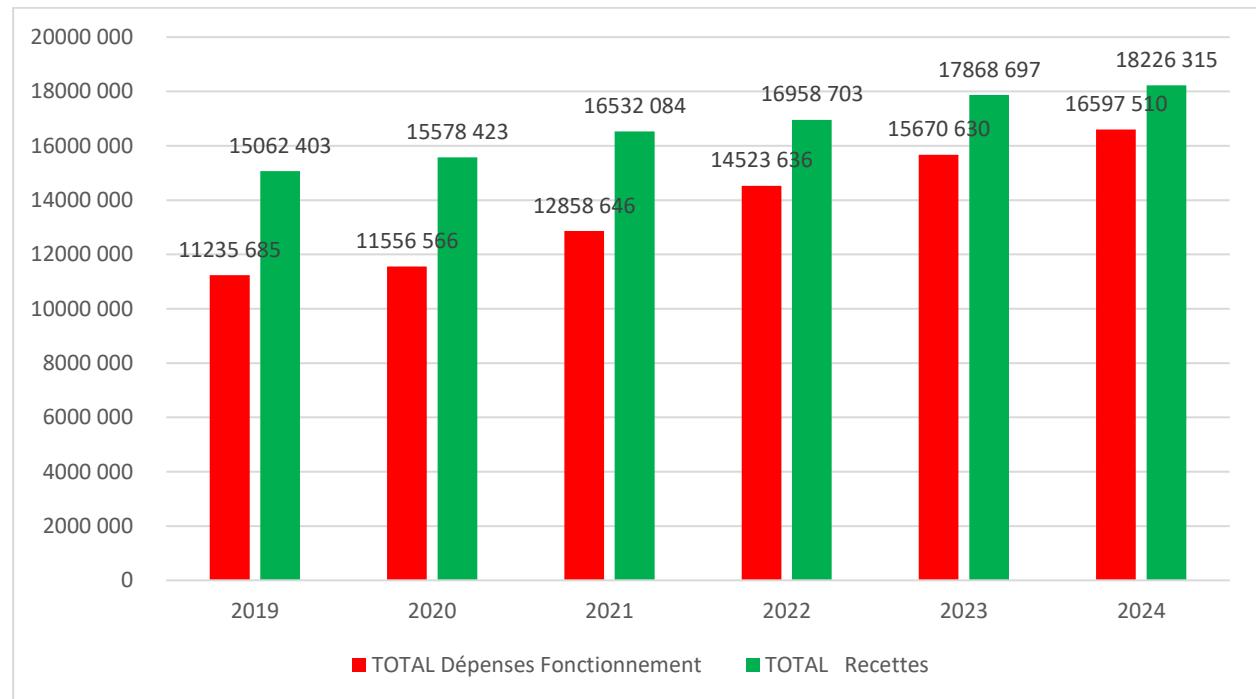
**Figure 74 : Evolution des recettes perçues pour le service de gestion des déchets**



**Figure 75 : Répartition des recettes perçues pour le service de gestion des déchets**

### 4.3 BILAN DES COÛTS DE GESTION DES DECHETS

Le bilan général montre une augmentation de 6% des dépenses et une augmentation de 2% des recettes, ce qui permet toutefois de couvrir le service.



**Figure 76 : Bilan général des coûts de fonctionnement du service de gestion des déchets**

# TABLE DES TABLEAUX

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 1 : Evolution du nombre de composteurs installé de 2019 à 2024.....   | 10  |
| Tableau 2 : Nombre de composteurs subventionnés .....   | 11  |
| Tableau 3 : Evolution du nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide .....                               | 18  |
| Tableau 4 : Nombre de visiteurs par catégorie et par installation en 2024.....  | 22  |
| Tableau 5 : Participation au Challenge Zero Dechet par communes en 2024 .....   | 24  |
| Tableau 6 : Nombre de personnes sensibilisées par communes .....  | 24  |
| Tableau 7 : Evolution du nombre de participants au Challenge zéro déchets.....  | 25  |
| Tableau 8 : Tableau évolutif du nombre d'animations depuis 2019.....  | 27  |
| Tableau 9 : Mayouris accompagnés par la CACL en 2024 .....  | 33  |
| Tableau 10 : Demandes d'accompagnement auprès de la CACL .....  | 33  |
| Tableau 11 : Demande d'accompagnement auprès de la CACL pour des Mayouris .....   | 34  |
| Tableau 12 : Outils mis à disposition des structures dans le cadre des mayouris en 2024 .....                                     | 35  |
| Tableau 13 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL .....  | 36  |
| Tableau 14 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL .....  | 40  |
| Tableau 15 : Liste des évènements sur l'année 2024 .....  | 43  |
| Tableau 16 : Volumes de bacs disponibles.....   | 46  |
| Tableau 17: Total des opérations réalisées de 2019 à 2024 pour l'ensemble des particuliers .....                                  | 50  |
| Tableau 18: répartition des lots OM/RS.....   | 53  |
| Tableau 19 : Découpage géographique et dimensionnement opérationnel des lots pour les ordures ménagères et recyclables.....       | 54  |
| Tableau 20 : Secteurs difficiles collectés en C3 soit 3 fois par semaine en OM.....   | 58  |
| Tableau 21 : Le périmètre géographique de la collecte des ordures ménagères et recyclables .....                                  | 61  |
| Tableau 22 : Organisation des prestataires par lot à compter du 1er avril 2022 pour les encombrants/déchets verts .....           | 62  |
| Tableau 23 : Caractérisation des déchets de Favard.....   | 64  |
| Tableau 24 : Distribution des bacs OM et recyclables par volume .....   | 67  |
| Tableau 25 : Répartition du nombre de bacs mis en place en fonction du type de professionnels.....                                | 67  |
| Tableau 26 : Montants facturés par type de professionnel pour les campagnes de facturation émises entre 2020 et 2024.....         | 69  |
| Tableau 27 : Répartition des entreprises et administrations redevables non facturées par commune sur les années 2023 et 2024..... | 71  |
| Tableau 28 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2019 et 2024 .....  | 72  |
| Tableau 29 : Nombre d'interventions réalisées par les ambassadeurs du tri en 2024 .....   | 76  |
| Tableau 30 : Période d'agrément des éco-organismes .....  | 87  |
| Tableau 31 : Liste des conventions signées entre les éco-organismes et la CACL .....  | 88  |
| Tableau 32 : Association en convention avec la CACL pour la récupération en déchetterie.....                                      | 89  |
| Tableau 33 : Synthèse des tonnages réceptionnés en 2024 dans les déchetteries .....   | 93  |
| Tableau 34 : Synthèse des déchets récupérés dans les déchetteries .....   | 94  |
| Tableau 35 : Synthèse des déchets valorisés provenant des recycleries.....  | 95  |
| Tableau 36 : Evolution des apports de déchets de la CACL par habitants de 2019 à 2024 .....                                       | 109 |
| Tableau 37 : Population municipale par commune au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 .....  | 112 |
| Tableau 38 : Evolution du bilan quantitatif entre 2019 et 2024 .....  | 120 |
| Tableau 39 : Evolution des tonnages réceptionnés au centre de tri Ekotri depuis 2015.....   | 126 |
| Tableau 40 : Résultat des caractérisations des déchets ménagers collectés.....  | 130 |
| Tableau 41 : Synthèse globale des déchets valorisés et non valorisés .....  | 136 |

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 42 : Synthèse des déchets valorisés et non valorisés par installation.....   | 136 |
| Tableau 43 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets.....   | 138 |
| Tableau 44 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets.....   | 138 |
| Tableau 45 :Evolution des coûts de précollecte et de collecte des déchets.....   | 142 |
| Tableau 46 : Coûts des prestations en « points difficiles .....  | 145 |
| Tableau 47 : Coûts des prestations effectuées hors marché par la CACL pour les communes .....  | 146 |
| Tableau 48 : Evolution des coûts d'investissements des bacs et bornes.....   | 148 |
| Tableau 49 : Evolution des coûts des installations de traitement des déchets .....   | 149 |
| Tableau 50 : Evolution des investissements pour les études et travaux réalisé pour les installations de traitement des déchets ..... | 151 |
| Tableau 51 : Evolution des dépenses globales de fonctionnement du service de gestion des déchets... ..                               | 154 |
| Tableau 53 : Coût à la tonne du traitement des déchets collectés en 2024.....  | 156 |
| Tableau 53 : Evolution des dépenses globales d'investissements du service de gestion des déchets.....                                | 157 |
| Tableau 55 : Evolution des recettes perçues pour le service de gestion des déchets .....   | 160 |

# TABLE DES FIGURES

|  |           |
|--|-----------|
| Figure 1 : Répartition de la population du territoire de la CACL par commune en 2023 .....                   | 5         |
| Figure 2 : Organigramme du service environnement-déchets de la CACL en 2024.....                             | 7         |
| Figure 3 : Evolution du nombre de composteurs aidés de 2019 à 2024.....                                      | 10        |
| Figure 4 : Nombre de composteurs subventionnés .....   | 11        |
| <b>Figure 5 : Evolution du nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide .....</b>    | <b>18</b> |
| Figure 6 : Proportion des visiteurs par installation en 2024 .....   | 22        |
| Figure 7 : Proportion des visiteurs par catégorie en 2024 .....  | 23        |
| Figure 8 : Tableau évolutif du nombre de visites d'installations depuis 2019 .....                           | 25        |
| Figure 9 : Evolution du nombre d'établissements participants au challenge zéro déchets.....                  | 26        |
| Figure 10 : Evolution du nombre d'élèves participants au challenge zéro déchets.....                         | 26        |
| Figure 11 : Nombre d'animations organisées dans le cadre du PPSE depuis 2019.....                            | 27        |
| Figure 12 : Demandes d'accompagnement auprès de la CACL.....   | 34        |
| Figure 13 : Les principaux organisateurs de Mayouris en 2024.....  | 34        |
| Figure 14 : Outils mis à disposition des structures dans le cadre des mayouris en 2024 .....                 | 35        |
| Figure 15 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL.....                                     | 36        |
| Figure 16 : Evolution du nombre de bacs OMR ET EMR au fil des années par catégorie d'usagers.....            | 47        |
| Figure 17 : Nombre et type d'interventions réalisées entre 2019 et 2024 pour les particuliers.....           | 49        |
| Figure 18 : Détail des lots géographiques de Cayenne .....   | 55        |
| Figure 19 : Détail des lots géographiques de Cayenne .....   | 56        |
| Figure 20 : Nombre d'interventions réalisées auprès des professionnels sur l'année 2024 .....                | 68        |
| Figure 21 : Répartition des montants facturés par type de professionnels sur l'année 2024 .....              | 70        |
| Figure 22 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2019 et 2024 .....                      | 73        |
| Figure 23 : Évolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2019 à 2024 .....                    | 80        |
| Figure 24 : Evolution des tonnages mensuels BAV au cours de l'année 2024.....                                | 80        |
| Figure 25 : Localisation des déchetteries intercommunales.....   | 82        |
| Figure 26 : Fonctionnement simplifié de la REP .....   | 87        |
| Figure 27 : Evolution de la fréquentation annuelle de la déchetterie de Cayenne .....                        | 90        |
| Figure 28 : Fréquentation annuelle de la déchetterie de Rémire-Montjoly .....                                | 91        |
| Figure 29 : Evolution de la fréquentation annuelle des déchetteries depuis 2022 .....                        | 91        |
| Figure 30 : Comparaison de l'évolution des tonnages entrants au sein des deux déchetteries.....              | 96        |
| Figure 31 : Evolution annuelle des tonnages entrants des deux déchetteries selon l'origine.....              | 97        |
| Figure 32 : Evolution mensuelle des tonnages entrants des déchetteries en 2024 .....                         | 98        |
| Figure 33 : Evolution mensuelle des tonnages entrants de la déchetterie de Cayenne en 2024.....              | 98        |
| Figure 34 : Evolution mensuelle des tonnages sortants de la déchetterie de Rémire-Montjoly en 2024.....      | 99        |
| Figure 35 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Cayenne .....                 | 99        |
| Figure 36 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Rémire-Montjoly.....          | 100       |
| Figure 37 : Evolution du taux de valorisation des déchets apportés en déchetterie.....                       | 100       |
| Figure 38 : Localisation des installations de traitement de la CACL.....                                     | 105       |
| Figure 39 : Déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine en 2024.....                       | 108       |
| Figure 40 : Evolution des déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine .....                | 109       |
| Figure 41 : Evolution des apports de déchets du service public de la CACL de 2019 à 2024 .....               | 110       |
| Figure 42 : MODECOM - Composition en pourcentage des OMR au sein de la CACL à l'échelle de la catégorie..... | 111       |
| Figure 43 : MODECOM - Composition des bennes d à l'échelle de la CACL, en pourcentage .....                  | 112       |
| Figure 44 : Evolution annuelle des OM collectées en pap par commune de 2019 à 2024 .....                     | 113       |

|  |     |
|--|-----|
| Figure 45 : Evolution annuelle des encombrants collectés en pap par commune de 2019 à 2024.....                      | 113 |
| Figure 46 : Evolution des professionnels entrants à la plateforme de compostage entre 2019 et 2024 .....             | 119 |
| Figure 47 : Déchets entrants à la plateforme de compostage selon leur origine en 2024 .....                          | 120 |
| Figure 48 : Evolution du bilan quantitatif entre 2019 et 2024.....   | 121 |
| Figure 49 : Evolution des DV collectés par commune entre 2019 et 2024 .....  | 122 |
| Figure 50 : Evolution du tonnage global entrant au centre de tri.....  | 126 |
| Figure 51 : Evolution annuelle des tonnages entrants par origine .....   | 127 |
| Figure 52 : Evolution mensuelle de la collecte sélective en porte-à-porte en 2024.....                               | 128 |
| Figure 53 : Evolution annuelle des tonnages de recyclables issus de la collecte sélective de la CACL.....            | 129 |
| Figure 54 : Estimation de la répartition des recyclables issus de la collecte sélective .....                        | 130 |
| Figure 55 : Evolution des refus au cours de l'année 2024.....  | 131 |
| Figure 56 : Evolution des tonnages des cartons des déchetteries .....  | 132 |
| Figure 57 : Evolution du tonnage des professionnels .....  | 133 |
| Figure 58 : Evolution des recyclables exportés pour valorisation.....  | 134 |
| Figure 59 : Répartition des recyclables exportés par matériau .....  | 134 |
| Figure 60 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets .....   | 139 |
| Figure 61 : Répartition des dépenses selon les actions de prévention en 2024.....                                    | 140 |
| Figure 62 : Evolution des coûts de précollecte et de collecte des déchets.....                                       | 143 |
| Figure 63 : Evolution de la répartition des coûts de précollecte et de collecte des déchets .....                    | 144 |
| Figure 64 : Évolution des coûts des prestations en points difficiles .....   | 145 |
| Figure 65 : Part des points difficiles par rapport au montant annuel des marchés Encombrants / Déchets<br>verts..... | 146 |
| Figure 66 : Évolution des coûts des prestations hors marché effectuées pour les mairies .....                        | 147 |
| Figure 67 : Evolution des coûts d'investissements des bacs et bornes.....  | 148 |
| Figure 68: Evolution des coûts des installations de traitement des déchets .....                                     | 150 |
| Figure 69: Investissements réalisés pour les études dans le cadre des installations.....                             | 152 |
| Figure 70 : Investissements réalisés pour les travaux dans le cadre des installations.....                           | 153 |
| Figure 71 : Répartition des dépenses globales de fonctionnement du service de gestion des déchets ..                 | 155 |
| Figure 72 : Evolution des dépenses globales d'investissements du service de gestion des déchets .....                | 158 |
| Figure 73 : Répartition des dépenses globales d'investissements du service de gestion des déchets....                | 159 |
| Figure 74 : Evolution des recettes perçues pour le service de gestion des déchets.....                               | 161 |
| Figure 75 : Répartition des recettes perçues pour le service de gestion des déchets.....                             | 162 |
| Figure 76 : Bilan général des coûts de fonctionnement du service de gestion des déchets .....                        | 163 |